

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

*

**restructuration
de l'appareil
productif français**
prospectives

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

**restructuration
de l'appareil
productif français
prospectives**

JUILLET 1976

L'ensemble des travaux concernant la restructuration de l'appareil productif nous a semblé requérir plus qu'une simple présentation critique, et ceci pour une triple raison :

- d'une part, la nécessité du ré déploiement est apparue dans une période de crise. Une analyse cohérente des causes des récentes et profondes modifications constitue donc un préalable aux différentes études ;
- d'autre part, les auteurs, s'ils rappellent chacun certains des constituants de la crise, ne partagent pas la même analyse. Il était donc important de préciser l'interprétation propre du SESAME et de souligner le cas échéant nos divergences avec des présentations ultérieures ;
- enfin, l'interrogation sur les origines de la crise nous paraît tout aussi légitime actuellement que lors de la définition des recherches ici présentées. Nous tenons à le souligner à un moment où certains éléments de la reprise économique tendent à occulter la persistance des causes profondes de ces déséquilibres.

Cette publication a donc logiquement été ordonnée de la manière suivante :

- une introduction donnant
 - l'interprétation de la crise par le SESAME. Nombre d'éléments largement connus ont été repris, qu'il nous fallait rappeler sous peine de ne proposer qu'une masse d'informations et non une interprétation des événements, contestable peut-être mais relativement homogène ;
 - la légitimation de l'intérêt porté à la restructuration de l'appareil productif par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale ;
 - l'articulation générale de ce système d'études, et la présentation rapide de chacune d'elles ;
- enfin, les travaux eux-mêmes.

Plan

VOLUME I

Introduction

**RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

1

MUTATIONS INDUSTRIELLES ET ROLE DE L'ETAT

2

« COMPTER SUR SES PROPRES FORCES »

VOLUME II

3

LA STRATEGIE VERS L'AUTONOMIE

4

LA RESTRUCTURATION « LIBERALE ACTIVE »

Chaque partie est précédée d'un sommaire

INTRODUCTION AUX QUATRE ÉTUDES

RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Juillet 1976

Sommaire

	Pages
I - LA CRISE	9
1. L'adaptation continue de l'appareil productif français	9
2. Modifications de l'environnement international	11
• L'évolution des rapports de puissance au sein du monde industriel	11
• La montée du tiers monde	16
• La crise, facteur de différenciation	19
• Les transformations de la division internationale du travail ..	20
3. La dimension française de la crise	25
• La composante économique	25
• La composante sociale	29
II - LE NOUVEAU CONTEXTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	33
1. Aménagement du territoire et développement économique .. .	33
2. La réorientation de la politique d'aménagement du territoire ..	37
• La redéfinition des objectifs	37
• La pratique de l'aménagement du territoire remise en question	38
• Pour une réflexion globale	39
III - LES SCENARIOS DE RESTRUCTURATION	41
1. Méthodologie	41
2. Présentation des différentes études	43
• Mutations industrielles et rôle de l'Etat	43
• « Compter sur ses propres forces »	44
• La stratégie vers l'autonomie	46
• La restructuration « libérale active »	47

I - La crise

1. L'adaptation continue de l'appareil productif français

Une des principales conclusions de l'importante étude sur « la mutation industrielle de la France, du traité de Rome à la crise pétrolière » (1) est que l'industrie française s'est plus modifiée au cours de cette période que dans les soixante années qui l'ont précédée.

Si l'on arrête l'histoire économique de la France à la fin de l'année 1973, on ne peut qu'être frappé par l'ampleur des mutations opérées par son appareil productif depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et tout particulièrement depuis 1968. Jamais notre pays n'avait connu une telle expansion, et sur une aussi longue période.

Ces mutations ont affecté l'organisation interne de chaque branche, la part de l'industrie dans la balance extérieure, la structure même des entreprises et la place respective des différents secteurs. Pendant que le secteur des biens intermédiaires : industries extractives, produits de base, décroissait relativement, l'ensemble des industries de biens d'équipement des entreprises et des ménages connaissait une croissance très rapide, suivie par le développement des biens de consommation durables et semi-durables.

La modernisation du capital productif, puis la restructuration vigoureuse des entreprises à partir de 1964, avec une accélération sensible à la fin des années soixante, ont bousculé les structures de l'appareil productif national. La concurrence internationale accrue, le développement de l'interdépendance des économies des pays développés d'abord, puis au niveau élargi de l'ensemble des pays, le besoin croissant de matières premières détenues par les pays en voie de développement, ont nécessité le renforcement de la compétitivité des entreprises françaises entraînant dans de nombreuses branches : sidérurgie, énergie, chimie, automobile, la constitution de grands groupes capables de s'insérer dans le processus d'internationalisation de la production et des échanges.

La vigueur du développement récent est attestée par le taux de croissance annuel du PNB, sensiblement supérieur à celui de tous les autres pays membre de la Communauté Economique Européenne ainsi que le montre le tableau suivant :

Taux de croissance annuel du PNB à prix et à taux de change constants entre 1968 et 1973 (2)

France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne Fédérale	Italie	Royaume-Uni	CEE à 9
6,0	5,3	5,3	5,0	4,2	2,8	4,7

(1) B. GUIBERT et alii, *La mutation industrielle de la France. Du traité de Rome à la crise pétrolière* - Les Collections de l'INSEE, série E, n° 31-32, 1975.

(2) Rapport du Comité de politique économique de la CEE (janvier 1975).

Deux facteurs principaux expliquent cette expansion : l'importance des investissements productifs, dont la part dans le produit national a augmenté de plus d'un tiers entre 1959 et 1973 (3), et la hausse de la productivité, au rythme élevé de 4,9 % par an (2), traduisent une amélioration permanente et substantielle de l'efficacité des facteurs de production.

L'« impératif industriel » constituait l'objectif majeur des pouvoirs publics pendant la période des V^e et VI^e Plans. La politique industrielle s'articulait simultanément autour d'actions sectorielles (construction mécanique, chimie, informatique, télécommunications) et du réaménagement des structures fiscales, financières et industrielles.

On observe depuis une quinzaine d'année d'un côté le renforcement des principaux groupes financiers et l'imbrication croissante du capital bancaire et du capital industriel (4). De l'autre, sous l'effet de mesures d'incitation, notamment d'ordre fiscal, une augmentation très nette de la taille des entreprises (5). La concentration est essentiellement financière et donne naissance à de nouveaux groupes de taille internationale dans le secteur des biens d'équipement et des biens intermédiaires dits « modernes » (verre, chimie, métaux non ferreux, sidérurgie).

La concentration est également d'ordre technique (6). On constate la création d'établissements de taille moyenne (entre 100 et 1 000 salariés) et surtout la disparition de nombreuses petites usines.

Parallèlement, l'économie s'ouvre de plus en plus largement vers l'extérieur et voit augmenter aussi bien la part des exportations dans le produit national que la part de la France dans le total des exportations mondiales (7).

Telle était du moins la situation jusqu'à l'automne 1973, date de l'éclatement du quatrième conflit israélo-arabe. L'embargo pétrolier, puis la hausse des prix de l'énergie furent rapidement désignés comme les principaux responsables d'une inflation sévère affligeant l'ensemble des pays capitalistes développés en même temps qu'une récession d'une ampleur inconnue depuis la crise de 1929. Au milieu de la tempête, la France pouvait apparaître comme un îlot relativement privilégié puisque, frappée plus tardivement que ses partenaires, elle ressentit, moins qu'eux, la chute du niveau d'activité.

Après deux ans et demi d'incertitudes et d'inquiétudes, la crise semble aujourd'hui en voie de résorption. La reprise des activités économiques s'affirme et fait apparaître injustifiés les doutes sur la cohérence, la vitalité et la stabilité du système. Le vocable même de « crise » ne résulterait-il pas d'une dramatisation hâtive et excessive ? L'économie française a en effet accompli depuis trente ans un effort de modernisation considérable et extrêmement fructueux. Au sortir d'une période de vaches maigres, pourquoi ne pas faire confiance à sa capacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement, tant national qu'international, de la production ?

Il convient tout d'abord de remarquer que, si le niveau des activités productives s'est de nouveau effectivement élevé, les autres manifestations des récents dérèglements n'ont pas disparu pour autant : la réduction du taux de chômage reste la préoccupation essentielle des pouvoirs publics ; l'inflation, ralentie mais encore importante, pourrait bien retrouver une vigueur nouvelle avec le redémarrage de l'économie.

De manière plus inquiétante peut-être, la crise a révélé crûment l'inadéquation des pratiques économiques usuelles d'observation et de régulation. Les deux notions d'inflation et de chômage étaient traditionnellement

(2) Rapport du Comité de politique économique de la CEE (Janvier 1975).

(3) Passant de 19,8 % (1959) à 26,6 % (1972) pour revenir en 1973 à 26,3 % (Statistiques et études financières, n° 321).

(4) F. MORIN, *La Structure financière du capitalisme français*, Calmann-Lévy, 1974.

(5) J.-P. GORGE et A. TANDE, « Les Concentrations de 1961 à 1973 », in *Economie et Statistique*, juillet-août 1974.

(6) *Forces et faiblesses de l'économie française*. Commissariat au Plan, novembre 1974.

(7) CEE, op. cit.

opposées en un classique dilemme. Confrontés à une crise brutale qu'ils n'avaient dans l'ensemble pas su prévoir, les économistes ont découvert qu'il est possible de subir l'une et l'autre simultanément et sur de longues périodes.

Parallèlement, les méthodes de contrôle traditionnelles s'avéraient au mieux d'une efficacité restreinte, au pire génératrices de nouveaux désordres.

La reprise ne donne pas l'impression d'être beaucoup mieux maîtrisée que la dépression. Sans cesse annoncée au fil des mois, son ampleur a surpris. Et les estimations sur son évolution restent extrêmement réservées. Faute d'avoir compris les mécanismes profonds des récents dérèglements, qui se risquerait à prédire la durée de la nouvelle période d'expansion et la non-récurrence de la crise ?

Ce n'est donc pas par goût du paradoxe qu'après avoir souligné les capacités d'adaptation de l'industrie française, nous rappellerons maintenant brièvement les principales composantes de la crise, explicitées plus en détail dans le cours des différents rapports de cette publication. Pour l'essentiel, ces causes subsistent toujours en dépit de l'effectivité de la relance, qu'elles pourraient transformer en simple répit conjoncturel si un effort vigoureux et volontariste de la part des pouvoirs publics ne garantissait pas la restructuration indispensable de l'ensemble de l'appareil productif. La réorganisation des méthodes et des comportements, ainsi que le défrichage de nouveaux champs d'interrogations par la pensée théorique peuvent d'ailleurs s'avérer extrêmement profitables. C'est en tout cas l'opinion du professeur Léontieff, prix Nobel d'économie, estimant que « la crise du pétrole (8) est une véritable bénédiction ».

2. Modifications de l'environnement international

■ L'évolution des rapports de puissance au sein du monde industriel

Fin de l'hégémonie américaine ?

La crise du système monétaire international a été à l'origine non seulement de perturbations considérables des relations économiques entre pays, mais aussi d'innombrables difficultés internes à la plupart d'entre eux. En effet, elle affecte tout à la fois les flux internationaux d'échanges commerciaux, la propriété du capital productif et la capacité d'opérer des choix économiques rationnels et cohérents pour l'avenir puisque leur contexte devient de plus en plus incertain.

Les accords de Bretton Woods avaient conféré aux Etats-Unis des avantages exorbitants en faisant financer par leurs alliés un déficit permanent de la balance des paiements que tout autre pays aurait payé d'une sévère inflation. Le dollar, monnaie de réserve dont le remboursement n'était jamais exigé, profitait d'une surévaluation permanente pour acquérir à bon compte un énorme potentiel industriel à l'étranger. Un pouvoir monétaire fondé sur l'imposition de normes abstraites se transformait ainsi en un ensemble concret de biens susceptibles d'engendrer d'autres richesses.

La maîtrise de l'organisation monétaire internationale par les Etats-Unis, outre le fait qu'elle constituait l'un des piliers de leur hégémonie, assurait l'unité et la stabilité de l'économie capitaliste. Elle permettait un développement sans précédent des échanges internationaux, nettement plus rapide que la croissance interne des divers partenaires. L'imbrication grandissante de leurs intérêts renforçait encore l'unité et, jusqu'à un certain point, l'harmonie du système.

(8) Signalons que nous ne repreneons pas à notre compte l'imputation de la crise à la hausse du prix des produits pétroliers.

Tout comme l'emballlement de l'inflation auquel ils sont étroitement liés, les désordres monétaires représentent l'un des symptômes les plus alarmants de la crise, dont ils renforcent l'acuité. Ils ne sauraient en constituer l'origine. Ils ne sont que le reflet du rééquilibrage des pouvoirs entre les pays industriels développés, processus instable encore en cours d'évolution, et qui n'a pas encore débouché sur un ordre nouveau. La permanence du symptôme prouve à l'évidence la rémanence des composantes essentielles de la crise.

Les pays occidentaux ont été touchés différemment par la crise, et les facultés d'adaptation aux nouvelles contraintes se sont révélées fortement différenciées. L'excédent commercial dégagé en 1974 par l'Allemagne ainsi que le maintien de son taux d'inflation à la moitié de la valeur moyenne pour les pays membres de l'OCDE sont particulièrement remarquables. Mais surtout, le développement exceptionnel des exportations allemandes en dépit des réévaluations successives du deutschemark, est une preuve éclatante et exceptionnelle de l'adéquation de l'appareil productif de ce pays aux nouvelles caractéristiques des échanges internationaux.

A l'inverse, la Grande-Bretagne et l'Italie paraissent au bord de la faillite ; l'exploitation des gisements de pétrole découverts en Mer du Nord par la première risque de n'être pas suffisante pour la tirer de l'ornière, les gains escomptés étant déjà fortement hypothéqués. Or, non seulement ces deux pays représentent des partenaires commerciaux importants pour la France, ils font aussi partie des rares pays développés avec lesquels les échanges soient excédentaires, alors que le déficit avec l'Allemagne tend par contre à se creuser.

La principale interrogation concerne, bien sûr, les Etats-Unis. Il y a encore dix-huit mois, il semblait admis que leur déclin était irrémédiablement engagé. De nombreux indices, parmi lesquels la diminution régulière de la part de la production américaine dans la production mondiale, la faiblesse du taux de croissance du PNB ou, plus grave encore, de celui de la productivité par rapport aux valeurs observées dans les pays concurrents, la baisse de rentabilité des capitaux investis dans des entreprises non financières, l'endettement considérable des administrations (fédérales et locales), des entreprises et des particuliers, l'obsolescence d'une partie importante de l'appareil industriel confortent cette thèse. Les dévaluations successives du dollar, et l'enchérissement de l'or, de même qu'une série de revers diplomatiques renforcent encore sa plausibilité. L'empire américain paraît peiner pour trouver un second souffle capable de réaffirmer sans contestation son hégémonie.

Mais si la compréhension de l'évolution des Etats-Unis est primordiale pour l'avenir des autres formations sociales nationales, la raison tient moins à leur prééminence économique qu'à leur rôle de centre coordinateur d'un mode de production organisé à l'échelle de la planète. Le système se trouve de fait hiérarchisé, et la possibilité pour un pays de définir et de concrétiser de façon autonome les grandes options de son développement économique et social interne est naturellement conditionnée par son poids relatif au sein de ce système. La proclamation de l'« interdépendance » des différents pays est en effet trompeuse. Il serait plus juste, pour paraphraser une formule célèbre, de constater que dans les rapports entre pays souverains certains sont plus égaux que d'autres.

L'empire industriel américain à l'étranger

On ne saurait, bien entendu, disserter des forces et des faiblesses de l'économie américaine en fonction des seules activités physiquement présentes sur le territoire des 50 Etats de l'Union. Car l'hypertrophie du secteur tertiaire aux Etats-Unis prouve abondamment que l'Amérique est devenue le centre de gestion d'un appareil de production disséminé sur l'ensemble du globe.

A la fin de 1974, le total des investissements américains à l'étranger s'élevait à près de 200 milliards de dollars.

Ces investissements, bien loin de contribuer au déficit de la balance américaine des paiements, concourent au contraire à conforter son équilibre ainsi que le prouve sans ambiguïté le tableau suivant.

Des revenus supérieurs aux sorties des capitaux frais

(En milliards de dollars)

	1950 à 1970	1971	1972	1973	1974 (prévisions)	Total (25 années)
1) Investissements réalisés à l'étranger	115	16,5	16,9	20,3	25,3	194
dont :						
2) Sur sorties de capitaux	42	4,9	3,5	4,9	5,7	61
3) Revenus obtenus ...	90	9,4	11,5	17,5	24,6	153
dont :						
4) Rapatriés	63	6,4	6,9	9,4	17,7	103
5) Redevances sur licences aux filiales	15	2,2	2,4	2,8	3,2	26
Effet net sur la balance américaine (4 + 5 - 2)	+ 36	+ 3,7	+ 5,8	+ 7,3	+ 15,2	+ 68

Source : D. de LAUBIER, « La crise et les investissements américains à l'étranger », *Le Monde diplomatique* de janvier 1975 (*).

Sans entrer dans un débat déjà extrêmement nourri sur le rôle des firmes multinationales américaines, nous voudrions en souligner les quelques aspects les plus pertinents pour notre analyse. Les dirigeants des firmes multinationales multiplient les déclarations visant à ne pas faire apparaître l'entreprise comme l'extension d'un Etat-nation. L'on peut effectivement observer des exemples de conflits réels entre les firmes et l'Etat américain, comme le contournement du blocus économique de Cuba, la spéculation contre le dollar, ou le refus de la filiale philippine d'Exxon de vendre de l'essence à la marine américaine pendant l'embargo pétrolier de l'automne 1973 (9). Il n'en demeure pas moins qu'en dernier ressort leurs intérêts majeurs restent mutuellement solidaires (10). D'ailleurs, une étude du National War College (9) ne reconnaît-elle pas que « la meilleure protection des Etats-Unis est la prolifération du système de valeurs et du mode de vie américain par les firmes multinationales » ?

Mais l'action des entreprises multinationales à l'étranger se heurte à une résistance croissante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats-Unis. A l'intérieur, ce sont les attaques des syndicats contre « l'exportation du chômage » (accusation réfutée par les firmes sans que le bilan exact ne semble pour l'instant très convaincant) et le vote de la loi Hartke-Burke sur le contrôle des exportations de capitaux. A l'extérieur, la prolifération

(*) De nombreux experts s'accordent pour trouver très sous-estimé le montant officiel des investissements américains à l'étranger fourni par le Département du Commerce. La raison principale est la non-comptabilisation des investissements financés par emprunts à l'étranger. Ceci explique l'écart entre les chiffres mentionnés p. 13 et p. 23. Dans ces évolutions, ne sont de toutes façons pas compris les investissements en portefeuille des particuliers américains à l'étranger, estimés en 1975 à près de 50 milliards de dollars.

(9) Cité dans BARNETT-MULLER, *Global Reach*, Simon and Schuster ed., 1974.

(10) L'administration Nixon a envoyé à tous les diplomates à l'étranger la consigne suivante : « Désormais, tout le personnel diplomatique sera jugé en fonction de son souci pour les entreprises américaines » (Barnett-Müller).

des commissions d'enquête sur les activités des firmes multinationales au sein des instances les plus diverses, tant internationales (ONU, CEE, OCDE, Pacte andin) que nationales (y compris dans les fiefs les plus traditionnels des Etats-Unis comme l'Amérique Latine). La meilleure connaissance par les pays d'accueil des effets de l'investissement étranger, ainsi que la publicité accordée aux abus les plus criants rendent légèrement plus difficile la surexploitation des positions dominantes. Sans que l'on puisse nier l'importance du phénomène supranational, il apparaît vraisemblablement que des limites s'imposeront d'elles-mêmes à son extension avant que le monde ne soit complètement régi par quelques dizaines de conseils d'administration, car, si les firmes constituent un élément essentiel de la puissance de leurs Etats d'origine, elles ne sauraient se renforcer à leurs dépens.

La crise a, au contraire, profondément transformé la répartition des fonctions de régulation entre les différents agents économiques. Les Etats tendent de façon croissante à assurer directement et, de façon durable croyons-nous, nombre d'attributs de l'économie de marché.

Les firmes ont en effet de plus en plus besoin du soutien des Etats pour assurer la stabilité de leur environnement et les conditions favorables à leur développement : assurance d'une part des marchés d'Etat, contribution souvent décisive à la recherche par l'aide au financement, assistance soit universitaire soit par l'articulation directe entre centres de recherche publics et privés, aides diverses à la restructuration, régulation sociale, socialisation des pertes, construction d'une infrastructure considérable, garanties d'approvisionnement, protection contre la concurrence, ouverture de nouveaux marchés par l'octroi de crédits, prise en charge de risques à l'exportation, prolifération des accords de troc, etc.

Un marché concurrentiel, ou ce qu'il en restait, laissait à cet égard plus de chances aux entreprises européennes, ou japonaises, qui, sur des marchés tiers, pouvaient jouer des rivalités entre les firmes américaines, voire pratiquer des alliances tactiques avec certaines d'entre elles.

L'arbitrage se fera maintenant à l'intérieur des Etats, et toute leur influence, notamment diplomatique, s'exercera en faveur des champions nationaux. Le déroulement de la passation du « marché du siècle » pour le remplacement des avions de combat de quatre pays européens en fournit la preuve la plus éclatante.

Les rivaux potentiels des Etats-Unis

L'avivement des rivalités commerciales entre firmes, mais également entre pays impose donc de traduire l'évolution des relations économiques internationales en termes de rapports de forces entre puissances industrielles. A cet égard, les Etats-Unis qui souffrent de handicaps certains, conservent encore de nombreux atouts. Mentionnons-les pour mémoire :

- la puissance militaire ;
- le contrôle des institutions monétaires internationales et le maintien du dollar comme monnaie de réserve ;
- le potentiel agricole, dont une étude de la CIA constatait lucidement qu'elle pourrait valoir aux Etats-Unis « une influence politique et économique extraordinaire » dans une période où l'on redoute une insuffisance de la production agricole mondiale. (Mais, comme pour la dissuasion nucléaire, il est infiniment plus facile de brandir la menace que de la concrétiser) ;
- la taille des ensembles financiers et industriels pour le recyclage des pétrodollars et la maîtrise d'œuvre des plus importants projets de développement dans les pays du tiers monde et l'Union Soviétique ;
- la domination d'un certain nombre de technologies-clés (informatique, électronique, télécommunications, énergie nucléaire, aérospatiale) pou-

vant conférer un pouvoir de marchandage très supérieur à leur volume en termes d'échanges économiques, et le potentiel considérable d'innovation technologique ;

- la moindre dépendance que l'Europe et le Japon envers les producteurs de matières premières, notamment énergétiques ;
- la diminution des avantages comparatifs des autres pays développés quant au coût de la main-d'œuvre industrielle ;
- et surtout le manque de rivaux plus solides : le Japon a montré la fragilité de son économie (11). Quant à l'Europe, la poursuite de son intégration au-delà de la communauté douanière et agricole (déjà soumise aux feux les plus roulants) paraît bien compromise à bien des observateurs. On chercherait en vain les progrès marquants de la coopération européenne dans les dernières années. Les échecs, par contre, sont nombreux : tentatives avortées d'émancipation dans les secteurs de pointe (aéronautique, informatique, nucléaire), violations répétées des règlements communautaires (entraves à la libre circulation des marchandises ou constitution d'un cartel sidérurgique de l'Europe du Nord), sorties multiples du « serpent monétaire », cohésion diplomatique introuvable sur les grands problèmes extérieurs... La liste est loin d'être exhaustive. La dépendance de la CEE a encore été soulignée récemment par les vigoureuses pressions américaines pour lui imposer l'achat de tourteaux de soja destinés uniquement à être stockés puisque la poudre de lait européenne s'y substitue pour partie dans l'alimentation du bétail.

Or, l'équilibre du Marché Commun est un équilibre essentiellement dynamique : si l'intégration ne progresse pas, les liens déjà existants s'effritent peu à peu.

Le Marché Commun a incontestablement stimulé la croissance des six pays fondateurs. Mais la disparité de la situation économique des partenaires actuels rend extrêmement problématique la mise en œuvre d'une politique de développement parallèle et de solidarité mutuelle. Car les besoins financiers sont énormes et le seul bailleur de fonds potentiel pour favoriser le rattrapage des économies retardataires est l'Allemagne, qui n'accorde pas sans contrepartie les prêts qu'elle consent. Dans la mesure où un pays, en particulier la France, se montre soucieux de préserver son autonomie, il aura tendance à freiner l'avènement d'une Europe unie tant que la prépondérance allemande demeurera aussi menaçante.

De plus, l'apparition de nouveaux marchés extérieurs sur lesquels chaque pays joue son propre jeu, réduit l'intérêt de développer prioritairement les échanges entre partenaires. Il n'est pas a priori évident que la France et l'Allemagne se retrouvent essentiellement alliées plutôt que concurrentes sur les marchés pétroliers et dans les pays de l'Est. On constate actuellement la même évolution des intérêts nationaux par rapport à la période de l'Europe des Six en ce qui concerne l'agriculture, puisque les cours pratiqués à l'intérieur de la Communauté deviennent à l'occasion sensiblement inférieurs aux cours mondiaux et que la France pourrait dans une certaine mesure compenser la disparition des aides communautaires par la liberté des prix.

Rappelons en conclusion qu'il serait utopique d'espérer voir s'évanouir la prééminence des Etats-Unis dans les prochaines années. Mais la disparition de leur hégémonie constitue un préalable essentiel à toute tentative entreprise par leurs alliés pour définir eux-mêmes le modèle de société auxquels ils aspirent et orienter en conséquence leurs choix économiques et politiques. La lecture contradictoire des signes de déclin et de l'énoncé des bastions américains n'autorise toutefois guère à elle seule à apporter une réponse tranchée.

(11) Cf. Christian SAUTTER, *Japon. Le prix de la croissance*, Paris, Seuil, 1973.

Car si la mobilisation de toutes les forces vives dans un grand projet national peut effectivement asseoir les fondations d'une nouvelle phase d'expansion, une grosse hypothèque obère ses chances de réalisation. La cohésion requise du tissu social menace de s'effriter progressivement davantage. Le conformisme et la bonne conscience caractéristiques des classes moyennes dans le passé tendent à apparaître moins assurés, voire à régresser au bénéfice d'une réflexion critique sur les finalités ou les conséquences implicites de l'organisation sociale. Les campagnes écologiques ou les associations de défense des consommateurs ne constituent pas l'amorce d'un projet politique alternatif. Mais elles représentent l'émergence de contraintes nouvelles pour la libre entreprise.

Il est vrai que les groupes les plus radicaux ont effectivement aujourd'hui quitté le devant de la scène politique aux Etats-Unis. Cependant, la consolidation du potentiel économique imposera une allocation prioritaire des ressources en faveur de l'appareil productif. La dégradation des services collectifs et en particulier de la couverture sociale de certains risques individuels tels que le chômage ou la maladie s'en trouvera accélérée, alors même que la limitation des hausses de salaires empêchera la recherche d'une plus grande équité sociale.

Or, le succès de la thérapeutique suppose une participation active de l'immense majorité des citoyens alors que l'estompement du mythe de la réussite ouverte à chacun par ses seuls mérites renforce bien au contraire les risques d'un affrontement entre privilégiés et laissés pour compte de la croissance.

■ La montée du tiers monde

De la rupture qui s'est produite en octobre 1973 et accentuée tout au long de l'année 1974, certains ont dit qu'il s'agissait d'une révolution : l'irruption à l'échelle de toute la terre d'un pouvoir nouveau et fort dans le camp des peuples pauvres a en effet radicalement modifié le vieil équilibre international au détriment des centres jusqu'alors dominants.

Les transformations de la première moitié de la décennie 70 ne sont que l'expression d'un mouvement en profondeur, né avec la décolonisation qui va se poursuivre et s'élargir. Au-delà de la zone géographique où il s'est principalement manifesté — le Moyen-Orient et les rives de la Méditerranée — et de l'organisation qui l'exprime avec le plus de netteté — l'OPEP —, un processus est engagé qui concerne désormais l'ensemble des rapports économiques et politiques mondiaux.

Naissance et développement d'une solidarité politique

En fait, la solidarité politique concrétisée par l'émergence du « non-alignement » et la conscience d'une même appartenance économique globale ne se sont affirmées que lentement depuis vingt ans. L'irruption de 1973/1974 n'est pas un événement isolé, il est à restituer dans l'histoire difficile de la constitution des forces et organisations par lesquelles s'exprime aujourd'hui la voix des pays pauvres : la Conférence des Non-Alignés, la CNUCED, l'ONUDI (12), le dialogue Nord-Sud ou la conférence de Paris sur l'énergie et les matières premières et, de plus en plus, l'ONU. En ce sens, ce mouvement si spectaculaire soit-il, n'a ni l'aspect accidentel d'un événement, ni surtout sa fragilité. Il correspond à une transformation sans doute irréversible dont nous ne venons de vivre que la première phase.

(12) La signification des sigles est indiquée à la fin de ce volume.

Sans doute, d'énormes divergences et différences persistent-elles entre les objectifs des uns et des autres, la nature de leur régime, les voies d'émancipation qu'ils empruntent. Le mouvement des Non-Alignés est impossible à réduire à une ou quelques orientations politiques simples, qu'ils ne revendiquent d'ailleurs pas.

Mais c'est à l'unanimité que les chefs d'Etat présents à Alger ont adopté et la déclaration politique : « tant que séviront les guerres coloniales, les agressions impérialistes, l'occupation étrangère, la politique de force, l'exploitation et le pillage économique, la paix se révélera limitée dans son principe et sa portée », et la déclaration économique qui voit dans l'impérialisme « toujours le plus grand obstacle sur la voie de l'émancipation et du progrès des pays en voie de développement qui luttent pour atteindre des niveaux de vie conformes aux normes les plus élémentaires du bien-être et de la dignité humaine ».

Les revendications économiques

Au-delà du pétrole, nombre de ressources minérales des pays pauvres s'avèrent demain nécessaires au développement des pays riches. Déjà, derrière l'OPEP — née dès 1960 — se constituent des associations de pays producteurs d'autres matières premières : le CIPEC (Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre), l'Association des pays exportateurs de minerai de fer, l'Association internationale de la bauxite ; une OPEP des phosphates est en voie de constitution.

On ne saurait limiter ces regroupements aux seuls pays du tiers monde puisque des pays comme le Canada ou l'Australie y participent à l'occasion. Mais l'impulsion initiale revient sans aucun doute aux pays pauvres conscients de l'impossibilité de renouveler leurs ressources fossiles, qui représentent un capital limité et épuisable, souvent perçu comme l'ultime planche de salut pour leur développement. Déjà, il est question de l'association des pays exportateurs d'uranium ; les associations de pays pauvres producteurs de matières premières agricoles se renforcent : l'Union Caféière, la COPAL (Cocoa Producers Alliance) pour le cacao ; une association des producteurs de sucre des pays en voie de développement est en discussion.

Les succès des cartels autres que pétroliers restent cependant pour l'instant limités, en raison notamment de la plus grande dispersion géographique des ressources concernées, de la meilleure dotation des pays développés (et donc de la moindre solidarité politique des producteurs), et enfin de la moindre valeur stratégique de ces produits.

La cartellisation des fournisseurs sur le modèle de l'OPEP devrait néanmoins prochainement se concrétiser pour une autre matière première au moins : la bauxite. Tout d'abord la production de bauxite est concentrée dans un nombre de pays relativement restreint (Jamaïque, Surinam, Guinée, Australie, Guyane et Sierra Leone), et l'International Bauxite Producers' Association contrôle 75 % des exportations vers les économies de marché. Les importateurs principaux dépendent des importations pour l'essentiel de leur consommation (95 % pour les Etats-Unis en 1972). En plus, comme dans le cas du pétrole, la demande est susceptible d'augmenter fortement dans les prochaines années et le prix de la matière première ne représente qu'une part relativement faible du coût de l'aluminium raffiné. La Jamaïque a déjà montré la voie en 1974 en liant l'impôt sur les droits d'extraction au prix du lingot d'aluminium plutôt qu'au coût de production de la bauxite, faisant ainsi passer ses revenus de 25 millions de dollars à 160 millions de dollars.

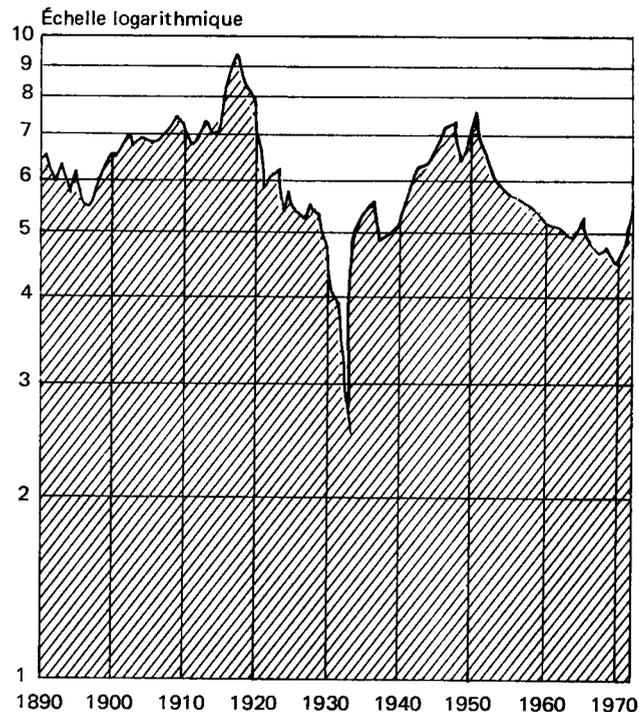
Il n'y a là aucune volonté « d'étranglement » des pays industrialisés, mais simplement la prise de conscience de la nécessité d'organisations de solidarité, de défense et de contrôle pour préserver le pouvoir d'achat des pays producteurs et maîtriser les fluctuations de cours manipulés par

les firmes multinationales et les pays riches. Les récentes évolutions des prix du blé, du soja et du sucre rappellent que la loi du marché est inmanquablement la règle dans le comportement des pays riches lorsqu'ils dominent un secteur ou une production, comme elle le reste en ce qui concerne la production et la vente de technologie et de biens industriels aux pays en voie de développement.

Soulignons toutefois que, dans l'hypothèse la plus favorable pour les pays producteurs de matières premières, il ne s'agira que d'un rattrapage de leurs revenus par rapport à l'évolution des produits qu'ils importent ainsi que le montre le tableau suivant (13).

INDICE RELATIF DU PRIX DES MATIERES PREMIERES

L'indice du prix des matières premières déflaté par l'indice des prix de détail américains, illustre l'extraordinaire instabilité des cours ; il montre leur forte baisse depuis vingt ans, les hausses récentes n'ayant pas rattrapé le niveau de 1952. Au total, depuis 1890, les prix des matières premières n'ont pas augmenté. Si les pays producteurs doivent compenser les pertes subies pendant les deux dernières décennies, la courbe devrait remonter au-dessus du niveau actuel et y demeurer pendant une vingtaine d'années.



(La dégradation serait encore beaucoup plus nette si l'indice avait été « déflaté » du taux de hausse des prix des échanges internationaux, très supérieur au taux d'inflation américain, et traduisant ainsi mieux la véritable dégradation des termes de l'échange).

La période 1950-1972 correspond à une baisse très forte du prix relatif des matières premières depuis la période 1947-1951. Toute l'expansion et la croissance des vingt dernières années se sont faites au détriment des pays sous-développés producteurs de matières premières. Un simple rattrapage des prix relatifs, qui reste encore à attendre, ne compenserait encore pas le manque à gagner des vingt-cinq dernières années.

(13) Christian GOUX, « L'exploitation "rationnelle" du tiers monde », *Le Monde diplomatique* de février 1974.

Le progrès des connaissances sur les causes et les mécanismes de perpétuation du sous-développement a fait prendre conscience à de nombreux dirigeants du tiers monde que leur pays n'est pas attardé dans son évolution par quelque calamité naturelle ou historique, mais bien maintenu dans sa condition par sa place même dans l'organisation mondiale de la production. Une frange sociale minime de ces pays peut bien se hisser au niveau des bourgeoisies occidentales. Mais la soumission des pays en voie de développement à la place qui leur est assignée à la périphérie de la division internationale du travail par les pôles dominants ne peut qu'organiser globalement le « développement du sous-développement » (14) et continuer à les exclure du progrès social. C'est la diffusion de cette analyse et sa traduction politique qui sont nouvelles.

Le mouvement d'émancipation politique et économique du tiers monde reste évidemment limité par toute une série de facteurs que nous ne rappellerons que pour mémoire tant ils sont fréquemment invoqués : manque d'infrastructures, insuffisance de la formation et de l'encadrement, dépendance technologique, quasi inexistance de réseaux commerciaux et financiers à l'échelle mondiale, dépendance alimentaire, faiblesse militaire sur le plan extérieur et politique sur le plan intérieur de la plupart des régimes.

En outre, les pays développés espèrent bien récupérer et faire fructifier à leur avantage une partie du pactole qu'ils se voient contraints de concéder. Directement d'abord en redevenant dépositaires des fonds encore inutilisés (ce qu'on a pudiquement désigné sous le terme de « recyclage des capitaux pétroliers »). Indirectement ensuite en considérant les nouveaux transferts de ressources comme le moyen d'obtenir de gigantesques contrats d'équipement et à plus longue échéance de créer un important marché de biens de consommation.

Toutefois, dans l'immédiat, les réticences des pays développés à contribuer à la définition d'un ordre économique mondial réellement nouveau montrent bien leurs craintes de voir leur puissance s'y réduire. L'image du cheikh rentier dormant sur son tas d'or est aujourd'hui surannée. Elle sera bientôt complètement dépassée. Le but explicite et jusqu'à un certain point réaliste de cette entreprise, c'est le développement économique et en particulier le développement industriel. Il va sans dire qu'il en résultera, compte tenu des disponibilités financières libérées (15), d'ici à dix ou quinze ans, une transformation sans précédent des pays concernés, tant de leurs sociétés que de leur puissance et, naturellement, des opportunités de coopération qu'ils offriront au reste du monde. La mise en place des associations de producteurs aboutira dans la mesure où les matières premières deviendront indispensables à la poursuite du développement économique des pays développés, et beaucoup le seront, à la revalorisation sensible et durable des richesses produites par les pays du tiers monde.

Le nouveau pouvoir des pays pauvres ne s'affirmera pas sans connaître des périodes de mise en cause, de recul, et parfois d'affaiblissement. Mais la tendance de fond n'en demeure pas moins nette. Les conséquences en sont doubles : l'aggravation des difficultés de réalisation du profit au centre d'une part, l'exacerbation des conflits entre puissances industrielles d'autre part.

■ La crise, facteur de différenciation

A l'intérieur d'un même pays, toute période de difficultés économiques engendre un phénomène de restructuration profonde. Si la plupart des acteurs en pâtissent, on observe généralement l'essor accéléré de quel-

(14) Selon l'expression célèbre d'André Gunder Frank.

(15) Estimées à 60 ou 70 milliards de dollars pour 1975.

ques entreprises particulièrement dynamiques, pour qui la possibilité d'absorber à moindre coût des concurrents ou des alliés représente une aubaine.

En phase de croissance, la véritable santé des firmes pouvait parfaitement être occultée par une rentabilité réelle, mais fragile. La dégradation financière de la grande majorité d'entre elles les classe impitoyablement en deux camps : celles qui possèdent des ressources nécessaires pour absorber le choc, et les autres.

Ce ne sera pas nécessairement les plus importantes, ni celles qui ont connu le développement le plus rapide qui surnageront. Par contre, une fois la phase aiguë de récession passée, les survivants se trouveront renforcés par l'élimination de certains rivaux.

Toutes proportions gardées, il en va de même à l'échelle des pays, la crise révèle crûment et accentue les faiblesses comme les positions dominantes. Certes, personne n'a jamais observé la disparition de la carte d'une nation pour raison de banqueroute. Mais les perdants verront s'amenuiser la possibilité de définir un projet de société qui leur soit propre.

Les jeux semblent déjà faits pour certains pays. Dès janvier 1975, alors même que tous les effets sélectifs de la crise ne s'étaient pas encore manifestés, un rapport de la Commission des Communautés Européennes mentionnait qu'« une telle inégalité des situations extérieures n'a jamais existé dans la Communauté depuis la guerre ». Alors que la République Fédérale Allemande étale une insolente prospérité et consolide son influence, la Grande-Bretagne trop longtemps accrochée aux lambeaux de son empire fait figure de grande malade. La France apparaît dans une position médiane, sans que les dés qui la concernent aient été définitivement jetés.

■ Les transformations de la division internationale du travail (DIT)

Nous avons évoqué dans les pages précédentes les transformations du poids relatif des différents pays, l'apparition de nouveaux partenaires, les nouvelles relations économiques qui s'esquissaient. A travers ces changements, se dessinent les lignes de force d'un nouveau cadre géopolitique nettement différent de celui qui a prévalu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à 1970 : un monde divisé en deux blocs, l'hégémonie incontestée des Etats-Unis sur les zones où prévalaient les principes du libéralisme économique et l'idéologie d'un développement social fondé sur une croissance illimitée.

Depuis dix ans, ces idées jusqu'alors indiscutées se voient remises en cause et parfois avec quelques excès. S'il est clair que les quinze dernières années marquent un tournant dans l'évolution des rapports internationaux et la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, il est encore bien tôt pour connaître l'issue réelle de ces bouleversements et la configuration internationale qui en résultera. Plusieurs thèses sont juxtaposées dans cet ouvrage et chacune, en tant qu'elle puise ses bases dans la réalité contemporaine et s'efforce à la rigueur théorique, contient sans nul doute une part de la vérité future. Précisons la nôtre : *une désorganisation durable du système, un affaiblissement complexe de la suprématie américaine, accompagné d'un renforcement probable de la prééminence américaine au sein de son propre bloc, l'émergence difficile d'un monde multipolaire.*

Encore convient-il d'explorer les conditions et par conséquent les tendances contradictoires à la réalisation de cette nouvelle structure. Fondée sur les tendances d'évolution des deux dernières décennies, cette hypothèse se trouve aujourd'hui réinterrogée par les conséquences mêmes de

la crise qui, d'une certaine manière, en exprimait la pertinence. Qu'observons-nous en effet après trois ans de bourrasque économique ? la consolidation apparente des pays dominants avant la crise — Etats-Unis, République Fédérale Allemande —, le prolongement des difficultés des pays capitalistes moyens ou faibles, des fissures dans le monde des pays non alignés et, par ailleurs, une grande stabilité — là aussi apparente — des deux pôles du monde socialiste : l'URSS et la Chine.

Non que la crise ait été sans effet en profondeur mais plutôt parce que, au moins provisoirement, les acteurs importants se sont efforcés d'en tirer avantage dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail organisée à leur profit (16).

Le développement des rapports internationaux et la pratique économique constante ont montré depuis plus d'un siècle l'insuffisance de l'approche classique des avantages comparatifs et des dotations en facteurs. Le « triangle politico-militaro-industriel » de l'empire américain souligné par Wright Mills et Galbraith, la conjugaison des actions commerciales, industrielles et étatiques dans la politique extérieure de tous les pays modernes, la fréquence des conférences et négociations internationales : Nixon Round, GATT, FMI, CNUCED, etc. révèlent l'importance et l'interdépendance des nombreux vecteurs, notamment géopolitiques, qui interviennent pour modeler la nouvelle division internationale du travail.

Le système capitaliste est parvenu à un degré de maturité qui exige des formes d'internationalisation croissante et des modalités d'accompagnement très diversifiées. A l'échange de biens marchands s'est superposé le développement des échanges financiers, complété aujourd'hui par l'extension des investissements productifs dans les pays étrangers (internationalisation de la production à l'échelle mondiale) selon les intérêts et les opportunités considérés par les pôles dominants, étant bien entendu que ces intérêts ou opportunités ne sont pas strictement, ni même parfois immédiatement économiques. Songeons par exemple à l'aventure américaine en Asie du Sud-Est ou aux tentatives d'influence soviétique au Moyen-Orient.

Il reste que si l'internationalisation est complexe dans ses aspects et ses modalités, elle conserve une détermination économique précise : la réalisation d'une plus-value croissante au profit des économies dominantes, et un ensemble d'instruments privilégiés : les firmes multinationales. Ces deux points méritent d'être quelque peu explicités.

L'internationalisation de la production

La principale caractéristique des mutations de l'économie mondiale depuis le début des années 60 est l'extension fulgurante du processus de production capitaliste hors des frontières nationales par le biais de l'investissement à l'étranger. Les seuls investissements américains à l'étranger (représentant régulièrement plus de la moitié du total des investissements internationaux) ont été multipliés par près de dix entre 1950 et 1973, de 11,8 milliards de dollars en 1950 à 32,7 en 1960 puis 107,3 milliards de dollars en 1973.

Notons cependant que, dans la quasi-totalité des secteurs industriels, la part des Etats-Unis tend à se réduire depuis plusieurs années, aussi bien en ce qui concerne les exportations de marchandises que les investissements directs à l'étranger.

De nouveaux concurrents, notamment l'Allemagne et le Japon, se sont en effet imposés dans des secteurs de plus en plus nombreux et avancés.

(16) Cf. La Division Internationale du Travail (coll. Etudes de politique industrielle, n° 9), Paris, La Documentation Française, 1976.

Actifs correspondant aux investissements directs à l'étranger

(Valeur comptable : milliards de dollars)

	1960		1967		1972	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etats-Unis	32,7	n.d.	59,5	55	94	53,8
Canada			3,7	3,4	6,3	3,6
Japon			1,4	1,3	6,8	3,9
Royaume-Uni			17,5	16,2	25,5	14,6
France			6,0	5,5	10,0	5,8
Allemagne			3,0	2,8	8,2	4,7
Total			108,2		174,9	

Source : Survey of Current Business et ONU (*).

L'ensemble des maillons du processus de production devient désormais mobile, depuis l'utilisation de la force de travail jusqu'aux services ou à la recherche, ces différents facteurs pouvant parfaitement être répartis sur des bases géographiques différentes.

Si cette évolution traduit les rapports de force économique entre les différents pays, dont elle tend à accentuer les inégalités, elle modifie également profondément la structure des différentes productions nationales.

Les profils de production des différents pays industriels, en particulier, tendent à s'homogénéiser pour les principaux secteurs économiques. La division internationale du travail les pousse à se spécialiser non plus dans une branche industrielle particulière, mais à l'intérieur de chaque branche. C'est la raison pour laquelle le commerce international s'est développé depuis 1960 à un rythme pratiquement double du taux d'expansion de la production mondiale. A l'intérieur de chaque branche, importations et exportations croissent régulièrement en parallèle, une part toujours plus importante consistant en échanges entre les différentes filiales d'une même société. [On estime ainsi que la moitié des exportations américaines représentent des flux internes d'entreprises se passant hors marché (17)].

Deux types d'agents contribuent à forger la configuration de la division internationale du travail : les Etats dotés d'une politique fortement volontariste (pays à économie planifiée) et les firmes multinationales qui en sont les organisateurs essentiels.

La stratégie des firmes multinationales

L'internationalisation de la production ne constitue pas une tendance récente. Déjà les firmes opérant dans le secteur des matières premières — énergétiques et minérales — ou dans la branche agro-alimentaire avaient depuis longtemps organisé le contrôle, l'extraction et souvent le transport et la distribution des produits de base sur lesquels elles opéraient.

Ce qui est nouveau, c'est la dimension du phénomène et son extension à la fois géographique et sectorielle : les pays en voie de développement cessant d'être la zone privilégiée au profit des pays industriels en croissance rapide, la production de biens manufacturés l'emportant sur l'investissement pour l'exploitation des produits de base.

(*) Ce tableau ainsi que le suivant sont repris de *La Division Internationale du Travail*, vol. I, *op. cit.*
 (17) Barnett-Müller, *op. cit.*

Entre 1950 et 1973, une redistribution de l'investissement américain s'opère au profit des pays développés, les firmes multinationales s'efforçant de tirer avantage de la croissance très vive des nouveaux grands pays industriels : Canada, Europe, Japon et des nouveaux marchés que ce développement entraîne. Une nouvelle division des tâches de production s'affirme : extraction et traitement primaire des ressources de base dans les pays du tiers monde, conception des brevets, gestion de la production, contrôle des profits et décisions stratégiques aux Etats-Unis, transformation, production de biens finis et pénétration de nouveaux marchés en Europe ou à partir de l'Europe.

Répartition des investissements directs des Etats-Unis à l'étranger

(Valeur comptable : milliards de dollars courants)

	1950	1960	1970	1973
Total	11,8	32,7	78,2	107,3
Pays développés	5,7	19,3	53,1	74,1
• Canada	3,6	11,2	22,8	28,0
• Europe	1,7	6,6	24,5	37,2
Pays en voie de développement	5,8	12,0	21,5	27,9
• Amérique Latine	4,6	9,2	14,8	18,4
• Afrique	0,1	0,6	2,6	2,8

Source : Survey of Current Business.

Les formes d'accumulation du capital se révèlent brusquement inadéquates aux nouvelles conditions géopolitiques en raison de la rapide modification de celles-ci. Certes, les différents facteurs se conjuguent et il serait audacieux d'assurer lequel est prépondérant mais il apparaît clairement, au vu des réponses engagées ou fournies depuis deux ans, que c'est d'une inflexion stratégique qu'il s'agit, inflexion dans laquelle le comportement des firmes joue un rôle important.

En d'autres termes, les bouleversements des cinq dernières années traduisent un changement profond dans les conditions de création de la plus-value, dans son mode de répartition comme dans les formes de sa réalisation. L'extraction de la plus-value après s'être principalement faite dans les pays industriels secondaires depuis dix ans, atteignait une limite quasiment infranchissable : freinage de croissance des taux de productivité en Europe, rattrapage des salaires par rapport aux Etats-Unis, saturation du marché de certains biens de grande consommation, concurrence réelle de techniques ou produits européens.

D'où la nécessité pour les firmes multinationales — et pas seulement pour les firmes américaines — d'organiser un redéploiement à la fois interne et externe :

- le redéploiement interne correspondant au mouvement de restructuration très actif et aboutissant à la concentration de grandes unités : dans les domaines de l'informatique, de l'énergie, de l'automobile, sans doute à terme dans la sidérurgie et l'aéronautique ;
- le redéploiement externe se manifestant par la conquête de nouveaux marchés mais aussi, plus fondamentalement, par des transferts d'investissements autorisant de nouvelles formes d'internationalisation de la production : ralentissement de l'investissement en Europe et dans les pays développés en général, rapatriement d'une partie du capital accumulé, pénétration de nouveaux espaces économiques perçus comme offrant des conditions supérieures à la réalisation de la nouvelle DIT.

Le flux d'investissements dans les pays producteurs de pétrole, mais surtout l'expansion des firmes multinationales sur des territoires « au bord du développement capitaliste » — l'Iran, le Brésil, le Nigéria, l'Indonésie — illustrent cette nouvelle stratégie. Certes, les ressources propres — en matières premières, en hommes — des pays en jeu interviennent dans cette réorientation mais c'est la stratégie globale des centres dominants (à la fois économique, politique, militaire) qui en détermine la valorisation ou l'exploitation.

Le mode de répartition de la valeur produite incite ainsi les firmes multinationales à adapter continuellement la localisation de leurs investissements, les branches ou les sections de branches qu'elles cherchent à implanter dans le nouvel espace économique. Aux pays en voie de développement n'exigeant encore que de faibles rémunérations et ne disposant guère de moyens de négociation susceptibles d'imposer des choix industriels globaux sont affectés les tâches soit de traitement initial des produits de base, soit de montage et d'assemblage de biens manufacturés à grande échelle susceptibles de conquérir les nouveaux marchés ou d'être transférés dans les grands pays consommateurs. Aux économies secondaires, la réalisation de travaux intégrant une technologie avancée autorisant la production d'une valeur ajoutée plus élevée et permettant une conciliation difficile des différents acteurs. Dans ce groupe peuvent se retrouver des pays disposant sur certaines productions d'une grande maîtrise des filières et d'une relative indépendance technologique et financière. Mais il est exceptionnel que ces productions se situent parmi les branches porteuses d'innovation et susceptibles d'importantes retombées technologiques pouvant menacer la suprématie des firmes du pôle central.

Devant la crise, les grandes firmes américaines peuvent être tentées de jouer de deux stratégies, à la fois opposées et complémentaires. La première consiste à renforcer leur emprise sur les territoires les mieux contrôlés, essentiellement l'ensemble du continent américain. L'espace de domination se transforme en espace de production intégrée, traversé par des frontières totalement perméables à la circulation des produits et des pièces détachées. C'est l'exemple du Canada dont plus de 60 % des structures productives sont contrôlées par des capitaux américains. C'est aussi l'exemple plus récent du Mexique où, depuis 1968, de nombreuses entreprises américaines ont investi la bande frontalière pour en faire une zone de montage (électrotechnique, électronique, automobile, textile et cuir), où les coûts de production sont jusqu'à huit fois inférieurs à ceux observés sur le territoire des Etats-Unis.

La seconde réponse se traduit par un rapatriement partiel des firmes multinationales aux Etats-Unis mêmes.

Le repli envisagé ici ne constitue, bien entendu, nullement la disparition de l'empire industriel américain à l'étranger, mais une moindre progression pouvant à la limite se traduire ponctuellement par une franche régression, comme le manifestent déjà la fermeture d'Ideal Standard en France, ou la menace de la suppression des usines Ford et Chrysler en Grande-Bretagne.

Notons d'ailleurs que les annonces récentes d'importantes implantations industrielles européennes et japonaises aux Etats-Unis montrent que les choix de localisation se posent en termes similaires pour les entreprises multinationales originaires d'autres pays.

Finalement, la nouvelle DIT qui se dessine apparaît comme devant consolider, voire accroître la hiérarchie des systèmes productifs au profit du pôle central. Les pays industriels secondaires, c'est-à-dire la plupart des économies de l'Europe Occidentale — excepté l'Allemagne Fédérale — joueraient alors le rôle de relais contribuant à organiser les nouvelles formes d'internationalisation et à étendre les espaces de production et de marché. Le mouvement de restructuration et de délocalisation en cours qui touche l'appareil productif français est déjà caractéristique de cette période.

3. La dimension française de la crise

■ La composante économique de la crise

La France a pu apparaître durant quelques mois comme un havre de paix jouissant d'un microclimat économique paisible tandis que ses voisins commençaient à subir les effets de la bourrasque. Le taux de croissance fléchissait à peine alors qu'il menaçait de devenir négatif chez nos partenaires ; les niveaux des prix et de l'emploi semblaient également se dégrader moins rapidement.

Lorsque la France fut elle aussi touchée, un bouc émissaire fut donc rapidement désigné : l'étranger. La cause principale de l'inflation fut attribuée à la hausse du prix des produits pétroliers. Mais des études démontrèrent que, pour l'année 1974, les surcoûts énergétiques ne justifient au maximum que le quart de l'inflation.

On imputa alors la récession essentiellement à l'interpénétration des économies développées. La France, demeurée saine, se voyait pénalisée par les piètres performances de ses partenaires qui l'handicapaient à un double titre : la diminution de ses exportations, et la transmission du virus inflationniste par le biais des importations.

A l'évidence, la mise en phase des économies capitalistes développées amplifie l'ampleur des perturbations nationales.

Mais la crise frappe avec une intensité et des formes spécifiques les différents pays. La France a pu sembler un moment protégée par la pérennité de ses rentes de situation coloniales (la localisation de ses investissements étrangers et le développement particulièrement rapide de ses échanges avec les pays du Maghreb le montrent bien), l'archaïsme de certains secteurs de production peu intégrés au marché international (petites entreprises à caractère familial, artisanal, petit commerce) et l'importance de son agriculture dans une période de sous-production mondiale. Elle n'en demeure pas moins gravement affectée, et pour des raisons qui lui sont propres. On peut en fournir comme exemple l'analyse du commerce extérieur de la France hors pétrole, c'est-à-dire une fois enlevées les importations de produits pétroliers raffinés :

Echanges extérieurs de la France Solde global et solde hors « pétrole »

(En milliards de francs)

<i>Balance commerciale globale</i>	1972	1973	1974
(1) Exportations + solde des utilisations de services	146,4	176,0	240,9
(2) Importations	137,6	167,3	263,7
(3) Solde : (2) — (1)	+ 8,8	+ 8,7	— 22,8
(4) Exportations vers les pays pétroliers	5,7	6,8	11,9 (*)
(5) Importations de pétrole brut	13,6	15,8	48,0
(6) Solde des échanges de produits pétroliers raffinés (*)	+ 1,2	+ 2,2	+ 3,6 (*)
<i>Vraie balance hors « pétrole »</i>			
(7) Exportations hors pays pétroliers : (1) — (4)	140,7	169,2	229,0
(8) Importations hors pétrole brut : (2) — (5)	124,0	151,5	215,7
(9) Solde : (7) — (8)	+ 16,7	+ 17,7	+ 13,3
Solde hors produits pétroliers raffinés : (9) — (6)	+ 15,5	+ 15,5	+ 9,7

(*) C'est-à-dire exportations de produits raffinés moins importations de produits raffinés.

(e) Estimation.

Source : Christian GOUX, *Où en sommes-nous ?*, J.-C. Lattès, 1974.

La dégradation de nos échanges extérieurs hors pétrole serait encore beaucoup plus manifeste si les exportations d'armement, passées selon les estimations de près de 5 milliards de francs en 1972 à une valeur double en 1974, étaient comptabilisées à part.

La lecture de la balance commerciale ne fournit toutefois qu'une image encore trop rassurante de la solidité de l'économie française, car la cause principale de la détérioration ainsi mise en évidence réside dans le déséquilibre croissant des échanges avec les pays les plus développés.

Le tableau ci-dessous résume quelques évolutions sur une période de quatre ans et demi.

Déficit de la balance commerciale française (FOB-CAF)

(En milliards de francs)

Années Partenaires	Années				
	1972	1973	1974	1975	1976 (7 premiers mois)
Etats-Unis	4,0	6,3	8,9	8,7	6,1
R.F.A.	2,4	6,7	11,1	6,6	7,2
Pays-Bas	1,2	1,2	2,6	2,9	2,3
Japon	0,7	0,5	2,3	2,6	1,8

Source : Centre Français du Commerce Extérieur et Direction Générale des Douanes.

La France a donc fortement contribué, et malgré elle, à la consolidation de ses principaux partenaires. Si l'on excepte la Suisse, les pays avec lesquels nous enregistrons le plus fort excédent commercial sont, soit les maillons les plus faibles dans l'ensemble des pays industriels (Grande-Bretagne et Italie), soit des pays en voie de développement (notamment l'Algérie) ou des Etats socialistes qui ne pourront se permettre très longtemps un tel déficit.

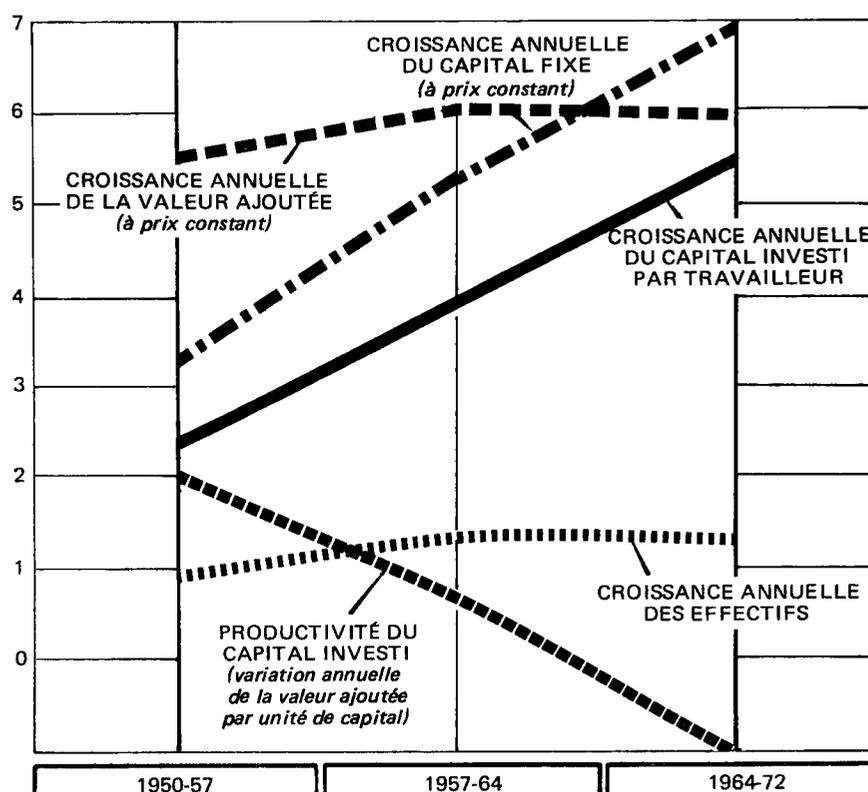
L'analyse croisée par pays, des postes du commerce extérieur indique également que *la France tend à s'affirmer comme pays intermédiaire dans la division internationale du travail*. Elle se caractérise en effet par une structure d'échanges de pays hautement développés, avec les pays industriellement les plus fragiles (mais les nombreuses déceptions rencontrées dans l'obtention des grands contrats d'équipement révèlent la précarité de cette situation), et par une spécialisation dans les productions banalisées de consommation courante et demi-produits avec les pays les plus développés.

Il apparaît donc que la crise qui affecte l'ensemble du système capitaliste trouve en France une résonance particulière. Son analyse, encore moins que pour les autres pays, ne peut être cantonnée au champ de l'économique. Car la France connaît, de par les caractéristiques de son appareil productif, mais aussi de ses rapports sociaux dont les conflits se traduisent sous une forme plus aiguë que pour chacune des nations « fortes » préalablement mentionnées, des difficultés et des antagonismes qui lui sont propres et ne se résoudront pas magiquement par la reprise de ses partenaires.

La capitalisation croissante de l'économie française

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a fourni, avec ses travaux de préparation du VII^e Plan et la « Fresque historique du système productif » un ensemble d'informations extrêmement précieuses pour comprendre l'évolution de l'économie française dont nous reprenons ici les principales conclusions.

La substitution du capital au travail dans l'ensemble de l'appareil productif (agriculture, industrie, et services) s'est fortement accélérée à partir de 1964, puisque la croissance du capital par tête passait d'un taux moyen de 3,9 % pour la période 1957-1964 à 5,5 % pour la période 1964-1973. La productivité de l'ensemble des facteurs, capital et travail, ne semble pourtant pas avoir bénéficié proportionnellement de l'accroissement des investissements : la valeur ajoutée continue à croître au même rythme qu'auparavant. Si une capitalisation accrue ne s'est pas accompagnée d'une amélioration parallèle des performances des firmes, c'est donc que *la productivité du capital investi a décliné*, ainsi que le montre le graphique ci-après.



Sources : INSEE, La Fresque historique du système productif. Le Monde de l'Economie du 9 septembre 1975.

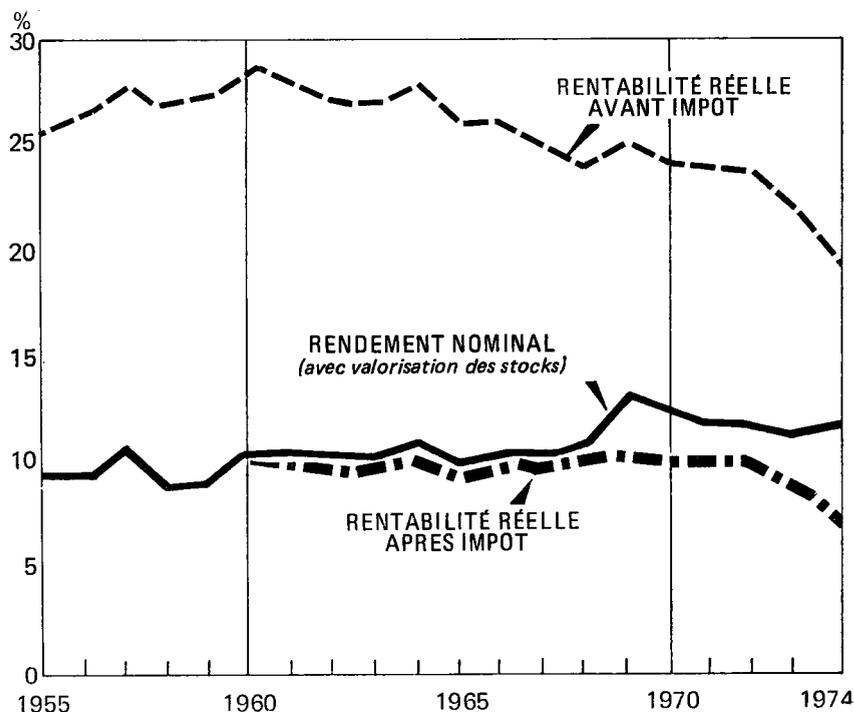
On serait en droit d'attendre que la très forte augmentation des investissements productifs se traduise au minimum par une non diminution de la rentabilité financière des entreprises. Et, effectivement, cette dernière se maintient depuis 20 ans aux environs de 10 % et s'est légèrement accrue depuis 1968. Mais les chiffres ne reflètent qu'une rentabilité nominale et factice.

Deux facteurs ont concouru en fait à occulter la baisse réelle de la rentabilité : l'inflation, permettant de comptabiliser dans les actifs des entreprises des stocks revalorisés par rapport à leur coût d'acquisition alors

que la hausse de leur coût de reconstitution n'est pas prise en compte, et la baisse de la pression fiscale par la réduction de l'imposition indirecte.

Leur importance déterminante est illustrée par le graphique suivant, où l'on observe une baisse continue de la rentabilité réelle du capital depuis 1960 (courbe supérieure).

LES TAUX DE RENTABILITE DU CAPITAL



Sources : INSEE, La Fresque historique du système productif. Le Monde de l'Economie du 9 septembre 1975.

En affinant la description de l'appareil industriel jusqu'au niveau du secteur, l'INSEE met en relief deux autres phénomènes intéressants : les investissements ne se dirigent pas nécessairement vers les branches les plus rentables (ce correctif de la logique du marché s'explique assez naturellement par la nécessité d'éviter les changements de cap brutaux), et surtout il n'existe pas de lien direct entre la rentabilité et l'« efficacité » des différents secteurs (18). On trouve en particulier dans les secteurs les moins rentables la plupart des industries nationalisées : transports et télécommunications, énergie et aéronautique. Ces deux derniers bénéficient pourtant d'une efficacité supérieure à la moyenne.

Le coût de la restructuration

La remise en ordre, puis la consolidation des structures productives vont mobiliser des ressources financières considérables pendant les prochaines années. Considérant en particulier l'ampleur des investissements requis, un taux de croissance élevé a été retenu comme souhaitable par le Gouvernement lors de l'élaboration du VII^e Plan.

(18) L'« efficacité » des entreprises traduit leur productivité, c'est-à-dire la création de valeur ajoutée par unité de capital.

La recherche de cette croissance sera inductrice d'importations substantielles. Elle imposera, sur le moyen terme, que la France consacre une part croissante de sa production aux exportations. En 1973, la France était d'ailleurs le pays du Marché Commun dont les exportations représentaient la plus faible proportion du PNB, ainsi que le montre le tableau suivant :

Poids des exportations de biens et services en % du PNB en 1973

France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	UEBL	Royaume-Uni	Irlande	Danemark	CEE
19,3	24,4	22,4	54,0	53,0	26,0	42,2	29,2	26,2

L'augmentation de ce pourcentage, source de dépendance accrue et de plus grande sensibilité aux difficultés économiques de nos partenaires ne nous paraît pas souhaitable en soi. Mais elle apparaît indispensable pour une période de consolidation des échanges extérieurs. Elle impliquera nécessairement l'acceptation d'une réduction de l'accroissement réel du patrimoine national.

Il conviendra en effet de dégager à moyen terme les ressources réelles nécessaires :

- pour combattre la détérioration des termes de l'échange, due notamment à la hausse du prix du pétrole, par des exportations nettes supplémentaires ;
- pour trouver la contrepartie des déficits initiaux ;
- pour permettre le paiement des intérêts de la dette extérieure et plus tard, de son remboursement ;
- pour rendre possible une augmentation éventuelle de la part des investissements dans le PNB, liée au processus de substitution dans les sources d'énergie et à la reconversion industrielle.

Le comité de politique économique de la CEE a étudié en 1975 la répartition de cette charge par pays. L'Allemagne fédérale serait la seule bénéficiaire de ces transferts, l'importance de la charge réelle à compenser pour la France étant estimée de 4 à 5 % du PNB.

Pour l'essentiel, le poids de ces transferts porterait sur la consommation privée. Plusieurs politiques sont concevables pour prélever progressivement sur la part de la consommation dans le PNB les ressources nécessaires au rétablissement de l'équilibre extérieur et au maintien du taux d'investissement à un niveau élevé :

- une diminution de la part des salaires dans le PNB, accompagnée d'une augmentation de l'autofinancement des entreprises ;
- un maintien de la part salariale, accompagné d'une promotion efficace de l'épargne des salariés ;
- une augmentation de la charge fiscale pesant sur les particuliers, accompagnée d'une épargne publique correspondante.

Mais toutes ces mesures sont évidemment porteuses de tensions sociales.

■ La composante sociale de la crise

Sans entrer dans le détail des diverses revendications sociales et des nouvelles aspirations idéologiques, il nous paraît essentiel de rappeler que la description de la crise ne peut être cantonnée au champ de l'éco-

nomique. Les conflits sociaux qu'elle porte, qu'elle exacerbe, ou qui subsistent à travers elle en fournissent toute la dimension et restreignent la marge de manœuvre pour y répondre. Et là encore, la reprise de l'activité industrielle, bien loin de signifier l'élimination des contradictions, peut pour partie les aggraver.

Chacun des trois types de mesures régulatrices décrites ci-dessus ne sera politiquement acceptable que si une redistribution plus équitable des charges suivant les couches sociales les accompagne. Mais toutes ces politiques tendent à s'opposer à des degrés divers aux aspirations de diverses catégories de citoyens. Dans un climat social déjà fortement conflictuel, elles risquent d'être très mal tolérées. L'austérité sera infiniment plus difficile à pratiquer que pour certains pays voisins en particulier l'Allemagne, où règne un consensus social sensiblement plus puissant.

Aux conditions spécifiques de l'économie française, qui vont déterminer des types de réponses originales de l'appareil productif, se conjuguent des composantes sociales propres à chaque entité nationale et qui, en France, pèsent tout particulièrement. Au risque de schématiser, nous les regrouperons sous trois pôles :

a) La place des diverses couches sociales dans la production

Les rapides transformations de structures et les mutations sectorielles connues depuis vingt ans n'en ont pas moins laissé subsister des groupes sociaux très hétérogènes dont le rapport à la production, la contribution au développement, les formes mêmes de l'intégration au corps social pèsent d'un poids décisif sur les orientations possibles et les choix politiques. On connaît le conflit constant entre certains impératifs du patronat et les positions des organisations ouvrières : aussi bien sur les méthodes de la restructuration que sur la durée du travail ou les conditions de son exercice. Les quelque deux millions d'agriculteurs ne forment eux-mêmes pas un groupe homogène susceptible de voir appliquer des solutions générales à un secteur pourtant important dans l'équilibre de la balance commerciale : l'évolution de l'ensemble doit respecter le rythme propre aux divers groupes ; l'aménagement de l'espace et, aujourd'hui, la solution aux problèmes de l'emploi ne peuvent qu'y gagner. Les couches dites « moyennes » : commerçants, artisans, personnel d'encadrement de l'entreprise ou employés des services posent aussi des problèmes redoutables à ceux qui ont charge de préserver un certain équilibre. Leurs aspirations, leurs intérêts, leurs références culturelles comme leur attachement à certains modes de vie (décrits par quelques auteurs comme archaïques) amènent à considérer la conciliation comme un souci dominant et freinent parfois la mise en œuvre de solutions sociales ou politiques. Là aussi, la conviction de la nécessité du progrès se trouve souvent en butte à la contradiction des intérêts immédiats. Le pouvoir économique mais surtout les responsables politiques ne peuvent pas ne pas en tenir compte.

Autrement dit, le mariage d'une France éprise d'une certaine modernité et soumise à la rationalité d'une économie ouverte, se fait mal avec les tenants et les héritiers d'activités et de conceptions plus traditionnelles, voire avec les acteurs ou les promoteurs d'une autre stratégie de développement.

b) La restructuration devant les disparités sociales

La société française, on le sait, abrite des inégalités très fortes entre les groupes sociaux. Un projet de restructuration qui veut réussir sur le long terme se doit d'en tenir compte. Il n'y a pas d'issue à une orientation qui ne s'efforcera à la fois de resserrer l'éventail des revenus, d'améliorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble, de correspondre à l'impératif de l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne ; la traversée des phases difficiles du développement ne prête guère de liberté à ceux qui ont la charge de ces objectifs et l'arbitrage ne peut être continuellement laissé aux seuls critères du succès économique des agents isolés.

Entre l'investissement et l'épargne, entre le revenu des entrepreneurs individuels et ceux des ménages, entre la compétitivité immédiate et le souci de l'emploi pour tous, les choix sont ardues et peuvent s'avérer lourds pour les entreprises, mais indispensables à la cohésion sociale. La restructuration économique ne devrait-elle pas passer par un réaménagement social parallèle sinon préalable ?

c) l'espace

L'espace est devenu un enjeu où s'affrontent des stratégies et des besoins divergents parfois contradictoires. Les villes modernes, explosées au-delà de la cité humaine, créent aujourd'hui des frustrations et des conditions de vie ressenties comme de plus en plus oppressantes et injustes. Les succès du thème de la qualité de la vie, la référence au « droit de la ville », plus généralement les enjeux sur l'affectation des espaces : urbains ou industriels, loisirs ou activités productives, écologie ou croissance traduisent l'émergence de nouvelles valeurs dans le corps social. Bien sûr, ces binômes ne sont pas strictement antagoniques mais le fait qu'ils soient présentés et, pour une part, vécus comme tels, traduit bien la modification des références qui traversent et qui fondent le système des valeurs individuelles et collectives. De même, la critique de l'anonymat des grandes organisations — qui décide dans l'entreprise ? où, à qui s'adresser dans l'administration locale ou nationale ? alors que les citoyens se sentent mus par un pouvoir réel mais difficile à identifier — met partiellement en cause le sentiment d'appartenance à l'identité individuelle ou collective.

Ces questions sont soulevées dès aujourd'hui à propos des grandes villes, bientôt dans les collectivités régionales. Nul doute qu'elles le seront de manière croissante dans l'entreprise à la mesure de son extension. La restructuration globale en cours ne peut manquer de se les poser, c'est-à-dire de tenter de les résoudre.

C'est en dernier ressort le dépassement de ce type de conflits qui permettra de créer les conditions favorables à la résorption des principales difficultés d'ordre économique. *Le caractère plus ou moins conflictuel de la dynamique sociale conditionnera donc l'évolution de la France comme puissance de premier ou de second plan, suivant le modèle soit de l'Allemagne soit du Royaume-Uni.*

Tous les agents économiques sont plus que jamais confrontés à des choix délicats entre leurs objectifs à court et à long terme. Il est inévitable, par exemple, que le chômage soit au cœur des préoccupations aussi bien de l'Etat que des particuliers, alors que le souci de l'équilibre financier joint à la hausse du loyer de l'argent rend les industriels circonspects pour leurs investissements. Mais il est absolument essentiel que chacun se rende compte de la véritable nature des options à trancher. Il ne s'agit plus seulement d'aider l'économie à franchir un cap difficile au moyen d'une relance des investissements et de la consommation, de diminuer l'inflation par des mesures fiscales et budgétaires, ou de laisser les entreprises les plus saines émerger spontanément au détriment des établissements fragiles condamnés à disparaître. Car le plein emploi régulier n'est peut-être compatible qu'avec une réduction de la durée du travail, l'inflation peut posséder un taux minimum en-deçà duquel elle ne saurait être contenue, et les industries les plus prospères actuellement appartiennent peut-être à des secteurs en déclin sur le plan national alors que d'autres qui subsistent à grand peine se révéleront ultérieurement dynamiques et éventuellement indispensables.

La science économique connaît une période malaisée parce qu'elle est essentiellement fondée sur l'observation. Aucun modèle économique n'est entièrement explicatif, et l'impact du bouleversement simultané d'une multitude de variables exogènes est extrêmement délicat à mesurer. Si, en outre, l'environnement de référence est lui-même très incertain, il importe

de définir avec précision à la fois les contraintes conjoncturelles et les objectifs à long terme.

Les outils économiques classiques sont essentiels en tant qu'aide à la décision. Ils permettent d'évaluer le poids des facteurs visés par une mesure particulière, et, partant, l'efficacité directe de ce mode d'intervention. Ils illustrent également l'évolution que la France connaîtrait si les tendances principales du passé se prolongeaient ou contribuent à décrire des scénarios d'avenirs possibles, mais difficilement probabilisables.

Cependant, l'économie moderne a redécouvert que de nombreuses divisions, jadis jalousement entretenues : l'économique, le social, le politique, etc., n'avaient dans la réalité sociale plus guère de raisons, autres que formelles, d'être maintenues. Autrement dit, en élargissant son champ d'intervention dans la vie quotidienne et en s'internationalisant largement, elle a révélé ce que les classiques avaient déjà fortement souligné : *toute économie est directement politique et la production en est le déterminant essentiel.*

Les changements structurels fondamentaux, passés et à venir qui caractérisent la crise nécessitent des réponses rapides dont les principales justifications sont situées dans le long terme. Le libéralisme total ne pourra souvent pas résoudre les problèmes du court et du moyen terme au mieux des intérêts de la collectivité. Une intervention accrue de l'Etat dans la vie économique est donc à prévoir. *Elle devra associer à un projet très clair et très ferme un effort d'imagination considérable.*

En tout état de cause, les modifications fondamentales de nature socio-économique et politique qui caractérisent la période actuelle restent encore largement imprévisibles. Néanmoins l'incertitude ne légitime pas le laissez faire ; elle doit au contraire ouvrir le champ des interrogations et des remèdes.

Le choix essentiel concerne la place de la France en tant que nation : dans un monde qui deviendra progressivement plus soucieux d'harmonie et de qualité de vie que de croissance, *l'avenir n'appartiendra-t-il pas à celles des moyennes nations qui auront su préserver leur identité ?*

II - Le nouveau contexte de l'aménagement du territoire

1. Aménagement du territoire et développement économique

Deux logiques coexistent dans le développement de l'économie et de la collectivité nationale : l'une, économique, dominée par les règles de l'entreprise ; l'autre, de régulation sociale globale. L'entreprise est soumise aux contraintes de la concurrence : elle doit, pour s'imposer et se développer, dégager un taux de profit au moins égal à celui de ses concurrents. Les critères sur lesquels elle fonde sa stratégie relèvent alors de calculs de rentabilité, de niveau de compétitivité, d'efficacité des processus de production, de succès des biens produits sur le marché.

Ce principe conduit parfois l'entreprise à privilégier le calcul strictement économique à court terme, au détriment d'une stratégie plus globale et davantage fondée sur le long terme. Le choix de localisation des investissements, le cadre même du calcul des économies d'échelle possibles s'en trouvent directement tributaires.

Le mouvement d'internationalisation de la production et le poids des firmes multinationales poussent par ailleurs à une concentration financière continue. Celle-ci n'est pas nécessairement incompatible avec une distribution diversifiée sur l'espace mais a tendu pendant longtemps à s'accompagner d'une concentration physique des établissements de production.

Il serait toutefois erroné d'opposer la logique des entreprises à une autre logique — plus sociale, plus planificatrice — de l'aménagement du territoire, car aucun des modes d'organisation de la société n'est neutre quant à l'occupation de l'espace. L'aménagement du territoire ne représente en fin de compte que le reflet sur l'espace de l'ensemble de ces structures sociales, déterminées en premier ressort par les formes de la production. *Si l'état de ces structures détermine la distribution spatiale, c'est bien naturellement sur leurs transformations que s'appuie toute politique d'aménagement du territoire.*

Deux exemples soulignent la dépendance de l'aménagement du territoire envers l'évolution des structures économiques :

- la réalisation de la zone industrialo-portuaire de Fos, où sont étroitement imbriqués les aspects d'aménagement de l'espace, de développement de la Façade méditerranéenne, de rénovation économique d'une zone portuaire. Mais où l'on trouve d'abord la volonté de doter la sidérurgie française d'un second ensemble économique et technologique après Usinor à Dunkerque — apte à la rendre compétitive au plan mondial. Il ne s'agit donc pas d'une action défensive mais bien au contraire, en s'appuyant sur le support d'un grand secteur industriel, d'une intégration aux nouvelles conditions de la concurrence internationale.
- le développement de l'industrie dans l'Ouest, stimulé avec de tous autres instruments mais dans la même optique. L'effort d'implantation d'établissements industriels, soutenu par les mesures incitatives adéquates suivant un classement en zones prioritaires pour les aides (subventions, primes de développement régional) a abouti à inverser

la tendance à l'appauvrissement démographique à partir de 1968. Il se base sur la croissance des branches de la construction mécanique, des industries électriques et électroniques, et sur la mobilité de certaines industries plus traditionnelles (le textile et la construction automobile) ; c'est bien, là aussi, l'évolution des structures industrielles qui a permis et orienté l'action d'aménagement du territoire.

Ce qui n'a nullement exclu mais plutôt nécessité une action intersectorielle exigeant à la fois la saisie des préoccupations de politique urbaine (les villes moyennes, le développement des réseaux urbains régionaux), une attention plus grande portée au développement des infrastructures et des moyens de communication, enfin, un souci croissant concernant la qualité des emplois créés et les conditions de travail dans les nouvelles unités de production.

Bref, politique d'aménagement du territoire et développement économique sont étroitement liés. L'expansion industrielle et ses contraintes comme ses opportunités diverses ont fourni, au moins jusqu'en 1973, les principaux moteurs de l'aménagement du territoire et ont légitimé son action. La question est alors de savoir si la crise qui a secoué le système économique occidental depuis trois ans va modifier ces rapports et, si oui, dans quel sens ?

La « décennie du développement » des années soixante avait permis une large redistribution de la carte des activités sur le territoire. Malgré certains aspects négatifs, le redressement de plusieurs régions, notamment dans l'Ouest, paraissait sensible et de nouveaux tissus économiques régionaux étaient en voie de constitution.

La traduction spatiale de la restructuration

Deux problèmes sont posés par les formes que prend la réorganisation actuelle : l'un tient à l'évolution globale de la part de l'industrie, c'est-à-dire aux flux d'investissements, à leur nature, à leur orientation spatiale ; l'autre en est la conséquence sur les structures récemment mises en place et encore fragiles.

L'examen des investissements opérés depuis la fin de la période de récession aiguë montre qu'ils ont plus visé à moderniser l'appareil de production qu'à augmenter ses capacités. Ils se sont par ailleurs effectués en conformité avec la nouvelle logique de la division internationale du travail : produits de base traités sur les lieux d'extraction ; travail qualifié et technologie avancée dans les grands centres industriels des pays développés, soucieux d'une productivité croissante ; tendance à la délocalisation des opérations d'assemblage et de montage dans les zones extérieures à faible coût de main-d'œuvre.

Les mouvements de capitaux se sont naturellement révélés très disparates selon les branches : forte poussée de quelques secteurs de pointe, notamment dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, stagnation sinon retrait dans des branches plus traditionnelles (cuirs et peaux, textiles, certaines productions mécaniques).

Mais l'expérience des années passées montre malheureusement que le dynamisme de certains secteurs ne contribue parfois que faiblement à la résorption des problèmes de chômage, car croissance de l'investissement industriel et croissance de l'emploi secondaire ne vont pas nécessairement de pair. En outre, le développement du premier n'entraîne pas nécessairement la réduction des disparités spatiales. En effet, les différents secteurs industriels ne sont pas également répartis sur le plan géographique. Toute modification de l'importance relative de ces secteurs possédera donc nécessairement une traduction spatiale.

A titre d'illustration, nous avons extrait de la synthèse « Consultation des régions », établie par le Commissariat au Plan dans la phase d'orien-

tation préliminaire du VII^e Plan, le passage concernant les conséquences régionales de l'adaptation de l'appareil productif :

« Les perspectives d'évolution à moyen et long terme du secteur automobile paraissent, pour de nombreuses régions dans lesquelles ce secteur tient une place importante (Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Nord, Pas-de-Calais, Haute et Basse-Normandie, Région Parisienne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) nécessiter la mise en œuvre d'actions de conversion visant notamment une plus grande diversification de l'industrie vers les biens d'équipement. Il en va de même pour la construction aéronautique civile (Région Parisienne et Midi-Pyrénées).

Les activités de sous-traitance liées à ces deux industries sont évoquées dans des termes semblables (Champagne-Ardenne, Picardie, Alsace, Lorraine et Auvergne).

Les perspectives d'activité semblent dans leur ensemble mauvaises pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir. Sauf en Auvergne (textile, habillement), Midi-Pyrénées (textile, cuir) et Rhône-Alpes (confection), dans toutes les régions on affiche des pronostics pessimistes pour ces diverses industries (Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Région Parisienne, Pays de la Loire, Picardie et Provence - Côte d'Azur) ; on s'y attend en particulier à une concurrence accrue des pays en voie de développement et à la poursuite du mouvement de régression des effectifs. La localisation de ces activités dans certaines zones et la forte proportion de main-d'œuvre féminine risquent en outre de poser des problèmes de conversion particulièrement difficiles. Il convient de noter à cet égard le désir exprimé par un certain nombre d'Assemblées Régionales d'attirer des activités de substitution créatrices d'emplois féminin (biens d'équipement en particulier).

Dans la plupart des régions, on insiste sur le poids du bâtiment et travaux publics dans l'économie régionale : la faiblesse structurelle des nombreuses entreprises de ce secteur d'activité suscite des inquiétudes de la part des Assemblées Régionales (en particulier Auvergne, Bourgogne, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Région Parisienne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes).

On s'attend à une évolution favorable de la production de matériaux de construction en Bretagne et en Limousin ; par contre, on exprime des craintes à ce sujet en Auvergne, en Bourgogne et dans le Nord - Pas-de-Calais.

En Picardie et en Bourgogne, on compte sur un développement de l'industrie du verre dont le dynamisme est souligné. En ce qui concerne la sidérurgie, la production de cette industrie resterait stable en Lorraine, mais l'emploi continuerait à régresser ; la sidérurgie devrait par contre connaître une activité soutenue dans le Nord - Pas-de-Calais et en Bourgogne.

Les appréciations sont assez partagées pour les industries du bois et de l'ameublement : dans certaines régions, on considère que l'évolution sera favorable en raison de l'évolution de la demande ou des caractéristiques régionales du secteur (Bretagne, Centre, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin et Pays de la Loire) ; dans d'autres par contre, on s'attend à des difficultés ou à une conjoncture médiocre (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Région Parisienne et Poitou-Charentes) ; en Poitou-Charentes, on s'inquiète en particulier des pratiques de dumping des pays du sud-est asiatique.

Dans l'ensemble, la plupart des réponses affichent des perspectives favorables pour l'industrie papetière (Alsace, Aquitaine, Bretagne et Limousin), si l'on excepte certains problèmes spécifiques (perspectives médiocres en Bourgogne, décentralisation en Région Parisienne, crise du cartonage dans le Limousin). Les perspectives sont par contre mauvaises pour l'industrie polygraphique (Région Parisienne, Bretagne). Dans certaines

régions, enfin, on mise sur un développement des industries diverses : Franche-Comté (transformation des matières plastiques et pipes), Bretagne (jeux et jouets) et Aquitaine (transformation des matières plastiques) ; dans d'autres régions, par contre, on affiche pour ces activités un certain pessimisme : Bourgogne, Centre (transformation des matières plastiques) et Poitou-Charentes (navigation de plaisance). »

Bien qu'il soit encore tôt pour se prononcer avec certitude, il apparaît que le redéploiement déclenché en riposte à la crise a contribué de fait à renforcer les zones disposant d'un patrimoine et d'un dynamisme industriels confirmés depuis longtemps. Les difficultés ont été particulièrement sensibles dans les régions de mono-industrie ou connaissant déjà des problèmes antérieurs de reconversion, dans les zones où prédominent les petites et moyennes entreprises, ainsi que dans les zones d'industrialisation plus récentes et plus éloignées des grandes métropoles.

Pour ne citer qu'un seul exemple, l'effort de développement de la production de biens d'équipements s'est spontanément localisé dans les zones disposant d'un tissu industriel et d'un potentiel technologique avancé.

Les tendances à la concentration des investissements dans les régions déjà fortes (Région Parisienne, Nord et Est, Lyon, triangle méditerranéen) ne pourraient qu'être renforcées par un ralentissement de la croissance. En effet, les coûts de l'urbanisation pèsent très peu sur les industriels, qui ressentent fortement au contraire les avantages que leur procure une région développée. Le redéploiement spontané de l'industrie s'orienterait d'autant plus vers les pôles existants que la compétition deviendrait plus aiguë.

En outre, les équipements lourds (comme les grandes infrastructures de transport : TGV ou liaison Rhin-Rhône) seraient programmés de façon encore plus prioritaire qu'actuellement, en fonction des demandes déjà existantes plutôt qu'en fonction des demandes potentielles qu'elles pourraient susciter. Bien que le développement d'une région soit loin de suffire à assurer son développement économique, on peut affirmer sans risque qu'il en constitue un préalable indispensable.

De même, l'importance accordée au développement nécessaire des exportations ne poussera-t-il pas à éviter d'infliger des contraintes supplémentaires aux entreprises les plus dynamiques, généralement localisées dans les régions les plus développées où, sauf exception, elles souhaiteraient demeurer ?

Tel est du moins le constat effectué par la commission « Aménagement du Territoire et Cadre de Vie » chargée de la préparation du VII^e Plan qui écrit dans son rapport :

« L'étude des évolutions probables par branches aboutit, en tout état de cause, à une répartition des régions en trois groupes distincts :

Le Bassin Parisien, Rhône-Alpes et une partie du Sud-Est bénéficieront de façon favorable de l'évolution de la demande internationale, tandis que leur tissu industriel dense leur permettra de mieux résister aux évolutions conjoncturelles défavorables.

Les régions d'industries anciennes, notamment le Nord et l'Est continueront de connaître des problèmes de conversion dus à la faiblesse d'un certain nombre de leurs activités.

Enfin les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest connaîtront des difficultés liées à la fois aux menaces pesant sur leurs activités traditionnelles et au risque de ne pas voir se prolonger en leur faveur les mouvements de décentralisation du passé : en effet, l'automobile et la construction électrique, notamment l'électro-ménager, sont appelés vraisemblablement à connaître un certain ralentissement au cours des années 75-80. Enfin le tissu industriel encore fragile de ces zones se prête mal aux réadaptations rapides.

En d'autres termes, *l'évolution du contexte économique, même favorable, aura vraisemblablement des conséquences territoriales qui iront à l'encontre des préoccupations de rééquilibrage régional.* »

Les retombées de cette tendance peuvent être sérieuses si les divers acteurs de l'aménagement du territoire : pouvoirs publics, responsables économiques, collectivités locales, organisations syndicales, n'en préviennent rapidement les effets.

2. La réorientation de la politique d'aménagement du territoire

■ La redéfinition des objectifs

La mission de l'Aménagement du Territoire se trouve ainsi enrichie, et encore plus justifiée. Mais, paradoxalement, l'élargissement à l'ensemble du champ socio-économique des éléments déterminants de l'occupation de l'espace pourrait à première vue restreindre l'horizon d'une politique propre d'aménagement du territoire.

En effet, il a toujours été clair que l'aménagement du territoire ne saurait être le seul fait d'une quelconque structure administrative, même interministérielle. A chaque moment, son action interfère et s'appuie sur les mouvements qui traversent la société globale, au plan tant économique que social, voire au niveau idéologique ou politique. Mais dans le domaine industriel, il s'agissait jusqu'à présent principalement d'accompagner l'évolution des structures en les orientant à la marge (même dans le cas des grandes opérations comme l'aménagement des plateformes industrialoportuaires) dans le cadre de contraintes relativement bien définies, afin de mieux valoriser les ressources différenciées des différentes zones territoriales. La France n'était pas si opulente qu'elle puisse se permettre de laisser en friche une partie importante de son potentiel, d'autant plus que, dans une période d'accoutumance à l'amélioration régulière des revenus et de nombreux services collectifs, les revendications politiques pour l'égalisation des situations régionales (non leur uniformisation, bien sûr) se faisaient plus pressantes.

Ces arguments demeurent toujours pertinents à l'heure actuelle. Toutefois, la transformation en profondeur de l'environnement économique et social qui s'opère tend à rendre stérile toute opération d'accompagnement marginale.

Ainsi, la nouvelle place dévolue à l'automobile, première branche industrielle exportatrice qui a entraîné pendant vingt ans l'ensemble de l'économie française sera déterminée partiellement par l'évolution de la production et de la demande dans les autres pays, et pour partie aussi par des décisions nationales de politique économique. Les choix qui seront faits en la matière auront à coup sûr des retentissements bien plus considérables dans des régions comme le Bassin Parisien, le Nord ou le Centre-Est que toutes les inflexions qui pourront être apportées aux tendances spontanées à la localisation des nouvelles unités de production automobile.

Ce type d'options dépasse évidemment de très loin le simple aménagement du territoire. La sagesse semble donc commander de mettre en veilleuse toute politique ambitieuse de redistribution géographique des activités pendant le temps nécessaire à la nouvelle définition de ces activités.

Toutefois, la tentation pourrait alors être d'autant plus forte de cantonner la politique d'aménagement du territoire à la simple gestion d'opérations ponctuelles que l'ampleur des ressources nécessaires au redéploiement économique risque de faire apparaître la réduction des inégalités régionales comme un luxe particulièrement dispendieux. Le souci de l'efficacité économique à court terme conduirait alors à renforcer la spécialisation des différentes régions en bases industrielles plus ou moins sophistiquées, zones agricoles, ou réserves naturelles pour vacanciers et retraités.

■ La pratique de l'Aménagement du territoire remise en question

La crise menace donc directement de réduire l'importance accordée à l'aménagement du territoire.

Bien plus, soumise à un environnement fluctuant, la politique d'aménagement du territoire se voit aussi atteinte dans sa pratique à un double niveau :

- d'un côté, les priorités d'action définies il y a quelques années et dont la rationalité est conditionnée par la cohérence et la poursuite des mêmes objectifs sur le long terme, peuvent entrer en conflit les unes avec les autres ou avec des préoccupations plus conjoncturelles, mais non moins importantes. Si l'on peut influencer sur la localisation d'une unité de production, doit-on privilégier l'Ouest du pays qui demeure lourdement sous-industrialisé, ou au contraire contribuer à résorber un chômage inquiétant qui s'est naturellement accru, dans l'absolu, principalement là où sont implantés les activités, c'est-à-dire à l'Est ? Plus généralement, la multiplication des sources de tension locales ne conduira-t-elle pas à rendre tout espace relevable à un titre ou à un autre d'une des priorités antérieurement reconnues (Ouest du pays, Massif Central, littoral, montagne, régions de reconversion, zones frontalières, métropoles d'équilibre, villes moyennes, petites villes, zones de chômage...), niant ainsi toute priorité réelle ?
- d'autre part, la crise remet en cause les instruments mêmes de la politique d'aménagement du territoire :
 - les choix de localisation se posent en termes nouveaux pour les industriels (diversification des marchés et hausse des coûts de transport) ;
 - les créations de nouveaux établissements industriels susceptibles d'être sensibles à des mesures d'aides diverses (primes, prêts à long terme, indemnités de décentralisation, aides à la formation professionnelle, avantages fiscaux...) dans le choix de leur implantation risquent pour un temps d'être réduites par rapport aux simples extensions d'unités existantes déjà localisées ;
 - les investissements étrangers ont jusqu'à présent contribué au rééquilibrage des différentes régions dans une proportion supérieure à leur part dans l'ensemble de l'économie : dans certains cas, des contraintes territoriales moins étroites que pour les investissements nationaux (firmes américaines) font paraître les incitations plus attractives ; dans d'autres cas au contraire, la proximité de leur base géographique incite les entreprises à se concentrer dans les zones frontalières où elles contribuent à résorber un chômage important (firmes britanniques et belges dans le Nord, allemandes et Alsace-Lorraine, voire espagnoles dans le Sud-Ouest). Ainsi en Alsace, 49 % des emplois nouveaux créés entre 1953 et 1970 sont le fait d'entreprises étrangères, notamment allemandes. En Midi-Pyrénées, plus de 50 % des emplois résultant d'opérations de création, décentralisation ou extensions décentralisées entre 1967 et 1972 relèvent également d'affaires étrangères (19).

Les nouvelles orientations de la division internationale du travail réduiront vraisemblablement le rythme d'arrivée des implantations étrangères. Il serait toutefois peu raisonnable de chercher à compenser cette diminution par l'abandon de la sélectivité progressivement mise en place pour l'accueil de ces investissements.

Reconnaissons enfin que les résultats positifs acquis dans le passé ont été produits par un ensemble d'interventions, tant incitatives que réglementaires. L'acceptation de mesures autoritaires est évidemment conditionnée par la gêne effective qu'elles occasionnent. Et c'est à juste titre que la

(19) Voir le livre blanc *Investissements étrangers et aménagement du territoire* (DATAR), Paris, La Documentation Française, 1974.

Commission « Aménagement du Territoire et Cadre de Vie » du Commissariat Général au Plan note à cet égard : « Au niveau de l'aménagement du territoire, la réussite de la décentralisation a été en partie liée aux restrictions imposées à la localisation des entreprises en Région Parisienne. Dans une période de moins bonne santé économique, les récriminations contre ces contraintes auraient été beaucoup plus fortes ».

Les remarques précédentes suggèrent que la panoplie des modes d'intervention gouvernementaux pour l'aménagement du territoire risque de se restreindre. Corrigeons cependant cette tendance en notant que parallèlement à l'apparition de difficultés nouvelles, le renforcement prévu du rôle économique de l'Etat au détriment des firmes le dotera de moyens d'orientation accrus.

■ Pour une réflexion globale

Le danger de voir annihilés tous les efforts passés d'utilisation plus harmonieuse de l'espace dont les succès sont réels, doit être pris au sérieux. Toutefois la cause même de la menace peut être porteuse d'opportunités considérables. Pour la première fois en effet, les impératifs de l'aménagement du territoire peuvent constituer l'un des facteurs pris en compte pour l'élaboration de décisions aussi structurantes sur l'espace que celles concernant le redéploiement de l'appareil productif. Mais on ne pouvait conduire une étude approfondie de ce processus de restructuration — les réflexions qui précèdent l'ont largement souligné — sans interférer continuellement avec les autres aspects de la vie de la société. L'industrie est certes un secteur important — sinon décisif — de la vie économique et sociale, mais ses transformations ne sauraient être comprises indépendamment du contexte international dans lequel elles interviennent, des choix économiques, et donc de la collectivité nationale, des enjeux propres à chaque branche ou, du moins, de la place et de la stratégie des firmes dominantes dans ces branches. Autrement dit, à chaque moment de ses modifications, l'appareil productif se trouve confronté à des contraintes ou des logiques qui en influencent l'évolution. Contraintes de l'équilibre extérieur, préservation d'un certain niveau de l'emploi, nature des rapports sociaux, cohésion des différents groupes dans la communauté nationale imposent un rythme et des formes propres à la restructuration industrielle en France

Il est naturellement imparti à l'Etat de réaliser les conditions adéquates à l'accompagnement de ces modifications sans remettre en cause la cohésion de l'ensemble. Ainsi, toute réflexion sur la restructuration devient-elle une réflexion globale et implique-t-elle au moins dans son projet la prise en compte des composantes majeures du système ainsi que la compréhension de leur dynamique. Il n'est en effet pas possible de raisonner en fonction de « l'avant » et de « l'après » comme pourrait y conduire une trop grande confiance dans des mécanismes d'ajustement spontanés. L'évolution et ce qu'elle comporte, les interdépendances qui la modèlent, les interactions et feed-backs qu'elles entraînent, sont tout aussi importants car ils déterminent l'issue d'une période et les conditions d'un nouveau cycle.

Ainsi, l'aménagement du territoire apparaît-il continuellement comme un carrefour où se manifestent les agents sociaux les plus divers et où se croisent des nécessités et des aspirations aussi nombreuses que parfois contradictoires. La restructuration de l'appareil productif par ses nombreuses conséquences propose un nouveau défi à la mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. Les travaux exposés dans cet ouvrage n'en définissent pas directement les incidences spatiales. Au moins en éclairent-ils le cadre, ou plutôt quelques-unes des alternatives parmi lesquelles s'inséreront, pour partie, les futures stratégies d'aménagement du territoire.

Nous aurions pu choisir d'autres objectifs pour chacun des scénarios. Mais, en dépit de leur disparité, ceux pour lesquels nous avons opté possèdent un point commun essentiel : le souci d'une répartition spatiale plus équilibrée des hommes et des activités fait partie intégrante de leur logique. Pour l'un d'entre eux, « la restructuration libérale active », la réduction des inégalités régionales constitue explicitement l'un des buts à atteindre. Pour les autres, « compter sur ses propres forces » et « la stratégie vers l'autonomie », la valorisation de l'ensemble du territoire représente un atout fondamental de toute volonté réelle d'émancipation nationale.

III - Les scénarios de restructuration

1. Méthodologie

La situation de l'économie française et la phase particulière qu'elle traverse nous ont conduits à considérer l'avenir de l'appareil productif comme une question primordiale pour l'aménagement de l'espace.

A ce titre, il nous fallait à la fois disposer d'une rigoureuse analyse économique et d'une méthode autorisant l'appréhension d'un champ socio-économique élargi. La volonté étant autant d'explorer les contenus possibles de différentes alternatives de restructuration que de mettre en lumière des forces qui allaient en entraîner la réalisation, il nous fallait relier une analyse de l'état des structures actuelles à une série de démarches plus libres d'investigation du futur.

Aussi avons-nous proposé deux sortes de travaux : d'une part une première étude, en quelque sorte introductive, sur « les mutations industrielles et le rôle de l'Etat » au cours des trente dernières années, d'autre part un ensemble de trois études prospectives se situant dans des contextes relativement contrastés parmi lesquels pourrait évoluer l'appareil productif français.

Il serait d'ailleurs factice d'opposer ces deux types de démarches : le travail historique, qui s'efforce de fournir une explication, une « lecture significative » de la période qu'il recouvre, débouche nécessairement sur la connaissance ou du moins l'interprétation des conditions nouvelles qui en sont issues. En ce sens, il pose les prémisses d'une compréhension de la phase qui va suivre et de ses orientations. La recherche prospective ne peut de son côté se dispenser d'une investigation approfondie des bases sur lesquelles elle se fonde. Lorsqu'elle s'attache à une entité aussi vaste que l'évolution d'une économie, elle est inexorablement tributaire de la dynamique historique dans laquelle elle s'insère. La démarche historique peut sembler ne disposer d'aucun degré de liberté. Mais elle ne trouve en fait sa véritable dimension que par rapport au présent. C'est lui seul qui permet d'interpréter une série d'évolutions passées comme cause effective d'une situation actuelle. C'est également l'analyse du présent qui fournit les instruments théoriques permettant une lecture pertinente (et donc non gratuite) de l'histoire. L'examen du passé permet alors à son tour de confirmer ou d'affiner les schémas qui dégageront du présent les tendances motrices de l'évolution future. Les deux démarches se rejoignent donc.

Il n'est pas dans l'ambition de la prospective d'annoncer la vérité à venir de manière sûre et irréfutable. Son objectif est à la fois plus modeste et plus fécond :

- plus *modeste* car la prospective se propose d'éclairer des directions possibles — mais sans degré de probabilité — dans lesquelles peut évoluer un système à un moment donné : elle n'en dira ni les échéances exactes, ni le contenu exhaustif, mais, ayant mis en lumière les bases et les composantes de sa dynamique, elle en indiquera la logique d'évolution, les obstacles possibles à son déroulement, les méthodes de régulation nécessaires à sa poursuite.

— plus *fécond* dans la mesure où, comme tout travail de clarification, la prospective est d'abord source d'interrogations. Non seulement au moment du choix des alternatives retenues, dans le déroulement des perspectives avancées, mais plus encore aux différentes étapes auxquelles elle conduit. Ainsi est-il loisible de concevoir un renforcement sensible de l'intervention de l'Etat dans une phase donnée du processus de restructuration et d'être conduit dans une étape ultérieure à observer des obstacles majeurs, à la poursuite de cette intervention. En d'autres termes, la prospective, bien qu'elle soit nécessairement simplificatrice, permet de mettre clairement en relief les enjeux contradictoires entre les différents acteurs, l'évolution de différentes stratégies dont la comptabilité à terme reste incertaine, voire impossible.

L'intérêt de la prospective n'est donc pas de fournir le scénario du futur, mais bien plus de permettre l'exploration de différentes hypothèses, d'en saisir les implications et les limites, de fournir des lectures possibles et structurées de l'évolution à long terme d'un système global. Elle ne peut donc aboutir à fournir un programme cohérent sur le long terme nécessairement abstrait et, encore moins, des solutions partielles ou sectorielles. Tant il est vrai que l'avenir est le fruit de différentes histoires simultanées, contradictoires mais toujours interdépendantes, dont la résultante ne pourra émerger qu'en fonction des politiques et des comportements réels des multiples agents sociaux.

On aura compris à la lecture de ces quelques réflexions que la distance est grande entre la recherche prospective et la démarche de planification. Non qu'elles soient incompatibles mais plutôt parce qu'elles répondent à des besoins différents et correspondent en quelque sorte à des logiques différentes. L'objet de la planification est la définition d'un système de développement — d'un seul — et l'étude des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Bien évidemment, ce système est complexe et recèle un degré d'incertitude non négligeable, il appelle par conséquent des possibilités d'ajustement et des procédures de régulation nombreuses et révisables. De ce point de vue, il évolue dans le champ de la prospective et, à ce titre, il en utilise les résultats. *Parmi les univers possibles mis en lumière par la prospective se situe l'univers concret du Plan*, là où la reproduction du système prend le pas sur les ruptures, là où la régulation et la continuité l'emportent sur l'incertitude et la radicalité. Ce qui ne veut pas dire que la planification ne se situe pas elle-même dans une perspective de transformations : elle les guide plutôt qu'elle ne les contrôle.

Parmi les hypothèses diverses et parfois extrêmes de la prospective, la planification, œuvre de moyen terme, retient celle qui exprime l'articulation la plus pertinente entre le futur souhaité et les contingences de la réalité économique actuelle. Le même pragmatisme doit contribuer à définir les formes de son action sur l'appareil de production.

Avant d'introduire plus spécifiquement chacune des études contenues dans ce document, il convient d'apprécier globalement la cohérence de l'ensemble des travaux réalisés autour du thème de la restructuration de l'appareil productif.

L'ambition du SESAME était de présenter plusieurs images contrastées du développement économique et social français, à l'intérieur desquelles l'emphase serait mise sélectivement sur les différents axes de la politique gouvernementale telle qu'elle a été définie par la lettre de mission adressée par le Premier ministre au Commissaire au Plan : recherche des « moyens susceptibles de mieux assurer notre liberté de décision et d'affirmer notre place dans la Communauté internationale », « réduction significative des inégalités de revenus et de situation » et satisfaction de « l'aspiration des Français à une amélioration de leur cadre de vie ».

Le Chef de l'Etat devait ensuite ajuster les priorités en déclarant le 20 janvier 1976 lors d'une réunion du Conseil Central de Planification : « le principal objectif du VII^e Plan sera le plein emploi ».

Dans le cadre des scénarios, l'emploi ne constituait nullement un objectif en soi, mais plutôt une contrainte au même titre que le développement des exportations considéré comme l'un des moyens pour parvenir au rééquilibrage des échanges extérieurs.

Les auteurs des divers travaux se sont pliés à la discipline du genre. Après avoir défini les caractéristiques de l'environnement socio-politique et économique qui leur paraissait le plus probable à moyen terme pour servir de base de départ à leur scénario, ils ont tenté de dérouler ce dernier en fonction de sa logique interne et du thème qui leur était proposé. Il est donc important de souligner que *les scénarios ne représentent pas la philosophie politique et économique de leurs auteurs*, mais un exercice formel d'explicitation du contenu de certaines hypothèses imposées à l'avance et de leurs conséquences.

Les scénarios ne traduisent évidemment pas plus l'opinion du SESAME, ne serait-ce que parce qu'ils offrent des images contrastées, souvent irréciliables et contradictoires (20).

C'est précisément la fonction d'un organisme tel que le Commissariat au Plan de rendre compatibles les diverses orientations qui ne sont pas antagoniques et de trancher au niveau politique les autres options afin de pouvoir proposer une politique opérationnelle.

L'élaboration pratique de véritables scénarios prenant en compte le cheminement temporel des évolutions décrites s'est révélée à l'expérience sortir des limites de notre entreprise. Nous avons alors préféré laisser chaque équipe placer l'accent sur les aspects de sa recherche les plus pertinents, en fonction de l'objectif fixé : présentation historique de l'intervention étatique dans l'industrie par Prospective et Aménagement, analyse détaillée du commerce extérieur pour le Laboratoire de Conjoncture et de Prospective, réflexion théorique sur la notion d'autonomie et approfondissement du contexte international pour l'Institut de Recherche et d'Information Socio-économique (IRIS), nouvelles exigences socio-économiques pour le Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (BIPE). Les scénarios ne sont donc pas lisibles en parallèle ; ils doivent être considérés comme des études d'éclairage des choix du développement économique et social. Ils nous apparaissent incomplets par nature, mais riches d'informations et de suggestions et comme tels susceptibles d'engendrer de fructueux débats.

2. Présentation des différentes études

■ Mutations industrielles et rôle de l'Etat

Le travail présenté ici trouve son origine dans les questions posées par les manifestations de la crise qui a ébranlé les économies occidentales à partir de 1974. Il s'efforce de répondre à la question de savoir quelle est la place et l'influence de l'action de l'Etat dans l'appareil économique et sur son évolution. Comment en particulier la politique industrielle de l'Etat a-t-elle évolué depuis près de vingt ans, selon quelles orientations s'est-elle développée et quels types de rapports a-t-elle mis en œuvre à l'égard des différents acteurs industriels ?

(20) L'impossibilité de fondre les différentes réflexions de manière synthétique nous impose d'ailleurs d'accepter à l'occasion une certaine redondance entre les études au niveau d'un ensemble d'informations économiques.

Leur insertion dans le fil du texte, mais surtout la variété des présentations pour étayer des hypothèses diverses rendait leur allègement difficile sans appauvrir simultanément les démonstrations, car ces matériaux ne font que rarement effectivement double emploi.

Il s'agit donc au départ d'une analyse historique mais qui débouche sur une question actuelle : comment les structures de l'Etat peuvent-elles répondre aux questions nouvelles posées par la crise à l'appareil de production français ?

A de telles questions, on ne peut répondre qu'à deux conditions : la première est de connaître très rigoureusement l'évolution de la place de l'Etat dans le développement économique — on verra au demeurant que cette part est en France généralement inférieure à celle observée dans la plupart des pays voisins et qu'elle s'est sensiblement modifiée en vingt ans — et quels types d'instruments l'appareil étatique met en œuvre vis-à-vis des entreprises, quels moyens financiers, monétaires, budgétaires, il utilise pour atteindre ses objectifs. S'appuyant sur des analyses structurelles mais utilisant aussi les ressources statistiques procédant à des études de cas (une dizaine) assez diversifiées pour être significatives les auteurs ont rassemblé une information précieuse. Mais le sens d'une politique économique ne surgit pas de la compilation d'une documentation aussi achevée soit-elle. Il y faut un effort de clarification, une grille de lecture rendant explicite les caractéristiques observées, bref une approche théorique.

Cette seconde condition est traitée ici avec une grande attention, voire un souci didactique constant. L'interprétation théorique de la crise pourra paraître déjà connue pour certains, trop peu élaborée pour d'autres. Tant il est vrai que le contact quotidien avec la réalité de l'entreprise, ses problèmes d'ajustement, d'emploi, d'investissements occultent aisément la vue d'ensemble au niveau d'une politique nationale et de sa signification globale. Les études de cas des rapports entre l'Etat et une dizaine des plus grands groupes nationaux montrent au contraire que l'observation d'une politique concrète peut très bien être reliée à une interprétation plus large.

Ce n'est donc pas cette critique que nous retiendrons, même s'il nous semble que le document répond insuffisamment à deux problèmes.

L'interprétation théorique de la crise ne traduit-elle pas une démarche économiste trop stricte lorsqu'elle privilégie à tout moment le rôle du secteur productif, laissant au second plan les rapports sociaux, même ceux qui sont en dehors de l'entreprise ? L'apparition par exemple de nouveaux supports de valorisation et de réalisation du capital, d'une critique régénérée du mode de consommation peut toucher indirectement le secteur de production lui-même. Et l'étude ne se limite-t-elle pas à une dimension trop interne au système capitaliste, n'accordant ainsi que peu de place à la crise des rapports entre pays riches et pays pauvres ?

D'autres lectures existent et cohabitent sur l'interprétation actuelle de la crise : le choix est toujours partiel.

La deuxième interrogation soulevée par cette étude tient à sa conclusion : en première analyse, les nouvelles orientations de la politique économique actuelle restent assez différentes de la réponse plus « horizontale » et plus « diffuse » que ne semblaient l'annoncer les conclusions du document. Il est vrai que les orientations du VII^e Plan en matière industrielle confortent au contraire la perspective décrite par les auteurs. Les contradictions ne sont-elles qu'apparentes ou tiennent-elles simplement à la diachronie des ajustements qui sont en voie de réalisation et qui clarifieront une stratégie encore incertaine ?

■ « Compter sur ses propres forces »

Le mot d'ordre du leader chinois peut sembler surprenant comme titre d'une étude sur la restructuration de l'appareil productif français. Encore est-il vrai qu'il n'est pas totalement étranger aux réflexions stratégiques classiques, qu'il s'agisse du domaine économique ou à plus forte

raison militaire, et que certaines dispositions prises dans quelques pays occidentaux au cours des années 1974 et 1975 semblaient devoir en montrer l'actualité. Il convient toutefois de préciser deux points :

- L'étude présentée sous ce titre a un caractère délibérément exploratoire et contrasté. Il ne s'agit nullement de concevoir une planification économique structurée susceptible d'application concrète mais plus exactement de rechercher quels sont les secteurs et les structures de dépendance de l'économie française, d'évaluer les moyens de l'alléger, si possible de la faire disparaître. Il va de soi que recherche de l'indépendance (outre le fait de savoir si elle est souhaitable ou non, ce qui est une autre question) et mise en lumière des contraintes qui la limitent sont liées. La problématique initiale ne peut donc amener à éluder les questions ayant trait à l'insertion future d'une économie déjà largement internationalisée, elle les met au contraire en évidence. L'approche choisie ici tente cependant d'aller à contre-courant des démarches habituelles : elle part du principe que l'indépendance économique est d'abord un choix politique. Le travail d'analyse, la connaissance des mécanismes du développement de l'économie nationale, les forces d'intégration internationale auxquelles elle se trouve confrontée viennent bien évidemment marquer les limites du projet. Il n'était pas inutile qu'il soit systématisé car il permet une critique et des propositions parfois aussi radicales qu'insoupçonnées mais souvent fécondes.

- L'ambition originale était de construire un scénario complet (c'est-à-dire macro-social) d'un processus de développement économique national face à un environnement qui deviendrait hostile sous l'influence de causes diverses : exacerbation des rivalités entre les différentes entités économiques face à la crise ; déséquilibre durable du système mondial provoquant une paralysie des rapports et des échanges internationaux ; contradictions socio-politiques croissantes entre différents pays jusqu'alors alliés ou interdépendants — l'un ne va pas nécessairement avec l'autre —. Bref comment écrire l'histoire d'un pays développé, de taille moyenne, qui se verrait inexorablement contraint de compter d'abord sur ses propres efforts parce que ses partenaires toléreraient mal les tentatives limitées d'émancipation mettant en question la réorganisation hiérarchisée du système économique mondial ?

C'est l'enjeu que nous avons proposé aux auteurs de cette étude. Il supposait un travail très approfondi de connaissance du contenu de la balance des paiements, et surtout de notre balance commerciale à un niveau très fin, il impliquait une analyse structurelle des formes de l'interdépendance actuelle (systèmes productifs, institutions financières, instruments de décision et de contrôle national et international), il nécessitait enfin une réflexion sur l'Etat, voire sur l'Etat-nation et son avenir, ses pouvoirs et ses évolutions. Mais il s'agissait d'abord de saisir l'appareil de production français, de voir jusqu'où il pouvait être modifié pour atteindre l'objectif normativement défini, d'en peser les conséquences sur la collectivité nationale.

L'ambition sans doute était excessive et le document proposé ne répond pas à toutes nos questions. Il nous paraît cependant d'un très grand intérêt. Il offre en effet une lecture très précise de la balance commerciale (en vingt sections décomposées en plus de trois cents postes) et la situe dans son évolution historique. Aussi bien la balance des produits sidérurgiques et métallurgiques, que l'analyse de l'échange dans le secteur agro-alimentaire, les échanges concernant le papier et ses applications que ceux ayant trait au matériel de transport, etc., sont analysés de manière approfondie. Au-delà sont étudiés les moyens de réduire autant que possible la dépendance, et fréquemment proposés des moyens originaux pour y parvenir. On pourra discuter la plausibilité des solutions, il est difficile de refuser la clarté des analyses et l'intérêt des réponses avancées.

Le problème posé par cette étude, une fois acceptée la problématique, se situe, nous semble-t-il, à un autre niveau. L'articulation des réflexions théoriques — sur les thèmes « indépendance/internationalisation », « autonomie/autarcie », « mode de développement/croissance » — avec les questions soulevées dans l'analyse de la balance commerciale nous paraît parfois insuffisante. Serait-ce que l'objectif et la réalité sont trop éloignés, ou contradictoires ? Ou le malaise vient-il de ce que les concepts de base ne sont pas eux-mêmes suffisamment clarifiés ?

Le document ouvre une réflexion sur une « Industrie pour l'Avenir » : il s'agissait bien évidemment des conclusions attendues d'une telle étude. On verra que tout en restant cohérents avec la logique initiale, les auteurs n'aboutissent nullement à isoler l'économie française derrière les frontières. C'est surtout la structure des échanges et des productions qui est modifiée : certaines filières de production peuvent être reconstituées, d'autres découpées différemment, la part respective des partenaires géographiques reconsidérée, notamment entre les pays industriels et les pays en voie de développement. Enfin les critères d'évaluation d'un bien économique sont, dans cette nouvelle logique, sensiblement modifiés : à la rationalité économique se confronte l'utilité sociale, à l'éphémère le durable, à l'autorité de quelques grands acteurs — intérieurs et extérieurs — se substitue un nouveau consensus social élargi.

L'économie est ainsi réinscrit dans une perspective d'ensemble. L'absence d'un véritable scénario structuré et progressif dans le temps montre bien que l'organisation d'une stratégie d'indépendance économique poserait, même si elle était souhaitée, des problèmes d'une grande difficulté pratique. Dans une première période la démarche ne peut qu'affiner la politique nécessaire à l'enclenchement du processus. Mais cela est déjà fort éclairant.

■ La stratégie vers l'autonomie

L'Institut de Recherche et d'Information Socio-économique a dirigé sa réflexion selon deux axes principaux : d'une part, les nouvelles modalités d'insertion de la France dans la division internationale du travail et la réorganisation du mode de production capitaliste à l'échelle mondiale, mettant notamment l'accent sur l'évolution de son centre coordinateur — les Etats-Unis — et tentant d'en évaluer les contraintes et les degrés de libertés ; d'autre part, un approfondissement de la notion d'autonomie, terme usuellement imprécis défini négativement comme refus d'une emprise extérieure sur la conduite territoriale. Les interrogations théoriques sur l'autonomie sont nées, dans les pays développés, de l'exacerbation de la division internationale du travail due à la crise. Les critères économiques descriptifs de l'autonomie ont alors été tirés des analyses déjà effectuées sur les mécanismes de perpétuation du sous-développement : l'homogénéité, l'intégration, l'introversion de la production et des échanges. Un autre facteur s'y est greffé : la dissuasion traduisant l'équilibre du rapport de forces avec l'extérieur, fondée, comme dans le domaine militaire, non sur le contrôle de l'ensemble des fronts mais sur la possibilité de réagir à une agression par des mesures de rétorsion.

Le projet d'autonomie impose la valorisation optimale de l'ensemble des ressources nationales et l'obtention d'une structure de production suffisamment souple pour que le grippage éventuel de quelques rouages ne paralyse pas la totalité de la machine. Une telle préoccupation rejoint directement les objectifs de l'Aménagement du territoire puisqu'elle tend à privilégier l'espace sur le temps, l'équilibre des activités et la production de services satisfaisant des besoins fonctionnels sur la production d'objets et l'accumulation intertemporelle de richesses non localisées. Cette lo-

gique peut s'avérer en contradiction directe avec la rationalisation de la production telle qu'elle est perçue de manière isolée par chacun des agents économiques. Toute volonté d'autonomie ne se conçoit donc qu'insérée dans un contexte politique global, sans oublier sa dimension culturelle.

L'imbrication étroite de toutes les composantes du système économique et social pour la réalisation d'une stratégie vers l'autonomie cohérente rend une description rapide de ses conditions d'applications extrêmement difficile. D'autant plus que la France est étroitement liée à un ensemble de partenaires internationaux avec lesquels elle devrait parvenir simultanément à multiplier les échanges pour les diversifier et les enrichir et à définir un nouveau type de coopération. Hors, a priori, rien ne permet de supposer la convergence des différents projets.

Le lecteur qui cherchera dans la deuxième partie de l'étude la description concrète d'une politique de restructuration économique risque donc de voir son attente déçue. Nombre d'indicateurs du degré d'autonomie ou d'objectifs développés de façon théorique (la *redondance* des organismes capables d'assurer des *fonctions*, la recherche non pas *d'une*, mais *de zones* d'autonomie spécifiques, de *l'élasticité minimale*, de l'élaboration d'une capacité de *dissuasion*, du contrôle des *technologies médullaires* et des *points nodaux* des filières de production...) sont utilisés extrêmement discrètement à un niveau plus concret. Il nous semble qu'en particulier, lors de la présentation plus détaillée d'un certain nombre de secteurs économiques, représentatifs à des titres divers (concentration, degré de sophistication technologique, intensité capitalistique, impact sur d'autres secteurs), la problématique élaborée aurait pu finalement permettre des suggestions de restructuration plus nourries.

Un scénario complet aurait dû traiter également d'un nombre important d'éléments trop rapidement pris en compte dans ces travaux. On peut penser notamment à l'estimation du degré de crédibilité du scénario, à la description de la période de transition vers l'image souhaitée et en particulier des risques de conflits sociaux liés à la brutalité des transitions, aux conséquences sur l'emploi, à la place relative recherchée pour les différentes branches industrielles et à leur configuration, à la comparaison du coût d'une telle politique par rapport au coût d'une dépendance accrue, aux hypothèses minimales sur l'évolution de la Communauté Européenne permettant d'atteindre la coopération indispensable, à l'adéquation des moyens d'intervention de l'Etat pour conduire une restructuration de cette nature. L'approfondissement de ces différentes voies devrait constituer un élargissement considérable de la recherche.

■ La restructuration « libérale active »

La conclusion d'une recherche comporte généralement une ouverture sur une série de questions nouvelles qui se sont imposées comme prolongements ou plus généralement comme compléments indispensables aux travaux entrepris. L'étude du BIPE ne fait pas exception à la règle. Mais si les autres publications regroupées dans ce documents nous paraissent riches de propositions susceptibles de provoquer un débat de fond, c'est essentiellement dans les nouvelles voies de recherche qui se dessinent que nous paraît résider l'intérêt essentiel de l'approche « libérale active ».

Prenant au pied de la lettre la volonté de définir et d'orienter l'économie en fonction de son contenu social, l'auteur du rapport a choisi comme objet d'analyse principal non pas une structure économique, administrative, politique, ou sociale, mais directement l'individu. Producteur et consommateur de richesses matérielles, ce dernier est également considéré en tant que citoyen responsable et membre des diverses cellules ou institutions qui définissent son champ relationnel tout en assurant la reproduction du système.

L'idéal auquel aspire le politique libéral actif n'est rien moins que la suppression de toutes les formes de domination qui pèsent sur l'individu. Objectif évidemment inaccessible, s'éloignant au fur et à mesure que l'on s'en rapproche puisque toute modification des rapports sociaux porte en elle-même de nouveaux germes d'inégalités.

Mais le projet ne se réduit pas à la réorganisation d'un certain nombre de structures dont le carcan emprisonne la créativité et l'affectivité des hommes. Forme moderne de l'humanisme du XVI^e siècle, il s'adresse au même type « d'honnête homme » caractérisé par sa curiosité universelle et son désir profond de contribuer activement à la transformation de son environnement, c'est-à-dire de la société dans son ensemble puisque « rien de ce qui est humain ne lui est étranger ».

La société libérale active ne pourra être qu'esquissée comme une utopie. Ce n'est donc pas dénigrer l'entreprise que souligner ses limites à un double niveau.

D'une part, l'ampleur et la diversité des thèmes abordés ne permettent de les explorer que de façon linéaire et indépendante sans se préoccuper de la compatibilité des suggestions proposées c'est-à-dire d'une véritable rétroaction dans le cadre d'une analyse systémique.

D'autre part, le souci constant d'ancrer la réflexion sur l'analyse concrète de la réalité socio-économique, puisque le thème proposé était celui de la réorientation d'un appareil productif déjà existant, trace les premiers pas vers l'établissement d'une société plus égalitaire et plus gratifiante pour tous. Les propositions pratiques directement opérationnelles sont à cet égard, bien que nécessairement disjointes, empreintes d'un « bon sens » très imaginaire. Mais le fossé reste considérable entre ces réformes et l'image de la société qui devrait en être l'aboutissement à très long terme. L'auteur souligne d'ailleurs le caractère conflictuel d'une telle évolution dont il reconnaît qu'elle se détermine souvent par la modification de rapports de forces. On peut alors légitimement s'interroger sur la possibilité même de cheminer suffisamment loin dans la direction choisie par une succession de mesures qui ne remettent jamais fondamentalement en cause l'organisation sociale présente.

En d'autres termes, la possibilité que des phénomènes de rupture d'une évolution tendancielle, même infléchie, soient indispensables au déblocage de certains conflits est consciemment évacuée. L'hypothèse nous semble ressortir par trop du vœu pieux pour ne pas devoir être corrigés si cette recherche préliminaire devait déboucher sur un travail réellement plus approfondi.

L'auteur explique d'ailleurs avoir visé essentiellement à prouver qu'il devrait être possible de définir une politique économique à partir de l'explicitation de son contenu social. Un certain modèle d'existence et de développement de l'individu en constituerait l'objectif, et non la conséquence, et déterminerait les objectifs intermédiaires traductibles sur le plan décisionnel. Là n'est pas le moindre mérite de cette étude : redonner le primat aux rapports sociaux sur les rapports glacés de la logique étroitement économique. A ce titre, la démarche apparaît comme novatrice.

Jean BOUCHET,
Alain WEIL,
chargés de mission
SESAME-DATAR.

LES ÉTUDES

1

MUTATIONS INDUSTRIELLES ET ROLE DE L'ÉTAT

*par le bureau d'études
« Prospective et Aménagement »*

Juillet 1975

Un scénario est une forme de discours logique découlant de contraintes imposées à l'avance et dont on tire les conséquences.

Les scénarios de restructuration de l'appareil productif français doivent être considérés de ce point de vue comme des études d'éclairage du développement économique et social, certes incomplètes par nature mais riches d'informations et de suggestions.

Ayant accepté l'un des thèmes proposés, les auteurs ont défini les caractéristiques de l'environnement socio-politique et économique qui leur paraissait le plus probable à moyen terme pour permettre le développement de leur scénario.

Conduits par la logique interne du scénario qu'ils avaient à traiter, les auteurs ont abouti à des réflexions et à des conclusions qui ne correspondent pas nécessairement à leur philosophie politique et à leur point de vue économique.

Naturellement, les trois scénarios, de même que l'étude sur « les mutations industrielles et le rôle de l'Etat », n'engagent pas quant à leurs conclusions la responsabilité de la DATAR.

Sommaire

	Pages
PRESENTATION	55
Interrogation initiale	55
Démarche d'ensemble	55
Remarque méthodologique	56
CHAPITRE 1	
LES RAPPORTS DE L'ETAT ET DE L'INDUSTRIE : POLITIQUE ECONOMIQUE ET STRUCTURE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT	59
1. Opportunité de l'étude des interventions récentes de l'Etat	60
2. Les domaines ; les moyens et les objectifs de la politique industrielle	60
3. La politique industrielle et la planification française	61
4. L'action de l'Etat dans le domaine industriel (les transferts)	62
a) Le noyau lourd du secteur public	62
b) Secteur concurrentiel	66
5. Les différents niveaux de l'intervention étatique	67
6. Politique économique industrielle de l'Etat	68
a) Description des actions de politique industrielle de l'Etat ..	69
b) Le secteur public	71
• Tendances nouvelles : le rapport Nora	72
• Le mouvement de filialisation	73
c) Les marchés publics	75
d) Politique industrielle et politique économique d'ensemble ..	75
7. Les tendances nouvelles de la politique industrielle française ..	77
La dévaluation de 1969	77
Décroissance de l'intervention directe de l'Etat	78
Préférence pour les pratiques réglementaires	78
Les actions ponctuelles	79
8. Présence étatique, politique économique et crise	80
	51

LA CRISE - LE MECANISME DE LA CRISE, COMPORTEMENT DES GROUPES ET DE L'ETAT	83
I - Cadre général d'analyse	83
1. Caractère global	83
2. Le rapport production-rentabilité	84
3. La lutte contre la tendance de baisse du taux de profit	87
4. La crise	90
II - Les opérations de dégage-ment-engagement du capital	91
1. Nécessité et difficultés de vérification du cadre général théorique	91
2. Avertissement : la place des grands groupes dans le mouvement d'ensemble	91
3. Les opérations d'engagement-dégage-ment	92
4. L'effet de dispersion de la crise	92
5. Le développement de la production de biens de production	93
6. L'internationalisation de l'économie	94
7. La lecture des dossiers relatifs aux groupes industriels étudiés	96
III - L'action de l'Etat dans les circonstances nouvelles : premier constat	97

CHAPITRE 3

LES TENDANCES	99
I - Le développement de la crise	100
1. La notion de la crise	100
Une crise longue	100
Crise et structures socio-politiques	101
Stratégie des agents économiques	102
2. Les raisons de la crise	102
L'accumulation du capital	102
Extensivité et limites de la croissance	104
Période de crise et mutations socio-économiques	106
3. Manifestations	106
Différenciation	106
Capital industriel et capital financier	107
Dissociation production/profit. Gaspillages	108
4. Réactions à la crise	109
Mobilisation du capital	109
Renforcement des industries d'équipement	109
Dévalorisation de capital	110
5. Aspects idéologiques	111

	Pages
II - Les relations internationales	113
1. Vers une « nouvelle division internationale du travail »	113
2. Les mouvements du « centre »	115
Un mouvement d'intégration... qui n'est pas d'uniformisation ...	115
a) L'exemple européen	116
b) La diversification par la crise	116
c) La place de l'Allemagne Fédérale	117
d) Les marchés extérieurs (du point de vue européen)	117
e) Contrôle technologique	119
f) Intégration atlantique	120
3. Les mouvements de la « périphérie »	122
a) Décolonisation et mouvement économique de la périphérie ..	122
b) Place et rôle des Etats	123
c) Les différenciations croissantes de la périphérie	124
d) Vers un éclatement de la catégorie « périphérie » ?	125
4. Les relations Est-Ouest	125
a) Place des échanges Est-Ouest dans le commerce mondial ..	126
b) Echanges Est-Ouest et échanges « centre-périphérie »	126
c) Les conséquences de l'élévation du niveau technologique des pays socialistes	127
d) Les marchés des pays socialistes : facteur d'atténuation et d'aggravation de la crise capitaliste	127
e) La détente	128
f) Intégration occidentale et rapports Est-Ouest	129
g) Le commerce triangulaire	130
5. « Redéploiement industriel » et relations internationales	130
CHAPITRE 4	
LA POLITIQUE INDUSTRIELLE - L'ETAT ET LES ACTIVITES PRODUCTIVES	133
I - Politique industrielle et politique économique	133
II - Tendances économiques et politique étatique	135
III - L'accompagnement des tendances économiques	136
IV - L'accompagnement des mouvements internationaux	139
V - La politique étatique, négation (nécessaire) de certaines ten- dances économiques	143
CHAPITRE 5	
ELEMENTS DE CONCLUSION	149
Annexe	
TROIS GROUPES INDUSTRIELS FINANCIERS FRANÇAIS	153
A - Péchiney Ugine Kuhlmann	153
B - Rhône-Poulenc	158
C - CII	161

● Interrogation initiale

Dans les deux dernières décennies, les rapports de l'Etat et de l'industrie dans les pays industrialisés ont, d'une façon générale, présenté une grande stabilité due à la croissance économique globale.

Certes, pendant cette même période, l'Etat et le secteur industriel français ont subi de profondes modifications institutionnelles et structurelles, mais sans que celles-ci toutefois altèrent sensiblement la nature de leurs rapports en tant qu'issus du système capitaliste libéral. Le rôle de plus en plus prépondérant joué par le ministère de l'Economie et des Finances au détriment des administrations de tutelle, la transformation du ministère de l'Industrie, la montée en puissance des premiers groupes français et la création de l'AGREF (1) ou autres traduisent bien ces modifications. Il faut toutefois remonter à la vague de nationalisations de la fin de la Seconde Guerre mondiale pour observer une transformation momentanée de la nature des rapports entre l'Etat et l'industrie, les différents plans français qui se sont succédé depuis étant, ainsi qu'on le rappelle souvent, restés des instruments d'incitation et non pas d'obligation réelle.

*Les pays
à économie libérale
se préparent-ils
à affronter
une crise longue
et grave ?
Doit-on en attendre
un changement
dans la nature
des rapports
Etat-industrie ?*

Or, dès que les premiers signes de l'inflation et de la récession se sont confirmés, l'Etat français est intervenu beaucoup plus vigoureusement dans le domaine industriel, soutenant directement telle firme en difficulté, manifestant une activité opiniâtre à l'égard des marchés internationaux : des voyages ministériels à l'étranger, on parlait moins des résultats politiques que du montant des contrats de vente de matériels et procédés français qu'ils avaient permis.

Dès lors, il devenait intéressant de s'interroger tant sur les fondements que sur les répercussions de ces activités étatiques. Signifiaient-elles que, quoiqu'on en dise, les pays d'économie libérale se préparaient à affronter une crise longue et grave ? Cumulées, provoqueraient-elles ou non un changement dans la nature des rapports entre l'Etat et l'industrie ? Tel a été l'objet de notre recherche.

● Démarche d'ensemble

Une telle interrogation couvre aussi deux thèmes principaux : le rôle de l'Etat dans les économies capitalistes développées d'une part, les fondements et les développements tendanciels de « la crise » d'autre part. Comme il faut à la fois envisager chacun de ces thèmes dans ses dimensions propres, et considérer les répercussions croisées de l'un sur l'autre, une démarche itérative a été adoptée.

(1) Pour la signification des sigles, se reporter à la fin de la publication.

Elle consiste d'abord à dresser un bref inventaire de la place et du rôle de l'Etat dans l'économie française contemporaine, des évolutions qui semblent affecter les modalités de son insertion. Ceci posé, l'appréhension de la crise s'effectue en deux étapes.

Les hypothèses théoriques retenues pour cette étude sont fixées et le travail se précise : la « crise » entraînera-t-elle une modification qualitative du rôle de l'Etat dans le système productif ? Si oui, laquelle ?

Les tendances liées au développement de la crise sont saisies en référence au cadre de lecture précédemment esquissé, pour affiner la connaissance de leurs répercussions sur l'économie nationale et sur ses relations avec les divers segments de son environnement international. Cette appréhension s'appuie notamment sur des dossiers consignants brièvement l'histoire de quelques groupes industriels-financiers français et permettant de déterminer les notions d'engagement-dégagement avancées précédemment, de préciser les multiples lieux de contact entre l'Etat et les groupes.

Les éléments relatifs à l'Etat, à la crise et à ses développements sont confrontés et les tendances qui affectent le rôle de l'Etat sur les mutations industrielles en cours sont mises en lumière.

Les principaux éléments sont repris en conclusion. Pour terminer, trois dossiers de groupes industriels figurent à titre d'exemple.

Notre méthode sera fondée sur l'examen de l'histoire récente de quelques groupes industriels et financiers exemplaires.

● Remarque méthodologique

Ce rapport rend donc compte d'un travail entrepris en automne 1974, et qui utilisa les informations publiquement disponibles au début de l'année 1975.

Faute d'appréhension statistique adéquate, la vérification des hypothèses théoriques fut conduite à travers la lecture de l'histoire de quelques groupes industriels-financiers. La démarche allait donc de considérations fondamentales et théoriques à l'observation de faits concrets, au niveau des entreprises.

Or, simultanément à l'achèvement de ce travail, l'INSEE a publié plusieurs documents comblant précisément certains vides déplorés pour cette étude, et notamment la « Fresque historique du système productif », le numéro consacré au « redéploiement », l'étude de « La mutation industrielle de la France, du traité de Rome à la crise pétrolière » (2).

Il est réconfortant de constater que ces documents, élaborés à partir de matériels statistiques très importants et avec un remarquable souci d'explicitation des phénomènes observés, confirment les tendances fondamentales avancées par l'analyse qualitative et théorique exposée dans le chapitre 2, notamment relatives à l'accumulation du capital et à l'évolution problématique du rapport production-rentabilité dans les secteurs industriels.

Si elles n'ont pu être utilisées lors de l'élaboration du travail dont rend compte le présent rapport, ces publications ont fourni notamment sous forme de graphiques, plusieurs illustrations des phénomènes appréhendés, qui ont été incorporées au texte lors de sa rédaction finale.

(2) — *Fresque historique du système productif*. Les collections de l'INSEE, série E, n° 27, octobre 1974 (Division « Etude des entreprises »).

— Bruno DURIEUX, « Spécial redéploiement » in *Economie et statistique*, n° 68, juin 1975.

— Bernard GUIBERT et alii, *La mutation industrielle de la France. Du traité de Rome à la crise pétrolière*. Les collections de l'INSEE, série E, n° 31-32, 1975.

Ces documents, désormais indispensables à toute étude de l'industrie française, ne peuvent d'ailleurs aborder les politiques de groupes industriels, de par le caractère global et anonyme des informations que l'INSEE a pour mission de diffuser.

Les dossiers de groupes restent donc nécessaires à ce travail (outre leur valeur de vérification des hypothèses) à une époque où la structure atomisée du capitalisme concurrentiel du XIX^e siècle a, sous l'effet des concentrations et centralisations nationales et internationales des capitaux, fait place à la structure hiérarchisée, discontinue et évolutive des groupes industriels-financiers.

Ces dossiers, établis à partir d'éléments d'information couramment disponibles (coupures de presse, plaquettes officielles de présentation, rapports aux assemblées générales, etc.), ont porté sur les groupes suivants :

BSN - Gervais Danone,
Charbonnage de France Chimie,
Commissariat à l'Energie Atomique,
Compagnie Générale d'Electricité,
Compagnie Internationale pour l'Informatique,
Hachette,
Péchiney Ugine Kulhmann,
Rhône-Poulenc,
Saint-Gobain - Pont-à-Mousson,
Thomson - Brandt.

Pour ne pas alourdir cette publication, trois d'entre eux seulement ont été retenus en annexe, à titre d'exemple.

Pour rendre compte de la manière dont ils ont pu être sollicités tout au long de cette étude, leur contenu a en outre été partiellement « ventilé » dans le corps principal du rapport, pour illustrer d'une référence concrète tel ou tel développement abstrait. Au risque de certaines redites, le contenu des dossiers apparaît ainsi à la fois dans le texte de synthèse sous forme de brefs encarts et en annexe sous forme de récapitulation pour donner un aperçu cohérent de l'histoire de chaque groupe.

Les rapports de l'Etat et de l'industrie : politique économique et structure des interventions de l'Etat

L'étude des rapports entre l'Etat et l'industrie se heurte d'emblée à plusieurs séries de questions : les concepts utilisés pour estimer la nature et l'intensité de ces « rapports », les domaines envisagés, les schémas explicatifs retenus sont, comme le montre une littérature abondante (et contradictoire sur bien des points), fort nombreux.

Aussi, après avoir rapidement replacé cette analyse par rapport à l'interrogation prospective à laquelle l'étude entend apporter des éléments de réponse (paragraphe 1) et évoqué quelques-unes des problématiques qu'il convient de garder à l'esprit dans l'étude de l'action de l'Etat (paragraphe 2), nous avons organisé le présent dossier, de façon assez pragmatique, selon l'ordre dans lequel fut poursuivie la recherche. Cette progression graduelle semble en effet en rendre le compte rendu plus facile qu'un exposé reconstruit à partir des conclusions ultimes, qui donnerait d'ailleurs des résultats de ce travail une présentation illusoirement définitive.

Ainsi l'action de l'Etat est-elle d'abord envisagée à travers sa formulation officielle la plus synthétique, celle des documents des Plans (paragraphe 3), à laquelle on oppose ensuite une évaluation quantitative du comportement effectif de l'Etat (paragraphe 4). Le décalage qui apparaît alors conduit à distinguer le domaine où l'Etat est structurellement présent, du champ de la politique économique et industrielle (paragraphe 5).

Le domaine de présence massive de l'Etat est caractérisé par l'importance des capitaux qui y sont immobilisés, leur faible rémunération économique et les transferts Etat-entreprises publiques qui pallient ce déséquilibre.

L'action de l'Etat dans le champ de la « politique économique et industrielle » est par contre beaucoup plus souple, diversifiée, en évolution permanente et parfois rapide, les frontières entre secteur public et secteur privé n'y ont d'ailleurs pas la même fixité ni la même étanchéité. Elle est brièvement décrite au paragraphe 6.

Les modifications des structures de l'économie nationale, son insertion plus étroite dans la vie internationale, le développement de la crise font enfin apparaître les modalités nouvelles de la politique industrielle française, qui marquent une certaine rupture avec les pratiques des deux précédentes décennies (paragraphe 7).

Dès lors, la distinction entre « structurel » et « tendanciel » est remise en cause, dans une optique prospective, dans la mesure où le développement de la crise peut entraîner, au-delà des aménagements conjoncturels, des mesures de redéfinition plus radicales des structures de l'économie française (paragraphe 8).

1. Opportunité de l'étude des interventions récentes de l'Etat

L'examen des économies capitalistes développées a montré le rôle économique important qu'y tiennent les Etats, globalement comme instances juridiques et politiques d'organisation de la vie sociale, et plus directement à travers le secteur public productif, les sociétés d'économie mixte, l'activité des administrations et le budget.

Les circonstances historiques d'apparition et d'extension du secteur administré ou nationalisé ont fait apparaître qu'à chaque grande mutation de l'ordre socio-économique correspondait une nouvelle génération d'interventions publiques.

Si l'économie mondiale capitaliste est aujourd'hui à une étape de réorganisation, on peut donc s'attendre à une certaine redéfinition de la place de l'Etat dans le système économique français, et de sa politique industrielle.

L'examen de la situation présente et du passé dont elle est issue n'entend pas être une simple description rétrospective. Elle a pour but de mettre en lumière les tendances d'évolution dont la situation actuelle est déjà porteuse, et qui importent particulièrement à l'étude prospective si, comme on semble pouvoir l'affirmer, les premières manifestations de la crise apparaissent à la fin des années soixante : d'ores et déjà, certains éléments de la réponse de l'Etat aux mutations économiques en cours sont en place, que cette réponse ait fait l'objet d'une conception globale et délibérée ou, à l'inverse, qu'elle se soit progressivement mise en place au fur et à mesure des nécessités de l'heure. On tentera ici de faire de cette réponse étatique une lecture organisée.

2. Les domaines, les moyens et les objectifs de la politique industrielle

L'intervention étatique dans l'industrie, la politique industrielle de la France sont dès l'abord caractérisées par la grande diversité des domaines concernés, des moyens utilisés et même des objectifs assignés aux diverses actions particulières.

Ainsi pourrait-on envisager la politique industrielle selon :

- la propriété du capital des entreprises concernées (publiques, privées, d'économie mixte, avec diverses variantes de statut juridique et institutionnel) ;
- l'activité industrielle exercée (et cette activité peut être envisagée du point de vue des caractéristiques techniques du procès de production, du niveau technologique, de l'intensité capitaliste, de la qualification des travailleurs, de la nature des produits, de leur importance stratégique...) ;
- les modalités de l'action de l'Etat (financement public, garantie d'emprunts, subventions, aménagements réglementaires, fiscalité, investissements publics d'accompagnement en infrastructures ou superstructures, marchés publics, assurances...) ;
- les objectifs sociaux ou économiques proposés (aménagement du territoire, création d'emplois, compétitivité sur le plan international, exportation).

Encore cette liste des typologies possibles n'est-elle pas limitative. De façon plus synthétique, deux approches seront successivement utilisées

et mises en regard : l'examen des objectifs officiels de la politique industrielle, tels qu'ils apparaissent dans les documents de préparation des Plans, et l'appréciation quantifiée des transferts Etat-industrie, dont le ministère de l'Economie et des Finances a tenté une évaluation.

3. La politique industrielle et la planification française

La politique industrielle sera envisagée à travers l'analyse des travaux préparatoires aux V^e et VI^e Plans (1966-1970 et 1971-1975).

- La relative faiblesse, au plan international, de l'industrie française était apparue pendant le déroulement du IV^e Plan, dont l'exécution ne put d'ailleurs être menée à terme (plan de stabilisation, puis plan intérimaire).
- Le V^e Plan fait de l'industrie l'élément décisif de la croissance française. Ce mouvement passe par une restructuration importante, tant dans le secteur public (par exemple regroupement des entreprises aéronautiques d'Etat en SNIAS et SNECMA) que privé (comme le montre l'historique des quelques groupes français importants ayant fait l'objet de dossiers dans le cadre de la présente étude).

L'Etat favorise les concentrations d'entreprises françaises par des dispositions fiscales (visant à ne pas sanctionner les fusions de capitaux) et réglementaire en s'opposant parfois à des prises de contrôle d'entreprises françaises par des capitaux étrangers. Cette concentration n'est d'ailleurs pas un mouvement statique de regroupement des activités existantes, mais s'effectue bien davantage simultanément à la croissance de la production des groupes. Aussi l'Etat favorise-t-il les investissements (avec notamment la modification du régime d'amortissement fiscal des investissements, mesure très efficace au moment de sa promulgation, les subventions à la recherche et développement). Ces dispositions générales sont de plus renforcées par des mesures sectorielles, notamment avec le plan sidérurgie et le plan calcul.

— Le VI^e Plan propose de maintenir l'effort de croissance industrielle, dans un contexte d'internationalisation accrue.

A cet effet, l'Etat maintient sa politique d'investissements publics, accompagnant la croissance industrielle (développement du réseau autoroutier, accélération du programme des télécommunications, investissements portuaires, etc.).

Les dispositions générales favorisant les concentrations et l'investissement sont maintenues, quoique la part du financement public régresse par rapport à celle assurée par le secteur bancaire, dont les liens avec l'industrie se multiplient et se resserrent.

L'ouverture de l'économie suppose un effort nouveau d'exportation, pour maintenir la balance commerciale consolidée par la dévaluation de 1969, et l'Etat prend en charge une part de la promotion extérieure des produits français (CNCE) et des risques qui accompagnent ce mouvement (multiplication des interventions de la COFACE).

Enfin, trois branches industrielles sont désignées comme prioritaires : l'industrie des biens d'équipement, la chimie, l'électronique-informatique-télécommunications, tandis que font l'objet d'actions ponctuelles de restructuration le textile et l'ameublement, d'aide à l'expansion sur les marchés étrangers les industries agro-alimentaires et la branche minerais et métaux non-ferreux, d'aide au développement l'industrie aéronautique, l'industrie du verre et l'industrie papetière.

*Les Plans,
expression
synthétique
de la politique
industrielle
de l'Etat.*

4. L'action de l'Etat dans le domaine industriel (les transferts)

Par sa diversité de champs et de moyens mis en œuvre, l'action de l'Etat se prête mal à une appréciation synthétique. La tentative en a néanmoins été faite par le ministère de l'Economie et des Finances (3) : chaque intervention étatique est ramenée à un « équivalent-subvention », c'est-à-dire « qu'elle somme devrait être portée au débit — ou au crédit — des comptes des entreprises si, le moyen d'intervention étant supprimé par la pensée, on désirait maintenir le *statu quo ante* par le jeu d'une intervention purement monétaire, impôt ou subvention ? »

Cette approche purement quantitative peut sans doute être critiquée dans son principe même, mais elle permet de faire apparaître les domaines auxquels l'Etat consacre effectivement ses moyens, et de comparer cette affectation aux objectifs affirmés de la politique économique.

Il apparaît en premier lieu que le secteur public est globalement le seul bénéficiaire des transferts Etat-industrie : transfert positif (subvention) de 57 milliards de francs pour la période 1966-1968, tandis que le secteur privé supporte un transfert négatif (taxation) de 10 milliards. Si l'on fait abstraction de l'impôt sur les sociétés, secteur public et secteur privé sont tous deux bénéficiaires de transferts (subventions positives), mais 80 % environ du total revient au secteur public. Cette constatation quantitative pose à nouveau le problème du rôle du secteur public dans l'économie française.

Evaluation quantitative de la politique industrielle : les transferts Etat-industrie.

a) Le noyau lourd du secteur public

Le secteur public, qui comprend historiquement en France des services comme les postes ou le système hospitalier, fut renforcé entre les deux guerres par la nationalisation des industries d'armement et de la SNCF, puis à la Libération par une série de nationalisations touchant notamment les charbonnages, les compagnies de gaz et d'électricité, les usines Renault, etc.

Poids du secteur public dans l'industrie

S e c t e u r	Valeur ajoutée du secteur public % Valeur ajoutée totale du secteur	
	1962	1968
Industries agro-alimentaires	18	20
Combustibles minéraux solides	98	99
Electricité - Gaz	91	89
Pétrole	5	5
Automobile	17	19
Construction navale, aéronautique, armement	45	45
Chimie	7	10
Presse	0,5	0,9
Transports	53	47
Télécommunications	100	100
Logement	56	54
Services	12	11
<i>Ensemble des secteurs</i>	<i>11</i>	<i>11</i>

Source : Statistiques et Etudes Financières, n° 2, 1971.

(3) Cf. « Les transferts Etat-Industrie », in *Statistiques et Etudes Financières* (série orange), 1971-1972.

Les secteurs où le secteur public est massivement présent sont l'énergie (charbonnages, gaz et électricité, mais aussi pétrole avec ELF ERAP et les participations publiques dans la CFP), les transports (SNCF, transports urbains, participation dans Air Inter), les télécommunications.

Une comparaison européenne (4) montre que cette situation n'est pas propre à la France.

Part des entreprises publiques dans deux secteurs

(%)

Energie (1965-1970) par pays	Investissements	Effectifs	Valeur ajoutée
Luxembourg	95	80	45
Pays-Bas	90	85	85
Grande-Bretagne	90	95	75
Allemagne Fédérale	80	95	75
Italie	80	40	45
France	80	70	75
Suède	70	75	50
Norvège	60	85	50
Autriche	55	80	65
Finlande	50	85	55
Belgique	20	15	20

(%)

Transports (1965-1970) par pays	Investissements	Effectifs	Valeur ajoutée
Italie	75	60	55
Finlande	75	65	70
Allemagne Fédérale	70	75	55
France	70	75	60
Norvège	60	70	55
Suède	55	65	50
Belgique	50	65	60
Grande-Bretagne	50	60	60
Pays-Bas	45	50	45
Autriche	40	45	30
Luxembourg	25	60	50

On note que ces branches se caractérisent par leur fort coefficient de capital (5), qui se traduit par une faible productivité du capital (6), comme le montre le tableau suivant, issu de l'étude de l'INSEE, « *Fresque historique du système productif* », 1974 (page 58), tandis que la même étude note (page 46) que « la dispersion des rendements (économiques) est importante et assez stable... On trouve... au plus bas les secteurs où prédominent les entreprises publiques (énergie et transports) », le rendement économique étant défini comme le rapport de la rémunération brute du capital au capital fixe productif brut.

(4) Extrait de « *Le Dépérissement des entreprises publiques* », de Frédéric FRANÇOIS-MARSAL, Calmann-Lévy. Cité par l'Expansion en février 1973.

(5) Dans l'étude INSEE :

Q = valeur ajoutée à prix constants de 1959.

K = capital fixe productif brut à prix constants de 1959.

K/Q = coefficient de capital.

(6) Q/K = productivité apparente du capital.

Classement des branches par niveau de productivité apparente du capital (Q/K)

Par productivité du capital décroissante ou par intensité capitaliste croissante (niveau 1972) :

Bâtiment et travaux publics.
Industries d'équipement.
Commerces.
Industries de consommation.
Industries agricoles et alimentaires.

Moyenne :

Services.
Agriculture.
Industries intermédiaires.
Energie.
Transports et télécommunications.

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le secteur public se compose principalement d'entreprises à forte intensité capitaliste et faible productivité du capital : énergie, transport.

Ainsi le secteur public se caractérise-t-il majoritairement par des activités aux capitaux immobilisés importants, moins rémunérés que ceux de la moyenne des industries. Cette sous-rémunération est compensée par des transferts Etat-Industrie (7) estimés par le ministère de l'Economie et des Finances pour la période 1966-1968 à 6 milliards pour la branche combustibles minéraux solides, 14 pour l'électricité et le gaz, 14 pour les transports. Ainsi 59 % de la totalité des transferts Etat-Industrie sont consacrés à ces trois seules branches (8).

Encore cette définition du secteur public (les entreprises publiques) n'inclut-elle pas les investissements publics directement ou indirectement productifs (ou nécessaires à la production) que sont par exemple les investissements routiers, fluviaux, urbains, etc. dont les caractères d'immobilisation capitaliste importante et de faible rémunération sont encore plus affirmés, et qui appartiennent d'ailleurs à la sphère non marchande de l'économie publique.

Cet aspect d'industrie à capitaux massifs et sous-rémunérés n'épuise pas la description du secteur public, ni des transferts Etat-Industrie. On devra néanmoins retenir que c'est, quantitativement, l'aspect de beaucoup le plus important.

On note par ailleurs que les activités du secteur public jusqu'ici envisagées sont celles où les entreprises publiques sont souvent dans une situation de monopole ou quasi-monopole.

Ce double caractère de monopole public d'une part, d'engagement financier massif de l'Etat d'autre part semble donc désigner les secteurs des transports et de l'énergie comme le noyau lourd du secteur public, et même du domaine d'intervention publique en général.

Une constatation s'impose d'ores et déjà, relative à la mise en regard des interventions effectives de l'Etat et des objectifs du Plan : la structure des interventions étatiques (en termes de transferts Etat-Industrie) apparaît extrêmement stable, face aux modifications des objectifs du Plan. Ces interventions semblent de plus s'attacher bien davantage (en volume du moins) à réaliser les conditions générales permissives des objectifs du Plan (développement des infrastructures publiques) qu'à prendre en charge directement la réalisation de ces objectifs.

(7) La constatation de l'importance des transferts Etat-secteur public pose d'ailleurs la question de savoir qui est bénéficiaire ultime des transferts : la SNCF, qui reçoit des subventions d'équilibre de l'Etat, ou l'utilisateur des chemins de fer à qui l'on applique des tarifs insuffisants pour équilibrer le budget de la compagnie ?

(8) « Les transferts Etat-Industrie », *op. cit.*

L'examen de l'action de l'Etat dans le secteur privé et dans le secteur public concurrentiel permettra éventuellement de nuancer cette constatation.

Le secteur public concurrentiel, qui a été qualifié de « proprement industriel », représente les proportions suivantes du total des activités industrielles des pays concernés :

(%)

Industries (1965-1970) par pays	Investissements	Effectifs	Valeur ajoutée
Autriche	50	45	40
Italie	35	30	30
Suède	25	20	35
Norvège	20	20	35
Belgique	10	10	5
Grande-Bretagne	10	10	8
Pays-Bas	10	10	NC
Allemagne Fédérale	10	15	20
France	7	10	15

Source : Expansion, février 1973.

Ce secteur public concurrentiel est, à travers le marché des approvisionnements et des produits mais aussi au niveau des liens financiers, en confrontation et parfois en imbrication beaucoup plus étroite avec le secteur privé. C'est aussi la part du secteur public dont les frontières ont le plus de mobilité, comme le montre le tableau de création de filiales d'entreprises publiques pour 1962-1968.

Le secteur public concurrentiel multiplie les liens avec le secteur privé.

Evolution du nombre des filiales des principales entreprises industrielles publiques

Etablissements publics	Nombre de filiales en 1968	Variation 1968-1962
EDF	38	- 3
GDF	14	- 6
CDF	16	+ 8
Houillères	47	- 3
ERAP	29	+ 7
BRGM	14	- 3
Renault	10	+ 3
EMC	22	+ 12
CEA	6	+ 2

Société d'économie mixte	Nombre de filiales en 1968	Variation 1968-1962
CFP	13	+ 1
Sud Aviation	10	+ 2
SNECMA	4	- 2
SNCF	16	+ 1
Compagnie générale transatlantique	17	+ 6
Messageries Maritimes	7	+ 3
Air France	7	- 4

On note du reste la tendance croissante, pour les entreprises publiques, à créer des filiales en association avec du capital privé, selon diverses formules de sociétés d'économie mixte, de droit privé.

Le caractère minoritaire du secteur public par rapport au secteur privé, dans le domaine concurrentiel, leurs interrelations croissantes, poussent à analyser la composition de cette part du secteur public et l'action de l'Etat à son égard après avoir envisagé le secteur privé, qui structure majoritairement ce domaine, et l'action de l'Etat à son égard.

b) Secteur concurrentiel

Les actions de l'Etat dans le secteur concurrentiel se concentrent principalement sur cinq secteurs. Une récente étude du ministère de l'Economie et des Finances, actualisant pour la période 1970-1972 l'évaluation des transferts Etat-Industrie déjà citée, estime que, par rapport au volume total des transferts destinés au secteur privé (hors impôts sur les sociétés),

Ventilation sectorielle du total des transferts primaires
(hors impôt sur les sociétés)

(Millions de francs)

Les entreprises publiques des secteurs de l'énergie des transports et de la chimie reçoivent les transferts les plus importants.

Secteurs	1963-1965			1970-1972		
	Total	Secteur public	Secteur privé	Total	Secteur public	Secteur privé
Industries agricoles et alimentaires	1 441	1 052	389	3 725	926	2 799
Combustibles minéraux solides	4 560	4 199	361	5 725	5 523	202
Electricité - gaz	11 611	11 489	122	15 179	14 959	220
Pétrole	682	405	277	2 366	1 787	579
Fer - sidérurgie	586		586	2 363		2 363
Métaux non ferreux	16		16	90		90
Première transformation des métaux	90		90	311		311
Industrie mécanique	258		258	724		724
Industrie électrique	238	13	225	1 029	— 5	1 034
Automobile	298	168	130	1 154	788	366
Navigation, aéronautique, armement	1 564	579	985	2 884	1 023	1 861
Verre	57		57	53		53
Chimie	8 644	8 063	581	19 455	18 034	1 421
Textile	256	134	122	172		172
Habillement	11		11	35		35
Cuir	22		22	28		28
Bois	27		27	60		60
Papier - carton	198		198	272		272
Presse et édition	127		127	96	4	92
Industries diverses	23		23	76		76
Matériaux de construction .	74		74	412		412
BTP	226		226	1 051	325	726
Transports	10 982	10 568	414	22 718	22 033	685
Télécommunications	1 619	1 619		1 288	1 286	2
Logement	1 110	744	366	3 481	3 046	435
Hôtels, cafés, restaurants ..	31		31	736		736
Services	2 384	1 803	581	7 056	4 521	2 535
Commerces	4 022	2 853	1 169	10 351	8 810	1 541
Total	51 157	43 689	7 468	102 890	83 060	19 830
%	100	85,4	14,6	100	80,8	19,2

Source : *Economie et statistique*, n° 66, avril 1975.

14 % revenaient aux industries agro-alimentaires, 13 % aux services, 12 % à la sidérurgie, 9 % à la construction navale-aéronautique-armement et 8 % aux commerces (9). Dans le secteur public, outre l'énergie et les transports, déjà envisagés au paragraphe précédent, la chimie reçoit les transferts les plus importants : 18 milliards (contre 15 milliards à l'Electricité-Gaz) sur un total de 83 milliards.

Ces évaluations font, en outre, apparaître une grande stabilité dans les proportions des transferts aux diverses branches d'une période étudiée à l'autre (1963-1965 et 1970-1972).

Le VI^e Plan avait, par ailleurs, désigné comme prioritaires la construction mécanique, la chimie, l'ensemble électronique-informatique-télécommunications, les industries agricoles et alimentaires devant en outre être soutenues dans leur effort d'expansion internationale. Or ces quatre secteurs ne reçoivent que 4 milliards de transferts (pour 1970-1972) sur un total de 74 milliards, hors impôts (soit 6 % du total). Impôts compris, ils supportent un transfert négatif de 4 milliards, pour un bilan global de transferts positifs de 42 milliards pour l'ensemble des branches. Simultanément, fer-sidérurgie et construction navale-aéronautique-armement reçoivent un transfert positif (impôts compris) de trois milliards, alors que ces deux branches ne sont pas prioritaires aux termes du Plan.

Les secteurs qui bénéficient des transferts les plus importants ne sont pas les secteurs prioritaires du Plan.

L'étude citée pose donc la question des priorités réelles du Plan, et avance que les grands programmes amorcés dès le V^e Plan : sidérurgie, plan-calcul, construction navale, constituent les véritables priorités de l'intervention étatique.

Néanmoins, les priorités concernant la chimie semblent, selon cette approche quantitative, respectées, comme le montre l'importance du transfert Etat-branche chimie, et notamment du transfert Etat-entreprises chimiques publiques. Les modalités et conséquences de cet effort seront abordées après étude concrète du groupe chimique de l'Etat, de son histoire récente et de ses relations avec les autres entreprises du secteur.

Quoi qu'il en soit, les transferts destinés au secteur public monopoliste (entreprises de service public) sont de loin les plus importants, et feraient ainsi des transports intérieurs, du gaz et de l'électricité, avec la chimie, les grands objectifs de la politique industrielle étatique sur la décennie passée.

5. Les différents niveaux de l'intervention étatique

Le décalage entre objectifs de politique industrielle d'une part, répartition et affectation des moyens d'action monétaire et financière de l'Etat d'autre part, pose problème.

Tout d'abord, l'approche exclusivement quantitative jusqu'ici retenue n'aborde qu'un aspect de la politique étatique. Certains problèmes demandent, pour être résolus, des actions d'incitation plutôt que d'encadrement, des dispositions réglementaires et institutionnelles appropriées plutôt qu'un financement massif. De plus, certaines dispositions (fiscales ou monétaires par exemple) peuvent être à la fois très efficaces dans leur action sur les finances des entreprises et donc sur l'évolution de l'industrie, et difficiles à évaluer ou même à interpréter qualitativement en termes de transferts : quel est l'équivalent d'une levée de restriction de crédit, d'un contingentement des importations concurrentes ? D'autres moyens et objectifs de l'intervention de l'Etat devront donc être envisagés, même si leur volume en termes de transferts n'est pas très important.

Il faut distinguer présence étatique massive dans certaines activités et mesures d'incitation conjoncturelle à l'égard d'autres activités.

(9) Anicet LE PORS et Jacques PRUNET, « Les " Transferts " entre l'Etat et l'Industrie » in *Economie et statistique*, n° 66, avril 1975.

Plus fondamentalement, c'est la question de la structure même du rôle de l'Etat, sa place et sa fonction, qui apparaît ici. Par son état de développement actuel, l'économie française, comme d'ailleurs celle des autres pays capitalistes européens, et à certaines nuances près, du Japon et des Etats-Unis, est marquée par le rôle majeur qu'y joue l'Etat. Ce rôle est tellement intégré aux structures économiques, et même aux structures... mentales des observateurs que nul ne songe à le formuler en termes de politique économique ou industrielle. Le plus libéral des gouvernements allemands ou français ne songe plus à mettre en cause massivement le caractère public des sociétés de chemins de fer. C'est une donnée quasi-permanente des structures économiques existantes, sur laquelle la politique économique ne revient pas. La nationalisation de la SNCF n'appartient plus au domaine de la politique économique. C'est une donnée structurelle de la société française.

Cette présence structurelle de l'Etat, dont les paragraphes précédents ont fourni des éléments d'analyse, en termes de volume et de rentabilité économique des capitaux investis d'une part, de transferts Etat-entreprises publiques d'autre part, ne doit donc pas être confondue avec la politique de l'Etat, qui vise au contraire les éléments non permanents de l'économie, ou la transformation (nécessairement progressive et marginale) des éléments quasi-permanents : l'imbrication des filiales des sociétés publiques (EDF par exemple) avec des capitaux privés est une tendance importante de la politique économique, des éléments mobiles de la structure économique française. Cette tendance ne semble pas, pour l'instant du moins, pour autant susceptible de remettre en cause la présence massive de l'Etat dans les secteurs concernés.

Pour employer un vocabulaire très « économiste », c'est donc à une distinction entre grandeurs de stocks (K) et grandeurs de flux (ΔK) que pourrait renvoyer cette distinction entre présence étatique dans l'industrie et politique industrielle de l'Etat. Si l'analyse de la présence étatique peut être, au niveau des besoins de la présente étude, considérée comme suffisamment avancée (10), il convient maintenant d'envisager et d'analyser les actions de l'Etat autres que celles structurellement affectées aux secteurs où il est massivement présent, c'est-à-dire selon la terminologie ici proposée, les mesures de politique économique industrielle.

6. Politique économique industrielle de l'Etat

L'examen de la politique industrielle de l'Etat fait, dès l'abord, apparaître la même diversité de domaines, de moyens et d'objectifs qu'avait déjà rencontrée l'examen de l'intervention de l'Etat, en général. Mais cette diversité pose moins problème, puisqu'on la situe désormais dans la distinction « présence étatique-politique industrielle » ; de plus, elle est bien faite, *a priori*, pour répondre aux nécessités multiples d'adaptations sectorielles, voire ponctuelles, d'incitation orientée vers un secteur donné du système économique, etc. On en fera donc un exposé descriptif, sans unification théorique préalable.

Les entreprises publiques, les marchés publics sont des domaines privilégiés d'intervention étatique, et feront donc l'objet d'un examen particulier. Enfin les diverses interventions ponctuelles seront replacées par rapport à la politique d'ensemble de l'Etat.

(10) Une comparaison internationale a montré qu'elle ne s'applique pas seulement à la France mais à la plupart des pays européens.

a) Description des actions de politique industrielle de l'Etat

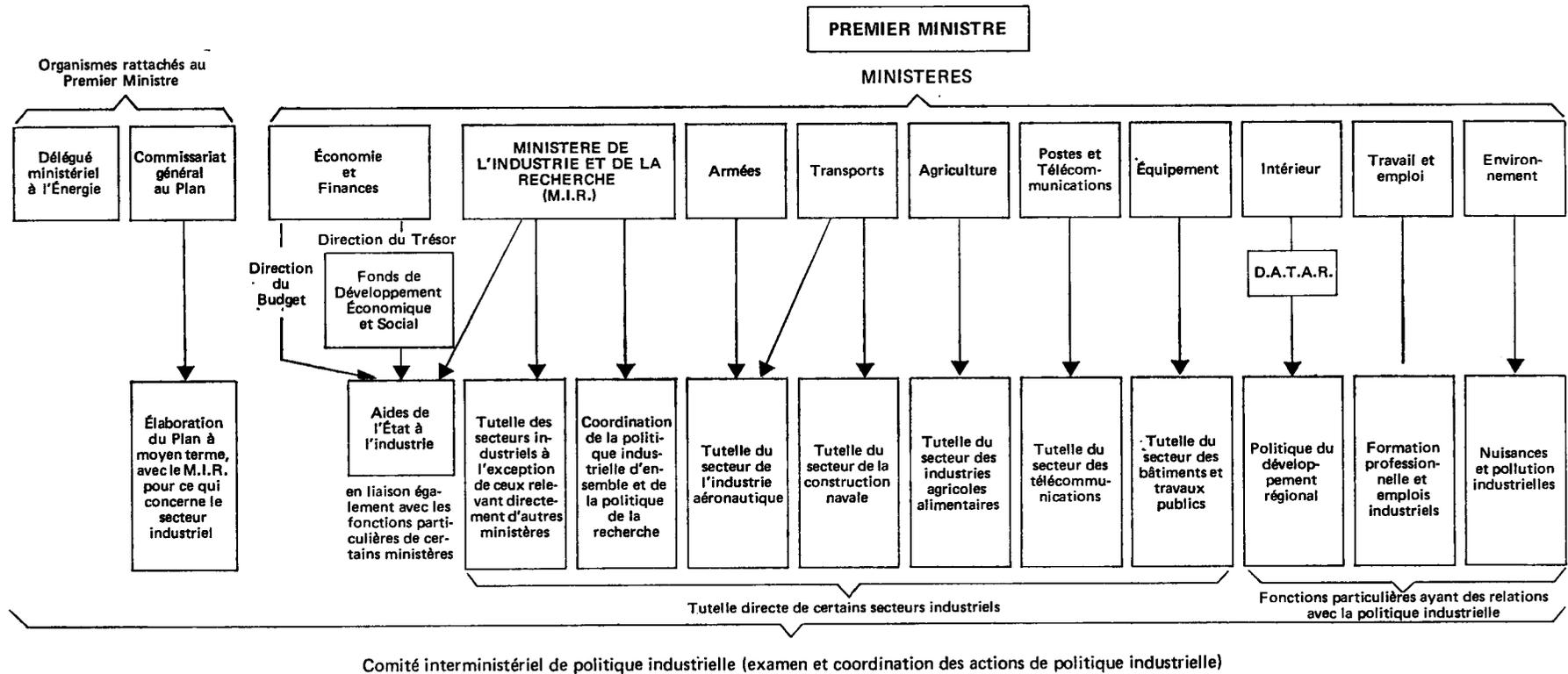
Comme le note une étude récente de l'OCDE (11), la définition et la mise en œuvre de la politique industrielle relèvent, en dehors du ministère de l'Industrie et de la Recherche, de nombreux organismes, comme l'indique l'organigramme de la page suivante.

La même étude établit le recensement suivant des actions de politique industrielle :

- Programmes d'action concertée (plans professionnels) : sidérurgie, informatique (plan calcul), mécanique, électronique professionnelle, ameublement et industrie du jouet concluent avec l'Etat des accords. Programmes de modernisation et de réorganisation, « grâce à l'action conjuguée des industriels et des pouvoirs publics ».
- Modernisation de certains secteurs qui passe par des « mesures d'assainissement : fermetures d'usines, reconversion, reclassement de personnel, menée selon des contrats mettant à la disposition de ces professions certaines ressources financières, provenant parfois de bases parafiscales prélevées de façon non discriminatoire d'ailleurs par rapport à l'étranger ». L'OCDE voit, en outre, dans ces procédures « les modalités nouvelles d'une sorte de magistrature d'influence de l'Etat, qui préférerait désormais faire partager une conviction qu'imposer une manière de voir les choses ».
- Incitation à la recherche et au développement, propre à accélérer le renouvellement du tissu industriel français. Les programmes de recherche-développement à caractère industriel (renforcement de la productivité et de la compétitivité), représentent 56 % de l'enveloppe budgétaire globale, tandis que les programmes de recherche fondamentale (spatial, électro-nucléaire) sont ralentis. L'Etat vient ainsi financer 50 % des dépenses de recherches menées par des entreprises, sur des thèmes sélectionnés par la DGRST, des aides de pré-développement pour l'élaboration d'un nouveau produit, des aides au développement couvrant 50 % du coût total, remboursables en cas de succès.
- Parallèlement, se poursuivent les activités publiques de recherche et développement, en aéronautique civile, télécommunications (CNET), programmes militaires. Les retombées économiques et industrielles de ces programmes sont considérables, puisque certaines grandes entreprises réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec des commandes publiques, souvent précédées d'aide au développement (par exemple : en électronique à usage militaire).
- Une loi de 1965 fixe des modalités fiscales favorables aux regroupements d'entreprises, portant notamment sur l'imposition des plus-values de fusions, le régime des apports.
- L'Institut de Développement Industriel, holding financier à capitaux majoritairement publics mais de droit privé, doit par des prises de participation judicieuses dans des entreprises dynamiques mais dont l'évolution bute sur des difficultés de financement, favoriser les progrès de productivité du système industriel.
- Désignées par le Plan comme objectifs prioritaires, l'industrie de la construction mécanique, la chimie, l'électronique-informatique-télécommunications reçoivent une aide de l'Etat, sous forme de subventions (aux investissements et à la recherche et développement), de bonifications d'intérêts, de garanties d'emprunts.
- Des actions sectorielles spécifiques visent le textile, l'ameublement, les industries agricoles et alimentaires, les minerais et métaux non ferreux, l'aéronautique, l'industrie du verre, l'industrie papetière, l'Etat signant avec les organisations professionnelles des accords susceptibles de faciliter la réorganisation des entreprises.

Les actions de politique industrielle sont nombreuses, diversifiées, mises en œuvre par de nombreux organes administratifs. Encouragements aux regroupements d'entreprises, à la recherche-développement caractérisent la phase récente.

(11) *La politique industrielle de la France*, OCDE, Paris, 1974.



- Le Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles (CIASI) est chargé d'organiser le soutien étatique à des entreprises saines en proie à des difficultés temporaires, la politique d'aménagement du territoire visant notamment, en subventionnant la création d'emplois industriels et tertiaires dans certaines régions, à rééquilibrer la répartition spatiale des activités (système de primes au développement régional).
- L'Etat développe les infrastructures publiques nécessaires à la croissance industrielle, notamment dans le domaine des transports, des télécommunications. Cette action passe souvent d'ailleurs par l'extension de l'activité des entreprises publiques, qui sera envisagée ultérieurement. Le réseau routier est amélioré, en particulier par voie de concessions d'autoroutes à des sociétés privées qui financent les investissements sur leurs fonds propres et par recours au marché des capitaux. Chemins de fer, transports aériens, voies navigables, installations portuaires sont renforcés, en articulation plus étroite avec le développement industriel. Ainsi la politique portuaire est-elle marquée lors du VI^e Plan par un abandon de la politique de « saupoudrage » des crédits sur l'ensemble des ports. L'effort financier de l'Etat se concentre désormais au contraire sur Dunkerque, Le Havre et Marseille-Fos, c'est-à-dire sur trois zones industrielles littorales fortes en expansion.

b) Le secteur public

La part du secteur public dans l'activité nationale tend à décroître, mais les tarifs publics évoluent moins vite que l'indice des prix.

Les entreprises publiques jouent un rôle particulier par rapport à la politique de l'Etat, tant du point de vue de leur fonctionnement propre et de son extension que de leurs rapports avec le reste de l'économie.

Dans leur fonctionnement propre, les entreprises publiques sont plus étroitement liées que les entreprises privées aux décisions de l'Etat. Les recommandations du Plan sont pour elles davantage « impératives » et moins « indicatives ». Leur place dans l'économie française a déjà été évoquée. Une étude de l'INSEE, « *Les entreprises publiques de 1959 à 1969* » (12), estime que, par rapport à l'ensemble des entreprises non agricoles, elles étaient responsables en 1969 de :

- 11,8 % de la valeur ajoutée,
- 12,9 % des effectifs,
- 15,2 % des salaires bruts,
- 28,9 % des investissements (FBCF),
- 35 % des immobiliers,
- 9,6 % des résultats bruts d'exploitation.

Ces grandeurs illustrent le caractère d'immobilisation forte de capital à faible rémunération que l'examen par branches des transferts Etat-Industrie (paragraphe 4) avait déjà mis en lumière. La valeur ajoutée produite par les entreprises publiques et le volume de leurs investissements (largement financés par subvention) ne peuvent être envisagés du seul point de vue de ces entreprises ; ils ne prennent leur sens que dans leurs rapports avec le secteur privé. En effet, si la part de la valeur globale fournie par le secteur public a tendance à diminuer (13,4 % de la production totale, en 1959, 11,8 % en 1969), il faut noter que cette régression correspond largement à une baisse très importante des prix relatifs des grands services publics, qui sur une base 100 en 1959, sont en 1969 de :

- 97,5 pour les marchandises SNCF,
- 80,1 pour l'électricité haute tension EDF,
- 68,9 pour l'électricité basse tension EDF,
- 34,9 pour le gaz vendu à l'industrie.

(12) *Les entreprises publiques de 1959 à 1969*. Les collections de l'INSEE, série E, n° 11, février 1972.

Ainsi retrouve-t-on la question évoquée lors de l'étude des transferts Etat-entreprises publiques : quel est le destinataire final de ces transferts, l'entreprise elle-même ou ses utilisateurs ? L'étude INSEE citée note d'ailleurs : « On peut donc affirmer maintenant, en toute rigueur, que les entreprises publiques occupent une place qui va en décroissant au fur et à mesure que l'on se dirige des matières premières vers les biens intermédiaires, puis vers les biens de consommation... les entreprises publiques se situent assez « en amont » dans le cycle de production ». L'importance du capital immobilisé, la faiblesse de sa rémunération (faible résultat brut d'exploitation, contrepartie de l'évolution modérée des tarifs), l'appel aux ressources budgétaires pour les investissements (de préférence au marché monétaire, où elles seraient ainsi en concurrence avec les entreprises privées), désignent donc les entreprises publiques comme des lieux de production mis par l'Etat au service de la croissance industrielle d'ensemble.

Tendances nouvelles : le rapport Nora

Cette vocation fondamentale semble confirmée, après un bref rappel du contenu du rapport Nora (diffusé en 1968), qui inspira officiellement une nouvelle orientation de la politique étatique à l'égard du secteur public, par l'examen des conditions de son application. A travers diverses modalités, ce rapport préconisait un certain alignement du comportement des entreprises publiques sur celui des entreprises privées, notamment en matière de gestion. Mettant l'accent sur l'efficacité, il remettait en cause certains aspects de service public, comme synonymes d'inertie bureaucratique à l'adaptation aux besoins nouveaux, gaspillage ou du moins utilisation non optimale des fonds publics, distorsion de l'offre par rapport à la demande réelle, etc. Conformément à la pensée économique libérale appliquée aux biens collectifs, selon laquelle un système de « vérité des prix » assure nécessairement l'allocation optimale des ressources, les entreprises publiques doivent rapidement être en mesure d'équilibrer leurs comptes, compensant le dégageant de l'Etat (débudgétisation) par une adaptation de leurs tarifs, et un ajustement des services proposés (par exemple, abandon de lignes secondaires par la SNCF). De fait, le capital investi dans les entreprises publiques est apparu lors des analyses précédentes simultanément sous-rémunéré et productif, et il perd sa raison d'être s'il ne remplit pas ces deux conditions. Or, sa fonction productive (création de valeur), imparfaitement sanctionnée par le système de prix du marché, doit être fréquemment réexaminée, en fonction de l'évolution économique d'ensemble. Aussi, à la même époque, apparaît un processus administratif original d'optimisation de l'usage des fonds publics : la rationalisation des choix budgétaires, qui vient compléter l'arsenal théorique d'une économie collective libérale.

Dégagement budgétaire, autonomie financière : les entreprises publiques sont invitées à une plus grande indépendance vis-à-vis de l'Etat. Les aspects politiques de ce mouvement ne doivent pas être sous-estimés. Les nationalisations de la Libération, héritières du programme politique du CNR, associaient des représentants de l'Etat, des usagers et des travailleurs à la direction des entreprises publiques. Ces dispositions furent progressivement modifiées, pour faire place à une gestion de plus en plus directe par les représentants de l'Etat (étatisation). Le rapport Nora préconise une phase nouvelle d'évolution, où l'Etat n'apparaît plus comme responsable de la gestion du secteur public, remise aux lois immanentes de l'économie. L'Etat retrouverait ainsi son rôle d'arbitre, extérieur à la sphère de la production, influant seulement sur la répartition pour un meilleur bien-être collectif. Les rapports de production seraient alors dans l'ensemble de l'économie uniformément ceux du mode de production dominant, notamment en matière de statut (embauche d'un nombre croissant de contractuels), de salaires et retraites, de conditions de travail en général, et aussi en matière de gestion : production, investissements, tarifs

Le rapport Nora, qui préconisait l'extension au secteur public de règles de gestion proches de celles du secteur privé, reçoit une application incomplète.

obéissent à l'optimum économique. La socialisation de l'économie, raison d'être des nationalisations-étatisations, serait ainsi gommée dans les apparences. Mais cette autonomie vient vite en contradiction avec la vocation fondamentale de certaines entreprises publiques : l'EDF peut-elle intégralement répercuter sur ses utilisateurs les coûts de programmes d'investissements ambitieux, ceux des modifications des matières premières énergétiques, sans mettre en péril la compétitivité internationale des entreprises françaises ? De même, l'industrie française dans son ensemble serait renforcée par un développement des transports ferroviaires, face aux transports routiers plus coûteux, et moins favorables en termes de commerce extérieur. Ainsi, la logique d'entreprise vient-elle en opposition avec les intérêts d'ensemble du secteur productif. Les tendances profondes exprimées par le rapport Nora, sans jamais disparaître, débouchent ainsi sur des contradictions, et reçoivent donc une application partielle, incomplète, fréquemment remise en cause par l'Etat qui, tout en souhaitant se dégager, ne peut abandonner l'outil structurel que constitue le secteur public (13).

Le mouvement de filialisation

Dans cette tendance, les entreprises publiques ont multiplié, dans les dernières années, leurs liens avec le secteur privé. Une étude du ministère de l'Economie et des Finances (14) souligne que, si le nombre de sociétés d'Etat a diminué (par disparition des sociétés d'outre-mer et concentration du secteur public), le nombre de leurs filiales a connu une augmentation considérable, comme le note le graphique suivant. Dans le même temps, le secteur public augmentait la valeur de son portefeuille de participations industrielles. Organisationnellement, cette tendance à la filialisation va dans le sens du rapport Nora : certaines filiales jouent en fait le rôle de holding financier du groupe, qui mène alors une active politique de croissance externe, avec des modalités de gestion — et notamment d'emprunt sur les marchés financiers nationaux et internationaux — analogues à celles du secteur privé. Ainsi, les entreprises publiques peuvent-elles développer leur activité en abandonnant partiellement leur statut spécifique. On note d'ailleurs que ce mode de croissance, difficilement appréhendé par la Comptabilité Nationale, vient modérer l'estimation selon laquelle le poids du secteur public dans l'ensemble de l'industrie a tendance à diminuer.

*Les filiales
d'économie mixte :
un moyen souple
de moduler
les interactions
secteur public-
secteur privé.*

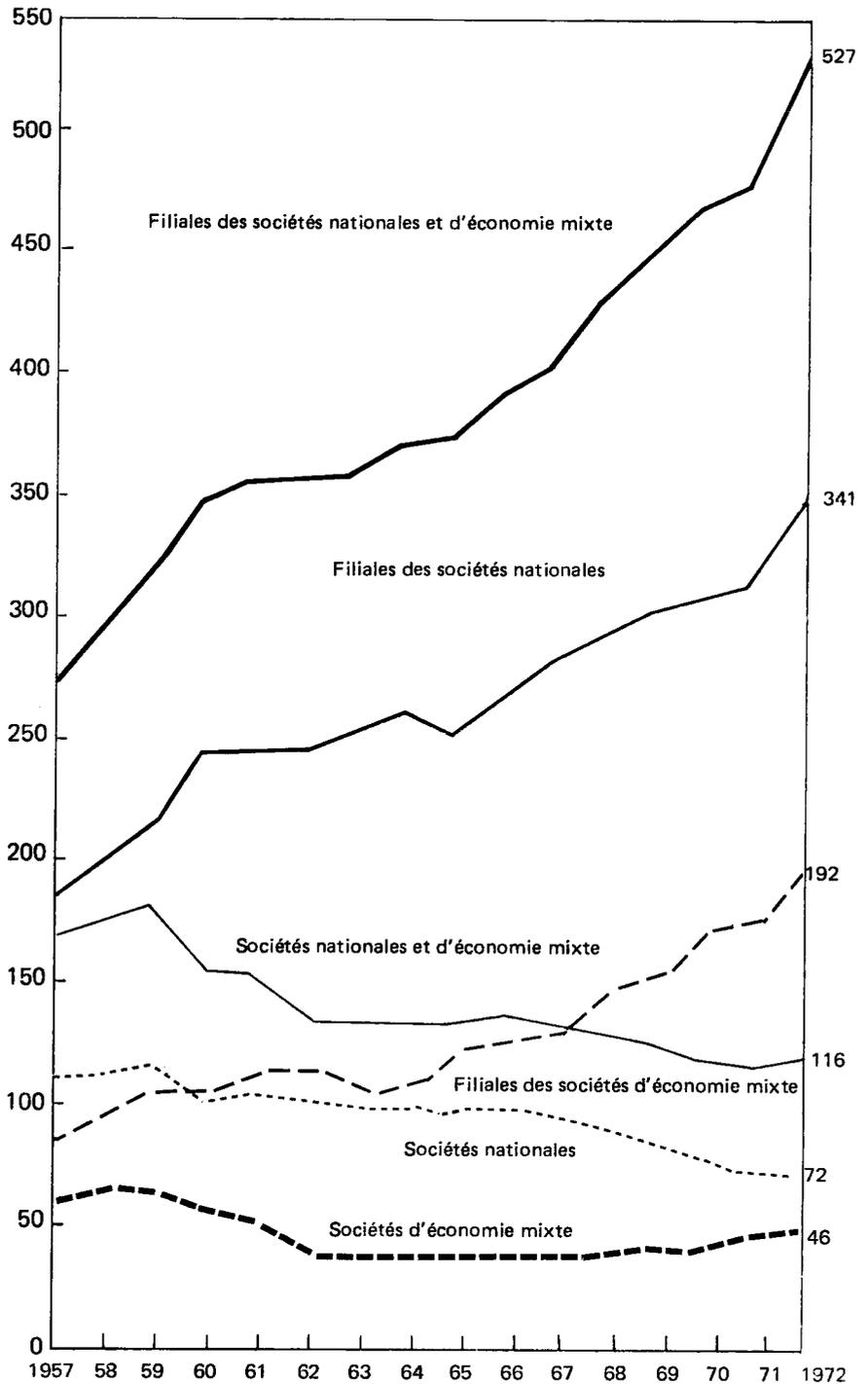
Or, dans cette association plus étroite avec le secteur privé, les diverses entreprises publiques sont des situations différentes. Certes, le plus prospères d'entre elles devraient être en mesure de garantir leurs intérêts dans les associations avec d'autres capitaux. Ainsi, Renault semble conserver un contrôle étroit de ses nombreuses filiales, encore qu'il ne soit pas sûr que la Régie ait été la principale bénéficiaire des accords avec Peugeot... Mais l'association avec le capital privé est souvent pour une entreprise publique un moyen d'accès à un financement qu'elle ne peut trouver par ailleurs. Les conditions de l'accord sont alors assez inégales : par exemple, les clauses d'accord stipulent parfois que les pertes d'exploitation éventuelles seraient à la charge du seul actionnaire public, ou bien les prix de vente des produits de la filiale avantagent très inégalement les cocontractants (selon les cas, prix anormalement élevés pour l'entreprise publique, bas pour le partenaire privé) comme

(13) De plus, par-delà la politique industrielle, les entreprises publiques sont aussi partiellement un outil de politique conjoncturelle dans les mains de l'Etat. Si l'activité des entreprises publiques semble évoluer comme l'ensemble de l'économie, le montant de leurs investissements et celui de leurs tarifs semblent bien être utilisés comme instruments anti-cycliques : les investissements sont soutenus pour une action de relance, très diminués lors des plans de stabilisation ; les tarifs évoluent souvent à contre-temps des indices généraux de prix, maintenus stables pendant les périodes de forte inflation (pour des raisons à la fois économiques et socio-psychologiques), puis fortement augmentés (pour rattraper leur retard) en période de relative stabilité.

(14) *Economie et statistique*, n° 65, mars 1975.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION DU NOMBRE DES SOCIETES DANS LESQUELLES L'ETAT A UNE PARTICIPATION SUPERIEURE A 30 %



Source : Hani GRESH, *Les entreprises publiques et la création de filiales*, in *Economie et statistique*, n° 65, mars 1975.

le note la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises Publiques dans son treizième rapport d'ensemble (15). Enfin, certaines filiales d'entreprises publiques apparaissent comme des instruments, mis en place par l'Etat, de promotion des exportations françaises. Ainsi, l'acquis technique d'EDF, SNCF ou RATP est-il utilisé dans des bureaux d'études techniques agissant pour des clients étrangers, et dont le rôle réel semble être d'ouvrir la voie à des ventes de matériel produit par des groupes privés français.

Sous des formes mobiles, souples et adaptées, et avec bien des nuances, les diverses formes d'association du capital public et du capital privé, loin de « banaliser » le capital public, semblent au contraire le confirmer dans sa vocation de soutien, peu rémunéré, de l'ensemble du système industriel national.

c) Les marchés publics

L'Etat détient enfin, par l'intermédiaire des administrations et des entreprises publiques, un puissant moyen d'intervention économique : les marchés publics. L'étude de l'INSEE « Les Entreprises publiques » déjà citée, estime qu'en 1962, la part des marchés publics dans l'ensemble de la consommation des entreprises et des administrations était celle indiquée sur le tableau ci-après.

L'étude note que trois groupes de produits font l'objet de consommations publiques importantes :

- 1) la construction aéronautique, navale et l'armement,
- 2) le matériel électrique ou électronique. « Il doit être noté ici que la seule entreprise EDF réalise la plus grande partie des achats de matériel électrique. On se trouve donc là devant un cas de monopsonne marqué ».

Pour ces deux secteurs, et par le seul intermédiaire de ses achats, l'Etat exerce, sous l'aspect de rapports contractuels de droit courant, une planification de fait de ces activités. Par exemple, les prix des centrales nucléaires acquises par l'EDF sont à l'évidence des prix administrés et non des prix de marché.

L'examen de la politique des groupes concernés confirme d'ailleurs cette analyse.

- 3) enfin le bâtiment et les travaux publics, qui apparaissent d'ailleurs particulièrement sensibles aux mouvements de conjoncture et, par réaction, aux interventions circonstanciées de l'Etat.

d) Politique Industrielle et politique économique d'ensemble

Ces actions proprement industrielles ne sauraient enfin être dissociées de l'ensemble de la politique économique et sociale de l'Etat, qui en assure la cohérence propre et les inclut dans l'effort global de régulation et d'adaptation des structures socio-économiques du pays, face aux mutations nationales et internationales.

Politique d'enseignement, de formation professionnelle, urbanisme (logement, transports urbains, équipements), sécurité sociale, indemnisation du chômage, réglementation des conditions de travail, etc. ont des répercussions, directes ou indirectes, sur la marche des entreprises et donc sur l'activité industrielle et son évolution. Au stade actuel d'internationalisation accélérée des économies développées d'une part, de renforcement des liens entre secteur bancaire et secteur industriel d'autre part, la politique financière et monétaire de l'Etat, la fiscalité, l'action en matière de commerce extérieur (dont le responsable a désormais rang de ministre) sont

La politique industrielle est un élément d'une politique économique globale. Réglementation, fiscalité, politique sociale, monétaire, financière ont également d'importantes répercussions industrielles.

(15) SEF, mai 1974.

des éléments centraux de la politique industrielle de l'Etat, comme telle ou telle intervention sectorielle. Le paragraphe 7 relatif aux « tendances nouvelles de la politique industrielle française » met en lumière les modifications qui sont intervenues à partir de la fin des années soixante, l'Etat recourant plus volontiers à des mesures d'ordre réglementaire, s'appliquant à l'ensemble de l'économie et dont l'aspect sélectif, non explicite, joue à travers les structures industrielles-financières, plutôt qu'à des interventions dirigistes et ponctuelles, qui restent cependant nécessaires pour faire face à certaines urgences.

**Marchés publics - Importance des consommations Intermédiaires
des entreprises publiques en 1962**

(En %)

Produits	Consommations des entreprises publiques	Consommation entreprises publiques + administrations	Consommations des entreprises publiques + administrations
	Consommation totale des entreprises non financières non agricoles	Consommation totale des entreprises + administrations	Total des consommations
Produits de la construction aéronautique	89,2	99,6	99,6
Gaz naturel	67,3	67,3	67,3
Houille, lignite et agglomérés	49,7	53,6	30,5
Produits de la construction navale ..	41,3	59,1	59,1
Bâtiment et travaux publics	34,0	54,6	43,0
Matériel électrique	23,5	29,0	25,5
Matériel électronique	17,4	68,5	30,7
Bois bruts et sciés	16,7	6,6	6,0
Gaz distribué	16,2	22,7	12,2
Electricité	16,1	23,5	17,4
Produits de la mécanique de précision	15,6	29,6	12,5
Autres produits des industries diverses	15,5	36,2	—
Transports ferroviaires, routiers, fluviaux	14,7	9,7	7,0
Gros matériel d'équipement	13,1	17,0	17,0
Produits de la presse et de l'édition	13,0	22,9	11,2
Eau et divers	12,4	32,8	14,7
Transports maritimes et aériens	12,2	40,4	29,0
Services des télécommunications ..	11,8	28,1	21,1
Ouvrages en caoutchouc et amiante	11,7	12,3	10,9
Services principalement rendus aux entreprises	11,7	10,8	9,6
Produits pétroliers raffinés	11,1	15,4	10,2
Services rendus principalement aux particuliers	10,8	—	—
Produits de la première transformation de l'acier	10,2	12,1	11,7
Semi-produits et métaux non ferreux	9,6	10,1	10,1
Produits des fonderies	8,8	10,6	8,2
Produits de la sidérurgie	8,6	8,8	8,8
Papiers et cartons	8,0	7,4	6,8
Services des artisans mécaniciens ..	8,0	—	—
Minéraux divers	7,5	7,5	7,5
Produits de la parachimie	6,3	8,0	5,2
Produits de la transformation des matières plastiques	6,0	—	—
Armement et munitions	—	100,0	100,0
Services auxiliaires de transports ..	—	18,2	17,8
Appareils ménagers	—	7,0	—
Automobiles, motocycles et cycles ..	—	19,8	7,7
Produits de la chimie organique	—	6,2	6,2
Verre	—	5,1	—
Meubles et literie	—	—	6,4
Produits pharmaceutiques	—	—	6,1
Total	17,0	13,0	7,5

Source : INSEE, *Les entreprises publiques de 1959 à 1969*.

Par rapport à l'interrogation initiale, qui s'attachait à analyser et expliquer l'action de l'Etat dans l'industrie, en particulier en terme de transfert, il apparaît ainsi que l'intervention directe, par la voie de budget, ou « semi-directe » par celle des entreprises publiques et des marchés publics, n'a pas de cohérence propre. Cette intervention s'inscrit dans l'action économique globale de l'Etat. Certes le capital public vient fréquemment appuyer le mouvement des capitaux privés, voire s'y substituer temporairement ou définitivement dans certains cas, mais le rôle de l'Etat ne se limite pas à cette gestion des fonds publics. Sa puissance financière, monétaire, réglementaire, législative, diplomatique est largement employée à influencer sur l'évolution du système productif, selon des objectifs généraux dont les documents du Plan reprennent certains éléments.

7. Les tendances nouvelles de la politique industrielle française

L'analyse des tendances générales aboutissant au processus de crise a fait apparaître la période de la fin des années soixante comme une période charnière de l'économie mondiale capitaliste.

C'est également une période charnière pour la société française, dont on n'envisagera ici que les aspects économiques et de politique économique. A cette époque, en effet, l'effort d'investissement industriel qui a marqué la période du V^e Plan commence à atteindre les buts qui lui étaient fixés : la constitution, dans un certain nombre de branches, de groupes à base financière française compétitifs au niveau international. Cette évolution avait été rendue nécessaire par l'ouverture progressive des frontières à l'intérieur de la CEE. A la fin des années soixante, l'heure est venue d'un niveau supérieur d'internationalisation de l'économie française.

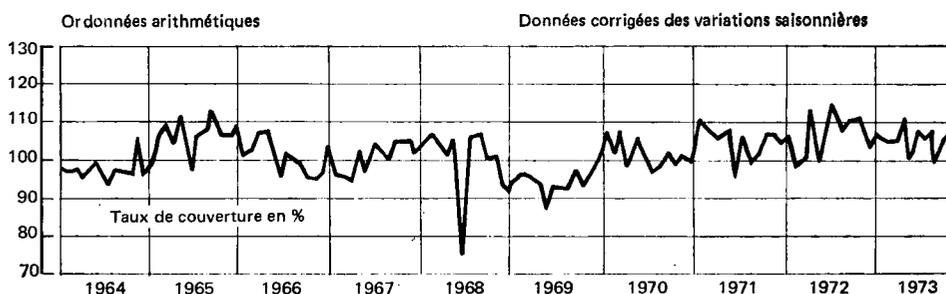
La dévaluation de 1969

C'est en ce sens que s'inscrit la dévaluation du franc de 1969, provoquée certes par les mouvements spéculatifs de capitaux flottants, mais ne correspondant pas à un déséquilibre permanent des balances extérieures.

GRAPHIQUE 2

ECHANGES COMMERCIAUX FRANÇAIS AVEC L'EXTERIEUR CHIFFRES DOUANIERS FOB-FOB

en milliards de F « nouvelle présentation »



Source : Les collections de l'INSEE, série C, n° 29-30

A la suite de cette dévaluation, quelque peu délibérée, on constate que les entreprises françaises exportatrices connaissent une augmentation notable de leur activité et de leurs investissements, alors que la tendance est inchangée pour les entreprises non exportatrices. La dévaluation est, sans doute, insuffisante à expliquer, par des rapports de cause à effet, ce mouvement ; constatons simplement qu'elle en participe ou, à tout le moins, l'accompagne.

Le rapport sur les Comptes de la Nation de l'année 1973 (16) estime dans sa conclusion : « la compétitivité des produits français a été acquise par la dévaluation de 1969 et soutenue depuis par la politique monétaire de protection du franc ».

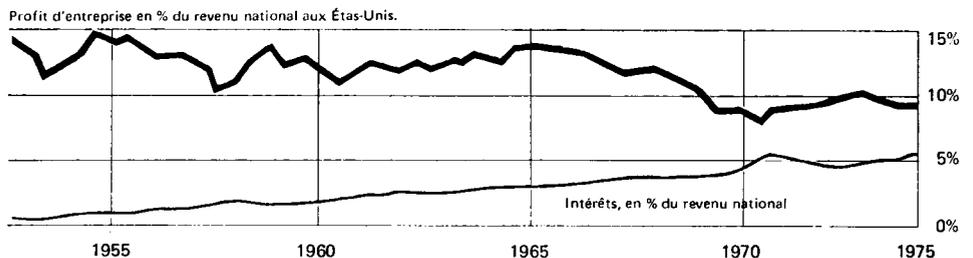
Décroissance de l'intervention directe de l'Etat

A partir de cette même époque, on observe que l'intervention directe de l'Etat, sous forme de financement public, connaît une progression moindre que l'ensemble de l'activité. Ainsi le montant des prêts accordés par le FDES était-il de 2 289 millions en 1962, et de 1 620 seulement en 1972. Le rapport sur les Comptes de la Nation note d'ailleurs : « les finances publiques montrent une évolution qui témoigne de la continuité de la politique économique visant à alléger le poids de l'Etat sur l'économie... Le taux d'investissement public décroît, alors que le taux d'investissement global croît ».

Préférence pour les pratiques réglementaires

Parallèlement, la politique économique accorde une plus large place aux pratiques réglementaires, non directement interventionnistes : ainsi la politique d'encadrement du crédit est préférée à une politique sectorielle de soutien ou de relance de l'activité. Cette préférence pour les mesures réglementaires, notamment d'ordre financier, correspond d'ailleurs à la nouvelle étape que connaissent, à partir de 1966, les liens entre groupes industriels et groupes financiers. Le décloisonnement du système bancaire, qui supprime en 1966 la distinction entre banques d'affaires et de dépôts, voit le secteur bancaire privé et nationalisé étendre considérablement son réseau de guichets et, plus généralement, son influence sur le système économique d'ensemble. Cette évolution se marque de restructurations, parfois spectaculaires, comme lors de la grande bataille entre Suez et Paribas pour le contrôle du CIC. Pour réaliser leurs investissements, les entreprises s'endettent fortement auprès des banques, tandis qu'un des thèmes majeurs du V^e Plan, celui de l'autofinancement des entreprises, n'est plus évoqué. D'ailleurs, cette évolution n'est pas propre à la France, comme le montrent les courbes représentant l'évolution des profits d'entreprise et des intérêts financiers versés par les entreprises, aux Etats-Unis.

GRAPHIQUE 3



Source : US Department of Commerce, *Business Conditions Digest*.

(16) Rapport sur les Comptes de la Nation de l'année 1973. Collections de l'INSEE, série C, n° 29-30.

Si elle est réglementaire, l'intervention de l'Etat n'en est pas pour autant moins sélective. Ainsi, la plupart des observateurs ont noté que les récentes restrictions de crédit (1974) frappaient surtout les petites et moyennes entreprises, tandis que les entreprises plus puissantes trouvaient un meilleur accueil auprès des banques, et étaient, en outre, en mesure d'emprunter à l'étranger, sur le marché des eurodevises notamment. De même, une disposition fiscale relative par exemple à une modification du régime des provisions pour reconstitution de gisement peut s'appliquer assez directement à tel ou tel groupe producteur de matières premières. Mais ce type d'intervention est, comptablement, beaucoup plus difficile à appréhender — ses conséquences sont du domaine de la comptabilité privée des entreprises — qu'une subvention ou un prêt public, inscrits au budget. Il ne faudrait pas cependant en oublier l'importance, même si on ne peut en calculer d' « équivalent-subvention ».

On peut d'ailleurs estimer que cette préférence pour les politiques d'encadrement réglementaire par rapport aux interventions sectorielles est conforme à l'intégration croissante des économies européennes occidentales : un interventionnisme étatique fort est difficilement compatible avec les politiques économiques des pays voisins, et donc susceptible d'être contrebattu, notamment au niveau des institutions communautaire de Bruxelles. On note d'ailleurs que les Etats dont l'économie est la plus ouverte aux mouvements de capitaux et de marchandises, comme la Belgique et les Pays-Bas, se proclament particulièrement libéraux.

Au demeurant, une politique sectorielle est de moins en moins adaptée au système productif, quand celui-ci se structure en groupes industriels et financiers de plus en plus diversifiés, aux termes de concentrations, scissions-fusions verticales et horizontales. Les frontières des plus grands groupes français correspondent de moins en moins à des spécialisations sectorielles étroites (17). D'ailleurs, le plan Jonquille, qui devait se substituer au VI^e Plan pour la dernière année de son exécution et préparer le VII^e Plan dans des perspectives économiques nouvelles était, dit-on, un plan d'intervention sectorielle assez vigoureuse, dans la tradition des IV^e et V^e Plans. Signe de la mutation politique qui marque les quelques années qui viennent de s'écouler, il n'a pas été appliqué, ni même diffusé.

Les actions ponctuelles

L'Etat tend à se désengager des programmes sectoriels, à préférer des mesures d'encadrement global. Mais des problèmes particuliers peuvent appeler des actions ponctuelles spécifiques.

On ne pourrait cependant pour autant tenir les interventions directes de l'Etat pour définitivement écartées. Quelle que soit la philosophie libérale qui semble caractériser désormais la politique économique, l'actualité impose des actions ponctuelles virulentes que des dispositions réglementaires d'ensemble ne peuvent permettre : aussi le financement exceptionnel accordé à Citroën.

On peut donc s'interroger, et essayer d'appréhender quels sont les types de secteurs ou de groupes qui feront, dans l'avenir, l'objet de telles interventions. On peut également s'interroger sur les formes que prendront ces interventions, et envisager, par exemple, et à titre de pure hypothèse, une réactivation du rôle de l'IDI, qui permettrait une prise de participation, souple et parfois temporaire, de l'Etat dans le capital de certaines entreprises. C'est d'ailleurs l'outil auquel semble avoir volontiers recours l'actuel gouvernement britannique, outre les nationalisations proprement dites.

On peut de même envisager une réactivation du FDES, simultanément à la mise en place du Comité Interministériel d'Aménagement des Structures Industrielles, chargé d'apporter sélectivement le soutien de l'Etat à certaines entreprises en difficulté.

(17) Cf. les dossiers en annexe, p. 153.

Pour ce qui est des nationalisations, leur opportunité sociale pourrait être au centre des préoccupations, à l'occasion des interventions que l'Etat sera amené à faire. L'exemple récent de Citroën est éclairant à cet égard : les deux seules solutions envisagées par le Gouvernement furent le financement public facilitant une réorganisation du secteur privé, ou la nationalisation. Les arguments pour repousser celle-ci (l'isolement de Peugeot, dont la prise de contrôle par un groupe étranger aurait été inéluctable) pourraient être discutés à une époque d'internationalisation des capitaux et des marchés automobiles. Notons seulement qu'aucune solution purement privée ne fut évoquée, que la nationalisation a été écartée car elle risquait de contribuer à faire basculer l'ensemble du système économique vers un système d'économie mixte à prépondérance étatique, qu'enfin cette décision a été du ressort des plus hautes instances de l'Etat, tant le problème de la place de l'Etat dans l'industrie, par ses conséquences économiques directes mais aussi par ses aspects politiques implicites, structure l'évolution prospective de la société française.

8. Présence étatique, politique économique et crise

L'analyse de l'action de l'Etat dans l'industrie, à travers les secteurs de présence étatique massive comme à travers la politique économique et ses aspects industriels, a porté sur la période passée. La fin de la période étudiée fait apparaître des inflexions qualitatives des phénomènes économiques et des décisions de politique économique, dont les prémisses sont perceptibles dès les années 1966-1967.

Et, de fait, l'examen des politiques des groupes industriels financiers et de la politique de l'Etat, fait apparaître cette date comme le déclenchement de vastes opérations de restructuration. Les groupes redistribuent leurs activités, le mouvement de centralisation du capital, les scissions-fusions s'accélèrent, au plan national et international. L'action de l'Etat, exprimée notamment par les objectifs du Plan, facilite ce mouvement, dicté par un souci de compétitivité internationale. L'évolution du secteur public et, plus généralement, l'action économique étatique s'inscrivent bien dans ce mouvement, que le capital public soit animé des mêmes tendances que le capital privé ou qu'au contraire, il adopte un comportement symétrique et complémentaire, nécessaire aux mouvements du capital privé.

En admettant provisoirement le vocable de « crise » pour désigner les processus de restructuration en cours (cette question fait l'objet du chapitre suivant), on remarque que les années 1966-1973 sont des années de conjoncture très prospère et d'accumulation rapide. La crise ne fait pas encore sentir ses effets en termes de récession, de dégageant, voire de destruction de capital. Bien qu'une nouvelle phase soit en cours, cette période apparaît ainsi comme celle de la continuité dans la prospérité et l'accumulation. Parallèlement, même s'ils s'infléchissent vers le désengagement public, la débudgétisation, les moyens d'intervention de l'Etat ne connaissent pas de rupture brutale par rapport à la période antérieure. Tout au plus peut-on parler de période de transition, puisque se succèdent des actions comme la dévaluation de 1969, bien dans la nouvelle manière de la politique étatique, et le plan Jonquille de 1973, fortement marqué par la tradition planiste antérieure.

Par contre, l'année 1973 marque un renversement de tendance en termes de conjoncture. Après la récession de 1970, la relance économique américaine par la dévaluation du dollar marque le pas, tandis que l'inflation s'accélère. L'économie des Etats-Unis entre peut-être dans une succession de cycles « stop and go ». La « crise de l'énergie » consacre et renforce cette détérioration. Les économies européennes les plus solides (Allemagne Fédérale, Bénélux, France) sont affectées avec

moins de vigueur par la récession, qui les atteint néanmoins et devient évidente en 1974-1975. Les divers gouvernements envisagent des plans de relance néo-keynésiens, mais dont nul expert n'est sûr qu'ils feront redémarrer la production ou l'inflation. Assez probablement, la relance sera immédiatement suivie d'une poussée inflationniste, qui amènera un « refroidissement », arrêtant net le progrès de l'activité, etc.

Dans ces circonstances nouvelles de crise longue et de conjoncture mauvaise, l'action de l'Etat, ses objectifs, ses moyens et ses modalités pourraient alors connaître une remise en cause plus nette. Les frontières entre le « structurel » (la présence étatique) et le « conjoncturel » (la politique économique) ne sont plus si sûres. Certains secteurs demandent une intervention étatique renforcée, tandis que l'articulation entre les entreprises publiques, leurs filiales et le secteur privé, se modifie. Tout en soutenant les efforts de restauration de la rentabilité du capital (qui passent souvent par le « dégagement-engagement »), l'Etat soutient l'activité des secteurs et des régions les plus affectées par la crise, ce qui freine la mobilisation du capital, à moins de substituer des fonds publics aux capitaux privés qui se délocalisent. Dans une économie en internationalisation croissante, l'action de l'Etat ne peut plus se limiter à un soutien d'accompagnement à l'effort d'exportation des entreprises. Les contrats nouveaux, conclus avec les pays non affectés par la crise (certains pays du tiers monde, pays socialistes) sont conclus au rang des gouvernements, dans des termes où l'économique, le militaire, le politique sont clairement associés. Le commerce international cesse quelque peu d'être un marché, et les accords de troc, où les termes de l'échange sont débattus au niveau diplomatique, sont en extension. Enfin, les plans de relance de l'activité industrielle semblent depuis 1970 (Etats-Unis) limités dans leur réussite. Une certaine restructuration de l'activité d'ensemble peut être nécessaire à la préservation de l'ordre socio-économique actuel en phase de crise avec, simultanément :

- aménagement, régulation de l'austérité, développement d'emplois non productifs, efforts pour le bien-être, la qualité de la vie, les services publics non consommateurs d'équipements lourds, etc. ;
- relance de l'accumulation dans certains secteurs : équipements anti-pollution, transports urbains, production d'énergie, etc., contrebalançant partiellement des dégagements des secteurs en récession.

Dans ces deux directions d'évolution, par ses responsabilités d'encadrement de la vie sociale et par la place qu'il tient dans le secteur productif, les initiatives de l'Etat seront déterminantes et pourront donc marquer une rupture avec les actions des périodes antérieures.

La crise, le mécanisme de la crise, comportement des groupes et de l'Etat

I - Cadre général d'analyse

Si la plupart des observateurs s'accordent à constater que le système économique mondial est entré dans une nouvelle époque de son fonctionnement, les avis divergent en ce qui concerne la nature, l'intensité, la durée des mutations en cours et à venir.

Ce sont les tendances nouvelles que l'on tentera d'appréhender ici. Elles n'ont pas toutes explicitement trait à l'action étatique dans le domaine industriel. En effet, la politique industrielle de l'Etat dépend étroitement du mouvement « autonome » de l'industrie, de l'environnement national et international, des autres aspects de la politique étatique : politique sociale, fiscale, monétaire, etc. Si ces interrelations passent désormais pour des évidences, il convient néanmoins d'en reprendre l'examen car le lieu et la nature même des liens entre la politique industrielle et son environnement sont aujourd'hui modifiés.

Les interrelations entre champs et niveaux d'analyse de la réalité interdisent un plan unique d'exposé. On établira donc tout d'abord un constat factuel des mutations observées, puis on abordera l'un après l'autre plusieurs aspects particuliers méritant approfondissement, sans s'interdire certaines redondances qui tiennent à la globalité de l'objet étudié.

1. Caractère global

On ne reviendra pas ici sur les manifestations de la crise, appréhendées par les principaux indicateurs macro-économiques. Depuis le début de cette décennie, ils font en effet apparaître, dans la plupart des pays capitalistes développés, une stagnation et plus souvent une baisse de l'activité, notamment industrielle, une augmentation du chômage, simultanément avec le maintien d'une inflation naguère considérée comme intolérable.

Mais la « crise » ne se réduit pas à sa manifestation actuelle de « récession », et ses premières manifestations remontent vraisemblablement au milieu des années soixante. A partir de cette époque, en effet, les problèmes monétaires et financiers prennent un tour nouveau : inflation (de plus en plus) rapide, gonflement des masses monétaires et singulièrement des capitaux flottants dont le mouvement spéculatif exacerbe les dysfonctionnements du système monétaire international. La gravité de ces désordres est d'autant plus grande que l'internationalisation de l'économie — qui

La « crise » touche l'ensemble du système économique (industriel, commercial, financier), dans l'ensemble des pays développés.

porte à la fois sur les mouvements de capitaux et de marchandises — s'accélère dans le même temps, et que s'esquisse une nouvelle division du travail international.

Cette appréhension simultanée des phénomènes industriels et des phénomènes monétaires peut surprendre. Certes, l'analyse macro-économique et la politique économique courante ont pour habitude de rapprocher l'évolution des prix de l'évolution de l'activité, la « surchauffe » exprimant simultanément plein emploi des capacités productives et poussée inflationniste, le « refroidissement » visant à modérer l'inflation par le freinage de l'activité. Mais ce double aspect industriel et financier traduit sans doute mieux la réalité concrète de l'entreprise dans la période récente : en France, on sait les modifications qu'a connues le système bancaire (décloisonnement entre banques d'affaires et de dépôts, extension des réseaux bancaires), qui conjointement à la réduction des marges d'auto-financement et au renchérissement du crédit ont permis le resserrement des liens entre secteur bancaire et industriel. Pour chaque entreprise, cela se traduit par une part croissante de frais financiers dans chaque unité produite, c'est-à-dire par une dépendance croissante à l'égard du capital bancaire financier.

Du point de vue de l'Etat, politique industrielle et politique financière et monétaire sont alors moins que jamais dissociables, et l'on observe que les instruments financiers sont de plus en plus préférés aux instruments plus traditionnels d'encadrement sectoriel pour orienter l'évolution industrielle.

Le caractère global de la situation actuelle tient aussi, enfin, à sa dimension internationale, à la fois conjoncturelle et structurelle. Conjoncturelle car, à la différence des périodes de récession passagères observées jusqu'alors avec une relative régularité (tous les six ans environ), et qui étaient décalées d'un pays à l'autre, les années 1973 et 1974 ont vu la simultanéité de la récession dans les principaux pays capitalistes développés. Les plans de relance conjoncturelle envisagés ici et là se heurtent à la stagnation des économies liées, et les espoirs de reprise sont ainsi partiellement subordonnés à la réussite des politiques des autres pays. Mais plus fondamentalement, l'analyse du processus de crise qu'on abordera ici pourrait s'appliquer à l'une quelconque des économies capitalistes développées : la « crise » est globale, et ne frappe pas isolément un pays, exception aberrante dans un contexte mondial d'évolution sans problème.

Elle caractérise désormais l'ensemble du système capitaliste développé.

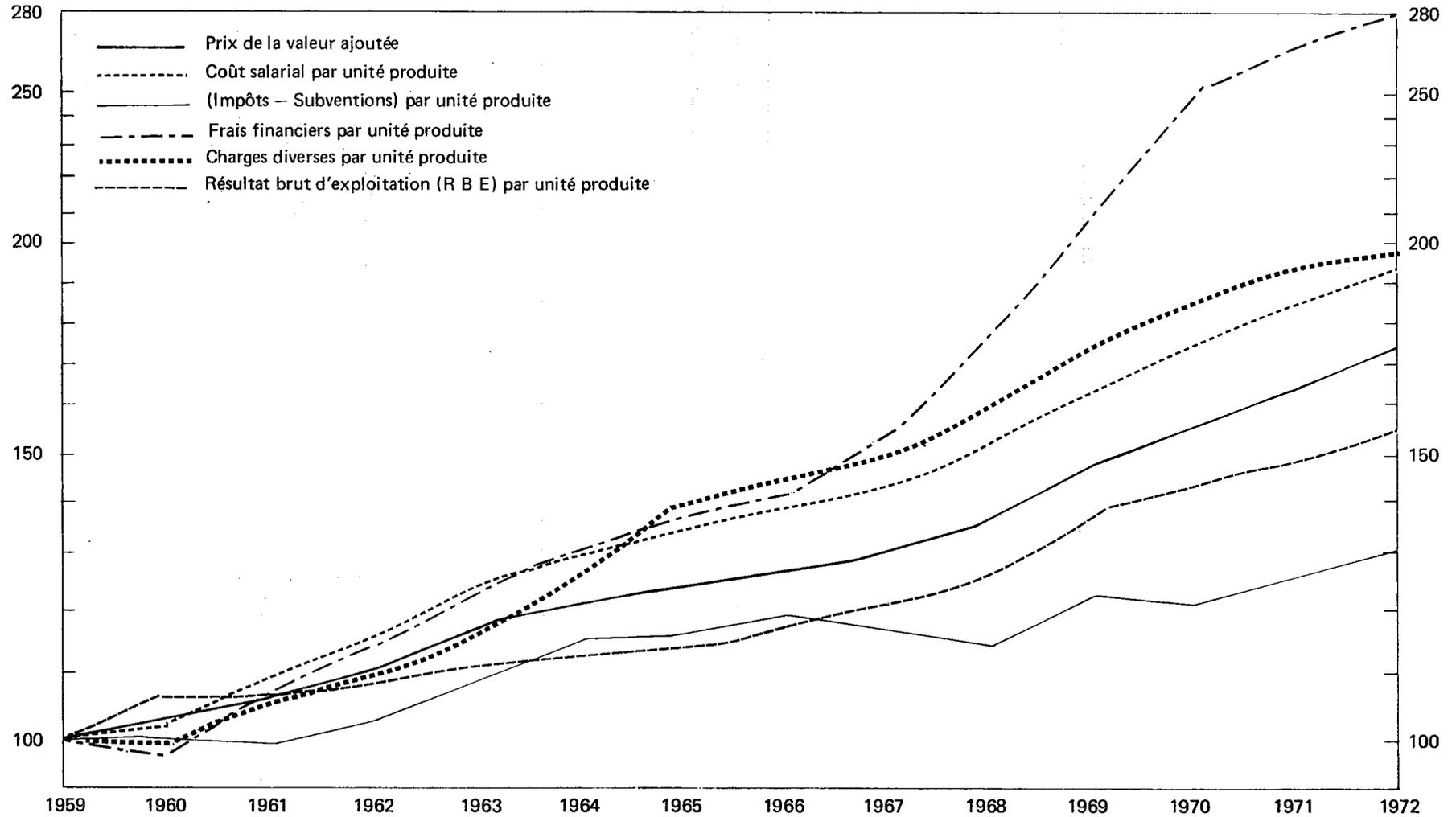
2. Le rapport production-rentabilité

Le développement des forces productives tend à restreindre la rentabilité des capitaux engagés.

Sous-jacente à ces constatations, c'est la question de la relation entre production et rentabilité qui est posée. Malgré quelques pauses de brève durée, la période 1945-1970 fut en effet pour l'ensemble des pays occidentaux une période de croissance sans égale au XX^e siècle. Cette croissance fut à la fois extensive et intensive : extensive par l'ouverture de nouveaux marchés, la multiplication des unités de production, l'entrée de nouvelles catégories sociales dans le travail salarié, industriel et commercial (l'image d'une population française massivement rurale appartient désormais au passé) ; intensive par augmentation soutenue de la productivité du travail, mise en œuvre d'équipements d'importance et d'efficacité technique croissantes. Ce mouvement va s'accroissant, puisqu'on observe un taux d'investissement de plus en plus fort, et que ce taux lui-même s'applique à un volume global de production de plus en plus grand. Ce mouvement d'investissement accéléré s'effectue à l'incitation d'une concurrence entre groupes nationaux et internationaux, dont les termes se modifient avec l'évolution des groupes eux-mêmes, et avec les conditions d'ensemble d'échanges : le mouvement de concentration-centralisation du capital est de plus en plus vif, et aboutit dans chaque

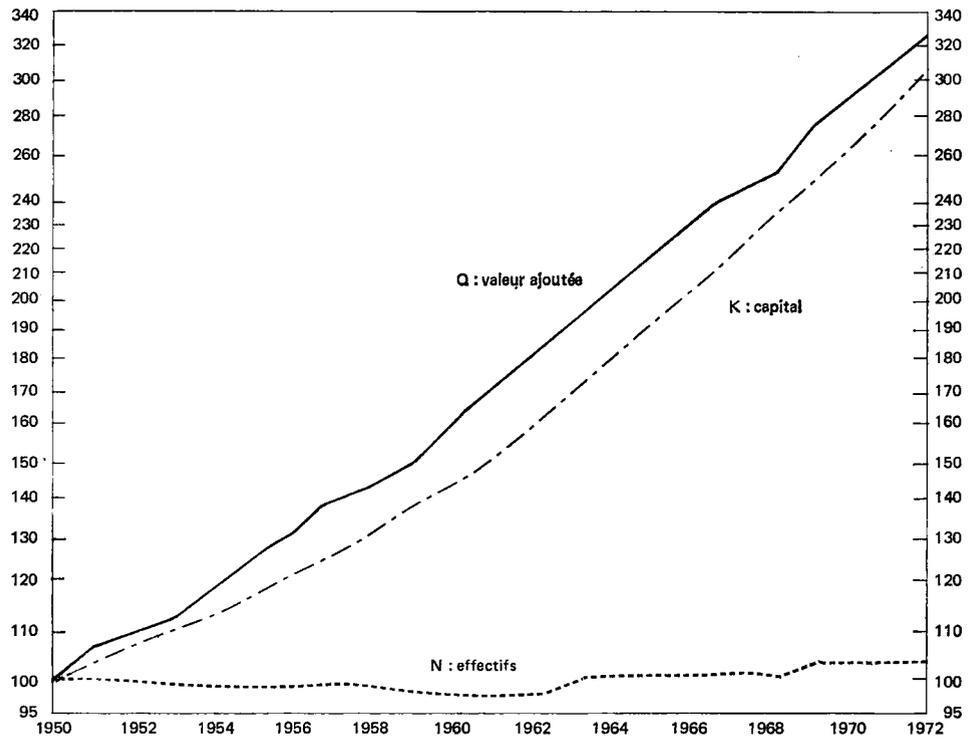
GRAPHIQUE 4

COUTS UNITAIRES ET PRIX POUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS
(1959-1972)



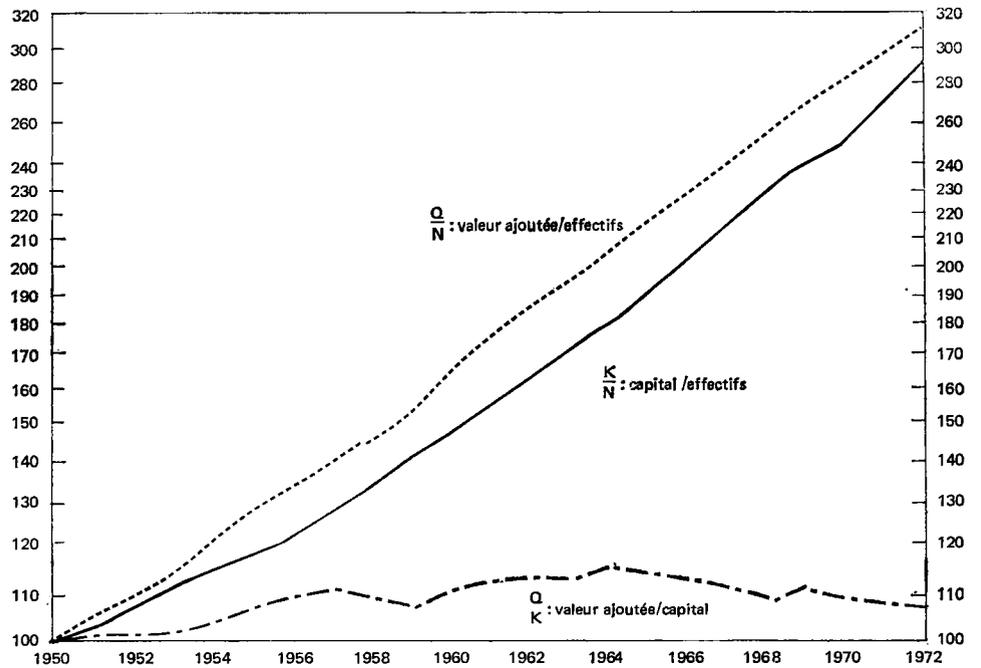
GRAPHIQUES 5

**VALEUR AJOUTÉE, TRAVAIL, CAPITAL
ENSEMBLE DES BRANCHES (1950-1972)**



Source : dossier statistique annexé à la fresque.

PRODUCTIVITES DU TRAVAIL, DU CAPITAL, CAPITAL PAR TÊTE



grand pays industriel à la formation de quelques groupes monopolistes, ou plus souvent d'oligopoles, dans les principales branches d'activité (et couvrant parfois plusieurs d'entre elles) ; dans le même temps s'organise l'internationalisation, à la fois par intégrations régionales (CEE, Etats-Unis-Canada) et par libre échangeisme mondialisé.

Mais, s'il permet par son efficacité propre de mieux résister à la concurrence, tout investissement nouveau pose le problème de sa rentabilité. D'une part, il vient souvent s'ajouter à des équipements plus anciens moins performants, obsolètes avant leur usure physique et même leur amortissement comptable. D'autre part, l'investissement récent est volontiers plus capitalistique que les précédents : un même ouvrier met désormais en œuvre une quantité plus grande de capital constant (capital constant fixe : équipement et infrastructures, et capital constant circulant : produits intermédiaires). Il faut donc une masse croissante de capital constant pour collecter la même quantité de valeur. Dans l'hypothèse où le partage de la valeur ajoutée par le travail vivant se fait selon des proportions inchangées entre salaire et profit, le rapport du profit à l'ensemble des capitaux engagés a donc tendance à décroître : ce qu'exprime la tendance à la « baisse du taux de profit ».

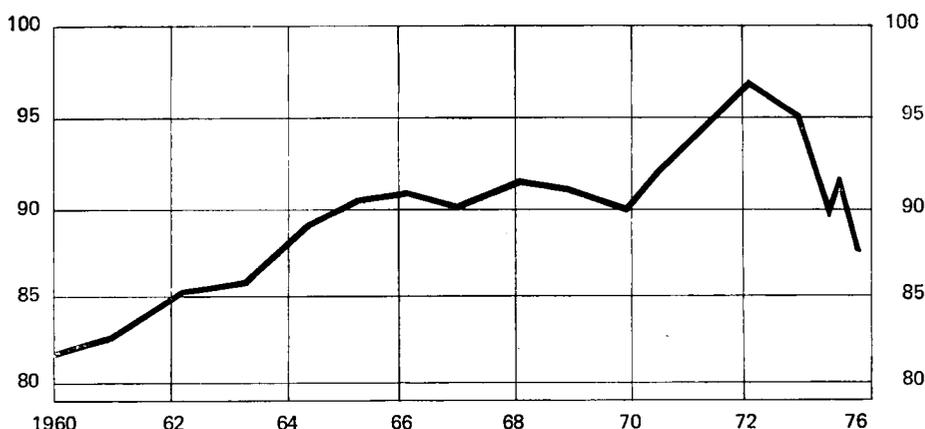
3. La lutte contre la tendance de baisse du taux de profit

Cette tendance n'est pas pour autant mécanique, et peut être contrebattue de multiples façons. La première est de déplacer la ligne de partage, dans la valeur du travail d'une journée, entre salaire et profit (indispensable à tout investissement ultérieur). Mais dans les phases d'accumulation (18), les entreprises sont en concurrence pour faire appel à la main-d'œuvre pour valoriser des masses croissantes de capital, et la plupart des pays économiquement développés sont en situation de plein emploi (que certains appellent curieusement suremploi). Mais cette situation du marché du travail favorise la hausse des salaires, qui a d'ailleurs des effets d'entraînement sur les industries de consommation, et par là sur les investissements et donc accumulation de capital dans ces industries.

GRAPHIQUE 6

SALAIRES REELS DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE

1967 Dollars



Salaires réels : revenus moyens bruts hebdomadaires, compte tenu des variations d'impôts
1960-73 correspondent à des revenus annuels ; 1973-79 à des revenus mensuels.

Source : *Monthly Labor Review*, janvier 1975.

(18) Accumulation : conversion d'une partie des profits d'entreprise en capital additionnel, qui vient accroître le stock de capital ancien.

Une autre façon de maintenir la rentabilité de leurs capitaux est pour les groupes les plus puissants, d'introduire (ou d'accentuer) une hétérogénéité dans les conditions de rentabilité de l'ensemble du capital productif.

De façon directe, les entreprises les plus fortes reportent sur certains sous-traitants, par l'intermédiaire du système des prix, les effets des difficultés de rentabilisation. De façon plus générale, les conditions de valorisation des monopoles et des petites entreprises se différencient.

De façon indirecte, l'accès au financement public, qu'il ait la forme de subventions, de prêts bonifiés, de marchés d'Etat, d'utilisation d'infrastructures publiques, d'utilisation des services ou des produits d'entreprises publiques, financièrement non bénéficiaires, introduit également un décalage entre entreprises (19).

Péchiney - Ugine-Kuhlmann et l'Etat

Les relations du groupe avec l'Etat, si elles existent bien, sont loin d'être aussi apparentes que pour certains autres secteurs (sidérurgie ou informatique par exemple). Néanmoins, on peut les appréhender à plusieurs niveaux.

Péchiney-Ugine-Kuhlmann consomme à lui seul 10 % de la production française d'électricité. Le coût de l'énergie électrique détermine assez largement le prix de revient des productions du groupe, ce qui explique l'importance des négociations menées avec EDF.

Péchiney-Ugine-Kuhlmann réaliserait le tiers de son chiffre d'affaires avec le secteur public (PTT - Renault - SNIAS - RATP - SNCF...).

En ce qui concerne les accords signés avec l'URSS, les négociations ont été menées entre les gouvernements soviétique et français dans le cadre du traité quinquennal de coopération économique et commerciale entre les deux pays pour la période 1975-1979.

Le VI^e Plan prévoyait une action spécifique visant à développer l'activité des métaux non ferreux à l'étranger. Cette action consistait en l'élargissement du champ d'application de la provision pour reconstitution de gisements. Des mesures d'accompagnement favorisaient également la prospection de substances peu ou pas exploitées par les firmes françaises (cuivre...) et un système d'assurance-garantie concernant les investissements miniers à l'étranger devait être mis en place.

Toujours au niveau de la recherche minière, il faut noter le préfinancement dans une large mesure sur fonds publics par l'intermédiaire du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

D'autre part, la garantie de l'Etat permet à Péchiney-Ugine-Kuhlmann de financer en partie ses programmes d'investissements à l'étranger en faisant appel à des prêts en devises étrangères.

A propos d'une opération spécifique, il peut arriver que PUK bénéficie d'un prêt du FDES. C'est le cas notamment pour le financement de la presse à matricer que le groupe doit exploiter à Issoire, en collaboration avec Creusot-Loire, Aubert et Duval et la SNECMA.

Enfin, Péchiney-Ugine-Kuhlmann, à travers son implantation à Fos (usine d'aciers spéciaux) et dans la région (usine de chlore...), bénéficie d'une infrastructure et de services financés en grande partie sur fonds publics.

La tendance à la baisse du taux de profit n'est pas inéluctable, et peut recevoir plusieurs réponses.

Enfin, l'accès au marché financier, national et international, notamment en période de contrôle du crédit, accentue et accompagne les différences de rentabilité des entreprises.

(19) Les rapports Etat-industrie sont ici évoqués de façon particulièrement sommaire, puisque, au cœur de nos préoccupations, ils ont fait l'objet d'un chapitre particulier.

Cette différenciation multiforme, qui sauvegarde les conditions de rentabilité de certains groupes aux dépens des autres, permet ainsi la poursuite du mouvement d'accumulation. Ce faisant, elle repousse et aggrave les difficultés que l'accumulation oppose à sa propre continuation et nécessite à son tour une différenciation plus forte.

Une autre manière enfin de lutter contre la tendance de baisse du taux de profit est l'inflation. La structure de l'économie, à la fois monopoliste et concurrentielle, est en effet facteur d'inflation : concurrentes, les entreprises accélèrent l'accumulation ; monopolistes, elles reportent sur les prix l'augmentation de leurs charges.

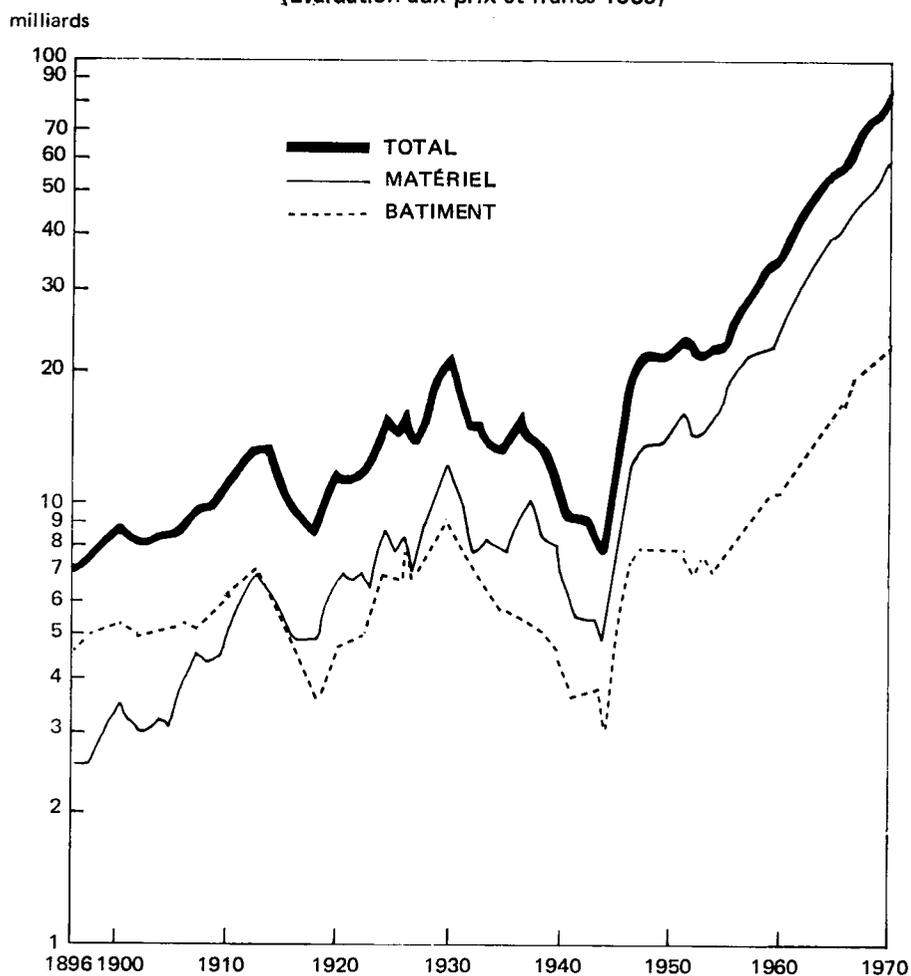
Ce mouvement inflationniste allège la charge d'endettement, et permet donc à son tour de nouveaux investissements. Mais il frappe les marges bénéficiaires et celles des entreprises qui ne peuvent librement jouer de leurs tarifs, et les rend plus dépendantes du secteur bancaire.

L'inflation apparaît ainsi comme un phénomène cumulatif, résultat et cause d'accélération de l'investissement.

GRAPHIQUE 7

EVOLUTION DU VOLUME DES INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEMBLE DES BRANCHES RETROPOLATION APPROCÉE AVANT 1950

(Évaluation aux prix et francs 1959)



Source : Jacques Mairesse. *L'évaluation du capital fixe productif. Méthodes et résultats. Collections de l'INSEE, série C, n° 18-19.*

4. La crise

Accumulation de plus en plus rapide de capital, difficulté de plus en plus grande à le rentabiliser, ces deux faits, s'ils caractérisent l'évolution contradictoire du système économique dans ses tendances, ne fixent pas pour autant les seuils à partir desquels les facteurs qui s'opposent à ce mouvement l'emportent sur ceux qui le soutiennent, où les difficultés se multiplient.

Sans apporter de réponse définitive à cette interrogation, on peut penser qu'interviennent ici les limites à l'extensivité du mouvement : plein emploi, saturation de certains marchés (par exemple, marchés de première acquisition de certains biens durables par les ménages), multiplication des coûts externes (déséconomies d'échelle liées à la croissance urbaine notamment), etc.

Les évolutions politiques, qui accompagnent ce mouvement, contribuent aussi à l'accélérer et à accentuer les difficultés qu'il développe. Ainsi, sur le plan intérieur, le mouvement syndical britannique s'oppose-t-il à la baisse des salaires, accentue les difficultés de valorisation. Sur le plan international, les pays producteurs de pétrole imposent des modifications de prix propices à la fois à encourager l'inflation, à de nouveaux investissements dans les pays consommateurs (mise en place de systèmes énergétiques de substitution), à une restructuration industrielle (apparition de nouveaux débouchés).

Ces tendances d'ensemble justifieraient un examen plus approfondi. Elles ont été esquissées ici car elles sont la toile de fond du mouvement industriel, et de l'action étatique à son égard. Au demeurant, l'étude des principales conséquences de cette évolution, notamment industrielle, permettra d'en reprendre l'examen selon des points de vue différents mais complémentaires.

II - Les opérations de dégagement - engagement du capital

1. Nécessité et difficultés de vérification du cadre théorique général

Avant de poursuivre plus avant l'étude des éléments d'évolution contradictoire que permettent les réflexions précédentes, il convient de s'interroger sur leur bien-fondé.

En effet, par exemple, aucune explication scientifique de l'inflation actuelle ne fait l'unanimité, et plusieurs analyses économiques (privilégiant les questions monétaires, les problèmes de marché ou, comme c'est ici le cas, la question de rentabilité sociale du capital) (20) et non économiques (écologiques, sociologiques, etc.), souvent incompatibles, s'affrontent. Pourquoi retenir celle ici proposée ?

Certes, une analyse fondée sur le problème de valorisation du capital productif est plus propice à l'étude des politiques industrielles. Il faut néanmoins poser la question plus au fond.

Malgré les progrès récents et remarquables de la comptabilité nationale, l'appréhension statistique des concepts utilisés dans l'analyse est, en France, pratiquement impossible (21). Aussi, plutôt que d'envisager de front les grandeurs invoquées, avons-nous essayé de vérifier le cadre général d'analyse dans les faits, par l'observation de l'histoire récente de plusieurs groupes financiers-industriels français parmi les plus importants.

2. Avertissement : la place des grands groupes dans le mouvement d'ensemble

Les grandes entreprises jouent, dans le mouvement d'ensemble de restructuration lié à la crise, un rôle particulier.

La tendance à la baisse générale du taux de profit amène les groupes, nous l'avons vu, à tenter de reporter sur d'autres les effets de cette tendance, qui s'applique au capital considéré globalement. Dans ce mouvement de différenciation de la rentabilité des capitaux, les groupes les plus importants sont aussi souvent, par leur position face au marché (action sur les prix), au secteur bancaire (possibilités d'emprunts), à l'Etat, à leurs sous-traitants, les mieux placés pour opérer à leur profit cette « déperéquation » des taux de profit. Aussi ne doit-on pas s'attendre à ce que la situation de ces groupes importants (celle appréhendée dans les dossiers joints en annexe) soit particulièrement mauvaise, alors que par ailleurs les difficultés, faillites, et absorptions des entreprises moyennes sont de plus en plus nombreuses.

(20) Rentabilité du capital à l'échelle de l'ensemble du système.

(21) Cf. dans la présentation du document, « Remarque méthodologique ». Le débat sur le passage de la valeur aux prix n'est pas abordé ici.

Péchiney Ugine Kuhlmann est devenu l'un des plus grands groupes de l'industrie française. S'appuyant sur le développement et la modernisation des activités traditionnelles, PUK investit dans des secteurs destinés à connaître une expansion rapide dans les années qui viennent. Malgré les difficultés qu'il rencontre à l'heure actuelle, en raison de l'intensité de la crise, le groupe a lancé un emprunt de 400 millions, nécessaires à la poursuite de la politique d'expansion et de restructuration engagée.

3. Les opérations d'engagement-dégagement

Les opérations d'engagement-dégagement de capitaux sont la manifestation des restructurations liées à la crise.

Néanmoins, pour maintenir, voire améliorer leur position, les groupes industriels sont amenés à un mouvement rapide, à tous les niveaux de leur activité : abandon de certaines productions, de certaines techniques et de certains marchés, avancée rapide dans d'autres directions, mise en place de relations nouvelles avec d'autres groupes au niveau national et international. C'est ce qu'évoque l'expression d'engagement-dégagement du capital (préférée à celle, plus ambiguë, de « redéploiement ») utilisée pour décrire ces mouvements.

La description de la vie de quelques entreprises étudiées met bien en lumière l'effort pour parvenir à une plus grande mobilité de leurs capitaux, mobilité qui va s'accroissant depuis la fin des années soixante et trouve son appui dans les politiques étatiques.

Péchiney Ugine Kuhlmann se spécialisant dans des productions plus élaborées nécessitant des investissements plus légers, abandonne, entre autres, des secteurs réclamant des immobilisations importantes et dont la rentabilité n'est pas assurée. C'est notamment le cas pour l'ancien secteur mines et électrométallurgie. Par exemple, Péchiney Ugine Kuhlmann n'envisage pas de poursuivre son effort d'intégration en amont pour avoir accès à certaines matières premières (notamment le nickel). En 1974, elle a cédé sa participation de 50 % dans la compagnie française de l'étain. Elle a d'autre part réduit à 20 % sa participation au capital d'Ugine-Infra dont elle détenait la totalité. En 1972, elle avait déjà négocié la vente de 33 % du capital de la société générale des produits réfractaires de la compagnie de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson. En 1973, elle avait cédé à Marine-Firminy sa participation dans le capital des Forges d'Allevard contre la participation de celle-ci dans Allevard-Ugine...

Dans le secteur chimie on assiste au même mouvement (cession de Howmedica et Rousselot-Kuhlmann en 1972) mais il devrait s'intensifier en raison de la volonté des groupes chimiques français (Rhône-Poulenc, CdF Chimie, ...) de clarifier leurs relations en redéfinissant pour chacun des champs d'intervention privilégiée.

4. L'effet de dispersion de la crise

Cependant, toute réorientation stratégique comporte une part de risque. A déjà été évoqué le clivage de plus en plus profond entre groupes monopolistes grands et moyens : les uns et les autres réalisaient, certes à des rythmes différents, leurs plans d'investissement et de crois-

La crise creuse les écarts entre entreprises prospères et entreprises en difficulté.

sance pendant la période d'accumulation rapide, tandis qu'aujourd'hui certains poursuivent leur croissance pendant que d'autres (les moins puissants) déclinent. Mais un autre clivage s'opère également, à l'intérieur même de la catégorie des plus grandes entreprises, certaines réussissant, d'autres échouant dans leurs mouvements d'engagement-déengagement, dans leurs négociations de relations nouvelles avec d'autres entreprises et les Etats. Ces échecs peuvent s'accompagner de plans de sauvetage mis en place par les pouvoirs publics, ou de la reprise par d'autres groupes (centralisations nationale et internationale des capitaux). Cette « dispersion » trouve son illustration dans l'échantillon des groupes étudiés, dans l'éventail duquel se trouvent des situations contrastées entre groupes renforcés et groupes affaiblis par les restructurations récentes et en cours.

5. Le développement de la production de biens de production

Enfin, un dernier indice des mutations en cours est l'importance renforcée des productions de biens de production. Certes, elle procède pour une part du pouvoir d'achat quadruplé de pays pétroliers souhaitant s'industrialiser. On note que la décision — politique — d'augmentation du prix du pétrole est intervenue quand elle était possible, c'est-à-dire quand les pays capitalistes développés étaient déjà confrontés à leur problématique adaptation. Que de plus elle renforce la tendance à une « nouvelle division internationale du travail » évoquée par ailleurs.

Péchiney Ugine Kuhlmann trouve là l'occasion de valoriser grandement sa technologie. En 1973, accord avec Métallurgimport (URSS) pour la construction d'une usine d'anodes de très grande capacité ; en Corée du Sud, concours technique et prise de participation dans Koralu. En 1974, signature d'un protocole d'intention portant sur la création, en URSS, d'un complexe d'alumine (1 million t/an) et d'aluminium (600 000 t/an).

Par ces deux aspects notamment, le renchérissement du pétrole est donc facteur interne autant qu'externe à la « crise ». Mais l'essentiel, du point de vue qualitatif des causalités profondes et du point de vue quantitatif des capacités financières et humaines d'importation d'équipements, n'est pas là.

Née d'un excès de capital accumulé, la crise accélère à la fois la destruction et la production de capital supplémentaire. Renforcement des industries de biens d'équipement.

En effet, la tendance au renforcement des industries productives de biens d'équipement avait déjà été observée et expliquée lors des crises cycliques marquant l'économie du XIX^e siècle : lors des crises de « surproduction », les entreprises qui connaissent le moins de difficultés redoublent leur effort d'investissement pour sortir renforcées de la crise. Cette tendance subsiste aujourd'hui, d'autant que la rapidité de l'évolution technique et de la productivité des équipements augmente le décalage entre équipements nouveaux et équipements anciens, rapidement obsolètes. Au demeurant, ce mouvement qui accélère l'obsolescence permet ainsi la destruction plus rapide (dévalorisation) d'une part du capital en place, ce qui contradictoirement permet de lutter contre la suraccumulation (22) par un surcroît d'accumulation. Il faut noter que

(22) La suraccumulation est un excès d'accumulation de capital, dans une société donnée, par rapport aux limites de la somme totale de plus-value ou de profit qu'il est possible d'obtenir pour valoriser ce capital. La dévalorisation consiste dans le retrait, temporaire ou définitif d'une fraction du capital excédentaire, du procès de valorisation, c'est-à-dire du mouvement de mise en valeur du capital.

cette confrontation ne va d'ailleurs pas sans difficultés : dans l'hypothèse où, pour diverses raisons, les entreprises détentrices du capital en place sont en mesure, par l'intermédiaire du système des prix par exemple, d'en maintenir la rentabilité, le surcroît d'investissement peut alors se traduire par une diminution et non une augmentation de la productivité d'ensemble.

Enfin, la composition organique (rapport du capital constant au capital variable (23) des industries d'équipement est inférieure à celle des productions de grands intermédiaires. Le renforcement de ce secteur vient donc simultanément aggraver (par la mise en fonction d'équipements supplémentaires) et amoindrir (par leur activité propre, moins capitalistique) la suraccumulation d'ensemble.

De fait, la lecture des dossiers de groupes français, joints en annexe, fait apparaître que les industries productives d'instruments de production sont dans une phase particulièrement active de leur développement, et de leur adaptation à des situations nouvelles.

6. L'internationalisation de l'économie

Ces industries sont également fortement exportatrices, ce qui introduit une dimension importante de l'évolution actuelle, restée jusqu'alors étrangère à l'analyse pour des raisons de commodité d'exposé : l'internationalisation de l'économie mondiale qui ne touche d'ailleurs pas seulement les marchés, mais aussi les mouvements de capitaux et la division du travail. Les causes, les modalités et les conséquences possibles de l'internationalisation seront envisagées en particulier. On se contentera d'en noter la manifestation dans la chronologie des quelques groupes industriels français étudiés.

Internationalisation croissante des investissements de PUK

Le secteur aluminium constitue l'illustration la plus probante de cette politique.

La production d'aluminium est assurée à plus de 58 % par des filiales à l'étranger (ce pourcentage ira sans doute croissant dans les années qui viennent).

En 1973, elle se répartit comme suit :

France	: 359 000 tonnes,
Grèce	: 141 000 tonnes,
Etats-Unis	: 179 000 tonnes,
Pays-Bas	: 76 000 tonnes,
Espagne	: 68 000 tonnes,
Cameroun	: 44 000 tonnes,

soit, à l'étranger, 508 000 tonnes par an.

Les derniers investissements réalisés concernent presque exclusivement des filiales étrangères (Grèce, Pays-Bas, Etats-Unis), la seule grosse exception française étant l'usine de Neuf-Brisach.

(23) Parmi les capitaux avancés par l'entreprise, on distingue :

— le capital constant, qui se résout en moyens de production (équipements et consommations intermédiaires) ;

— le capital variable, utilisé à acheter la force de travail (versement des salaires).

La composition organique des capitaux engagés est le rapport du capital constant au capital variable.

Classement des onze secteurs selon sept critères fondamentaux (1)

Rang	Source : Comptabilité nationale						Source : SEDES, 425 sociétés cotées	
	Expansion 1952-1972	Créations d'emplois 1952-1972	Stabilité des prix 1952-1972	Gain d'excédent commercial 1959-1972	Efficacité technique 1959-1969	Rendement économique 1959-1969	Rendement économique 1959-1969	Rentabilité financière 1959-1969
1	Equipement	BTP	Intermédiaire	Agriculture	Energie	BTP	BTP	Equipement
2	Energie	Services	Equipement	Equipement	Equipement	Commerce	Equipement	BTP
3	Intermédiaire	Equipement	Energie	BTP	Agriculture	Equipement	Commerce	Intermédiaire
4	BTP	Commerce	IAA	IAA	Trans. tél.	Consommation	Intermédiaire	Consommation
5	Commerce (*)	S. logement	Commerce (*)	Consommation	Consommation	Services	IAA	IAA
6	Services	Trans. tél.	Agriculture	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Consommation	Commerce
7	Trans. tél.	Intermédiaire	Consommation	Energie	Commerce (*)	IAA		
8	S. logement	IAA	Trans. tél.		BTP	Trans. tél.		
9	Consommation	Energie	BTP		IAA	Energie		
10	IAA	Consommation	Services		Services			
11	Agriculture	Agriculture	S. logement					
Non classé				Trans. tél. S. logement Services Commerces	S. logement	S. logement Agriculture	Agriculture Energie S. logement Trans. tél. Services	Agriculture Energie S. logement Trans. tél. Services

(*) Le prix des commerces est conventionnel dans la comptabilité nationale et les séries de comptes nationaux présentent des fragilités particulières pour ce secteur.

(1) Les moyennes sectorielles peuvent dissimuler des situations contrastées.

Source : INSEE, Fresque historique du système productif, oct. 1974.

7. La lecture des dossiers relatifs aux groupes industriels étudiés

Ces quelques remarques, qui n'avaient d'autre objet que de relier « l'histoire des groupes » au cadre général de référence, anticipent, d'une certaine manière, sur l'appréhension des conséquences des grandes tendances dont on se proposait de vérifier l'existence par l'examen de quelques exemples concrets. En effet, les tendances fondamentales ne sont pas observables en tant que telles, mais à travers des manifestations qui demandent, pour être justement interprétées, une certaine explicitation des interrelations entre « faits » et « causes ».

Ainsi, la lecture des faits amène à repréciser les causes, dont on se proposait d'apprécier le bien-fondé.

Cette démarche, qui peut surprendre par sa non-linéarité, procède sans doute de la globalité des sujets abordés, et de la difficulté à en rendre compte. Elle permet, par des approches successives, de préciser peu à peu, par des éclairages différents, le système étudié. Elle a pour risque, une observation précisant mais renforçant la précédente, de faciliter la construction d'une vision tautologique, qui en fin de compte ne renverrait qu'à elle-même. La grille de lecture du réel proposée ici semble cependant suffisamment opératoire pour penser que cet écueil a été évité.

III - L'action de l'Etat dans les circonstances nouvelles : premier constat

A supposer que cette entreprise ait un sens, l'étude de l'action de l'Etat, passée et présente, dans tous ses principaux aspects, outrepasserait largement le volume du présent document. Aussi se bornera-t-on ici à évoquer brièvement la place de l'Etat dans les économies capitalistes contemporaines, qui avait motivé l'interrogation initiale de ce travail, et à noter les principales évolutions constatées dans la mise en œuvre de la politique économique étatique française depuis la fin des années soixante, c'est-à-dire depuis le début des manifestations de la crise structurelle.

La place du secteur public dans la plupart des économies capitalistes européennes a amené certains auteurs à parler d'« économie mixte ». Des circonstances economico-historiques diverses y ont en effet amené les Etats à prendre en charge, outre l'essentiel du système administratif, d'enseignement et de santé, une part croissante du système productif. La description et l'analyse de ce « secteur public » a été l'objet du chapitre 1. On n'en retiendra donc ici qu'une des principales conclusions : le secteur public est, dans la totalité des pays européens étudiés, essentiellement composé d'entreprises du secteur des transports, de l'énergie et des télécommunications, caractérisées par l'importance considérable de leurs immobilisations de capital et la faiblesse de rémunération de celui-ci.

C'est ce constat, portant à la fois sur l'examen de la composition organique des entreprises étudiées et sur les circonstances historiques de leur étatisation (la crise des années trente, ou l'immédiat après-guerre, préalablement au redémarrage des économies européennes), qui amenait à poser la question : la crise actuelle amènera-t-elle de nouvelles étatisations ?

Hérité de la crise des années trente, le schéma « suraccumulation de capital → crise → étatisations » ne doit pas être appliqué mécaniquement.

Cette question ne saurait recevoir les mêmes réponses, quel que soit l'horizon retenu : 1975 ou 1990... mais il est frappant de constater que, formellement du moins, la doctrine de la plupart des Etats européens est de plus en plus empreinte de « libéralisme », c'est-à-dire qu'on peut faire des politiques économiques et industrielles une description où l'aspect du « désengagement » de l'Etat l'emporte sur celui de l'étatisation.

Le schéma suraccumulation → crise → étatisation de certains secteurs, hérité de l'analyse de la crise des années trente, ne saurait donc s'appliquer mécaniquement, ou du moins sans prise en considération des problèmes socio-politiques, et des nécessaires décalages dans le temps (d'ailleurs, les nationalisations d'après guerre ont suivi le déclenchement de la crise mondiale de plus de quinze ans).

Si donc l'observation des comportements étatiques indique bien que « quelque chose se passe », elle indique aussi que les événements ne se réduisent pas à un schéma unique, mais sont la résultante composite de processus multiples et complexes. Le constat de crise ne saurait automatiquement rendre probable l'extension du secteur public.

Aussi, avant d'examiner à nouveau l'action étatique dans ses divers développements, actuels et possibles, fera-t-on encore une fois le détour par l'ensemble des systèmes socio-économiques dans lesquels ils s'insèrent, pour en faire ultérieurement une nouvelle lecture, spécifiquement consacrée aux places et aux rôles de l'Etat.

Les tendances

Les premiers chapitres ont successivement permis de formuler l'apparition de l'interrogation à laquelle ce travail entend répondre (à travers les descriptions couramment développées aujourd'hui du « nouvel ordre économique »), et de proposer du mouvement de fond une explication théorique : l'accumulation du capital, et le problème de sa valorisation.

Si cette explication a, dans une certaine mesure, été confrontée à l'observation des faits (mise en regard des tendances liées à la lutte contre la baisse du taux de profit et des événements marquant la vie de quelques groupes industriels-financiers), elle demeure trop générale, ou trop abstraite.

C'est à l'appréhension des diverses dimensions de la vie économique, dans le développement de la crise qu'est consacré ce chapitre 3. Il correspond certes à la multiplicité des aspects concrets qu'une approche synthétique ne peut prendre en compte, mais aussi aux limites théoriques mêmes du cadre proposé dans le chapitre précédent. Celui-ci pêche, en effet, par un excès d'économisme, qui considère le mouvement du capital et de sa valorisation « en soi », indépendamment des formations sociales dans lesquelles ces processus se développent, des politiques nationales et internationales qui accompagnent, accélèrent, freinent, infléchissent constamment le développement des tendances économiques de fond.

Si l'époque contemporaine semble en effet caractérisée par l'effet structurant des rapports économiques sur l'ensemble des relations sociales, dans les sociétés occidentales développées en particulier, le monde n'est pas pour autant un vaste espace, différencié mais ouvert, où joueraient librement de prétendues « lois du capital ». Il faut adopter une double approche, prenant en compte simultanément les tendances économiques, dans toute leur rigidité mécaniste, et l'ensemble des données politiques, idéologiques, institutionnelles, historiques, etc. qui font que la description d'une société ne saurait se réduire à celle de son mode de production dominant.

Cette nécessité est d'autant plus impérieuse qu'on étudie ici la place et le rôle de l'Etat, qui procède à la fois, et de façon de plus en plus imbriquée, de l'« économique » et du « reste »...

Et puisque c'est la politique étatique qui retient ici l'attention, on abordera successivement les éléments d'évolution socio-économique qui affectent, dans leur généralité, l'ensemble des formations sociales occidentales, et les éléments qui marquent le double aspect, externe et interne, des Etats : les relations internationales et les politiques étatiques intérieures. Les paragraphes qui rassemblent ces observations s'intitulent donc : le développement de la crise, les relations internationales; les politiques économiques et industrielles font enfin l'objet du chapitre 4.

I - Le développement de la crise

Le chapitre 2 a tenté de fournir de la crise une interprétation fondamentale. Mais, par la formulation synthétique même qui en était recherchée, cette approche ne pouvait épuiser l'analyse des divers aspects qu'il convient d'aborder, pour situer dans le cadre global de l'évolution économique d'ensemble les perspectives de politique industrielle.

On envisagera maintenant plus en détail divers aspects du processus de crise, pour mieux en apprécier le contenu et les développements, ainsi que les politiques industrielles possibles de l'Etat non selon une grille normative d'objectifs politiques arbitraires ou hérités du passé, mais en fonction des tendances profondes que cette analyse aura mises en lumière.

1. La notion de crise

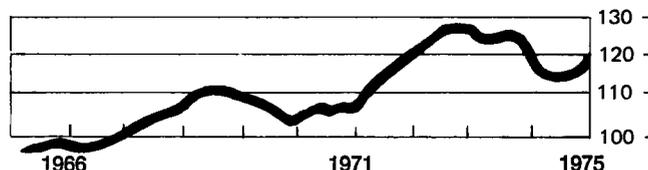
Dans l'opinion courante, une crise est, sinon un bouleversement rapide, du moins une situation d'aggravation aiguë des difficultés, qui empêche, momentanément du moins, le fonctionnement d'un système qui requiert soit des mesures curatives pour restaurer l'ordre antérieur, soit des innovations pour définir un mode de fonctionnement inédit. Les métaphores biologiques et médicales viennent à l'esprit : crise cardiaque et crise d'adolescence, maladie et mutation.

A celle de gravité, la notion courante de crise adjoint l'idée de soudaineté brutale : surproduction cyclique du XIX^e siècle, effondrement boursier de 1929...

Une crise longue

Or, la crise actuelle se marque au contraire par la progressivité de sa mise en place, son caractère à la fois durable et peu spectaculaire. Certes, un certain nombre d'événements ont frappé l'opinion. On pense à la dévaluation du dollar le 15 août 1971, à l'embargo puis au renchérissement du pétrole par les pays de l'OPEP (fin 1973). Aucun n'a, aussi brutal soit-il, été le « jeudi noir » de la crise actuelle. Et pourtant, crise il y a : les taux d'inflations « à deux chiffres », les taux de sous-emplois qui y correspondent semblaient inimaginables en 1970. Sans que nul ne pense à l'effondrement à la façon des années trente, on peut observer que la production industrielle du premier producteur mondial, les Etats-Unis, n'a guère augmenté en valeur depuis dix ans...

GRAPHIQUE 8
ETATS-UNIS
PRODUCTION INDUSTRIELLE - BASE 100 EN 1967



Source : US Department of Commerce. Business Conditions Digest, série numérique n° 47.

De 1965 à 1974, soit sur dix ans, la production industrielle des Etats-Unis a crû de moins de 30 % (1973), pour diminuer ensuite.

La crise est structurelle dans ses fondements, « rampante » dans ses effets.

C'est que par rapport aux crises antérieures, les gouvernements ont appris à anticiper sur les « points chauds » de l'actualité, voire à les utiliser. Quant au fond, les premiers paragraphes ont montré l'adaptation permanente des objectifs et des moyens de l'intervention étatique aux évolutions du système économique. Dans l'ordre politique, un point chaud peut même être l'occasion de dramatiser délibérément la perception des événements : interdiction (éphémère) de l'usage de l'automobile le dimanche, dans divers pays d'Europe, en 1974.

Au demeurant, il y a toujours, même en phase de croissance, des éléments localisés de crise. Une industrie en remplace une autre, une entreprise en absorbe une autre, une région se développe tandis qu'une autre s'étiole. Le mouvement économique est une incessante combinaison de création et de destruction, à investissements et faillites, dont le solde global est tantôt négatif, tantôt positif. Or, si l'extension de la production, l'investissement et l'embauche ne posent guère de problèmes quand ils sont économiquement ou financièrement justifiés, la récession, le dégagement des capitaux sont toujours difficiles, coûteux, jamais achevés, toujours destructeurs de capacités productives matérielles et humaines. La situation actuelle ne se caractérise donc pas par l'existence d'éléments localisés de crise. Durant la longue période de croissance passée, l'Etat a, au contraire, utilisé un vaste arsenal de moyens pour atténuer, ou du moins réguler autant que possible les éléments de crise que la croissance globale engendrait. Mais la période actuelle peut s'analyser par la prédominance des éléments de crise, ce qui bouleverse l'équilibre d'ensemble, altère le bilan global du mouvement socio-économique.

Crise et structures socio-politiques

Encore cette notion de « prédominance » des éléments de crise pose-t-elle problème. Il y a crise quand une société ne peut plus tolérer le dysfonctionnement d'un de ses éléments, mettant en cause la reproduction d'ensemble (24). Mais cette tolérance n'est pas fixée par des critères objectifs mécaniques. Les aspects idéologiques, politiques sont déterminants dans la définition de cette tolérance, et les périodes de guerre, guerre ouverte ou guerre civile, ont montré à quels cataclysmes absolus pouvaient résister certaines structures sociales.

Une crise économique n'implique pas mécaniquement une crise sociale. La crise économique peut trouver ses régulations, sinon ses solutions, au plan politique et idéologique.

La question n'est donc pas tant de la globalisation des éléments de dysfonction — ils marquent effectivement l'économie contemporaine de leur existence factuelle — mais de leur acceptabilité par le corps social. A cet égard, l'échelle de temps selon laquelle se déroulent les événements joue un grand rôle. La détérioration progressive de la situation intérieure et extérieure permet au capitalisme britannique de jouer la crise « en mineur », le corps social faisant somme toute preuve d'une grande stabilité, malgré l'avivement des luttes syndicales, comme l'atteste l'audace modérée du programme interventionniste du parti travailliste. A l'inverse, des bouleversements rapides pourraient rendre difficile la mise en place des attitudes idéologiques nécessaires pour « absorber le choc ». Habitée à une prospérité sans faiblesse, l'opinion d'Allemagne Fédérale aurait-elle supporté sans réaction l'extension des faillites bancaires de 1974, les prises de participation par des capitaux des pays pétroliers ?

(24) Répétition ininterrompue du cycle de production dans son ensemble. Par extension, reconduction de l'ensemble des rapports sociaux d'une formation économique et sociale.

Stratégies des agents économiques

Plus fondamentalement, du point de vue économique, on peut d'ailleurs se demander si la destruction, inséparable on l'a vu du mouvement économique, pendant la phase de récession est la même que pendant la phase de croissance. Cette question sera examinée plus en détail avec les opérations de « dégage-ment-engagement » du capital que multiplient les groupes industriels-financiers dans la phase récente.

Elle n'est d'ailleurs pas sans rapport avec les questions liées à la planification en période de crise et, plus généralement, à la politique économique dans les circonstances nouvelles.

L'impossibilité pour les agents économiques de fixer une stratégie dans ces circonstances de crise pose enfin le problème de la durée de la crise, de son caractère récurrent. On est en effet frappé par la disparité des échelles de temps auxquelles se réfèrent la politique économique d'une part, l'observation (sinon la planification) de longue période d'autre part.

L'observation des grands agrégats de la comptabilité nationale fait en effet apparaître le caractère structurel des modifications en cours, leur rythme de développement décennal.

En regard, la politique conjoncturelle qui constitue l'essentiel de la politique économique fait alterner restrictions de crédit et aide à l'investissement, porte alternativement son effort sur le sous-emploi ou l'inflation, la modération des consommations intérieures ou l'effort d'exportation, les aspects réels ou financiers, tandis qu'alternent dans les déclarations des responsables éléments d'optimisme et de pessimisme.

Face à cette mouvance, qui n'est à l'évidence pas caprice politique mais bien liée aux circonstances économiques sociales et politiques, il convient donc de garder à l'esprit le caractère structurel des évolutions constatées durant la dernière décennie, et donc de distinguer la crise des aléas, positifs ou négatifs, de la conjoncture.

On ne définira donc pas la crise par le fléchissement des divers indices d'activité économique, la dégradation des situations commerciale, monétaire, du marché de l'emploi de tel ou tel pays. Conformément aux hypothèses du chapitre 2, la crise apparaît comme une dégradation structurelle des conditions de valorisation du capital, dont la restauration pose un problème économique et social à l'ensemble des pays capitalistes développés, et dont les développements, amorcés depuis dix ans, se poursuivront encore sur une longue phase.

2. Les raisons de la crise

Les premières hypothèses avancées avaient trait à la tendance inhérente à l'accumulation de capital qui accompagne le développement économique, à la baisse du taux de profit. Cette tendance s'accompagne, le plus souvent, de contre-tendances propres à en atténuer les effets, ou à en rendre le prolongement supportable. On réexaminera ici divers aspects de ce mouvement contradictoire.

L'accumulation du capital

L'accumulation de capital se traduit, on l'a vu, par une augmentation de la valeur du capital mis en œuvre par travailleur. Cette évolution est permise par les progrès techniques, mais correspond au souci économique de gain de productivité, sous l'effet de la concurrence. Simultanément,

l'augmentation du coefficient de capital met provisoirement la firme qui la réalise en position favorable par rapport aux performances moyennes réalisées dans l'ensemble de la branche d'activités considérée, et aggrave sur longue période les difficultés de valorisation du capital, puisque la nouvelle technique, plus capitaliste, tend à constituer la norme de référence par rapport à laquelle s'effectuèrent les progrès de productivité ultérieurs.

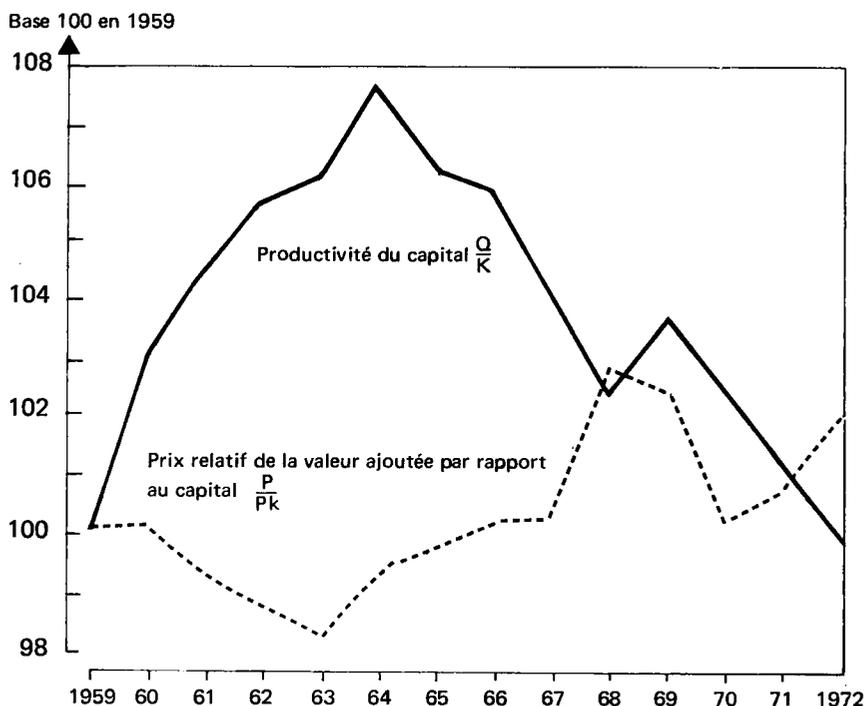
Cette tendance n'est cependant pas univoque. Les mutations technologiques bouleversent parfois certains prix relatifs : l'électronique réalise à bon compte des systèmes de calcul et de régulation naguère assurés par des moyens mécaniques onéreux. On peut néanmoins estimer que la tendance est « crantée », c'est-à-dire que les diminutions éventuelles de prix du capital fixe ne sont qu'un recul provisoire dans un mouvement général ascendant : la comparaison, à trente ans de distance, de la masse des équipements utilisés par un ouvrier, qu'il travaille en usine ou sur un chantier, ne laisse guère de doute à cet égard.

Ce glissement de la production vers des produits plus élaborés traduit la volonté de Pêchiney-Ugine-Kuhlmann d'investir dans des activités dont le marché est en pleine expansion et dont la production ne nécessite pas d'immobilisations très lourdes, comme c'est le cas pour les activités plus traditionnelles du groupe.

En outre, la « composition organique » (C/V) attachée à une production ne rapporte pas, à la part rémunérée de la valeur produite par le travail vivant V (salaires), la seule valeur correspondant à l'usure des équipements fixes utilisés. Au numérateur, C figure la somme de cette valeur (capital fixe) et de la valeur des matières premières et semi-produits transformés par l'acte productif considéré (capital circulant), soit la tota-

GRAPHIQUE 9

PRODUCTIVITE DU CAPITAL DANS L'ECONOMIE FRANÇAISE



Source : Les collections de l'INSEE, série E, n° 27-1974.

lité du capital constant. Il conviendrait certes de considérer si la diminution relative de la valeur des semi-produits ne pourrait pas contrecarrer l'augmentation de celle du capital fixe. C'est face aux difficultés de la vérification comptable que, dans le chapitre 2, on a confronté les conséquences de ces hypothèses théoriques avec les faits observés.

Cette dynamique du rapport entre travail actuel (la valeur ajoutée au moment de la production) et travail passé (incorporé aux matières premières et aux machines), inévitablement en retard par rapport aux normes en vigueur (travail nécessaire), fait donc apparaître, sous l'effet du progrès technique, une dissymétrie qui dicte la tendance à la baisse du taux de profit.

Extensivité et limites de la croissance

Le comportement conséquent des tenants du capital est donc celui de l'extension à l'identique du type de production considéré, qui n'aggrave pas le rapport « travail mort/travail vivant », qui peut même l'alléger par les effets d'économie de dimension. En ce sens, l'entrepreneur n'est pas spontanément innovateur, d'autant que l'apparition de nouveaux standards (25) pose immédiatement le problème de la destruction du capital existant, destruction financière s'entend, sous forme de perte de tout ou partie de sa valeur. A chaque moment de la croissance, le système économique est ainsi confronté à l'alternative : développement intensif (avec évolution interne du procès de production) ou extensif (croissance « à l'identique »).

Les bouleversements sociaux qui ont accompagné la croissance française des deux dernières décennies butent sur des limites. Passage d'une croissance extensive à une croissance intensive ?

Dès lors, le caractère permanent de ce choix peut être opposé à l'apparition, après plus de vingt ans de croissance soutenue, de difficultés inattendues : à la fin des années soixante, la « croissance équilibrée » semblait désormais l'état normal des économies développées. Sans qu'on puisse, dans une matière aussi globale, formuler de jugements définitifs, il semble qu'à cet égard un certain nombre de seuils aient été franchis. En ce qui concerne la main-d'œuvre, l'exode rural qu'ont connu les pays européens développés a pratiquement épuisé les possibilités extensives du marché du travail industriel salarié. L'immigration en provenance de pays périphériques a donc pris le relais, mais semble à son tour buter sur divers blocages d'ordre politique, social, culturel, etc. Du point de vue des débouchés ouverts à la production, diverses limites sont également en passe d'être atteintes : la reconstruction d'après-guerre, la résorption de la plus grosse part de la crise du logement sont acquises.

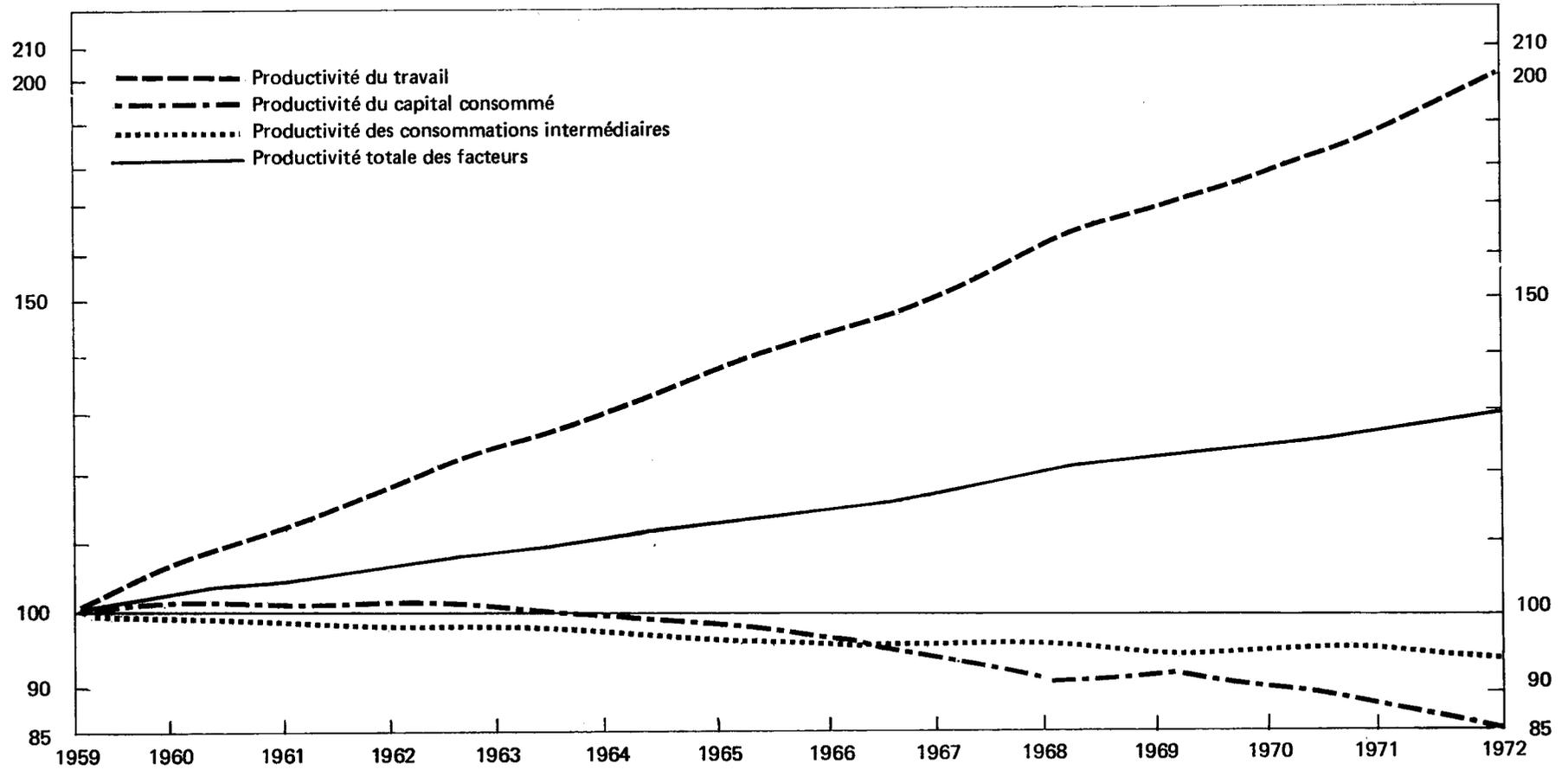
Les marchés de consommation de biens durables qui ont impulsé la croissance industrielle : automobile, équipement ménager notamment, deviennent des marchés de remplacement à croissance ralentie, sinon nulle, et non de première acquisition, la majorité des foyers étant désormais équipée. Il faut donc inventer de nouvelles catégories de consommation individuelles et collectives, alors que l'efficacité sociale de la consommation diminue : augmentation exponentielle des difficultés de vie urbaine, allant jusqu'au disfonctionnement social.

Les déséconomies d'échelle tendent, dans les régions et les villes les plus peuplées, à l'emporter sur les économies. C'est en ce sens que de nouveaux impératifs proposés à l'activité sociale, et notamment la qualité de l'environnement, avec les investissements considérables que supposent la lutte contre les pollutions, pour le recyclage, apparaissent comme des tentatives pour ouvrir de nouveaux champs à la croissance extensive.

(25) Conditions techniques et économiques de production qui constituent, à un moment donné du développement, les normes fixant la valeur sociale d'une marchandise donnée (la quantité de travail nécessaire qui y est incorporée).

GRAPHIQUE 10

**PRODUCTIVITE TOTALE ET PRODUCTIVITES PARTIELLES
ENSEMBLE DES BRANCHES (1959-1972)**



Source : Les collections de l'INSEE, série E, n° 27-1974.

Au demeurant, la détérioration conjoncturelle, dont nous avons vu qu'elle est liée à la crise mais ne saurait se confondre avec elle, en constituant un volant de main-d'œuvre disponible, restaure les conditions d'une certaine croissance extensive, ou du moins diminue l'incitation à l'évolution capitalistique des techniques de production.

Période de crise et mutations socio-économiques

La crise actuelle pose donc avec une acuité renouvelée quelques questions fondamentales des sociétés contemporaines : distinction entre travail productif et improductif, absorption du progrès technique dans le procès de production. Par rapport au schéma néo-classique du système économique, on peut en particulier se demander si la multiplication des emplois tertiaires ne vient pas suppléer au fonctionnement de plus en plus imparfait du marché, la croissance de la taille des entreprises affectant sa transparence et son atomicité, les impératifs sociaux multipliant les nécessaires redistributions de revenus et l'organisation de circuits d'information toujours plus ramifiés. Le développement économique engendre donc la multiplication des faux frais, pour assurer les conditions de plus en plus complexes de la socialisation (26) du travail productif. De même, on est frappé, d'une part par certains développements des possibilités techniques d'automatisation, d'autre part par leur faible incorporation aux processus industriels courants. Ou bien quand une production est automatisée, les premiers emplois supprimés sont souvent les plus qualifiés, tandis que subsistent certains emplois de manutention pourtant mécanisables.

La crise pose avec une vigueur nouvelle la question du rôle du travail tertiaire dans la société, et de l'organisation du travail industriel.

Le thème politique récent de revalorisation du travail manuel doit être perçu dans cette double interrogation relative au travail productif et à l'incorporation du progrès scientifique et technique aux pratiques professionnelles.

La crise peut donc peut-être se formuler comme l'avènement difficile d'un nouveau mode de travail, à la façon dont se succédèrent l'échoppe d'artisan, l'atelier, la manufacture puis l'usine et les méthodes scientifiques d'organisation du travail (taylorisme) aujourd'hui partiellement remises en cause (direction participative) : du point de vue des techniques de production et des techniques de gestion, certaines formes de refus, explicite ou latent, du travail industriel, en particulier parmi les populations récemment urbanisées et les jeunes, tendraient à montrer une dissociation douloureuse entre les possibilités productives du travail humain et les possibilités qui lui sont ouvertes par l'organisation actuelle du travail industriel.

3. Manifestations

Différenciation

Diverses manifestations de la crise ont déjà été brièvement évoquées, notamment l'effet de différenciation, selon lequel les situations des différentes entreprises évoluent à des rythmes différents mais dans le même sens (celui de l'accumulation) pendant la phase de croissance, tandis qu'elles connaissent désormais des évolutions divergentes, selon leur taille, leurs liens au système bancaire et à l'Etat, etc. De même, on a noté l'écart de plus en plus large qui séparait les économies nationales des différents pays européens.

(26) La socialisation de la production est le renforcement constant, ininterrompu du caractère social de la production. Au fur et à mesure du développement économique, le procès de production met en rapport des groupes d'hommes toujours plus nombreux.

Capital industriel et capital financier

Un autre élément de la crise, facteur et manifestation à la fois, réside dans le resserrement des liens entre le capital financier et le capital industriel. De tels liens ne sont certes pas apparus dans la période récente, mais les évolutions constatées leur ont donné une importance accrue : après vingt années de croissance soutenue, le cloisonnement du système bancaire est largement remis en cause. Héritée des inquiétudes des années trente et des nationalisations d'après-guerre, la séparation entre banque d'affaires et de dépôt perd en France son contenu, avec le réaménagement de 1966. Or, alors que leur taux de profit se détériore, les entreprises sont amenées à réaliser d'importants programmes d'investissement. Le recours systématique au crédit amène, dans la masse globale du profit, une modification radicale de son affectation : la part qui reste à l'entreprise, source d'autofinancement, diminue, tandis qu'augmente celle qui revient aux banques. Simultanément, l'internationalisation de l'économie renforce la dépendance des entreprises industrielles, peu à même d'affronter seules les risques (notamment de change) des marchés internationaux.

La longue tradition d'autonomie financière du groupe Rhône-Poulenc (constitué en 1928) n'est plus possible à un moment où ses besoins de financement augmentent dans un contexte de restriction de crédits et d'incertitudes monétaires. L'absorption d'une banque d'affaires lyonnaise au début des années 1970 est sans doute le premier pas de Rhône-Poulenc vers la constitution d'un système financier propre. Cependant, en 1972, le groupe doit avoir recours au marché international pour un montant de 100 millions de FF et au marché suisse pour 20 millions de FS.

La situation des entreprises se différencie, tandis que les liens se resserrent entre groupes industriels et financiers.

Cette prise de contrôle croissante du capital industriel par le capital financier a certes des implications directement industrielles : par sa taille, multisectorielle et souvent multinationale, un groupe financier mène à bien des opérations de regroupement, de concentration financière et technique, d'investissements, que l'entreprise industrielle isolée réalise plus difficilement. Il n'y a donc accélération et radicalisation des évolutions industrielles. Mais simultanément s'estompe la logique industrielle du comportement des entreprises, si tant est qu'elle ait jamais été déterminante : les impératifs de cohérence de la production, le développement des filières technologiques passent au second plan, tandis que les préoccupations financières deviennent prépondérantes. Certaines activités tertiaires, certains investissements, par exemple dans les divers compartiments de l'activité immobilière, de l'hôtellerie, divers commerces et prestations de services, comme l'enseignement et la santé, sans compter les placements spéculatifs, peuvent apparaître plus profitables que la production industrielle. De plus, la rapidité du mouvement inflationniste rend aisée une réorganisation rapide des prix relatifs, notamment des produits industriels par rapport aux services et les uns par rapport aux autres, et désoriente la logique industrielle.

Par ailleurs, l'avivement de la concurrence accentuée, on l'a vu, le phénomène de déperquation des taux de profit, qui sanctionne l'hétérogénéité du tissu industriel-financier et la renforce. Or, dans leur lutte concurrentielle, les groupes s'affrontent selon des modalités apparemment aléatoires : les processus d'affrontement sont en effet très complexes, mettant simultanément en jeu de multiples relais : techniques, commerciaux, bancaires, administratifs, qui en rendent la lecture malaisée à l'observateur extérieur, stratégies et contre-stratégies s'entremêlent sur des plans différents : réponse technique à une offensive commerciale, etc.

Dissociation production/profit. Gaspillages

Ces divers éléments aboutissent à une des manifestations les plus frappantes de la crise : la dissociation de plus en plus nette entre production et profit. En période d'accumulation, le caractère extensif de la croissance permettait une affectation logique du surplus (27) aux équipements en fonction. Quand l'augment d'investissement peut, en période de mévente, se traduire par une baisse de la rentabilité globale (ainsi, les hauts fourneaux de Fos-sur-Mer sont-ils éteints quelques mois après leur mise à feu, tandis que certaines installations sidérurgiques de la vallée de la Sambre n'ont jamais été mises en service), comportement financier et comportement industriel connaissent un décalage croissant, à l'image de la dissociation production-profit. Envisager les éléments de politique industrielle — d'un groupe industriel ou d'un Etat — sans prendre en compte les éléments financiers est donc plus que jamais impossible.

L'affectation du profit correspond de moins en moins à celle des activités productives. Ce décalage prend la forme des « gaspillages ».

C'est dans cette perspective qu'il convient de placer les gaspillages, qui constituent pour l'opinion un des aspects frappants de la crise, pour les pouvoirs publics un thème politique. Il ne s'agit pas tant des gaspillages de produits, destruction délibérée de légumes bretons, à l'image du café dans les locomotives brésiliennes d'avant-guerre, que des gaspillages de capacités productives, matérielles et humaines. L'industrie américaine a, en 1974, tourné aux deux tiers de sa capacité de production. Tout mouvement économique passe par un certain gaspillage : les machines sont souvent remplacées avant leur complète usure physique. Mais les difficultés de valorisation peuvent désormais frapper des unités de production entières, parfois récentes, dont les travailleurs, constatant que tous les éléments matériels et professionnels sont en place pour leur bon fonctionnement, ne comprennent pas la suppression. Le gaspillage est aussi davantage une notion idéologique qu'une notion économique. Le caractère superflu d'une dépense est matière d'appréciation. Socialement c'est le gaspillage des capacités humaines qui est le plus vivement ressenti, dans ses deux formes du sous-emploi et de la déqualification.

Parallèlement à ce mouvement, on note une tendance à la suppression d'établissements. 3 000 emplois ont déjà été supprimés en France (Arques-la-Bataille, Izieux, Saint-Chamond, Vaulx-en-Vélin, ...). Il semble s'agir ici d'un désengagement non seulement d'un secteur (encore que le mouvement des prix le fasse certainement surestimer) mais aussi d'une nouvelle répartition géographique mondiale, qu'il faut sans doute rapprocher de l'affirmation réitérée des dirigeants de Rhône-Poulenc de leur peu d'intérêt pour les activités en aval de ce secteur.

Face à ces diverses manifestations, dont certaines affectent gravement certaines entreprises, y compris parmi les plus grandes, les capitaux ne restent pas en l'état. On assiste au contraire à l'accélération des opérations de restructuration, nationales et internationales. Mais, si elles en sont manifestation, ces opérations d'engagement-dégagement du capital sont surtout une tentative d'apporter à la crise des remèdes, quel que soit leur caractère partiel ou provisoire.

(27) C'est-à-dire la partie du produit social qui excède les besoins des producteurs : épargne et investissement.

4. Réactions à la crise

Les réactions — sinon les remèdes — à la crise peuvent se déduire à l'analyse des éléments fondamentaux de celle-ci. Le chapitre précédent (cadre général d'analyse, § 3) a permis d'évoquer les diverses directions dans lesquelles peut se déployer la lutte contre la baisse tendancielle du taux de profit, et notamment : la stagnation ou la baisse des salaires réels, la disparité croissante entre entreprises, au bénéfice des plus puissantes, l'accès aux aides de l'Etat (examinées par ailleurs, avec l'ensemble de la politique économique).

Mobilisation du capital

On a déjà noté que cet effort de restauration, ou du moins de maintien, de la rentabilité du capital passait par une mobilisation croissante de celui-ci, qui doit pouvoir être rapidement transféré d'une activité à une autre, d'une région à une autre, d'un pays à un autre, être affecté à une activité productive ou spéculative selon l'opportunité du moment, etc. Sans aller jusqu'à une exacerbation brownienne de la mobilité, les capitaux sont ainsi engagés dans un processus permanent de restructuration. C'est ce qu'exprime l'expression d' « engagement-dégagement », préférée à celle, plus unilatérale, de « redéploiement », qui insiste sur l'engagement dans des secteurs nouveaux sans rendre compte des difficultés du dégage-ment simultané (ou préalable) de secteurs anciens (28).

Le holding Rhône-Poulenc qui a sa place dans la communauté des grandes entreprises multinationales, ne possède pas encore les instruments lui permettant une gestion au coup par coup dont l'exemple le plus achevé est fourni par ITT. Avec des structures permettant une mise à jour constante des indicateurs de gestion et une plus grande adaptativité des circuits d'information aux mouvements de la conjoncture et aux tendances plus profondes lorsqu'elles sont décelables, le groupe Rhône-Poulenc peut être tenté de définir de nouvelles stratégies de développement. Maintiendra-t-il alors son « souci de répondre aux besoins du marché national » alors que des occasions plus rentables s'offrent à l'étranger ?

Le phénomène constaté de la « délocalisation » de certaines activités, selon l'expression consacrée, s'inscrit donc dans cette nécessaire restructuration, en fonction des données nouvelles de la répartition internationale des activités, évoquée par ailleurs.

Renforcement des industries d'équipement

L'importance renforcée des industries d'équipement, déjà citée, mérite d'être réexaminée. La division de l'industrie entre entreprises produisant des biens de production et des biens de consommation ne doit, en effet, pas être conçue de façon rigide. Au contraire, la crise actuelle montre que certaines activités se rattachent, suivant les circonstances, plutôt à l'une ou l'autre catégorie, selon qu'elles portent leur effort sur la production de produits finis ou sur la production des instruments de production dont elles sont elles-mêmes utilisatrices.

(28) La restructuration évoque davantage le capital industriel, le dégage-ment-engagement, le capital financier.

Le groupe PUK intervient à tous les stades du cycle du combustible nucléaire, prospection et exploitation minière (Canada-Australie-Gabon-Niger), commercialisation de l'uranium, traitement des minerais uranifères, fourniture de matériaux pour éléments combustibles, fabrication de ces éléments et enfin, engineering nucléaire.

Pour s'adapter, les groupes augmentent la mobilité de leurs capitaux, dont une part croissante se porte sur la production de biens d'équipement.

Ainsi constate-t-on que les grandes firmes industrielles françaises exportatrices vers l'Union Soviétique appartiennent, pour cette part de leur activité, à la catégorie des producteurs d'équipements : Renault vend des usines automobiles et non des automobiles, PUK des usines d'aluminium, Rhône-Poulenc des usines de fibres, etc. Ce mouvement est sans doute caractéristique des efforts d'adaptation des groupes industriels aux circonstances nouvelles. On remarque d'ailleurs que les industries de production de moyens de production sont des industries de main-d'œuvre (et d'une main-d'œuvre qualifiée), peu capitalistiques par comparaison avec les industries extractives, les industries de l'énergie, de première transformation et de production des grands intermédiaires. Leur développement vient donc atténuer la tendance à la hausse du coefficient de capital de l'ensemble de l'industrie, remédiant ainsi partiellement à la crise. On examinera aussi, avec la politique étatique, les industries d'armement, qui peuvent être économiquement reliées à l'une et l'autre des deux catégories.

Dévalorisation de capital

Certaines entreprises ne parviennent pas à mobiliser leurs capitaux. Ceux-ci sont alors dévalorisés, soustraits à la rémunération normale de capitaux investis. L'Etat peut être l'agent de cette dévalorisation.

Une réaction décisive, enfin, à la suraccumulation du capital, est la destruction d'une part de celui-ci. Elle prend divers aspects, et la destruction physique n'est que la concrétisation, l'aboutissement ultime de transformations dans l'ordre économique. Certes, le progrès technique, la poursuite de plans d'investissements malgré des difficultés conjoncturelles incitent à retirer du service les équipements les moins performants (encore que, pour des raisons sociales, il semble qu'on observe le contraire dans la sidérurgie). Mais les formes de destruction du capital productif en tant que capital abstrait (valeur cristallisée) sont également importantes. L'augmentation du nombre de faillites, qui frappent parfois de grandes entreprises (on pense à Penn Central aux Etats-Unis) consacre somme toute la dévalorisation, la destruction financière d'une part du capital en place : décision socio-économique que désormais ce capital n'a plus de valeur. Il peut alors être remis en fonction, mais sans demander la rémunération financière qui en bloquait les possibilités économiques d'exploitation. Ainsi en est-il lors des divers plans de relance d'entreprises temporairement en état de cessation de paiements, où l'injection d'« argent frais » par le système bancaire est le plus souvent conditionnée à la dépossession des précédents propriétaires. Une des formes les plus frappantes de cette dévalorisation est la prise de possession du capital par l'Etat. Elle sera envisagée ultérieurement. Mais, par delà les difficultés qui accompagnent ce mouvement, la dévalorisation de capital ne supprime pas totalement le problème du profit : certes, la diminution de la masse de capital a , mathématiquement et socialement, pour effet d'augmenter la proportion selon laquelle s'y ramène la totalité du profit social, qui n'est pas affectée par ce mouvement, c'est-à-dire d'augmenter le taux de profit du capital rémunéré. Mais le développement de la crise, dont participe sans doute la dévalorisation, peut aller jusqu'à affecter cette masse du profit. C'est du moins ce que peut laisser supposer une diminution marquée de l'activité. On peut alors se demander si le raisonnement, typiquement financier, en termes de taux de profit, ne trouve pas ses limites : la masse du profit, qui conditionne celle de l'investissement, ne saurait être ignorée, même si c'est du seul point de vue

des capitaux leaders, c'est-à-dire à même de faire jouer en leur faveur les diverses modalités de la déperéquatation. Il conviendra de garder cette question à l'esprit pour aborder le problème des extensions éventuelles des secteurs étatisés.

5. Aspects Idéologiques

Tous les éléments évoqués ci-dessus sont plus ou moins clairement perçus de l'opinion publique, des débats politiques les prennent pour objet ou y font allusion, des actions gouvernementales s'y réfèrent. Ils échappent ainsi partiellement au domaine des faits, pour participer du domaine des idées. La relecture de ces éléments, pour en faire la présentation en termes idéologiques, serait fastidieuse. On se contentera donc d'insister, non sur chacun de ces points, mais sur les modifications d'ensemble — ou les tentatives de modification — que la crise peut apporter dans la perception, par la société, de ses problèmes, de ses besoins et de son avenir.

L'histoire dira si l'on peut interpréter les événements de 1968 comme une réaction du corps social au changement de phase qui affecte alors les économies occidentales, sans être clairement perçu, une période longue de tendance dépressive succédant à une période longue vigoureusement ascendante, selon la théorie de Kondratiev.

Toujours est-il que, cet épisode mis à part, la fin des années soixante voit se répandre des idéologies jusqu'alors limitées à des cercles restreints, mais qui décuplent soudain leur auditoire : rejet de la « société de consommation », critique de la glorification morale du travail, écologie, retour à la terre, austérité purificatrice, rejet des technologies modernes et du savoir scientifique, etc., d'abord aux Etats-Unis puis dans divers pays capitalistes développés. On est frappé du double aspect de cette tendance : d'une part, elle développe de la société en place une critique intégrale, qui exclut d'ailleurs pour certains les possibilités d'action pour la transformer « de l'intérieur » ; d'autre part, la critique du travail à l'heure du chômage, celle de la consommation quand diminuent les pouvoirs d'achat des salaires, du savoir scientifique quand se pose de façon aiguë le problème de l'utilisation des compétences professionnelles sans déqualification, viennent pour ainsi dire à point nommé pour accompagner la crise.

Certes, un nombre marginal de personnes sont assez conséquentes pour mettre en pratique cette idéologie, mais sa fonction principale n'est pas là ; elle est plutôt, par l'utilisation qui en est faite, la diffusion complaisante (et déformante) dont elle fait l'objet, de faire insensiblement pénétrer dans les consciences du plus grand nombre l'idée des vertus curatives de la crise économique, en recourant volontiers à des métaphores non scientifiques assimilant corps social et corps humain.

Après avoir, dans les années cinquante, diffusé l'image dynamique de « l'américan way of life », en développant aujourd'hui les thèmes d'un mode de consommation « simple et naturel », les magazines féminins, fidèles miroirs de l'idéologie dominante, sont l'illustration de cette tendance.

Une autre tendance, apparemment opposée à la première, est celle du fatalisme économiste. Soutenue par l'extension des publications économiques, par la place croissante qu'occupent les articles économiques dans les journaux d'information générale, l'idée se répand de l'existence de « lois économiques », dont on peut infléchir le cours mais sans s'y opposer de front (« on ne commande à la nature qu'en lui obéissant »). La société humaine serait ainsi organisée selon des lois naturelles qui dépassent la

volonté des individus. Cet économisme fataliste, qui rejoint curieusement une interprétation mécanique de Ricardo ou de Marx, présente ainsi la science économique, élevée au rang de science exacte.

Au-delà de ces présentations idéologiques, dans leurs nombreuses variantes, la question relève de l'acceptation sociale de la situation en cours. La dramatisation de certains épisodes, l'idée parfois évoquée de rationnements (sur le fuel, l'essence notamment) ne sont pas sans rappeler l'idéologie du « temps de guerre », où toute la population se mobilise, oubliant les antagonismes sociaux pour supporter les difficultés qui s'imposent au pays.

La difficulté actuelle est de désigner l'ennemi héréditaire contre lequel se forge l'unanimité. C'est là l'hypothèse « dure » du vécu socio-politique de la crise, celle qui peut, au plan économique, s'accompagner d'un effort de militarisation, passer par une tension diplomatique accrue, un cloisonnement du commerce extérieur, etc.

*La fin
de la croissance
fait naître
de nouvelles
idéologies,
utopiques
ou contestataires,
mais renforce aussi
l'utilisation politique
de la science
économique,
élevée au rang
de science exacte.
La crise, l'austérité
passent
pour inéluctables.*

Par contre, une autre présentation des mêmes idéologies de l'inévitable austérité, de la nécessité d'une croissance ralentie, peut, selon une hypothèse « douce », amener ses partisans à préconiser l'instauration d'une nouvelle concertation sociale, selon laquelle syndicats, patronat et Etat (représentant l'intérêt général), placés devant leurs responsabilités, collaboreraient désormais à l'administration des choses et des hommes. C'est le type de fonctionnement social dont, avec leurs programmes de consommations collectives et d'intégration idéologique, les pays scandinaves, les Pays-Bas et l'Allemagne Fédérale sont en Europe les modèles les plus achevés.

Tout autant que du choix d'une politique industrielle, c'est donc aussi du choix d'une politique sociale, avec ses options en matière d'allocations de chômage, d'impôt négatif, de minimum vital garanti, de formation permanente, de cogestion et de réforme de l'entreprise, etc., que dépend la nature de l'issue de la crise à laquelle aspirent les pays développés.

II - Les relations internationales

1. Vers une « nouvelle division internationale du travail »

L'internationalisation de l'économie, qui porte à la fois sur les mouvements de marchandises, de capitaux, de main-d'œuvre, d'informations (notamment techniques), mais aussi sur des aspects moins matériellement tangibles comme l'établissement de prix internationaux, est une banale évidence. Elle mérite d'être ici (ré)examinée, car, plus ou moins confusément, on perçoit les signes d'une réorganisation des relations économiques internationales : les firmes multinationales, le développement des échanges Est-Ouest, l'effort d'industrialisation des pays sous-développés détenteurs de matières premières font les titres de la presse économique.

Par rapports aux mouvements d'internationalisation qui ont marqué le XIX^e siècle et leurs deux premiers tiers du XX^e, les mouvements en cours se différencient par leur caractère global et leur complexité : ils affectent les formations sociales qu'on classe conventionnellement en pays capitalistes développés, pays socialistes et « tiers monde », dans leurs relations réciproques (par exemple : les relations Est-Ouest), mais aussi dans les rapports internes à une de ces catégories (et c'est particulièrement ces relations entre pays capitalistes développés que l'on envisagera ici). Ces modifications de relations internationales affectent bien sûr l'activité de chaque pays, mais au lieu d'en accentuer les spécificités existantes, selon un schéma continu et extensif des spécialisations internationales (les pays industriels, les pays coloniaux, etc.), elles se marquent par des directions d'évolutions nouvelles, parfois en rupture avec les tendances précédentes. C'est ce que résume l'expression désormais consacrée de « nouvelle division internationale du travail », par rapport à laquelle se définit le « redéploiement » de l'industrie française.

Bien que les filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Suisse, Brésil, Argentine) produisent déjà plus de la moitié du chiffre d'affaires de la division « Fibres textiles », une nouvelle implantation a été réalisée en Thaïlande en 1973 et d'autres projets sont à l'étude. Il convient de remarquer qu'alors que Rhône-Poulenc est le troisième producteur mondial de fibres chimiques, que plus de la moitié de la consommation textile française finale est assurée par des produits de provenance étrangère et que la part relative du secteur textile dans le groupe a diminué en 1974 (27 %) par rapport à 1973 (33 %) et n'est plus que la moitié de ce qu'elle était en 1968. On peut proposer plusieurs explications à ce phénomène : à la fin de 1972, les prix moyens des textiles chimiques vendus en France étaient encore inférieurs de 10 % à ceux de 1964, alors que l'indice des prix des matières premières textiles avait augmenté de 36 %. D'autre part, le textile artificiel européen est un secteur très sensible aux surcapacités des unités de production, la CEE envisageait d'ailleurs une concertation interfirmes pour les investissements dans ce secteur. C'est pourquoi il pourrait sembler plus profitable de s'implanter sur des marchés étrangers où la concurrence est moins forte.

Procédant du général au particulier, on envisagera tout d'abord les grandes structurations des relations internationales, en particulier les rapports « centre-périphérie », qu'il faudra d'ailleurs considérer davantage dans

leur dynamique que comme un cadre rigide, puis tels aspects particuliers dont l'examen plus attentif enrichit et affine la compréhension des schémas d'ensemble.

La terminologie même du « centre » et « périphérie » fait référence à une hiérarchisation dans les relations économiques entre pays capitalistes développés et tiers monde (les pays socialistes étant provisoirement écartés de la description, par commodité d'exposé mais aussi du fait de la place marginale que leur commerce extérieur a, pour l'heure, tenue dans le commerce mondial) : les pays du centre (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon principalement) assurent l'essentiel des activités industrielles, et en échantent les produits contre les matières premières, minières ou agricoles, fournies par certains pays du tiers monde.

L'accession de la plupart des pays du tiers monde à l'indépendance a placé ce type d'échanges dans un cadre politique différent de celui de l'ancien ordre colonial. Dans un premier temps, certains on pu croire que cette émancipation politique n'affectait pas significativement la nature des échanges, mais pouvait se résumer à la mise en place d'Etats et d'appareils d'Etat, émanant plus ou moins directement des sociétés locales, et en assurant l'encadrement social de façon originale mais sans bouleverser la nature de l'activité économique, ni des échanges avec l'extérieur. D'ailleurs, certains pays du tiers monde étaient politiquement indépendants depuis fort longtemps (en Amérique Latine par exemple), sans que la nature de leurs relations avec le « centre » soit qualitativement très différente de celle des relations des pays naguère coloniaux.

De fait, les conditions politiques du « nouvel ordre économique mondial » se mettaient en place qui, sous l'effet de la crise frappant les économies capitalistes et de l'établissement de liens de solidarité effective entre pays sous-développés (conférences de Non-Alignés, OPEP, etc.) affectait au « centre » et à la « périphérie » des activités et des échanges réciproques nouveaux.

Les traits marquants de l'évolution des économies périphériques sont connus : à l'exportation simple de produits miniers et agricoles en contrepartie de l'importation de bien industriels a tout d'abord succédé une industrialisation légère de substitution à certaines importations (à l'usage donc du marché intérieur) et de première transformation de certains produits exportés. Aujourd'hui, les activités industrielles, en projet, et dans certains cas déjà effectives, des pays périphériques portent sur l'industrie lourde à destination du marché intérieur mais aussi des marchés des pays voisins et également des pays développés.

A l'époque de l'implantation dans les pays du tiers monde d'industries de main-d'œuvre (textile, montage électrique) succède celle des sidérurgies, des usines chimiques utilisant les minerais et les sources d'énergie locales. Les industries des pays du centre, déjà en crise, se trouvent donc confrontées à une concurrence nouvelle, qui les contraint à évoluer dans des circonstances difficiles.

L'internationalisation de l'économie modifie la répartition internationale des activités, mais selon des schémas plus complexes que le schéma « centre-périphérie ».

Si une part croissante des industries de base (production des grands intermédiaires), à lourd investissement, fortes consommatrices d'énergie et d'espace, polluantes, sont implantées en périphérie, le centre se doit d'équilibrer cette dépendance croissante, en matière d'approvisionnement, en se spécialisant dans les activités techniquement avancées, l'élaboration de produits complexes à partir de matériaux importés, les fonctions d'innovation technique mais aussi de contrôle économique, financier, voire culturel.

Ainsi dresse-t-on le tableau contrasté d'une nouvelle division internationale du travail qui opposerait le centre, lieu de concentration des activités sophistiquées, et la périphérie qui en serait la banlieue industrielle.

Mais, s'il a l'avantage de la simplicité, ce schéma semble incomplètement rendre compte des évolutions en cours : il laisse de côté les pays socialistes, condense le centre et la périphérie en des entités homogènes, alors même que ces deux ensembles sont intégrés selon des modes complexes de découpage et de hiérarchisation, exprime enfin, en termes de blocs, de zones d'influence géopolitique et de confrontation, des processus dont les rapports de force observés ne sont que l'expression dans un moment de l'histoire.

2. Les mouvements du « centre »

Un mouvement d'intégration...

S'ils constituaient pour l'analyse une entité relativement homogène, les pays capitalistes développés ont évolué, dans les premières années d'après-guerre, de façon analogue mais relativement disjointe. Certains d'entre eux (Royaume-Uni, Belgique, France) entretenaient des relations privilégiées avec leurs zones d'influence coloniale respectives et, malgré le rôle décisif joué par le Plan Marshall par exemple, l'intégration occidentales s'effectuait bien davantage au plan politique, militaire et monétaire qu'au plan industriel proprement dit.

Avec les années soixante commence une nouvelle époque d'ouverture et d'intégration. La décolonisation diversifie les flux d'échange entre centre et périphérie (mais sans pour autant aboutir à une banalisation des rapports : les anciennes métropoles instaurent des liens nouveaux avec leurs anciennes colonies), tandis que les échanges entre pays développés s'accroissent, et croissent beaucoup plus vite que la production. Les mouvements de capitaux, notamment les investissements américains en Europe, renforcent les interdépendances. Néanmoins la CEE, dans son projet d'intégration politique mais en premier lieu économique, protège, à l'abri de ses barrières tarifaires et non tarifaires, les entreprises européennes d'une ouverture mondiale prématurée. L'effort est mis, au plan européen, sur la compétitivité, pour accéder graduellement à la taille et à l'efficacité requises des groupes de rang mondial.

Implantée largement sur tout le territoire français, peu concentrée au niveau du capital (grosse majorité de petits actionnaires), l'entreprise Kuhlmann suscite la convoitise de certains, notamment Péciney-Saint-Gobain, encouragé dans cette voie par les pouvoirs publics qui désirent une restructuration rapide des entreprises chimiques françaises autour de groupes puissants capables de faire face à la concurrence des groupes allemands et anglo-saxons (Bayer, BASF, Hoescht, ICI, Dupont de Nemours principalement).

Enfin les années soixante-dix mènent cette évolution à son aboutissement : les plus grandes entreprises européennes ont désormais une taille, des capacités techniques et financières qui requièrent de nouveaux marchés, au-delà de l'échelle européenne.

Simultanément, le transfert de ressources aux pays pétroliers, le recul relatif (mais peut-être provisoire) des Etats-Unis, l'ouverture économique des pays socialistes parachèvent ce passage, par étapes successives du « néo-colonialisme » protectionniste de l'après-guerre (et de la guerre froide) à l'internationalisation de l'économie telle que la marquent les firmes multinationales américaines européennes et japonaises dans leur déploiement planétaire.

... qui n'est pas d'uniformisation

Les interdépendances entre économies développées se renforcent, mais n'entraînent pas d'uniformisation des activités : différenciation et intégration vont de pair.

Si le mouvement le plus frappant des pays du centre est donc le découplage des économies développées, il n'aboutit pas pour autant à une homogénéisation sans frontière : les tendances à l'intégration que promeut le développement des forces productives sont ici confrontées aux impératifs socio-politiques de l'existence et de la pérennité des Etats-nations. L'organisation du centre ne se comprend donc pas sans considérer les rapports réciproques de l'économie et du politique.

Culture, institutions, organisation et idéologies politiques renforcent des différences déjà marquées par la géographie, la démographie, l'urbanisation, etc. ; au demeurant, le développement économique et industriel des pays développés est loin d'être partout identique. Plus, certains écarts, certaines spécialisations tendent à s'accroître avec l'ouverture. Il reviendrait aux politiques nationales et aux Etats d'harmoniser l'évolution de leur organisation sociale et le mouvement d'ensemble dans lequel elles s'inscrivent.

a) L'exemple européen

C'est la difficulté de cette harmonisation qu'illustre l'histoire mouvementée de la tentative d'intégration politique européenne, qui consacrerait au plan institutionnel le mouvement profond d'unification économique (production, échanges, politiques financières et monétaires), qui vient constamment buter sur les obstacles des rigidités sociales de tel ou tel pays : ainsi l'Europe verte, simultanément intégration effective des marchés et des réglementations agricoles et régulièrement soumise à des re-négociations aux résultats provisoires remis en cause, à peine sont-ils arrêtés. L'intégration européenne apparaît donc à la fois comme inéluctable et inachevable : inéluctable car elle est poussée par le développement irrésistible de la concentration, répondant plus ou moins directement au mouvement des forces de production proprement dites ; inachevable car elle supprimerait les modalités nécessaires de régulation sociale de chacune des nations qui la composent. La multiplication des « sommets » européens (négociations quasi-permanentes, au plus haut niveau politique) n'est donc pas l'indice d'une intégration renforcée, mais d'une impossibilité de figer, ne serait-ce que quelque temps, les rapports politico-économiques internationaux, qui doivent néanmoins être constamment réexaminés et, dans la mesure du possible, provisoirement harmonisés.

b) La diversification par la crise

Au demeurant, l'effet de dispersion par la crise a déjà été noté pour ce qui concerne les groupes industriels (chapitre 2). Un phénomène analogue, quoique beaucoup plus complexe, affecte les formations socio-économiques nationales, en particulier au plan européen, on peut l'appeler l'effet de diversification par la crise.

Certes, l'évolution des économies européennes développées n'était pas identique pendant la longue période d'accumulation, de l'après-guerre à la fin des années soixante. Du moins les taux de croissance de la production, les situations de l'emploi, la nature des échanges internationaux et leur taux de couverture, les mouvements monétaires que connaissaient les diverses économies européennes étaient-ils suffisamment compatibles pour que, par exemple, continue de fonctionner sans modification notable le système monétaire international.

Au contraire, la crise frappe très diversement les économies, et accentue les différences au point de leur donner des évolutions divergentes. L'Allemagne Fédérale, forte exportatrice de biens d'équipements, semble plutôt renforcée par la crise, du moins en termes comparatifs, tandis que

la Grande-Bretagne entre dans un processus de récession cumulative. Le système des parités fixes vole en éclats, et institutionnalise l'instabilité des systèmes monétaires. Certains pays (Allemagne, Japon) rattrapent rapidement le déficit commercial né du renchérissement du pétrole, et y trouvent même un stimulant supplémentaire à leur « redéploiement », tandis que d'autres n'y font face que par un endettement accru.

Mais cette diversification, qui pourrait n'avoir pas de limite aux yeux d'un économiste « pur », est contrecarrée par les solidarités politiques : en période de crise aiguë, un pays n'obtiendrait-il pas d'autant plus facilement des crédits internationaux qu'il peut arguer de sa mauvaise situation intérieure ? La cohésion et la pérennité du système socio-économique occidental obligent les pays les plus prospères à « colmater les brèches » dans les pays affaiblis. Il s'ensuit certes une nouvelle tendance à l'intégration, malgré et à cause de cette diversification par la crise, mais une intégration sur la base de la diversification, c'est-à-dire articulée, hiérarchisée.

c) La place de l'Allemagne Fédérale

L'émergence de l'Allemagne Fédérale au premier rang économique d'Europe occidentale est acquise. Elle se renforce du déclin relatif de la Grande-Bretagne, des difficultés de l'Italie. Par rapport à la France, l'évolution est moins évidente, puisque la France a connu, pendant plusieurs années consécutives un taux de croissance de la production supérieur, et que les investissements allemands en France ne sont pas un indice pertinent de pénétration massive et de contrôle : Hoechst (Roussel Uclaf), semble pour l'heure un cas isolé.

Par contre, l'imbrication des économies allemande et française est clairement lisible au plan commercial : les volumes des échanges réciproques sont au premier rang des échanges extérieurs des deux pays, et continuent à croître plus vite que la production : l'interdépendance se resserre. Or la nature de ces échanges fait apparaître une spécialisation grandissante, et de fait un inégal développement. Les études comparatives soulignent la spécialisation de la France en produits agricoles et semi-produits (grands intermédiaires), avec un déficit relatif sur les biens d'équipement dont l'Allemagne est commercialement excédentaire.

L'excédent commercial, la modération de l'inflation en Allemagne mettent les monnaies européennes en position inégale, et le franc français contraint un temps de quitter le « serpent » monétaire européen, doit sa tenue à un endettement international croissant des entreprises françaises, publiques et privées, et de l'Etat.

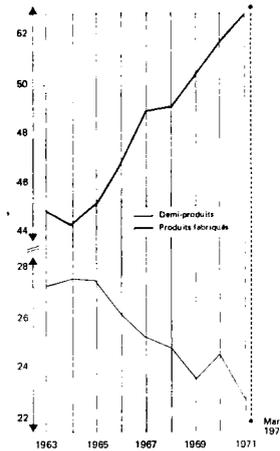
d) Les marchés extérieurs (du point de vue européen)

La puissance économique allemande est particulièrement sensible sur les marchés extra-européens, et constitue, pour les groupes français et pour l'Etat dans son effort de promotion du redéploiement industriel, une référence nécessaire.

En effet, les marchés extérieurs se caractérisent de plus en plus, au niveau de chaque contrat individuellement signé, par l'accroissement de leur taille et de leur complexité. Un contrat ne porte plus sur la livraison isolée de tel ou tel produit, mais sur la fourniture de systèmes, de plus en plus complexes et intégrés : complexes par leur globalité (un système de téléphone, de fourniture d'énergie électrique, de transports urbains, etc.) et intégrés à l'amont et l'aval, car les fournisseurs contractants s'engagent souvent à réaliser la totalité de l'insertion du système fourni dans la société locale, où font parfois défaut les infrastructures techniques, la qualification requise de la main-d'œuvre, etc.

GRAPHIQUE 11

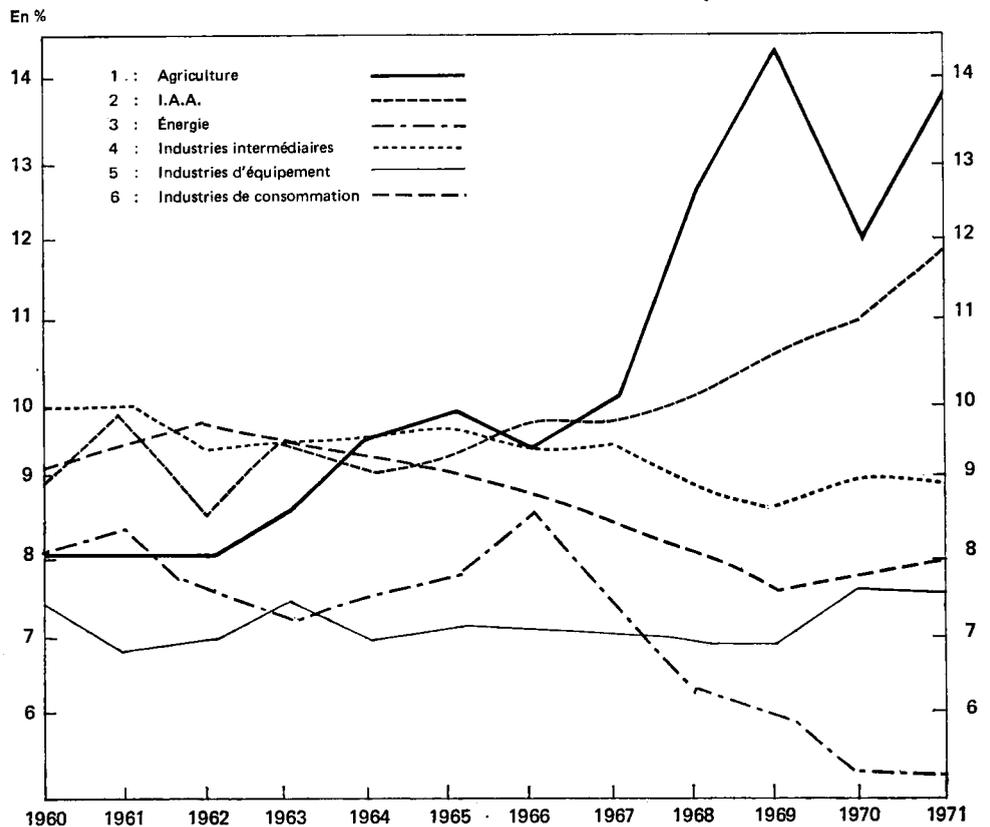
PART DES EXPORTATIONS DE DEMI-PRODUITS ET DE PRODUITS FABRIQUÉS DANS LES EXPORTATIONS TOTALES FRANÇAISES DE 1963 AU PREMIER TRIMESTRE 1972



Source : OCDE.

GRAPHIQUE 12

PART DES EXPORTATIONS FRANÇAISES DANS LES EXPORTATIONS DE L'OCDE (1960-1971)



Source : OCDE - Cité dans les collections de l'INSEE, série E, n° 27-1974.

Les pays les mieux placés dans le commerce international (et en particulier à destination des pays pétroliers et des pays socialistes) sont donc ceux dont l'éventail des industries d'équipement est suffisamment large et complet pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre de tels systèmes. Les groupes industriels plus spécialisés sectoriellement viennent alors s'insérer, dans des opérations dont ils n'ont pas la maîtrise d'ensemble.

Ainsi les marchés extérieurs, par leur contenu, peuvent-ils renforcer les interpénétrations économiques constatées au plan intra-européen et il est surprenant de constater que le redéploiement n'est, en France, évoqué qu'en termes de développement des échanges entre un pays isolé (la France) et le tiers monde.

D'ailleurs, le vocabulaire habituellement utilisé, en dénommant « créneaux » les secteurs du redéploiement possible, en exprime-t-il implicitement le caractère quelque peu étriqué et discontinu ? Les créneaux s'obtiennent par croisement des possibilités technico-économiques d'intervention des entreprises françaises (ce qu'elles savent faire) et des possibilités commerciales-financières et politiques dont elles disposent face à la concurrence (ce qu'on leur laisse faire). La somme de créneaux discontinus ne donne pas une possibilité d'intervention autonome : il faut donc, pour les grandes opérations clés en mains, produits en mains, marchés en mains, recourir à des montages internationaux, qui passent par les firmes mais aussi par la coordination multiétatique de politiques industrielles, d'autant qu'existe parfois une forte dissociation de certaines productions destinées à l'exportation et du marché national et que les créneaux sont fréquemment remis en cause par la fragilité et l'instabilité des marchés d'exportation.

Ainsi le marché national de certains systèmes complexes (le métro par exemple) revêt-il parfois l'aspect d'un banc d'essais et d'un hall d'exposition essentiellement destiné à promouvoir l'exportation. Les sociétés nationales, par leur compétence technique reconnue, l'Etat par ses aides à la recherche et au développement et ses multiples interventions en matière de financement et d'assurances jouent un rôle décisif. Cette dissociation marché national/exportation peut d'ailleurs aller jusqu'à des conséquences surprenantes : étant donné les capacités de production des firmes françaises, EDF ne devrait-elle pas ralentir son programme d'équipement en centrales nucléaires si de nombreux contrats d'exportation étaient conclus ? A l'inverse, le caractère irrégulier des négociations internationales ne permet pas d'assurer la continuité de certaines activités.

e) Contrôle technologique

La nécessité de « montages » internationaux, le plus souvent hiérarchisés, pose dans des termes nouveaux la question du contrôle technologique, en terme d'évolution des pays du centre et non seulement par rapport aux relations centre-périphérie.

Au point de vue des relations centre-périphérie, l'importance stratégique du contrôle technologique est bien connue : c'est pas leur avance technique que les pays développés sont en mesure de s'assurer dans la division du travail les activités les plus complexes, d'organiser la cohérence d'activités sous-traitées à des pays périphériques, de compenser leurs importations de matières premières et de produits de base par des exportations à haute valeur spécifique, et notamment des biens d'équipement et tout le « savoir faire » indispensable à leur mise en œuvre, de maîtriser le système des prix mondiaux.

La gestion de cette avance technologique est étroitement dépendante des Etats, qui fournissent dans tous les pays développés, y compris aux Etats-Unis, une part déterminante des fonds de recherche et développement, et doit être menée avec prudence : l'entrepreneur n'est innovant

que par nécessité, et il ne faut pas commercialiser prématurément des technologies qui rendraient obsolètes des productions encore prospères. Elle s'inscrit en outre dans la concurrence avec les pays socialistes, ce qui interdit d'ailleurs, du fait des surenchères possibles, toute fixité trop durable des techniques exportées car, en sidérurgie, chimie et pétrochimie, génie civil, etc., les techniques des pays socialistes sont, sinon toujours aussi avancées, de moins comparables à leurs homologues occidentales.

L'intégration (diversifiée) européenne se renforce aussi à travers les marchés extérieurs, tandis que la technologie joue un rôle directement économique de plus en plus grand.

Mais la technique est également un élément déterminant — mais non dominant — des relations entre pays capitalistes développés. Non dominant car, si on a constaté la place décisive que s'assurait l'industrie allemande au plan européen, celle-ci ne semble pas reposer sur une avance technologique particulière. Au contraire, les efforts de la France et de la Grande-Bretagne dans plusieurs activités de pointe : nucléaire, électronique (ordinateurs), aéronautique, industries d'armement n'a pas eu d'équivalent spectaculaire en Allemagne. Sa puissance économique permet donc à l'Allemagne Fédérale de s'assurer davantage le contrôle des activités de pointe, par une sorte de sous-traitance, sans y exercer un leadership direct. Ceci tient d'ailleurs pour une part aux conditions politique d'après-guerre, et aux liaisons avec les Etats-Unis.

Celles-ci mériteraient sans doute un examen approfondi : longtemps maintenues dans un état de dépendance militaire et politique, l'Allemagne concentra son effort industriel sur les technologies moyennes, développant des productions compétitives par leur qualité et leur prix plus que par leur avance technique, tandis que les Etats-Unis avaient en matière de branches de pointe un leadership mondial incontesté. Ces caractéristiques sont encore largement vérifiées aujourd'hui, puisqu'après une timide réapparition lors de la dernière décennie, l'aéronautique allemande reste modeste et fragile, que les Etats-Unis gardent la tête pour l'informatique mondiale, etc. Néanmoins, en imbrication avec les technologies américaines, les entreprises allemandes développent aussi certains secteurs avancés, comme l'illustre le contrat de fourniture de centrales nucléaires au Brésil.

Ainsi l'intégration économique européenne dominée par l'Allemagne constitue-t-elle, notamment par le biais technique (licences, procédés, etc.), une forme d'intégration atlantique, peut-être plus souple et par là effective que celle que redoutait le Général de Gaulle avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE.

f) Intégration atlantique

Souple et par là effective, ces qualitatifs peuvent sembler paradoxaux. C'est qu'en effet, dans ses multiples dimensions : militaire, politique, technique, les formes de l'intégration, son contenu même, ne peuvent s'analyser en termes de domination pure et simple.

Il s'agit davantage d'une hégémonie, c'est-à-dire d'un contrôle de certains points clefs, en dehors desquels subsistent, et subsistent nécessairement, de larges marges d'autonomie relative.

Au plan technique, il s'agit de s'assurer avec vigilance du contrôle des principaux points d'émergence de techniques nouvelles, en gardant toujours disponible une certaine réserve d'avance : ainsi en informatique, certains spécialistes estiment qu'IBM diffère délibérément l'exploitation de certains procédés exclusifs. Mais cette avance ne doit pas pour autant paralyser les efforts de recherche des autres pays. Elle en constitue plutôt un cadre, largement permissif. Ainsi les groupes français développent-ils, en collaboration étroite avec EDF, des techniques originales, mais à partir de brevets américains.

De même, dans le domaine militaire, la France a pu développer un effort nucléaire original, tout en restant sous le « parapluie nucléaire » américain.

L'intégration européenne n'est pas incompatible avec l'intégration atlantique.

Les Etats-Unis tentent de resserrer leur contrôle sur certains points clefs, tout en élargissant par ailleurs l'autonomie laissée à leurs partenaires.

Au demeurant, le contrôle des points clefs ne saurait être absolu. Les années soixante ont vu, en Europe, diverses tentatives d'émancipation. En France, on peut citer la filière nucléaire graphite-gaz, l'avion Concorde, la CII. La dominance américaine ne consiste pas alors à contrer directement ces projets, dont certains n'iront d'ailleurs pas à terme, mais d'en attendre le mûrissement et, par l'organisation de leur environnement économique, financier, politique, de les réinclure au système d'intégration hiérarchisée global = association de la CII et d'Honeywell, de la SNECMA et de General Electric, licences nucléaires américaines, projet de transport supersonique civil « de deuxième génération » européen-américain », tirant les enseignements du Concore, etc.

Face à la croissance de l'industrie américaine de l'informatique et donc à un risque de dépendance tant sur le plan militaire que sur le plan civil, le Commissaire général au Plan, M. Ortoli, présente en juillet 1966 au Gouvernement français un schéma de développement pour l'industrie nationale de l'informatique. Un poste de délégué à l'informatique est créé simultanément. La mise en œuvre de ce premier « plan calcul » (1966-1971), ensemble de moyens techniques et financiers, doit conduire à la conquête du marché national, grâce à la constitution d'un groupe de taille suffisante. Le plan doit faciliter le développement d'une industrie privée, capable de jouer un rôle au niveau international. Il s'agit là d'une opération de « caractère industriel » comportant un mécanisme d'intervention de l'Etat, intervention assurée par la Délégation à l'Informatique, sous l'autorité conjointe du ministère du Développement industriel et scientifique, et du Premier ministre.

... (Unidata)... Cependant, les divergences de vue qui continuent à opposer Thomson et CGE posent le problème de l'avenir de la CII. Aussi, en 1974, le ministre de l'Industrie reprend le dossier et des négociations s'engagent dans le secret avec Honeywell. Après de multiples péripéties elles aboutissent à la signature d'accords de fusion entre les deux firmes. Selon ces accords, la Compagnie Honeywell Bull (filiale à 66 % du groupe Honeywell) et la CII fusionnent pour former une nouvelle société, CII-Honeywell Bull à capitaux majoritairement français (53 %). Dans cette opération, l'Etat apparaît comme le plus important bailleur de fonds. Il paiera au total 2,149 milliards de francs.

De plus, l'Etat s'est engagé, à travers différents organismes publics, à fournir à la nouvelle société environ 4 milliards de francs de commandes en quatre ans.

Les commandes militaires constituent d'ailleurs un des lieux les plus efficaces de ce contrôle, dont le récent marché d'avions de combat pour un groupe de pays européens ne donne qu'une idée : se mettent en place, dans le cadre de l'OTAN, des groupes de coordination des programmes d'acquisition de matériel militaire qui permettront de fait le contrôle par les Etats-Unis des activités de pointe principales.

« Après l'agence de l'énergie qui, dans son esprit, doit permettre d' « atlantiser » non seulement la politique de l'énergie, mais aussi les programmes de recherche, notamment nucléaires, du « monde libre », Washington... pousse l'idée d'une intégration des industries d'armement. Si ces deux projets étaient menés à terme, c'est peut-être demain l'ensemble de l'industrie et de la technologie pétrolière, atomique, électronique, aéronautique qui serait gérée dans un cadre atlantique » (Editorial du Monde, 1^{er} juin 1975).

Au plan politique enfin, l'hégémonie suppose également une large diversité de situations et de comportements : ainsi, et à titre d'exemple, les

divers partenaires atlantiques peuvent et doivent entretenir des relations diversifiées avec les différents pays du tiers monde. En ce sens, il est indispensable que chaque pays du centre puisse se démarquer nettement des Etats-Unis pour créer avec une partie de la périphérie des liens fructueux : la France a ainsi un rôle privilégié au Maghreb. Les sommets politiques atlantiques portent donc sur un certain nombre de points décisifs, sur lesquels on vérifie la compatibilité des positions des uns et des autres et non la conformité à quelque position unique, points décisifs en dehors desquels il convient que chaque pays prenne les décisions originales que requiert sa situation propre.

3. Les mouvements de la « périphérie »

Tout comme pour le « centre », on utilisera ici cette catégorie de « périphérie », parce qu'elle a (encore) une indéniable pertinence, regroupant un ensemble de pays présentant certaines caractéristiques fondamentales communes, qui sont à la fois un relatif sous-développement économique et une insertion plus ou moins grande, peut-être provisoire pour certains, dans le système économique capitaliste. Mais on se propose ici, avant d'envisager en tant que telles les relations centre-périphérie auxquelles cette dichotomie même fait implicitement référence, d'examiner les mouvements propres qui affectent les pays périphériques, en distinguant les différenciations croissantes qui semblent les affecter et les faire évoluer vers des situations contrastées, sinon antagoniques.

a) Décolonisation et mouvement économique de la périphérie

Le paragraphe relatif à la « nouvelle division internationale du travail » avait souligné que le mouvement de décolonisation d'après-guerre, presque achevé au cours de la dernière décennie, avait dans un premier temps porté essentiellement sur les aspects institutionnels et politiques des pays concernés, dans leur vie nationale et leurs relations internationales. L'insertion de leur économie dans le contexte mondial ne s'en trouvait pas pour autant immédiatement modifiée, et la décolonisation n'a donc longtemps semblé être qu'un nouveau rapport du politique à l'économique.

La décolonisation correspondait, au plan politique, à une nouvelle étape de développement économique des pays de la « périphérie ».

De fait, l'instauration de nouvelles structures politiques — celles de l'indépendance — ne procédait pas seulement du pur mouvement des idées, dans leur diffusion mondiale. Les tendances à la croissance économique, sinon au développement des divers pays du tiers monde y faisaient émerger de nouvelles classes dirigeantes locales, aspirant à assumer l'essentiel du pouvoir : selon les cas, il s'est agi d'une bourgeoisie nationale qui a constitué un capital initial par l'activité commerciale ou les productions agricoles ou minières de l'économie de traite, et qui entend accéder au stade industriel et financier, ou d'une couche salariée de fonctionnaires de l'appareil d'Etat, constituant une population urbaine et instruite capable d'exercer sur les masses paysannes environnantes un encadrement politique (que celui-ci soit statique ou dynamique), ou encore de couches caractérisées comme féodales soudain dotées de revenus nouveaux (pétroliers...). On voit aussi coexister croissance économique (contemporaine par les techniques utilisées) et structures sociales archaïques.

Symétriquement à la montée (ou à la reconversion) de ces classes nouvelles, l'apparition, même marginale, du salariat industriel et agricole, les besoins, même limités, d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre et du niveau d'instruction général, le puissant mouvement d'urbanisation destructurant la société traditionnelle, complexifiaient considérablement le système social, et rendaient les anciens appareils coloniaux inadéquats à sa régulation.

b) Place et rôle des Etats

Outre les circonstances historiques très diverses et des idéologies politiques variées, les pays de la périphérie ont pour caractéristique commune, depuis la phase de décolonisation, un accroissement considérable de la place et du rôle de l'Etat, accroissement renforcé dans la période actuelle.

Même dans les pays les plus transparents au libre jeu des mécanismes du marché mondial et du comportement des sociétés internationales, l'Etat est désormais un interlocuteur présent, qui assure du moins les conditions de reproduction du système local, ne serait-ce que par l'encadrement de la main-d'œuvre qui constitue parfois le seul point commun à des filières industrielles extraverties et totalement disjointes, et par le financement des infrastructures minimales.

Mais, plus souvent, l'Etat apparaît comme le premier entrepreneur du pays, ajoutant à la gestion, par financement budgétaire, de l'ensemble de l'infrastructure sociale (sans oublier le rôle de la banque d'Etat), des responsabilités directement productives : sociétés d'Etat, régies, entreprises ministérielles, sociétés par actions à forte participation étatique, très souvent majoritaire sinon exclusive, les formules juridico-financières sont multiples, mais le principe commun demeure. On assiste ainsi à une hypertrophie des tendances constatées dans les pays capitalistes développés qui, comme on l'a vu, voient l'Etat prendre une place croissante dans l'économie, et plus seulement dans son encadrement (29).

Les Etats jouent un rôle moteur dans l'évolution économique d'un grand nombre de pays du tiers monde, avec des modèles de développement très différents.

Ainsi, alors que le comportement « purement économique » des firmes multinationales consisterait, à l'intérieur certes des lois du pays considéré mais sans intermédiaire, à traiter directement avec leurs fournisseurs et leurs clients, à créer des entreprises avec éventuelle participation de capital local, à recruter de la main-d'œuvre, etc., ces firmes sont en contact permanent avec les administrations locales, soit parce qu'elles sont effectivement les interlocuteurs qualifiés (entreprises locales publiques), soit parce que leur encadrement et leur financement (éventuellement renforcé de source internationale, par des organismes d'aide comme la BIRD par exemple) est indispensable et inévitable. Au demeurant, le déploiement périphérique des pays du centre fait également intervenir les Etats du centre : l'accession du responsable du commerce extérieur au rang de ministre dans le gouvernement français illustre cet aspect, désormais décisif, de la vie économique mondiale. Conditions de financement, assurances de toutes natures (y compris contre les risques politiques) sont en outre indispensables au mouvement vers l'extérieur des firmes du centre, et seuls les Etats du centre sont en mesure de les prendre à leur charge.

Mais, s'ils se substituent à une base économique d'entreprises insuffisante (par rapport aux structures des pays capitalistes développés), les Etats périphériques n'en reproduisent pas à l'identique le comportement : appareils d'Etat régis par les règles de gestion administrative où les critères d'efficacité et de rentabilité sont parfois assez lointains de ceux de l'entreprise ; ils fonctionnent surtout à un niveau de globalisation qualitativement différent de celui de l'entreprise. Non seulement l'Etat peut, dans certains cas, tenter d'introduire entre les différentes branches et secteurs une certaine harmonie (quels qu'en soient les critères), il prend surtout en compte des objectifs qui sortent du champ direct de celui de l'entreprise ; la politique industrielle de l'Etat, même (et surtout...) quand il est le premier entrepreneur du pays, poursuit aussi des objectifs politiques. Le développement est en effet rarement recherché en tant que tel, puisqu'il concerne prioritairement tel ou tel groupe social, telle

(29) Dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail et devant la demande d'industrialisation des pays producteurs de matières premières, on peut imaginer la prise en charge d'une partie des investissements par un Etat pétrolier apportant surtout son know-how.

région, selon des critères de sélectivité qui sont bien du ressort des politiques. L'effort de militarisation, à usage tant interne qu'externe, qui mobilise une part importante des ressources des Etats périphériques, marque également l'écart qui sépare considérablement politiques et pure logique du développement économique.

Les relations internationales centre-périphérie, qui font ainsi intervenir les Etats de façon structurante, se trouvent altérées de cette évolution. Ce point sera envisagé isolément avec l'ensemble des relations centre-périphérie.

c) Les différenciations croissantes de la périphérie

Les tendances que l'on vient ici de passer en revue sont sans doute suffisamment fondamentales pour justifier que les pays auxquels elles s'appliquent soient rangés dans une catégorie, celle de la « périphérie » selon la terminologie actuelle. Mais la disparité des héritages géographiques et historiques, les différences qualitatives entre formations sociales et, parmi celles-ci, la nature des groupes ou classes exerçant l'essentiel du pouvoir d'Etat sont trop grandes pour que cette catégorie soit envisagée du seul point de vue de son homogénéité, surtout si l'on s'intéresse aux devenir possibles.

Il ne s'agit pas là de la distinction récente entre tiers et quart mondes, qui se fonde uniquement sur le montant des ressources des pays, abstraction faite de leurs structures sociales et de la nature de leurs pouvoirs politiques, et qui vise en fait à marginaliser totalement le quart monde, à la stabilité duquel on se contentera de veiller par les moyens militaires, politiques, appropriés, les choses sérieuses, l'avenir même, étant réservés aux plus riches des pays périphériques, ceux du tiers monde.

Quoique le niveau de ressources, en particulier minières et pétrolières, ait, bien sûr, un retentissement sur leur comportement, les pays périphériques semblent, en effet, se différencier plus fondamentalement selon des critères socio-politiques : quelle couche sociale exerce, directement ou non, seule ou en alliance avec d'autres couches, le pouvoir économique et le pouvoir politique ? selon quelles relations avec les différents pays extérieurs ? pour appliquer quelle politique de développement (quel « modèle ») ?

La réponse à ces questions importe en premier lieu pour connaître la vie économique propre à chaque pays, ses tendances possibles d'évolution. Elle est également déterminante pour l'orientation du commerce extérieur et, plus généralement, des relations économiques internationales des pays développés.

Une analyse sinon fine, du moins exacte, des divers pays demanderait une connaissance approfondie de la formation sociale de chacun d'entre eux.

On notera cependant qu'un même étatisme formel recouvre en Iran et en Algérie par exemple, des tendances d'évolution bien différentes.

— Dans un cas, l'Etat iranien semble — paradoxalement en regard des oppositions traditionnelles en Europe entre Etat et secteur privé — l'instrument privilégié d'accès du pays à un type original de développement capitaliste : certaines familles passent, sans transition, d'un statut féodal à un statut capitaliste, tandis que le salariat devient, à terme, le rapport social dominant. La révolution industrielle est conduite par un système politique monarchique, qui se dote, avec le développement économique, des organes administratifs et techniques nécessaires.

— En Algérie, on assiste plutôt à l'instauration d'un socialisme d'Etat, selon une formule originale. Le pouvoir d'Etat semble essentiellement

incarné par des couches urbaines, fonctionnaires notamment, et des militaires, tandis qu'une classe ouvrière en cours de constitution reste encore quantitativement minoritaire, et que les campagnes ne semblent pas le siège de la décision politique.

Ces différences structurelles, très brièvement évoquées, marquent profondément le type de développement et de rapports avec l'extérieur que connaissent et connaîtront les deux pays : place des investissements étrangers dans les entreprises locales, mode d'association avec les partenaires locaux, liberté de transfert des capitaux et des profits (et même des salaires), barrières tarifaires aux mouvements de marchandises différent considérablement d'un pays à l'autre, tandis que plus fondamentalement sont en cause le choix des branches où se porte l'effort d'investissement, le niveau technique et la qualification de la main-d'œuvre adéquats, la cohérence voire l'autosuffisance, ou au contraire, le caractère extraverti du développement.

A l'évidence, ces deux évolutions contrastées, choisies à titre d'exemple, ne sauraient résumer le large éventail de situations regroupées dans la « périphérie ». Il faudrait aussi envisager les pays où le renforcement draconien du pouvoir d'Etat, souvent exercé par des militaires, peut faire de l'extension du secteur public le préalable à la domination des firmes multinationales, analyser comment le développement qui s'ensuit peut donner naissance à une bourgeoisie nationale soucieuse d'acquérir une certaine autonomie, de promulguer un nationalisme économique de type nouveau, etc. Pour être fondée, une telle analyse requerrait une étude spécifique.

d) Vers un éclatement de la catégorie « périphérie » ?

Pour le propos du présent travail, il suffira de noter que les pays de la périphérie présentent donc simultanément des caractères fondamentaux communs [notamment la place qu'y tiennent les Etats à toutes les étapes du « décollage », de l'accumulation primitive, et des tendances d'évolution très différentes], qui affectent aujourd'hui la nature de leurs relations au centre, déjà très contrastées, mais qui pourraient même à terme remettre en cause la pertinence de la « périphérie » comme catégorie homogène d'analyse socio-économique.

4. Les relations Est-Ouest

Après avoir envisagé successivement les mouvements du centre et de la périphérie qui regroupent schématiquement les pays capitalistes développés et sous-développés, on pourrait s'attendre qu'on envisage isolément l'évolution des pays socialistes. Or, il semble difficile, compte tenu des informations nécessaires, d'aller au-delà de l'analyse présentée dans les livres et articles couramment accessibles, d'autant que pour un tel travail fait, par principe, défaut le fil conducteur de la connaissance des lois économiques fondamentales du capitalisme ; dans les pays socialistes, les rapports du politique à l'économie échappent aux méthodes d'appréhension efficaces pour l'étude des formations sociales capitalistes.

Au demeurant, l'évolution propre des pays socialistes importe surtout, pour la présente étude, dans ses répercussions en matière de relations internationales, principalement avec les pays développés occidentaux, plus accessoirement avec les pays sous-développés.

a) Place des échanges Est-Ouest dans le commerce mondial

Encore limités, les échanges économiques Est-Ouest offrent des débouchés nouveaux pour les industries occidentales (biens d'équipement), mais aggravent certains problèmes d'écoulement des productions, dans le tiers monde et sur les marchés européens.

Le développement des échanges Est-Ouest fait l'objet de nombreux commentaires dans les publications économiques. Or, tout comme on peut remarquer la part, somme toute minime, du commerce extérieur des pays européens que représentent les exportations à destination des pays pétroliers, on sait que les échanges commerciaux entre pays capitalistes et socialistes sont, quantitativement, encore marginaux dans le commerce mondial. Certes, on notera plusieurs exceptions : mettant à part la Yougoslavie, on sait que la Hongrie, dépourvue de matières premières, a une économie assez largement ouverte, commerçant avec les pays capitalistes et socialistes. Mais les pays socialistes les plus peuplés et les plus puissants commercent principalement entre eux, tout en « comptant largement sur leurs propres forces », selon la formulation chinoise de l'indépendance nationale. Les échanges Est-Ouest méritent néanmoins examen : quantitativement, ils sont susceptibles de s'accroître, encore que les prédictions passées d'un accroissement explosif aient été démenties ; qualitativement, ils sont une donnée relativement nouvelle du système économique mondial, inexistante par exemple lors de la crise des années trente à laquelle certains comparent la situation actuelle, et mettent en jeu des mécanismes politico-économiques spécifiques, où les Etats jouent un rôle déterminant.

b) Echanges Est-Ouest et échanges « centre-périphérie »

Jusqu'à une période récente pour l'essentiel, et aujourd'hui encore pour une part, les échanges Est-Ouest ont, par leur contenu, pu se comparer aux échanges centre-périphérie : les pays capitalistes exportent des biens manufacturés, des équipements et des produits agricoles qui viennent compléter la récolte locale, tandis qu'ils importent principalement des matières premières et des produits de base, avec d'ailleurs un solde de balance commerciale excédentaire en faveur des pays occidentaux.

Ce système d'échange semble même évoluer conformément aux schémas habituellement appliqués aux rapports pays développés-pays sous-développés (cycle du produit) puisqu'à l'exportation de produits bruts avec les pays socialistes s'efforcent de substituer progressivement des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment produits industriels de technologie moyenne, exigeant une main-d'œuvre abondante : articles de confection, automobiles polonaises et soviétiques sur les marchés européens par exemple. Durant l'année 1975, ont été importés en France en provenance d'Union Soviétique (Hada), Pologne (Polski), Yougoslavie (Zastava), 9 511 véhicules (soit un volume équivalent aux importations en provenance du Japon : 9 908). Pour les 5 premiers mois de 1976, les importations en provenance des pays de l'Est se montaient à 7 117 véhicules (Source : CSCA).

Pourtant, même dans cette description quelque peu dépassée des relations Est-Ouest, le contenu et les motivations des échanges diffèrent assez radicalement de ceux des échanges centre-périphérie :

- les approvisionnements en provenance des pays capitalistes restent marginaux quantitativement et qualitativement par rapport à l'ensemble des besoins et de l'effort d'investissement des pays socialistes : il n'y a pas de situation de dépendance alimentaire ou industrielle (ni bien sûr financière) comme dans de nombreux pays de la périphérie. Les achats aux pays capitalistes développés apparaissent comme un complément à la production nationale, utile mais non indispensable.
- symétriquement, les pays capitalistes cherchent dans les pays socialistes une diversification de leurs fournisseurs de matières premières, mais sans que se nouent de liens de dépendance : le pétrole et le gaz soviétiques ne viennent, en France comme en Allemagne et en

Italie, qu'en complément d'approvisionnements d'autres origines. En matière d'exportation, outre les produits agricoles excédentaires qui trouvent là acquéreur solvable, quoique à un prix inférieur à celui de certains marchés réglementés occidentaux (CEE), voire à celui du marché mondial, les pays capitalistes exportent des équipements et des biens de production. Cette recherche de débouchés s'apparente certes au redéploiement périphérique des industries du centre. Mais les conditions de financement, les conditions politiques qui accompagnent les facilités de crédit accordées par les Etats occidentaux aux termes de négociation au niveau des gouvernements, diffèrent notablement de celles des rapports centre-périphérie : la globalisation des accords se conclut à un niveau étatique, où les éléments politiques et militaires, l'opportunité de « détente », d'une modération réciproque des programmes d'armement, etc. l'emportent souvent sur les considérants strictement économiques.

c) Les conséquences de l'élévation du niveau technologique des pays socialistes

Du reste, le contenu même des échanges Est-Ouest évolue de façon divergente par rapport aux échanges contre-périphérie : les pays socialistes développés poursuivent un effort soutenu en recherche fondamentale et appliquée, en recherche et développement, en industries de pointe. Aussi bien, les pays capitalistes répugnent-ils à y exporter des technologies trop avancées, susceptibles d'être impunément copiées, alors que des pays périphériques sans capacité technique autonome peuvent importer des ensembles clés en mains d'un niveau technologique parfois plus avancé que celui des réalisations domestiques du pays capitaliste exportateur.

Par leur développement autocentré et, pour certains, leur niveau technologique, les pays socialistes peuvent à moyen terme interférer dans la confrontation centre-périphérie.

A l'inverse, les pays socialistes s'efforcent d'exporter des produits industriels de pointe : à destination certes des pays du tiers monde, où les équipements provenant des pays socialistes sont souvent la seule alternative aux fournitures américaines (et les échecs relatifs des industries européennes de l'aéronautique, de l'informatique, de l'énergie nucléaire renforcent considérablement cette tendance), mais aussi à la destination des pays développés : machines outils de RDA, matériel sidérurgique soviétique, tandis qu'on sait que l'URSS souhaite développer, par exemple, ses ventes de matériel aéronautique civil et propose des accords relatifs au combustible nucléaire. Cette tendance, qui va se renforçant à l'avenir, rendra ainsi considérablement plus complexe la structure des échanges Est-Ouest.

Le caractère bilatéralement marginal des échanges Est-Ouest, l'impossibilité d'une extension importante qui créerait des liens d'interdépendance incompatibles avec les oppositions politiques persistantes expliquent que les prévisions de croissance accélérée de ces échanges aient, pour l'heure, été démenties. Les accords conclus lors des visites de chefs d'Etat ou de gouvernement, et prévoyant la croissance de ces échanges, apparaissent ainsi comme un cadre général de déclaration d'intention et de mise en place des organismes de négociation appropriés, mais ne sont pas toujours suivis d'effet pour ce qui est du volume des transactions. On verra que les tendances nouvelles ne semblent pas remettre en cause cette limitation quantitative relativement durable.

d) Les marchés des pays socialistes : facteur d'atténuation et d'aggravation de la crise capitaliste

Mais l'existence même de ces échanges, compte tenu de leurs modalités spécifiques, revêt une importance particulière à une période de crise économique structurelle des pays capitalistes. Les marchés des pays socialistes apparaissent à certains agents économiques occidentaux comme

d'appréciables « ballons d'oxygène », palliant pour une part le rétrécissement de leurs marchés intérieurs. La mise en valeur de la Sibérie requiert et requerra des investissements colossaux, dont les pays capitalistes, qui renforcent avec la crise leur production de biens d'équipement, fourniront une part. Le commerce avec les pays socialistes, qui ne sont pas affectés par la crise des pays occidentaux (même si, comme en Hongrie, le renchérissement des importations provoque une hausse des prix, on n'observe pas d'arrêt de la croissance de l'activité, *a fortiori* de récession), vient ainsi atténuer partiellement les effets de celle-ci. Mais simultanément, elle en exacerbe certains aspects : la détérioration du système monétaire international, l'absence des pays socialistes des instances du FMI, la tendance au déficit de leur balance commerciale avec les pays capitalistes favorisent la conclusion d'accords de troc, libellés en nature, sans référence à la monnaie. Or, seuls les Etats ou de puissants groupes (avec notamment des compagnies commerciales susceptibles de prendre en charge la distribution de n'importe quel produit dans n'importe quel pays, à la manière des sociétés de commerce allemandes et japonaises) peuvent conclure de tels accords, ce qui accentue l'effet de « différenciation » par la crise déjà décrit. Le système de troc (qui a d'ailleurs tendance à être utilisé de façon plus fréquente par les pays périphériques dans leurs échanges avec les pays centraux), qui fixe, généralement sur longue période, un rapport d'équivalence stable entre deux produits échangés, indépendamment de l'évolution de leurs prix respectifs sur les marchés, introduit de fait pour les coéchangistes des « risques de change » particuliers, qui renforcent l'étatisation du commerce extérieur dans les pays capitalistes. Ce système entretient d'une certaine façon la crise monétaire, puisqu'il restreint le volume de transactions auquel s'applique la masse croissante des liquidités du marché monétaire occidental.

Offrant aux industries exportatrices occidentales des débouchés nouveaux, les échanges Est-Ouest contribuent simultanément à accroître la crise de mévente sur les marchés intérieurs des pays capitalistes. Nombre de contrats d'ingénierie et d'installation d'usines clés en mains prévoient en effet que les équipements vendus par les pays capitalistes seront, en tout ou partie, remboursés en nature par une part de la production des équipements fournis (boîtes de vitesses d'automobiles pour Renault, par exemple), à charge pour la firme occidentale de trouver à ces produits un débouché. Même quand elles ne servent pas à rembourser directement des équipements avec lesquelles elles sont produites, les marchandises exportées par les pays socialistes peuvent venir sérieusement concurrencer les produits occidentaux sur leurs propres marchés nationaux : ainsi les automobiles FIAT construites en Pologne ou en URSS (moins chères sur les marchés européens que leur équivalent produit en Italie).

Malgré ces complications, et compte tenu du fait qu'ils ne connaîtront probablement pas l'expansion illimitée naguère attendue, les marchés des pays socialistes sont très recherchés par divers pays capitalistes, puisqu'ils s'ouvrent aux industries d'équipement, élément le plus dynamique des systèmes industriels occidentaux. Quant aux difficultés en retour, elles sont tenues pour inévitables, et chacun préfère conclure un contrat « produits en main », malgré ses inconvénients que le voir conclure par une firme concurrente (ce raisonnement, exprimé par divers milieux industriels français, vaut aussi pour les contrats « marchés en mains » avec les pays pétroliers).

e) La « détente »

S'il ne se traduit pas mécaniquement, au plan politique, par la disparition de tout antagonisme idéologique, diplomatique, militaire entre pays des deux « blocs », le développement des échanges Est-Ouest participe néanmoins d'une révision profonde de la conception de la « frontière », qui marqua de la « guerre froide » à nos jours la politique mondiale. Le

développement du commerce, d'une certaine coopération technique et scientifique, ne peut éternellement s'accommoder d'une conception bilatéralement rigide de la ligne de démarcation. Sans doute, la normalisation des relations (notamment des rapports des pays européens de l'Est et de l'Ouest avec les deux Allemagnes) renforce le statu quo, les positions acquises, mais simultanément l'échec des politiques de domination rigide introduit, sur la carte du monde, de nécessaires zones de flou. Le système des « gouvernements clefs en main » n'est pas le plus adéquat à la pérennité d'une hégémonie américaine bien comprise, comme l'ont montré les événements indochinois. Au contraire, les gouvernements des pays de la « frontière » doivent jouer finement des contradictions locales, être autant que possible imbriqués aux groupes sociaux en place. Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un abandon de toute vigilance de la part des pays centraux, en particulier des Etats-Unis, mais plutôt de prise en compte réaliste de certains reculs, pour substituer des échanges fructueux à une opposition politico-militaire stérile (le dégagement au Vietnam améliore l'image des Etats-Unis, débloque certains marchés), tout en sélectionnant un certain nombre de points-clefs sur lesquels se concentre le contrôle. Du reste, cet assouplissement sélectif, la « détente » a toujours pour alternative possible un avivement de la tension internationale et un mouvement de militarisation, comme le montrent l'analyse théorique de la crise et l'observation de l'évolution des budgets militaires, lors de la crise des années trente et d'aujourd'hui.

Cette évolution de la stratégie américaine, analogue par certains points à l'intégration atlantique dans un souple cadre hégémonique, où les positions des divers pays concernés s'analysent davantage en termes de compatibilité qu'en termes de conformité à un modèle unique, touche également les rapports Est-Ouest. Les conditions d'accès aux marchés des pays socialistes sont donc un élément important de structuration des pays centraux dans leurs rapports réciproques.

f) Intégration occidentale et rapports Est-Ouest

Au plan européen, l'Allemagne Fédérale apparaît en position dominante. Simultanément à un développement sans entrave des exportations des entreprises allemandes sur les marchés occidentaux, que l'Etat se contentait d'accompagner de la politique financière monétaire adéquate mais sans interventionnisme sectoriel, l'Ostpolitik mettrait plutôt en avant les responsabilités gouvernementales en matière de commerce extérieur. La puissance de son système industriel, son aptitude à prendre en charge la réalisation de vastes ensembles intégrés assurent de fait à l'Allemagne Fédérale une possibilité de réguler les rapports Est-Ouest européens, les autres pays européens définissant leur politique par référence au comportement de la RFA (tout comme au plan politique l'établissement d'un modus vivendi à Berlin, la normalisation des relations avec la Pologne, la reconnaissance mutuelle des deux Etats allemands furent préalables aux démarches parallèles des autres Etats d'Europe occidentale). Cette position dominante n'empêche pas pour autant une activité commerciale des autres pays comme le montrent les contrats conclus avec la France ou l'Italie, mais elle porte sur des volumes moindres. On notera d'ailleurs que la position quelque peu intermédiaire de la France et de l'Italie, situés à une place géographique et économique médiane entre le cœur industriel du Nord-Ouest de l'Europe et sa périphérie méridionale, apparaît parfois comme un atout particulier dans les négociations avec les pays socialistes européens : l'ingénierie chimique italienne, qui a appris à combiner travailleurs d'origine rurale et techniques modernes, peut trouver en Roumanie certaines correspondances.

Néanmoins, par la taille des fournitures et les conditions de financement qu'ils sont seuls en mesure de proposer, par l'importance des éléments politiques et militaires qu'ils peuvent mettre en balance, les Etats-Unis

sont susceptibles de s'assurer, notamment auprès de l'Union Soviétique, une place prépondérante. Tel n'est pas le cas, pour l'heure, mais on suivra avec attention cet aspect du problème. Au demeurant, c'est à ce niveau, et compte tenu de l'aspect parfois déroutant pour l'observateur économiste que revêt la globalisation par les Etats des échanges internationaux, qu'il faut envisager la question, toujours posée, de l'accession de l'Allemagne Fédérale à l'armement atomique. Une telle éventualité déclencherait sûrement une tension internationale grave, aux conséquences mal contrôlables, et ne saurait donc être avancée que pour être aussitôt retirée, aux termes de négociations économiques, diplomatiques et militaires fixant à nouveau, pour un temps, la place relative des Etats-Unis, de l'Allemagne Fédérale et des autres pays européens (notamment les puissances atomiques : France et Grande-Bretagne) dans leurs rapports avec les pays socialistes.

g) Le commerce triangulaire

Un aspect important enfin du « nouvel ordre économique mondial » est l'évolution des rapports entre pays socialistes et périphérie. On en examinera ici les répercussions sur les pays du « centre ». Certains auteurs estiment que le commerce mondial sera, de façon croissante, organisé selon un schéma triangulaire, où les pays socialistes occuperaient une place de développement industriel et de niveau technique intermédiaire entre pays du centre et périphérie. Equipés par des fournitures des pays capitalistes, ils équilibreraient leur balance extérieure globale en vendant aux pays périphériques des biens manufacturés de fabrication courante, les pays centraux assurant l'essentiel des productions sophistiquées. Une telle tendance est sans doute présente, et ne saurait être sous-estimée, en particulier pour envisager le commerce extérieur des pays socialistes les moins avancés. Elle ne rend pas compte néanmoins de l'ensemble des phénomènes, beaucoup plus complexes du fait de l'aptitude, de plus en plus grande, de certains pays socialistes développés à fournir des matériels de technologie de pointe. Ainsi, selon les spécialistes, l'Union Soviétique passe pour être, avec le Japon, le pays au monde où l'on connaît le mieux la technique sidérurgique. Dans plusieurs branches industrielles : sidérurgie, chimie et pétrochimie, aéronautique, peut-être demain électronique, aérospatial, sans omettre les matériels militaires, les pays socialistes avancés sont en mesure de concurrencer les ventes des pays capitalistes, notamment dans ceux des pays périphériques qui, pour des raisons politiques, veulent consolider leur indépendance en diversifiant leurs approvisionnements. Ces développements nouveaux sont importants pour les pays européens, dont le rôle original, parmi les pays du centre, dans leurs rapports avec la périphérie, peut consister à prendre part à cette diversification, leurs fournitures pouvant parfois se combiner avec celles de pays socialistes. De façon plus générale, on retiendra que le mouvement d'internationalisation des économies développées s'effectuera avec une interférence grandissante des pays socialistes dans la lutte concurrentielle entre pays capitalistes.

5. « Redéploiement » industriel et relations internationales

Le rappel sommaire des descriptions couramment admises du nouvel ordre économique mondial, puis l'examen plus attentif des ensembles que celui-ci met en présence : centre, périphérie, pays socialistes, permettent d'envisager l'objectif de « redéploiement » que s'est fixé l'industrie française dans sa complexité et dans ses conséquences.

Dans sa complexité car, contrairement aux exposés qui en sont souvent présentés, le redéploiement ne met pas seulement en présence l'industrie

française, considérée comme un tout, et l'extérieur, vaste marché plus ou moins homogène, où il convient de placer le plus possible de produits français, notamment des biens d'équipements. L'industrie française n'est en effet pas isolée de ses homologues d'autres pays capitalistes développés, et les interrelations ne se limitent pas à des positions de concurrence sur les marchés du tiers monde. Les prises de participation en capital, et peut-être de façon plus fondamentale les cessions de brevets et le contrôle hiérarchisé des technologies de pointe, ont tissé entre industries occidentales et dans le cadre des rapports interétatiques, des liens d'interdépendance nouveaux, qui iront se renforçant dans l'avenir. Sur les marchés extérieurs, le large éventail des situations politico-économiques locales interdit de présenter le redéploiement comme un mouvement strictement industriel : on a vu combien ses aspects monétaires, financiers, militaires et politiques en étaient importants, qui tous sont, explicitement ou non, du ressort des Etats.

Le redéploiement de l'industrie française n'est pas une confrontation isolée de la France et du tiers monde, mais met en jeu l'ensemble des relations internationales, avec les pays développés capitalistes, socialistes, sous-développés, et avive les interdépendances, l'intégration hiérarchisée et l'autonomie relative.

Dans ses conséquences, car contrairement à une idée couramment reçue le redéploiement n'est pas nécessairement facteur d'indépendance économique renforcé. Il participe certes de l'équilibre des finances extérieures sans lequel il n'est pas de véritable indépendance, mais il renforce simultanément, l'examen des montages internationaux que constituent désormais les grands contrats d'exportation l'a montré, l'intégration des firmes et des économies occidentales.

Au demeurant, l'interdépendance n'est pas, en soi, facteur de perte d'autonomie politique et économique : la dépendance totale, à l'égard de pays tiers, d'un pays européen en matière d'approvisionnement en produits tropicaux (café, cacao, etc.), n'apparaît guère incompatible avec son indépendance dans toutes ses dimensions.

Il semble en être autrement en matière de produits pétroliers, ou de matériel informatique. L'appréciation de la dépendance implique donc, dans les rapports internationaux, une sélectivité qui est bien du ressort des politiques étatiques.

*
**

Au terme de ce tour d'horizon, c'est donc le renforcement des interdépendances internationales de plus en plus complexes et étroites qui apparaît comme la tendance profonde qui affecte les pays occidentaux développés, notamment la France, et le rôle décisif qu'y jouent les Etats, par le biais certes de l'activité des entreprises et des marchés publics, mais plus généralement par leur politique fiscale, douanière, tarifaire, sociale et essentiellement financière et monétaire.

La globalisation des accords internationaux, c'est-à-dire le niveau supérieur de prise en compte simultanée d'éléments économiques, politiques, monétaires, montre ainsi que la socialisation n'affecte pas seulement l'économie intérieure des pays développés, qui avait vu l'imbrication de plus en plus nécessaire de l'appareil d'Etat et de l'appareil productif, mais aussi l'ensemble des relations internationales.

La politique industrielle

L'Etat et les activités productives

I - Politique industrielle et politique économique

La politique industrielle n'est pas totalement isolable à l'intérieur de l'ensemble de la politique économique de l'Etat. Aspects industriels, financiers, monétaires, sociaux prennent tour à tour le dessus.

L'évolution économique contemporaine, les mécanismes et processus de crise analysés dans les chapitres précédents se caractérisent, on l'a vu, par une interpénétration étroite entre aspects industriels et financiers, concrets et abstraits. L'interdépendance des deux aspects existait bien sûr dans les époques antérieures, mais chacun conservait dans une certaine mesure une logique propre, tandis qu'à l'heure actuelle ce sont les manifestations mêmes des mouvements économiques qui peuvent passer, de façon apparemment impromptue, d'un terrain à l'autre : ainsi les opérations de dégagement-engagement déjà évoquées, ainsi l'importance croissante — bien que rarement analysée dans la presse — des holdings financiers dans les groupes industriels, comme Renault ou Michelin en Suisse, par exemple.

Cette interpénétration industrie-finance affecte nécessairement le comportement de l'Etat. La lecture des décisions de politique économique des dernières années a montré le recours préférentiel, à partir de 1965 environ, aux instruments financiers et réglementaires (politique monétaire, financière, fixation du SMIC, etc.), dont la sélectivité diffuse mais efficace semble mieux correspondre aux structures actuelles des économies développées que celle d'un interventionnisme sectoriel.

De ce fait, la politique économique revêt un aspect plus fluctuant : une politique d'émission monétaire, du taux de l'escompte, d'encadrement du crédit, de réglementation bancaire et de contrôle des changes se prête davantage à des adaptations rapides, selon l'évolution conjoncturelle, qu'un plan industriel à cinq ans. Mais au-delà de cet aspect technique, il convient de situer cette observation par rapport au mouvement profond analysé par ailleurs. Tout comme la crise fait apparaître, pour un industriel, un écart entre production et profit, et bouleverse ainsi les plans d'affectation des investissements, elle frappe également la planification étatique, surtout quand elle est aussi structurée que l'était naguère la « planification à la française ». Certes, celle-ci n'était qu'indicative, mais engageait, en principe, l'Etat et les entreprises publiques pour ce qui les concernait, et fixait pour l'ensemble du système productif des objectifs chiffrés. Elle n'était d'ailleurs pas une simple projection tendancielle du mouvement d'accumulation. Celui-ci impliquait en effet la résolution de certaines contradictions et des choix, sectoriels et structurels, notamment en matière de financement public, choix sanctionnés en France par les documents de planification. On peut d'ailleurs estimer que le moindre rythme d'accumulation explique aussi pour une part l'absence apparente de plan aux Etats-Unis, les mécanismes du marché, suffisant à réguler l'évolution relativement lente de l'économie intérieure américaine.

Mais aujourd'hui, l'incertitude quant à l'avenir international, la rapidité des opérations de transfert de capital et de suppression d'une partie du capital en place affaiblissent la crédibilité des projections économiques, à moins de sortir du « cadre libéral ». Les modèles économétriques de croissance (équilibrée) ont vieilli. Du reste, serait-elle techniquement possible, la planification, en période de crise, pourrait être politiquement inacceptable : le gouvernement peut-il annoncer comme probable sinon souhaitable, la persistance, sur moyenne période, d'un chômage structurel ?

*La crise rend
moins crédibles
et opportuns
des engagements
sectoriels
et à long terme.*

On assiste ainsi, selon la terminologie attribuée aux plus hautes instances responsables, à la pratique de la « navigation à vue », tandis qu'allégé de ses structures de concertation sectorielle, le plan français se réduit à un nombre restreint d'objectifs qualitatifs, sans ambition de globalisation autre qu'idéologique (la philosophie du système).

L'Etat n'a-t-il pour autant plus de politique à long terme ? La prédominance relative des aspects monétaires financiers a-t-elle anéanti toute politique industrielle ? Cela semble peu probable, puisque le mouvement économique montre, par-delà les aléas conjoncturels, une continuité sur longue période. D'ailleurs, l'Etat hérite, dans les pays européens développés, d'un secteur public important, qui requiert à lui seul une politique industrielle minimale. On verra que ce n'est là qu'un aspect de la politique industrielle.

II - Tendances économiques et politique étatique

Sans prétendre esquisser ici une « théorie de l'Etat », on notera la place contradictoire de l'Etat dans l'édifice social. A moins d'un bouleversement politique qui ne sera pas étudié ici, la politique étatique s'inscrit en France en conformité avec les tendances générales du système économique capitaliste. Il ne s'agit pas pour autant de mettre l'Etat, son appareil, son budget, ses actions politiques au service direct du fonctionnement de ce système, d'en faire, pour ainsi dire, le fidèle reflet. Tout d'abord, dans son fonctionnement économique même, le mode de production capitaliste met perpétuellement aux prises des intérêts divergents : la lutte concurrentielle, les affrontements entre groupes financiers font l'actualité quotidienne de sa perpétuelle restructuration. L'action économique de l'Etat implique donc des choix, qui ne sauraient au plus être strictement adéquats qu'à une partie des intérêts en présence. Mais plus probablement, elle n'est totalement adéquate à aucun intérêt particulier. La reproduction du système passe en effet par la négation partielle des lois économiques qui le gouvernent. De l'avis général, l'application sans bornes du « laisser-faire », qui demeure le credo fondamental du système libéral, aboutirait à des situations insupportables et à sa négation. L'Etat doit donc, tout en se référant au mouvement économique dans ses tendances organiques « spontanées », en infléchir, en atténuer les effets, voire les contrarier sur tel ou tel point. Aussi l'action étatique ne saurait se réduire à l'accompagnement du mouvement économique : elle lui est indispensable, mais doit s'en démarquer pour sa pérennité même. Ce double aspect est renforcé en période de crise. L'affrontement des capitaux, en période d'accumulation, laissait les groupes principaux progresser, par extension et concentration de capitaux, de manière comparable d'un groupe à l'autre. Par contre, la crise peut impliquer des choix plus sélectifs, le ralliement de l'ensemble du système économique à une « ligne militaire » qui s'impose à tous, contrariant ainsi une part des intérêts en place, au nom de l'intérêt général et malgré l'effet de différenciation par la crise déjà évoqué. De plus, la phase d'accumulation voyait heureusement coïncider mouvement économique et politique sociale. Les entreprises assuraient à peu près le plein emploi, qui est un objectif social du ressort gouvernemental. Cette coïncidence est remise en cause par la crise, où les entreprises, soucieuses de restaurer leur rentabilité, rejettent l'objectif de plein emploi que le pouvoir politique ne peut, lui, abandonner. La spécificité de l'action étatique, dans les pays capitalistes développés, devrait donc être mise en lumière dans les circonstances nouvelles, par son double effort pour soutenir et nécessairement contrecarrer l'évolution tendancielle de la société.

L'action de l'Etat prend en compte les tendances économiques mais consiste souvent, pour la pérennité même du système économique, à en contrarier le libre fonctionnement.

Retrouvant, à l'intérieur de ce chapitre, le plan général de l'ensemble de cette étude, conformément à cette démarche « itérative » qui semblait seule susceptible de permettre de rendre compte d'un objet aussi complexe, on envisagera donc en premier lieu les mesures étatiques susceptibles d'accompagner les évolutions que l'analyse économique préalable a révélées, dans leur généralité économique tout d'abord, puis dans les relations internationales, dont on a vu que, par comparaison avec les relations économiques antérieures, les Etats y jouaient un rôle décisif. On envisagera ensuite les actions contraires (ou apparemment contraires) aux évolutions économiques tendancielle que la cohésion du système social imposera à l'Etat d'entreprendre.

III - L'accompagnement des tendances économiques

L'élaboration d'hypothèses théoriques relatives au mouvement économique d'ensemble aboutissant à la situation actuelle de « crise » pouvait passer pour arbitraire (chapitre 2). C'est pourquoi ces hypothèses furent confrontées aux faits observés, et notamment au comportement industriel de l'Etat.

Après avoir fait l'inventaire et le bilan de l'intervention étatique dans l'industrie en termes d'actions spécifiques, visant chacune un objet précis (la politique industrielle au sens strict) et évalué la place de ces dispositifs dans la politique économique d'ensemble (cf. chapitre 1), il convient maintenant de situer ces outils, jusqu'alors simplement inventoriés, par rapport aux mouvements économiques qui accompagnent la crise. L'inventaire des actions industrielles de l'Etat avait d'ailleurs fait apparaître deux niveaux dans son engagement :

- un niveau, qualifié de « structurel », correspond à la présence permanente de la puissance publique dans certains secteurs, et au flux de subventions nécessaires à leur bon fonctionnement ; cet aspect, apparemment contraire aux lois économiques du système libéral, sera envisagé plus loin ;
- l'autre niveau, « conjoncturel », ressortait par contre pleinement de la politique économique (alors que le premier en était, schématiquement, exclu : la nationalisation de la SNCF est une donnée quasi-permanente, qui n'engage plus la décision politique du gouvernement). C'est ce niveau qu'on envisagera ici.

L'instrument le plus apparent, celui qui fait l'objet de la plus grande information publique, est le budget. Par leur taille, leur régularité, les commandes publiques ont un effet structurant sur le système industriel, plus que proportionnel à leur part relative de la consommation globale. Cette part est d'ailleurs majoritaire dans diverses branches d'activité (monopsonie), notamment dans les branches de pointe : production d'énergie (centrales thermiques et nucléaires), électronique et électricité (télécommunications notamment), aéronautique. On note en particulier le pouvoir d'orientation des évolutions industrielles qui accompagne la fixation du taux d'actualisation associé à la réalisation du Plan et qui devrait régir l'affectation, selon le calcul économique, des dépenses publiques. Selon qu'il est plus ou moins élevé, ce sont les investissements lourds ou légers, amortissables sur le court ou le long terme, utilisant plus ou moins intensivement les richesses naturelles nationales ou les produits et technologies importés qui sont privilégiés. Les exemples concernant les barrages hydroélectriques, dont la rentabilité est comparée à celle des centrales thermiques au fuel, sont illustratifs des effets sélectifs de la fixation du taux d'actualisation. De même, la fixation par l'Etat du prix de marché de l'énergie a-t-elle orienté de façon décisive tout l'équipement industriel selon des hypothèses de bas prix relatif à l'énergie pétrolière. La politique routière, la fréquentation des transports terrestres ont également déterminé la place relative des chemins de fer, la croissance de l'automobile et, par delà, celle d'une large part des industries mécaniques.

Sans apparaître au chapitre des aides, certaines dépenses publiques sont indirectement destinées à améliorer la rentabilité du capital industriel : les équipements publics, infrastructures de transport terrestre (chemin de fer, routes et autoroutes, canaux) et maritime, l'équipement en télécommunications, la création de zones industrielles à la charge de l'Etat viennent soulager les entreprises d'une part importante des investisse-

ments d'accompagnement des unités de production. De même, l'Etat prend en charge une part des coûts d'urbanisation et de mise en place des services publics indispensables à la croissance industrielle. En outre, les entreprises publiques consentent souvent à leurs utilisateurs industriels des tarifs inférieurs au prix de revient, contrepartie de leur déficit comblé par dépenses budgétaires.

L'ensemble de ces dispositions tient une place importante parmi les tentatives de lutte contre la tendance à la baisse du taux de profit.

Les commandes publiques s'accompagnent en outre d'un arsenal complexe d'aides et d'incitations, et contribuent ainsi aux modifications structurelles de l'industrie française, telles qu'exprimées dans les documents des plans : constitution de groupes puissants, dans quelques branches industrielles, développement de leur compétitivité à l'échelle internationale, internationalisation de leurs marchés et de leurs capitaux. Les aides à la recherche et au développement, explicites sous formes de subventions (exemple du plan-calcul), implicites à l'occasion de divers marchés publics, sont à cet égard décisives dans la réussite du mouvement qu'accompagnent aussi des subventions d'équipement (plan sidérurgie, construction navale, aéronautique, etc.), les actions d'aménagement du territoire, etc.

Mais, outre les interventions spécifiques, dont quelques exemples sont donnés en annexe, la période actuelle est marquée par l'influence globale qu'exerce l'Etat sur l'industrie, par des moyens réglementaires, monétaires, financiers apparemment extra-industriels.

*Outre
une intervention
« structurelle »
(le secteur d'Etat)
et « conjoncturelle »
(les aides
sectorielles,
le FDES...), l'Etat
encadre l'industrie
par des mesures
globales
et réglementaires :
fiscalité, politique
du crédit, etc.,
pour en accélérer
et réguler
les mutations.*

Ainsi, le régime des amortissements fiscaux des investissements a-t-il joué un rôle décisif dans l'accélération de l'accumulation de capital constatée à la fin des années soixante. On a montré aussi que la politique monétaire, marquée notamment par la dévaluation de 1969, avait donné une impulsion vigoureuse aux industries exportatrices, notamment de biens d'équipements, dont la croissance s'accélère en comparaison (au détriment ?) des autres branches. L'interpénétration des systèmes industriels et bancaires a également fortement influencé l'évolution récente de concentration et de redéploiement, et l'Etat, par le Trésor, par les banques spécialisées (comme la Banque Française pour le Commerce Extérieur), par le Crédit National et les banques nationalisées, notamment leurs filiales d'affaires comparables à bien des égards aux groupes financiers privés, y a tenu une place décisive (30). La politique du crédit acquiert ainsi une efficacité plus grande, ses effets sélectifs sont renforcés pour les moyennes entreprises, tandis que les plus grandes, mieux traitées au niveau national, peuvent en outre emprunter à l'étranger. La politique sociale enfin renforce les évolutions tendanciennes, incitant aux investissements « capitalistiques », aux gains de productivité : l'augmentation brutale du SMIC, en 1968, puis son indexation, le régime des cotisations sociales qui repose sur des versements par les entreprises proportionnels à la quantité de main-d'œuvre employée (alors que d'autres systèmes pourraient être imaginés) ont à cet égard des effets d'avivement des tendances à l'accumulation (dont, on l'a vu par ailleurs, l'excès relatif — en termes financiers — avait engendré la crise), les entreprises cherchant à alléger leurs charges sociales en substituant des équipements à du travail vivant.

Considérées, par delà leurs modalités concrètes, dans leur plus grande généralité, ces diverses mesures apparaissent bien accompagner les mouvements économiques constatés : concentration, accumulation, recherche des gains de productivité, internationalisation, renforcement des usines de biens de production enfin. On peut remarquer que n'a pas été évoquée l'intervention étatique pour faciliter les mouvements de capitaux, leur délocalisation, leur mobilisation nécessaire aux opérations de dégage-

(30) On est frappé d'ailleurs du nombre restreint de publications concernant l'activité financière des banques nationalisées, à l'échelle nationale et internationale, que l'on trouve de plus en plus impliquées dans les grands mouvements d'engagement-dégage-ment de capital industriel.

engagement (hormis les interventions — souvent décisives — des banques nationalisées). C'est qu'en effet l'Etat peut difficilement apparaître comme favorisant délibérément les suppressions d'activité, ni même les dégagements en capital-argent quelle que soit leur opportunité financière. La récente aide à Citroën, qui permit au groupe financier Michelin de se dégager partiellement d'un secteur en difficulté, a été décidée au niveau du chef de l'Etat, qui expliqua personnellement cette mesure à l'opinion. Mais plus couramment, c'est la face engagement du double mouvement dégagement-engagement qui est encouragée. Financièrement, les deux opérations sont liées (comme des vases communicants), et il revient au même d'encourager la création d'une sidérurgie à Fos ou Dunkerque et d'aider la suppression de la sidérurgie lorraine. Psychologiquement il en va autrement, et c'est dans cette optique qu'il convient de lire toutes les mesures visant à aider l'investissement : dans l'état actuel de l'économie, elles conduisent inévitablement au désinvestissement.

Malgré une tendance au désengagement apparent de l'Etat, les interventions ponctuelles peuvent être nécessaires. Le budget militaire participe également de l'encadrement étatique de l'industrie.

Un aspect enfin, et non des moindres, de l'accompagnement des tendances par l'action étatique est l'utilisation, envisagée d'un point de vue économique, du budget militaire. Indépendamment donc de leur utilisation politico-militaire, de leur efficacité passée et présente à maintenir les zones d'influence des pays développés (producteurs d'armements), à assurer leur indépendance, etc., on constate que les matériels militaires occupent une place décisive — stratégique ? — dans le découpage de l'industrie entre secteur des biens de production et secteur des biens de consommation. Techniquement, financièrement par leur prix de revient, ce sont des biens d'équipement, sophistiqués et onéreux. Socialement, ce sont par excellence des biens de consommation collective, acquis exclusivement par les Etats, produits le plus souvent (en Europe, mais aussi aux Etats-Unis) sur préfinancement public. L'accumulation de capital, dès lors que celui-ci revêt la forme de matériel militaire, devient — économiquement ! — inoffensive, puisqu'il est rapidement dévalorisé (obsolète), et ne réclame aucune rémunération financière (l'armée est une entreprise publique). Le budget de la défense apparaît ainsi, notamment aux Etats-Unis, comme un outil décisif pour réguler l'accumulation du capital, absorber les surplus excessifs, impulser enfin la diffusion des technologies de pointe dans l'ensemble de l'industrie. On a dit que l'intégration atlantique des technologies militaires conduirait, à court terme, à l'intégration économique. Les branches de pointe, qui sont aussi des branches d'équipement, des branches d'exportation, à fort taux d'expansion et à bonne rentabilité, trouvent en effet dans les programmes militaires une impulsion indispensable, financée de surcroît de façon relativement discrétionnaire, puisque la présentation idéologique du budget militaire permet de le soustraire à toute justification d'ordre économique. Outil de planification implicite structurelle, le budget militaire est en outre un outil de régulation conjoncturelle efficace, car il permet d'engager immédiatement des dépenses considérables, sans mise en place préalable de structures administratives de support, et de les stopper avec la même soudaineté. C'est aussi un élément décisif des relations économiques internationales.

IV - L'accompagnement des mouvements internationaux

Un des traits marquants de la politique étatique demeure son échelle... nationale. La taille croissante des groupes industriels et financiers européens, l'extension de leurs marchés et de leurs investissements à l'échelle mondiale pose dans des termes nouveaux la question de leurs rapports avec leur Etat-support. Car, si on insiste couramment sur le caractère multinational des plus grandes firmes, il faut constater qu'elles ne cessent pas pour autant d'avoir, le plus souvent avec le pays où elles sont d'abord apparues, des liens privilégiés. Ce pays n'est d'ailleurs pas toujours celui où est situé le siège social, pour lequel on préfère parfois un « paradis fiscal » ou une place financière plus discrète : Bahamas, Suisse, etc. Mais les groupes mondiaux que sont IBM, British Petroleum, BASF ou Pétrochimie Ugine Kuhlmann sont à l'évidence des multinationales respectivement américaine, britannique, allemande et française, même si dès aujourd'hui ou à terme une part minoritaire de leur activité est située dans le pays d'origine.

En 1973, Rhône-Poulenc réalise 53 % de son chiffre d'affaires hors de France (dont 50 % par ses filiales industrielles implantées à l'étranger, Grande-Bretagne, Brésil et Etats-Unis pour les plus importantes et les plus diversifiées).

Cette inévitable contradiction entre internationalisation de l'économie et cadre national des politiques étatiques n'est d'ailleurs que partiellement résolue par les intégrations régionales : Canada-Etats-Unis ou CEE. L'intégration européenne était prématurée pour certains groupes, trop faibles pour affronter la concurrence européenne, et trop étriquée pour d'autres, qui opèrent déjà à une échelle plus vaste.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons de la rémanence des liens privilégiés entre un Etat et une firme multinationalisée. Tout d'abord, même si elle est désormais minoritaire dans l'ensemble d'une firme, l'activité nationale qu'elle a maintenu reste souvent une des plus importantes du pays, et pèse donc d'un poids significatif aux yeux des responsables gouvernementaux.

Outre ces considérants quantitatifs, on sait que la multinationalisation des firmes ne s'effectue pas par extension à l'identique de leurs activités au-delà du cadre national. L'organisation de leurs établissements fait au contraire apparaître une hiérarchisation dans la division du travail, qui concentre le plus souvent les responsabilités de gestion commerciale et financière et les activités de recherche dans le pays central. Le mouvement des capitaux (investissements initiaux et profits) est également polarisé autour du pays d'origine : on sait la part des profits rapatriés dans la balance des paiements des Etats-Unis. Une firme multinationale n'est donc pas pour autant une firme « apatride », et la politique économique française a au contraire largement consisté à promouvoir l'accession des plus grandes entreprises françaises au rang de multinationales.

A terme, on peut esquisser un schéma général d'évolution pour le groupe Rhône-Poulenc : un groupe à base nationale conservant, en France, l'essentiel de ses activités lourdes et de recherches et substituant aux exportations de produits finis des exportations de capitaux destinées à l'implantation dans des pays étrangers (principalement en voie de développement), d'activités employant relativement plus de main-d'œuvre.

Cet aspect a déjà été évoqué avec l'examen de l'évolution des relations internationales. On a vu l'extension des dispositifs financiers mis en place par l'Etat pour faciliter ce mouvement : assurances (ou ré-assurances) de toutes natures, crédits à l'exportation, etc., tandis que le système financier associé à la coopération (aide liée) ne suffit plus aux mouvements en cours. Le secteur public a, dans ce contexte, un rôle privilégié. Par des commandes initiales, il permet aux groupes fournisseurs de mettre au point une technologie, d'amortir les premiers investissements, d'acquérir la taille requise pour aborder le marché international. Les exemples de l'énergie nucléaire, du matériel téléphonique, des chemins de fer et du métro, des fabrications aéronautiques, du matériel militaire, etc. viennent immédiatement à l'esprit. Mais subventions en recherche et développement et commandes publiques ne sont qu'un préalable à la multinationalisation. L'Etat et en particulier le secteur public sont aussi le support au déploiement ultérieur. Les réalisations nationales sont pour les fournisseurs des références, dont les entreprises publiques se portent garants : le label de l'EDF ou de la RATP fait internationalement autorité.

L'internationalisation de l'économie n'affaiblit pas, mais renforce l'intervention devenue plus complexe des Etats dans la vie économique intérieure et extérieure.

Les entreprises publiques cautionnent en outre les exportations par leur participation technique, et assurent même parfois l'ingénierie pour le compte d'un consortium d'entreprises privées : ainsi Renault revendique son aptitude à piloter, en Union Soviétique, la réalisation de tout ensemble industriel, sans lien nécessaire avec les activités françaises de la régie. Commandes nationales et soutien à l'exportation ne sont d'ailleurs pas indépendants, mais s'inscrivent dans un schéma d'ensemble de répartition des marchés (téléphones) et selon des perspectives à long terme. Il existe donc de fait un arrangement permanent dans un cadre sectoriel, imbriquant entreprises publiques et privées, par exemple en matière d'énergie nucléaire, de construction aéronautique (associant fabricants et compagnies aériennes), de télécommunications, où les schémas habituels des frontières du financement public et du secteur public ne sont plus aussi nettes que naguère. On note d'ailleurs que cette planification sectorielle ne fait pas l'objet d'une publicité comparable à celle des premiers plans français, sans doute pour des motifs politiques.

La place de l'Etat dans les relations centre-périphérie telles qu'elles étaient organisées naguère est connue. On sait qu'en particulier les accords d'aide et de coopération, avec leurs modalités d'aide « liée », leurs conditions de crédit faisant des entreprises françaises les fournisseurs préférentiels, assuraient simultanément des marchés d'exportation à l'industrie et, en contrepartie, des approvisionnements en matières premières. Dans les nouvelles conditions de la vie économique internationale, telle qu'elle a déjà été analysée, cette place est différente, simultanément plus et moins impliquée dans les transactions.

L'ancien partage du monde en zones d'influence à peu près distinctes structurait les échanges entre centre et périphérie en termes presque purement économiques (l'échange centre-périphérie), puisque le cadre politique paraissait fixé une fois pour toutes, et n'appelait donc pas renégociation.

La situation actuelle au contraire, où les zones d'influence se décroissent, où la différenciation des pays périphériques, la place originale tenue par chaque pays central dans le continuum des pays développés se modifient en permanence, appelle une négociation politique entre Etats parallèle, sinon amalgamée, à la négociation économique. Dans le même temps, cette mobilité même, la diversité changeante des objets de contrat, la nécessité de montages technico-financiers internationaux rendent inefficaces des instruments d'encadrement trop spécifiques. Les conditions financières et monétaires générales propices à l'internationalisation des firmes françaises l'emportent alors sur les aspects de tutelle technique ou industrielle de l'Etat, ses administrations, ses entreprises publiques.

Les positions relatives des économies nationales sont en perpétuelle renégociation, avec interférence des niveaux industriels, commerciaux, militaires, diplomatiques, sous l'impulsion de groupes privés et des Etats.

En août 1971, le plan calcul est renouvelé et sa stratégie définie à partir de deux thèmes principaux : d'une part la poursuite de l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'informatique, s'appuyant sur une structure industrielle de nature privée, maîtrisant les principaux points clés du secteur informatique, d'autre part la recherche nécessaire d'une dimension internationale.

Le montant des subventions est fixé (dans le cadre du deuxième plan calcul) à 604 millions de francs alloués uniquement au marché d'études et de recherches ; celui des prêts s'élève à 1 433 millions de francs ventilés come suit :

— FDES	: 220 millions de francs
— à titre de frais de lancement de la CII	: 88 millions de francs
— aide pour implantation à l'étranger	: 600 millions de francs
— en cours non garanti	: 395 millions de francs
— CILOMI	: 130 millions de francs

Le domaine militaire semble dans une certaine mesure faire exception à ces modalités. Pour l'heure, les contrats militaires mettent toujours en jeu des Etats ; les aspects politiques, la recherche de contreparties sur d'autres terrains que celui de la transaction isolément envisagée, sont en effet un élément important de la diplomatie économique. Les formes de lutte commerciale y sont d'ailleurs originales : le budget de la défense, les industries d'armement sont entourés d'une auréole idéologique spécifique, qui fait appel dans chaque pays à un consensus transcendant les oppositions politiques et les intérêts particuliers. C'est à cette protection idéologique qu'il faut donc s'attaquer si l'on veut mettre en cause l'activité des industries militaires d'un pays tiers. Les vifs affrontements au parlement français, par exemple, des représentants des industries aéronautiques française et américaine, à l'occasion du « marché du siècle » de quatre pays européens, en furent l'illustration récente.

Laissant provisoirement de côté le problème de la spécialisation internationale, de la « cohérence » de l'économie nationale (quels qu'en soient les critères), qui appellent parfois des interventions étatiques contraires aux tendances « naturelles » de l'économie, il convient enfin d'envisager la question du financement public, dans la perspective de l'intégration économique des pays capitalistes développés, en particulier au plan européen.

Cette question a un double aspect. D'une part, pour une firme privée étrangère, les subventions et aides publiques de toutes natures à une entreprise nationale apparaissent, sur les marchés, comme une forme de concurrence déloyale, et peuvent éventuellement l'amener à demander à son Etat de prendre des mesures de rétorsion. On a déjà évoqué les tentatives européennes pour harmoniser dans une certaine mesure les financements publics, mais sans atteindre à une organisation aussi intégrée que celle des accords de cartellisation de la sidérurgie par la CECA. D'autre part, le financement public, indispensable au système productif, constitue une forme dévalorisée d'investissement industriel, c'est-à-dire d'investissement productif mais ne recevant pas de rémunération financière. Chaque Etat peut donc chercher à faire bénéficier « ses » entreprises nationales du financement public des pays étrangers. Le financement des infrastructures par le budget des pays périphériques a déjà été évoqué, comme préalable à l'internationalisation des firmes du centre.

Mais un phénomène analogue peut se produire parmi les pays centraux. Ainsi, les investissements publics de Fos-sur-Mer profitent-ils entre autres à Esso et à ICI. Sur le même modèle, on peut imaginer, dans le cadre de l'intégration européenne ou dans un cadre plus vaste, que les Etats

hégémoniques seraient en mesure, profitant de l'inégal développement économique, d'orienter les pays moins puissants vers le financement public d'industries de base produisant à bon compte (sidérurgie, chimie lourde en Espagne ou Italie par exemple), dont les produits seraient ensuite transformés dans les pays plus développés. Il est frappant de constater que, depuis une décennie, l'industrie des Etats-Unis augmente ses achats d'acier sur le marché mondial, sans augmenter ses capacités de production propres. Le financement public doit ainsi être désormais envisagé dans ses conséquences nationales, mais aussi, de manière indispensable, dans ses répercussions internationales.

Symétriquement, si l'internationalisation économique confère à l'Etat des charges nouvelles, c'est aussi, notamment au plan politique, un argument d'« irresponsabilité » relative des gouvernements. Alors qu'aux Etats-Unis la responsabilité politique du gouvernement n'est pas constamment engagée dans l'évolution de la situation économique, les lois économiques « naturelles » régnant en dehors des aléas de l'actualité politicienne, les gouvernements européens au contraire font de leur aptitude à diriger l'économie une de leurs bases électorales. S'ils n'y réussissent pas aussi bien que souhaité, ils sont alors tentés de se décharger de cette responsabilité par des considérants internationaux : « la crise est mondiale », et aussi en se retranchant derrière les institutions internationales : le gouvernement français plaide la cause de ses agriculteurs auprès de la CEE, mais n'est que minoritairement responsable des décisions réglementaires qui y sont prises.

De même, le serpent monétaire européen, dès lors qu'il n'est pas géré de façon égalitaire mais allie des monnaies plus « fortes » à des monnaies plus « faibles », décharge les « faibles » d'une part de leurs responsabilités. L'évolution complexe du FMI fait apparaître des processus analogues. Les interrelations, enfin, font apparaître des solidarités nécessaires, aux manifestations parfois surprenantes. Chaque pays développé affiche le projet d'équilibrer sa balance commerciale voire de la maintenir excédentaire. La concurrence commerciale, avec ses répercussions monétaires, est donc vive entre les Etats. Néanmoins, cette concurrence est limitée quand elle vient à mettre en cause sa propre existence : la faillite financière d'un Etat développé est inadmissible, les banques centrales doivent donc consentir aux plus affaiblis les aides nécessaires au maintien du système d'ensemble. Les considérations de politique intérieure ne sont pas exclues de ces décisions : l'Arabie Saoudite affirmait son intention d'investir en Italie pour le cas où le chômage y remettrait en question l'équilibre socio-politique.

V - La politique étatique, négation (nécessaire) de certaines tendances économiques

Nous avons fait apparaître la part considérable qu'occupe, dans les différents pays d'Europe, le secteur public dans les activités de l'énergie et des transports et télécommunications, caractérisées à la fois par l'importance de leurs immobilisations en capital et la faible rémunération de celui-ci. Mettant provisoirement de côté les aspects politiques qui marquent nécessairement le transfert de la propriété privée à la propriété publique, ce constat est à rapprocher de la tendance à la baisse du taux de profit : schématiquement, la prise en charge par l'Etat d'une part du capital en fonction, qui se trouve dès lors soustrait à la masse (financière) des capitaux demandant rémunération, élève par contrecoup le taux de profit des capitaux qui demeurent privés. La coïncidence des secteurs publics existants en Europe, l'apparition de dispositifs analogues dans les pays qui en sont encore dépourvus (aux Etats-Unis, « public facilities » subventionnées pour la production d'électricité, récente étatisation des transports ferroviaires de passagers) caractérisent en tout cas un phénomène économique profond, puisqu'il dépasse des différences culturelles et institutionnelles considérables.

S'ils ne demandent pas de rémunération au même titre que les capitaux privés, tout en continuant à être créateurs de valeur, les capitaux publics ne restent pas néanmoins en état. Ils demandent certes à être remplacés au fur et à mesure de leur usure, mais le sont en réalité plus rapidement, du fait des gains de productivité que rend possible le progrès technique. En outre, l'augmentation en volume d'activité des secteurs publics appelle des investissements. Si le plus souvent, ceux-ci ne sont pas financés par le profit de l'entreprise (autofinancement), du moins sont-ils, au même titre que les investissements privés, prélevés sur le surplus social global. L'étatisation, si elle allège pour un temps la tendance de baisse du profit par destruction (financière) d'une part du stock de capital, ne résout donc pas mécaniquement le problème de l'affectation de l'investissement. Du moins, celui qui est affecté au secteur public est-il collecté selon un mode original (la fiscalité, à travers ses multiples canaux), et selon des critères administratifs qualitativement différents de ceux de l'entreprise.

L'étatisation d'une part de l'économie fait naître des contradictions nouvelles : affectation du financement public entre secteurs public et privé, fonctionnement des entreprises publiques sont à la fois sollicités pour la rentabilité financière du capital privé et pour la cohérence technique indispensable à l'appareil productif national.

C'est ainsi qu'en France, pendant toute la période d'après-guerre, le secteur public récemment constitué a pris une large part dans la reconstitution de l'infrastructure productive du pays. Mais, depuis, la proportion de l'investissement national qui lui revient va en diminuant, ce qui montre que l'affectation de l'investissement entre secteurs privé et public n'est pas fixée une fois pour toutes, mais résulte d'un processus de choix d'ensemble.

C'est d'ailleurs à partir de l'observation des conditions historico-économiques de la constitution des secteurs publics actuels des pays capitalistes européens que, malgré cette décroissance de leur place dans les investissements en cours, avait été formulée l'interrogation à l'origine de la présente étude : les nationalisations massives ont été réalisées, dans des contextes politiques fort variés, dans les années trente — la crise — et, après la guerre, à la veille de la longue phase de croissance des pays capitalistes, c'est-à-dire à une période de suraccumulation massive de capital (sanctionnée par de multiples faillites), et en préalable à la restauration durable (près de 25 ans) du taux de profit des entreprises. Aussi était-on tenté de faire l'hypothèse — simpliste — d'une nouvelle vague de nationalisations comme solution à un nouvel accès de suraccumulation.

L'internationalisation des firmes pose à cet égard problème, encore que Renault semble, à partir d'une base nationalisée, être parmi les entreprises françaises les plus avancées dans ce mouvement. Du moins, à la date de leur nationalisation, les firmes concernées étaient encore largement nationales. La situation actuelle est donc à cet égard nouvelle, et l'on a pu récemment analyser l'internationalisation accélérée de certains groupes financiers, par échanges de participation avec des groupes étrangers, comme une mesure préventive vidant par avance une éventuelle nationalisation de tout contenu réel.

L'internationalisation des marchés complique également la question puisque le prix d'une marchandise produite par une entreprise publique est parfois fixé de façon administrative, ce qui pose le problème de la coordination des politiques de financement public. C'est d'ailleurs un des aspects peu souvent évoqués de l'intégration internationale des pays développés. L'interdépendance des économies et l'instabilité du système monétaire qui lui correspond rendent en outre des restructurations rapides plus risquées que naguère.

On a vu le rôle important que joue l'Etat, par ses actions économiques et politiques, la mise en œuvre du secteur public, pour accompagner le mouvement économique, tantôt créant les conditions permissives de son déroulement, tantôt en corrigeant les aspects marginaux les plus négatifs, pour permettre la poursuite du mouvement même. Cependant, les tendances économiques que l'analyse théorique et l'observation des faits ont fait apparaître ne se déroulent pas toujours avec la vigueur, la rigueur attendues. Par exemple, si l'apparition de nouveaux schémas de division internationale du travail caractérise bien les changements actuels, les pays développés conservent cependant une large part des activités qui, « logiquement », devraient, délocalisées, émigrer vers la périphérie. Certes, les installations déjà en place ne sauraient être supprimées, des considérations d'économie d'échelle justifient même leur extension, mais on assiste aussi à la création de nouvelles unités, en chimie lourde ou sidérurgie par exemple. Faute de meilleur vocable, il faut sans doute qualifier de « stratégiques » les justifications de tels investissements, qui permettent de se prémunir contre des ruptures d'approvisionnement, un renchérissement rapide analogue à celui du pétrole en 1973, ou même des fluctuations de cours, déséquilibrants pour l'économie, comme celles des matières premières agricoles ou minières. Mais, plus profondément que ces aspects de marché, c'est à la cohérence même du système productif que participe le maintien dans les pays centraux d'industries de base (indépendamment du fait que la qualification comparativement élevée de la main-d'œuvre, la complexité des techniques qu'on peut y mettre en œuvre permettent d'y atteindre une productivité comparable à celle des pays à main-d'œuvre bon marché) : il s'agit d'éviter la « désarticulation » de l'économie nationale, selon la terminologie des pays d'Amérique Latine de la CEPAL, c'est-à-dire d'éviter que l'économie ne s'organise autour de quelques filières industrielles, largement extraverties, et sans inter-pénétrations techniques (telles que les illustre, de façon à la fois lumineuse et trop simplificatrice, la matrice des échanges inter-industriels), la cohésion nationale se réduisant alors au niveau du marché de la main-d'œuvre et de la politique financière et sociale de l'Etat.

Cet impératif de cohérence, qui n'est donc pas réductible aux considérations financières mais prend en compte des impératifs techniques, quantitatifs et qualitatifs (en termes de valeurs d'usage), explique sans doute pour une part l'échec relatif de la réforme des entreprises publiques que préconisait le rapport Nora. Celui-ci, qui illustre les difficultés à organiser de manière optimale l'affectation des finances publiques et de l'investissement national en général, retenait surtout des critères financiers. Au risque d'être désarticulée, l'économie nationale a continué d'avoir besoin d'activités de « services publics » et de branches industrielles de base, auxquelles, les travaux sur les transferts Etat-industrie l'ont montré, l'Etat a accordé l'essentiel de son aide quantitative : chimie, sidérurgie,

énergie, tandis que l'aide aux branches plus sophistiquées, tout en requérant des sommes importantes, nécessitait aussi la mise en place d'aides qualitatives plus complexes, aux dimensions financières mais aussi politiques et diplomatiques. Au demeurant, caractériser comme on l'a fait précédemment l'économie du financement public (et du secteur d'Etat) comme l'économie politique du non-profit ne fait que qualifier le problème par rapport au fonctionnement global de l'économie, et ne rend pas totalement compte du processus de gestion administrative plus complexe et non assimilable au processus de rentabilisation du secteur privé.

Les tendances au transfert entre activités de base et de pointe, entre industries de biens de consommation et industries de biens de production concerneraient donc davantage la collecte du profit social (le surplus) que le volume d'activité proprement dite.

La présentation idéologique de ces phénomènes importe d'ailleurs à leur déroulement. L'idéologie de service public, longtemps mise en avant par les classes gouvernantes pour intégrer les employés du secteur d'Etat (postes, enseignants, etc.) au bon fonctionnement de leur administration, est maintenant reprise par les travailleurs du secteur étatisé, qui l'opposent à la tendance, décrite par ailleurs, à l'association plus fréquente et plus ramifiée des capitaux publics et privés. C'est peut-être là un fait porteur d'avenir, tant il est vrai que les sociétés formulent leurs projets avec les débris de leur propre passé. Le conflit des P et T de 1974 (où les revendications syndicales portaient sur des créations d'emplois tenues pour nécessaires au maintien de la qualité du service public) est une récente illustration de l'indissoluble entremêlement du politique et de l'économique qui marque l'engagement industriel, direct ou indirect, de l'Etat.

Or, la première vague de nationalisations (celle de la première moitié du XX^e siècle) a créé une situation nouvelle : l'extension du secteur public, dont on a vu qu'il pouvait, sous la direction d'un gouvernement qui en aurait le projet politique, jouer un rôle plus que proportionnel à sa taille relative dans l'évolution du système économique d'ensemble, n'est pas nécessairement possible à l'identique. On peut imaginer que la croissance des entreprises publiques (en termes de volume et en termes d'éventail d'activités embrassées) puisse, au-delà d'un certain seuil, faire basculer l'ensemble de système dans un type d'économie mixte nouveau, qualitativement différent des exemples actuels.

Encore faut-il se garder d'évaluations mécanistes : l'exemple autrichien montre que la part de l'Etat dans l'industrie peut aller fort loin, sans que disparaisse le caractère libéral du mode de production. Sans doute le critère est-il davantage qualitatif, de nature politique : l'Etat utilisera-t-il les banques, les entreprises qu'il contrôle pour conforter le fonctionnement capitaliste de l'économie, ou pour l'altérer ? A cet égard, il convient de distinguer étatisation et nationalisation. Toutes deux sont la prise de possession, avec ou sans indemnisation, d'une entreprise par l'Etat. Mais la nationalisation implique l'instauration d'un nouveau rapport de l'économique au politique, assignant à l'entreprise une mission « de service public », répondant à une motivation sociale étrangère aux potentialités de l'entreprise privée, fixant un mode de gestion original (composition et rôle du conseil d'administration, des directions, des employés, des instances intermédiaires, de l'Etat, des utilisateurs, etc.). A la différence de l'étatisation, la nationalisation ne se caractérise pas seulement par le degré de socialisation des entreprises concernées, mais aussi par la transformation des rapports sociaux qu'elle introduit. Ainsi Rolls Royce en Grande-Bretagne, a-t-il été étatisé par achat par l'Etat des actions de l'entreprise à ses anciens propriétaires, sans que soit promulguée de loi de nationalisation. A l'inverse, la SNCF française fonctionne selon des modalités propres, tandis que la Régie Renault, EDF ou GDF ont vu les règles de gestion internes modifiées depuis la nationalisation, l'Etat acquérant le contrôle effectif de la direction de ces entreprises.

*Le maintien
du système
socio-économique
à travers
la crise actuelle
ne passe pas tant
par une extension
massive
du secteur d'Etat
que par la définition
de nouveaux
rapports,
plus complexes
et ramifiés,
entre secteur public
et secteur privé.*

Les frontières du secteur public n'ont d'ailleurs pas de caractère tout à fait définitif : la sidérurgie britannique fut, un temps, restituée au secteur privé. Sans envisager de retrait pur et simple de l'Etat, les formes plus fréquemment observées sont l'association du capital privé et du capital public.

On constate aussi le nombre croissant de filiales d'économie mixte qui caractérisent désormais la croissance externe de certaines entreprises publiques (Renault, CEA, SNCF). La crise peut aussi amener certains groupes à s'intéresser à des activités moins rentables, jusqu'alors assurées par le secteur public : l'enseignement — notamment professionnel, la formation permanente —, la santé par exemple. Il y faut alors des dispositions réglementaires préalables. Certaines activités enfin appartiennent dans certains pays au secteur public par héritage historique : ainsi les télécommunications, rattachées en France à l'administration des postes, alors qu'elles sont privées aux Etats-Unis tandis que les postes sont publiques. La tendance existe alors d'y associer du capital privé.

Mais le développement de la crise lui-même pose la question de l'extension du capital étatique de manière contradictoire. Certes, la prise en charge d'une partie du capital social par l'Etat allègerait d'autant la masse de capital exigeant rémunération financière, et contribuerait ainsi à relever le taux général de profit. Mais, même étatisées, les entreprises continuent d'avoir besoin d'investissements, notamment en période de restructuration, de dégagevements-engagements rapides. Or, on a vu que la part de l'investissement national global revenant aux entreprises publiques avait régulièrement décliné en France tout au long de la phase de croissance de l'économie. C'est donc que l'industrie privée avait besoin d'une part croissante des ressources nationales, y compris du financement public. L'affectation des ressources publiques, à l'avenir, à un secteur étatisé élargi pourrait ainsi mettre en difficulté les groupes demeurant privés. Le financement public, l'extension du secteur d'Etat fait ainsi apparaître des contradictions nouvelles que limitent sa propre extension.

D'ailleurs, la crise est, d'un certain point de vue, nécessaire, puisque, détruisant par faillite une part de l'excès de capital, elle restaure les conditions de prospérité financière des entreprises qui subsistent. Dès lors que la crise est une thérapeutique douloureuse mais salubre, la stratégie de l'ensemble des Etats occidentaux n'est pas d'enrayer son déroulement, mais de l'accompagner pour qu'il reste socialement et politiquement supportable. Ce caractère d'accompagnement conjoncturel, aux objectifs autant idéologiques qu'économiques, rend donc peu probable une extension sensible du secteur public, dans la mesure où le système industriel, le système monétaire, le corps social sont suffisamment souples pour se plier — sans cassure — aux adaptations liées à la crise. Par contre, une aggravation profonde de la récession et du chômage, qui n'est pas totalement improbable à la suite de quelques oscillations en « stop and go » amorties, amènerait sans doute l'Etat à faire la part du feu, et à prendre des mesures plus radicales.

Si la tendance générale n'est donc pas à l'étatisation (ni à la nationalisation), des impératifs ponctuels peuvent cependant exiger des mesures de ce type. De même que la tendance est à l'utilisation des mesures d'encadrement de type bancaire, mais que certains problèmes réclament néanmoins des solutions spécifiques (comme l'aide exceptionnelle à Citroën), l'Etat peut être contraint à s'engager dans un secteur tenu pour vital. Ainsi, en France, l'Etat a-t-il récemment décidé de prendre des participations importantes dans des sociétés d'informatique. Mais la forme même de ces engagements, en association parfois minoritaire avec du capital privé français et étranger, leur caractère précaire car uniquement fondé sur une participation au capital, cessible à tout moment, sans mesures de nationalisation fixant des objectifs de travail ou de gestion spécifiques, montrent bien la réticence des Etats à créer l'« irréparable » par de nouvelles nationalisations. Seul fait exception le gouvernement bri-

tannique, qui nationalise des chantiers navals en grande difficulté et une industrie aéronautique sur le point d'affronter, pour sa survie, la concurrence avivée des firmes américaines.

Par contre, un renforcement relatif de certains instruments conjoncturels d'aide sélective à l'investissement — sur dossier — peut venir compléter les mesures d'accompagnement globales : en France, on pense au FDES, à l'IDI, dont les moyens pourraient être renforcés, avec éventuellement une certaine régionalisation de la gestion de leurs fonds.

Du reste, si la conjoncture se détériore en termes d'emploi et de volume d'activité, si la situation sociale se tend, les champs possibles de l'action publique demeurent immenses, propres à infléchir l'évolution sociale sans entraîner de transferts massifs de propriété privée à propriété publique : l'organisation des villes, le développement de nouveaux modes de consommations individuelles et collectives, l'aménagement des pratiques professionnelles et l'essai d'incorporation d'une part des réserves technologiques dont dispose la société au procès de travail (cybernétique) se prêteraient sans doute à de vastes opérations administratives, propres à mobiliser capitaux publics et privés, et où les thèmes du changement social, de l'instauration d'une nouvelle qualité de vie seraient mis en avant, pour que soit sauvegardée pour l'essentiel l'évolution tendancielle de l'organisation sociale occidentale.

Mais si l'hypothèse, sans doute mécanique et naïve, selon laquelle, comme la crise précédente de 1930, la crise actuelle amènerait à terme un nouveau train d'étatisations dans les pays capitalistes développés, ne semble guère correspondre aux tendances observables des systèmes socio-économiques occidentaux, les mutations en cours infléchiront, sans doute de manière irréversible, les rapports de l'Etat à la sphère économique, au système industriel en premier lieu. Entremêlant, en un agglomérat d'interrelations insécables, effets et causes d'ordre économique, financier, social, politique, c'est une organisation réciproque plus complexe des sociétés capitalistes et de leurs Etats que la crise fait apparaître. S'étendant et se ramifiant, affirmant ses modes d'insertion, le rôle de l'Etat dans l'industrie est plus difficile à saisir, mais son appréhension est plus indispensable que jamais à la connaissance des sociétés humaines.

Éléments de conclusion

Une interrogation fut à l'origine de cette étude : tout comme la crise de 1929 avait, dans de nombreux pays, entraîné à terme l'extension du secteur public, la crise mondiale qui se développe aujourd'hui pourrait entraîner des effets analogues et amener peut-être l'avènement d'un type nouveau d'économie mixte.

Une réflexion plus approfondie sur les mouvements de fond du système industriel et financier, sur l'insertion internationale de l'économie française, sur les objectifs et les moyens de l'intervention étatique a largement infirmé cette intuition première : l'histoire n'est pas la répétition rythmique d'événements analogues et, tout comme les phases de croissance, les périodes de crise ne ressemblent guère à celles qui les ont précédées. En effet, l'extension même du secteur étatisé lors des périodes antérieures rend une nouvelle extension difficile, voire insupportable au système social actuel :

- pour des raisons économiques, car l'affectation du financement public, confrontée à la tendance de baisse du taux de profit, bute sur des problèmes nouveaux et conflictuels de répartition entre secteurs public et privé et, à l'intérieur de ces secteurs, de sélectivité ;
- pour des raisons politiques, car des transferts importants de propriété privée à telle ou telle forme de propriété sociale pourraient, de façon quelque peu irréversible, déplacer sensiblement les centres de décision au point d'affecter le caractère « libéral » du système social mis en place.

Au demeurant, l'acuité et la soudaineté de l'aggravation des difficultés de certains groupes, l'urgente nécessité du « redéploiement » de certaines branches imposent, en dépit de la tendance générale au désengagement apparent de l'Etat, des interventions ponctuelles, d'autant plus vigoureuses et efficaces que leur objet est mieux défini. Ceci étant, l'héritage d'un vaste secteur public d'une part, l'importance décisive des questions monétaires et financières où les banques d'Etat et le Trésor jouent un rôle capital d'autre part, laissent à l'Etat les moyens d'une régulation « non interventionniste », souple, multiforme et néanmoins sélective, de l'évolution économique.

La période à venir, dans les pays développés, ne semble pas en effet être celle de la mise en place de transformations économiques dictées par de prétendues « lois inéluctables » de la science économique (la dévalorisation, notamment par étatisation, d'une part du capital en place), et auxquelles il conviendrait d'adapter les structures sociales pour accueillir, sans bouleversement, ces modifications économiques structurelles nécessaires. La tendance, dans ce domaine, semble davantage à l'accompagnement conjoncturel de la crise, de façon à réguler ses effets sans en contrecarrer le déroulement global. Par contrecoup, l'interférence de plus en plus étroite des diverses instances d'une structure sociale complexe : économique, idéologique, politique, fait de l'équilibre socio-

politique la question-clé de la période à venir. La précarité des équilibres électoraux dans plusieurs pays capitalistes développés, les incertitudes relatives à la façon dont la crise sera vécue, perçue, dont elle sera prise en compte dans les projets politiques des groupes sociaux en présence, désignent l'instance idéologico-politique comme le trébuchet des évolutions à venir. On sait d'ailleurs que la présente étude repose tout entière sur l'hypothèse d'une continuité de l'ordre socio-politique actuel ; sa validité ne saurait donc excéder celle de cette hypothèse.

Au demeurant, ces questions ne sont pas propres à tel ou tel pays développé, ni d'ordre strictement interne. Les tendances traduisent une intégration économique nouvelle de l'ensemble des pays capitalistes développés. Le cadre européen n'est plus qu'une instance intermédiaire dans un mouvement plus vaste, où les Etats-Unis jouent un rôle leader, mais qui ne saurait pour autant être décrit en termes de fusion d'insertion des pays membres à un schéma global d'où les contradictions auraient disparu. Les Etats-nations sont toujours l'échelle de reproduction des formations économiques et sociales, et les rapports entre internationalisations de l'économie et politique étatique (économique, sociale, financière) restent un lieu nodal — mal connu d'ailleurs — du système mondial.

Si le système au centre de ce travail : les pays capitalistes développés, semble donc être davantage marqué par des tendances de continuité que par l'imminence de ruptures, les éléments d'innovation structurelle pourraient venir de son environnement. Celui-ci est, encore pour un certain temps, divisé en deux ensembles relativement homogènes — dans des limites que l'on a tenté d'appréhender — : les pays du tiers monde et les pays socialistes.

Les pays du tiers monde font, notamment depuis l'accession à l'indépendance politique de la plupart d'entre eux lors de la dernière décennie, l'objet d'études nombreuses. La récente « flambée » des cours de certaines matières premières, du pétrole en particulier, a ravivé l'intérêt qui leur est porté. Malgré l'effort important qu'ils consacrent à leur industrialisation et à leur développement, ces pays ne semblent pas, le temps de la génération à venir, en mesure de dicter leur évolution aux pays centraux. Certes, les interdépendances de tous ordres iront se diversifiant et se renforçant, mais les pays développés possédant une réserve suffisante de capitaux, de capacités de production, de compétence technologique et de possibilités d'innovation, de puissance militaire pour conserver, sur l'ensemble complexe du centre et de sa périphérie, une hégémonie générale, dont le contenu et les formes restent encore cependant largement à étudier.

Par contre, les pays socialistes constituent une interrogation d'un autre ordre. Les interrelations « Est-Ouest » sont, malgré divers pronostics passés, restées marginales par rapport au fonctionnement propre des deux systèmes, et les pays socialistes ne semblent pas en passe d'entrer dans des rapports de dépendance comparables à ceux qui lient la périphérie au centre.

Or, certains d'entre eux atteignent un niveau de développement industriel, scientifique et culturel élevé. Cette « montée en régime », confrontée aux difficultés de la crise occidentale, peut poser aux économies capitalistes des problèmes nouveaux : par exemple, l'innovation technologique, l'incorporation du savoir scientifique aux méthodes de travail peuvent y faire l'objet de solutions originales, qui ôteraient aux pays occidentaux une part de leur leadership, y compris au plan idéologique. Ce ne sont là que des hypothèses car ces pays, dont l'économie ne semble pas facilement accessible aux concepts bâtis pour l'étude des économies capitalistes, sont singulièrement ignorés, à tel point que les agents économiques occidentaux — firmes et Etats — sont parfois démunis pour se déterminer en toute connaissance de cause face à des possibilités de coopération, c'est-à-dire d'opérations à l'intersection des deux systèmes.

Cette approche prospective, si elle a permis d'approfondir plusieurs questions intéressantes sur les rapports entre l'Etat et l'industrie dans une période de crise socio-économique encore mal analysée, décloisonnant la politique industrielle pour la situer par rapport à la politique économique d'ensemble, débouche ainsi sur plusieurs interrogations.

On ne saurait s'en étonner « en ce monde où nous vivons, monde dangereux, changeant, peu prévisible, sauf pour les irresponsables... » (Valéry Giscard d'Estaing, 4 septembre 1975).

Trois groupes industriels financiers français

Comme il est exposé dans le corps principal du rapport, l'étude de l'histoire récente de quelques groupes industriels financiers français répond simultanément à plusieurs besoins :

- pallier l'insuffisance (relative) de statistiques macro-économiques propres à l'appréhension des concepts utilisés dans l'étude ;
- envisager concrètement, au niveau des plus grandes firmes, les mouvements du capital : opérations de dégagement-engagement dont, par principe, l'INSEE ne peut rendre compte.

Ces dossiers ont donc à la fois un caractère abstrait (approcher, même par des voies détournées, les mouvements économiques fondamentaux) et concret (les modalités selon lesquelles ils prennent forme).

La période retenue couvre approximativement les dix dernières années. Une période plus longue aurait rendu la lecture fastidieuse. Une période plus courte n'aurait pas permis de vérifier si c'est effectivement à partir du milieu de la dernière décennie que s'opère une réorganisation structurelle de l'industrie française : dégagements-engagements susceptibles de pallier, pour les groupes, les effets de la suraccumulation globale de capital en fonction, d'en décrire les circonstances concrètes, ni les relations avec l'Etat qui se nouent dans ces circonstances nouvelles.

L'échantillon retenu contient surtout des groupes « où il s'est passé quelque chose ». Conformément à l'analyse de la crise avancée dans l'étude, ils appartiennent principalement (mais pas seulement) aux industries d'équipement et/ou aux industries de pointe, qui sont les lieux où devraient le mieux apparaître les tendances en cours. Les groupes étudiés se répartissent entre secteur public, secteur privé, secteur mixte.

Outre un bref rappel des principaux événements (financiers, techniques, industriels) qu'ont connus les groupes étudiés pendant les dix dernières années (31), les dossiers privilégient enfin deux aspects principaux de leur histoire : les opérations de dégagement-engagement du capital et les liens — de tous ordres — avec l'Etat.

Parmi les groupes étudiés — cités dans la présentation du document —, nous avons ici retenu, à titre d'exemple, les groupes Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, CII.

A. Péchiney Ugine Kuhlmann

La constitution du groupe Péchiney Ugine Kuhlmann s'est déroulée en deux étapes. Une première fusion est intervenue en mai 1966 entre la société d'électro-chimie d'Ugine, la société des Produits Azotés (filiale à 30 % d'Ugine) et les Etablissements Kuhlmann, la nouvelle société prenant le nom d'Ugine-Kuhlmann.

La deuxième fusion (fin 1971) conduira au regroupement des activités d'Ugine-Kuhlmann et de Péchiney.

(31) La période couverte s'arrête au premier semestre 1975.

1. Historique

■ *Ugine*

En 1965, Ugine fait figure d'une entreprise métallurgique en bonne santé : elle assure 85 % de la production française de ferro-alliage, les deux tiers de l'acier inoxydable et 20 % de l'aluminium (Péchiney assurant les 80 % restant). Dotée d'une très bonne technologie mais d'un système de commercialisation assez peu dynamique, sa politique est axée principalement sur la diversification. Dans cette optique, elle a développé son secteur chimie qui représente 25 % du chiffre d'affaires 1965.

Il s'agit, essentiellement, de produits chlorés, fluorés, oxygénés et de matières plastiques (en association avec Progil pour ces derniers). La fusion va donc lui permettre d'élargir quantitativement mais aussi qualitativement son domaine chimique.

Pour l'année 1965, le chiffre d'affaires d'Ugine s'élève à 1,96 milliard de francs et se répartit comme suit :

- aciers spéciaux : 41 %,
- ferro-alliages : 13 %,
- produits chimiques : 25 %,
- métaux légers : 16,5 %,
- produits frittés et divers : 4,5 %.

■ *Kuhlmann*

De son côté, Kuhlmann est une société purement chimique mais dont les productions sont très diversifiées : colorants, engrais, produits minéraux de base, plastiques. En 1965, elle réalise un chiffre d'affaires de 1,6 milliard qui se décompose en :

- chimie minérale : 36 %,
- colorants et chimie organique : 29 %,
- engrais : 20 %,
- cellulose et sous-produits textiles : 2 %,
- divers : 13 %.

Implantée largement sur tout le territoire français, peu concentrée au niveau du capital (grosse majorité de petits actionnaires, elle suscite l'intérêt de certains groupes, notamment Péchiney-Saint-Gobain, encouragé dans cette voie par les pouvoirs publics qui désirent une restructuration rapide des entreprises chimiques françaises autour de groupes puissants capables de faire face à la concurrence des groupes allemands et anglo-saxons (Bayer, BASF, Hoescht, ICI, Dupont de Nemours principalement).

■ *La période entre les deux fusions*

En fait, jusqu'en 1970, la fusion ne sera pas réelle. Il y a simplement juxtaposition de deux firmes avec leurs unités de production, la plupart de leurs participations antérieures leur mode de fonctionnement particulier. Fait symptomatique : il n'y a pas de siège social unique...

La sanction de cette politique ne tarde pas à se faire sentir sur les résultats : de 1966 à 1968, malgré une progression de 10 % du chiffre d'affaires on assiste à une diminution du bénéfice net, du cash flow (14 %) et des investissements (40 %) dont, par surcroît, la dispersion limite fortement l'efficacité.

Cet état de fait prend fin avec l'intervention du Crédit Commercial de France (banquier d'Ugine-Kuhlmann) qui demande à Pierre Grezel (associé-gérant de la banque Lazard) d'assainir la situation du groupe en procédant aux réorganisations nécessaires. Le groupe définit alors une stratégie : renforcer la métallurgie par rapport à la chimie sans pour autant abandonner ce dernier secteur.

Pour la métallurgie, Ugine-Kuhlmann envisage d'une part, de consolider la position de leader européen dans le secteur des aciers spéciaux (mise en service à Fos d'une unité de production de 600 000 t/an dont 400 000 d'acier inoxydable prévue entre 1972 et 1975) et, d'autre part de continuer la politique de contrôle des approvisionnements en métaux rares (nickel, chromite, zirconium, cobalt, titane, uranium...).

Pour la chimie, la politique suivie paraît beaucoup moins claire et il faudra attendre la deuxième fusion pour voir se dessiner nettement une évolution dans ce domaine.

Néanmoins, il semble qu'Ugine-Kuhlmann envisage de conforter sa position dans les colorants (où il réalise 80% de la production française, dont 55% sont exportés), la chimie fine (eau oxygénée, chlore...) et les plastiques. Pour ces deux derniers secteurs, la concurrence est vive. Le groupe Rhône-Poulenc y est omniprésent et associé à Ugine-Kuhlmann dans de nombreuses filiales (par l'intermédiaire de Progil).

■ *La fusion de 1971 - Le groupe actuel*

A la veille de la seconde fusion, Ugine-Kuhlmann semble avoir redressé la situation. Elle fait figure d'une société aux activités variées, réalisant sa production principalement sur le territoire français mais exportant 30% de ses produits. Elle ne peut envisager plus longtemps de poursuivre son développement sur les marchés extérieurs sans bénéficier d'implantations industrielles à l'étranger. Péchiney lui apportera donc à ce point de vue de larges structures internationales.

Pour Péchiney, cette fusion doit lui permettre de diversifier ses activités orientées principalement jusqu'ici vers l'aluminium (80% de la production française) et la transformation du cuivre, par l'apport de nouvelles productions pour lesquelles la demande ne cesse de croître (ferro-alliages et aciers spéciaux).

L'évolution récente de la société a été marquée par deux faits principaux. En 1967, Péchiney, dans un souci de diversification a absorbé Tréfimétaux (cuivre). Par contre, elle s'est débarrassée de son secteur chimie (Péchiney-Saint-Gobain) au profit de Rhône-Poulenc en 1969.

Dimension, internationalisation, diversification, intégration deviennent donc les caractéristiques du nouveau groupe Péchiney Ugine Kuhlmann. A sa tête, un holding coordonnant les activités des six directions opérationnelles (32) :

- *Aluminium* : 34% (7,4 milliards de francs) du chiffre d'affaires consolidé en 1974. Premier producteur et transformateur européen.
- *Transformation du cuivre* : 23% (4,9 milliards de francs) du chiffre d'affaires. Premier transformateur européen.
- *Chimie* : 20% (4,25 milliards de francs) du chiffre d'affaires. Deuxième producteur privé français (après Rhône-Poulenc).
- *Aciers et électrometallurgie* : 15% (3,3 milliards de francs).
- *Produits spéciaux* : 8,1%. Premier producteur français d'aciers spéciaux alliés et premier européen pour les aciers inoxydables et ferro-alliages.
- *Nucléaire et techniques nouvelles*.

Péchiney Ugine Kuhlmann est présent sur les cinq continents et réalise 43% du chiffre d'affaires consolidé hors de France (dont plus de la moitié par des filiales de production). Après deux exercices difficiles (1971 et 1972), les résultats des années 1973 et 1974 sont satisfaisants. Cependant l'exercice 1975, en raison de la conjoncture, se soldera probablement par une perte.

2. La politique de Péchiney Ugine Kuhlmann

L'examen de la politique suivie par Péchiney Ugine Kuhlmann depuis la constitution du groupe permet de dégager un certain nombre d'évolutions et de tendances. La plupart de celles-ci sont communes à plusieurs secteurs d'activités.

On ne parlera pas ici des investissements consacrés au renforcement de la position du groupe dans les secteurs traditionnels où il occupe un leadership (aluminium - cuivre - aciers spéciaux).

■ *Glissement de la production vers l'aval : Péchiney Ugine Kuhlmann se rapproche du consommateur*

Si cette évolution se fait relativement sans bruit pour le cuivre (câbles téléphoniques) et les aciers (aciers alliés de construction) elle donne lieu à des mouvements beaucoup plus visibles dans les secteurs chimie (pharmacie, encre d'imprimerie) et aluminium (emballages).

(32) A l'origine, il y avait sept directions mais la société a procédé, en 1974, à une simplification. La branche « mines et électrometallurgie » éclate en deux. L'activité électrometallurgique est regroupée avec celle des aciers et titane pour former la branche « aciers et électrometallurgie », l'activité mines allant à la branche « nucléaire et techniques nouvelles ».

— Produits pharmaceutiques

1970 - Prise de participation dans les laboratoires Fournier.

1971 - Prise de contrôle de la SPRET et du groupe de l'Industrie Biologique Pointet Girard.

— Encre d'imprimerie

1973 - Prise de contrôle de la société Lorilleux-Lefranc (quatrième producteur mondial) par rachat des titres détenus par le groupe Empain.

1975 - Fusion envisagée entre Lorilleux-Lefranc et les Produits Chimiques du Sud-Est.

— Emballages

Ce secteur, en pleine expansion, a fait l'objet d'une réorganisation autour des sociétés SCAL (matériaux flexibles) et CEBAL (emballages rigides et semi-rigides).

1970 - Absorption d'Alurec (plats minces et coupelles).

1971 - Absorption de la société Armoricaïne des emballages aluminium.

1972 - Absorption de la société Rhénane des emballages aluminium. Accord CEBAL — société métallurgique de Douarnenez pour accélérer le développement de la boîte à ouverture facile (qui permet de réaliser une plus-value intéressante à partir d'un produit depuis longtemps banalisé).

1973 - Fusion-absorption des établissements Pautry.

Prise de contrôle des laminoirs d'Alsace.

Prise de contrôle du deuxième producteur norvégien de boîtes en aluminium.

Ce glissement de la production vers des produits plus élaborés traduit la volonté de Pechiney Ugine Kuhlmann d'investir dans des activités dont le marché est en pleine expansion et dont la production ne nécessite pas d'immobilisations très lourdes comme c'est le cas pour les activités plus traditionnelles du groupe.

■ Internationalisation croissante des investissements

Le secteur aluminium constitue l'illustration la plus probante de cette politique.

La production d'aluminium est assurée à plus de 58 % par des filiales à l'étranger (ce pourcentage ira sans doute croissant dans les années qui viennent).

En 1973, elle se répartit comme suit :

France : 359 000 tonnes

Grèce : 141 000 tonnes

Etats-Unis : 179 000 tonnes

Pays-Bas : 76 000 tonnes

Espagne : 68 000 tonnes

Cameroun : 44 000 tonnes

soit, à l'étranger, 508 000 tonnes par an.

Les derniers investissements réalisés concernent presque exclusivement des filiales étrangères (Grèce - Pays-Bas - Etats-Unis), la seule grosse exception française étant l'usine de Neuf-Brisach.

■ Expansion de l'aide technique à l'étranger

Pechiney Ugine Kuhlmann trouve là l'occasion de valoriser grandement sa technologie. En 1973, accord avec Metallurgimport (URSS) pour la construction d'une usine d'anodes de très grande capacité ; en Corée du Sud, concours technique et prise de participation dans Koralu. En 1974, signature d'un protocole d'intention portant sur la création, en URSS, d'un complexe d'alumine (1 million t/an) et d'aluminium (600 000 t/an).

■ Association avec d'autres groupes

Cette politique concerne plus particulièrement les secteurs chimie et nucléaire. Elle permet essentiellement la réalisation de capacités de production plus importantes et aussi plus rentables. Ce mouvement n'est pas spécifique à Pechiney Ugine Kuhlmann. La chimie européenne se caractérise depuis longtemps déjà par l'existence d'un réseau complexe de relations entre groupes, se concrétisant par un grand nombre de filiales communes.

■ *Désengagement du capital*

A ce niveau, il est difficile d'être exhaustif, bien des opérations se faisant sans que la presse ne les relate. Ce mouvement de désengagement est un peu le corollaire de la première tendance évoquée. Pechiney Ugine Kuhlmann se spécialisant dans des productions plus élaborées, nécessitant des investissements plus légers, abandonne, entre autres, des secteurs réclamant des immobilisations importantes et dont la rentabilité n'est pas assurée. C'est notamment le cas pour l'ancien secteur mines et électrométallurgie. Par exemple, Pechiney Ugine Kuhlmann n'envisage pas de poursuivre son effort d'intégration en amont pour avoir accès à certaines matières premières (notamment le nickel). En 1974, elle a cédé sa participation de 50 % dans la compagnie française de l'étain. Elle a d'autre part réduit à 20 % sa participation au capital d'Ugine-Infra dont elle détenait la totalité. En 1972, elle avait déjà négocié la vente de 33 % des capitaux de la société générale des produits réfractaires de la compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. En 1973, elle avait cédé à Marine-Firminy sa participation dans le capital des Forges d'Allevard contre la participation de celle-ci dans Allevard-Ugine.

Dans le secteur aluminium, Howmet Corporation (USA) se défait de sa division outils et pièces pour machines-outils (1973) puis de sa division câbles (1974). Ces deux opérations s'intègrent dans un programme de désinvestissement d'activités autres que l'aluminium et les turbines à gaz.

Dans le secteur chimie, on assiste au même mouvement (cession de Howmedica et Rousselot-Kuhlmann en 1972) mais il devrait s'intensifier en raison de la volonté des groupes chimiques français (Rhône-Poulenc, CdF Chimie,...) de clarifier leurs relations en redéfinissant pour chacun des champs d'intervention privilégiée.

■ *Percée du groupe dans le nucléaire et les techniques nouvelles*

Le groupe intervient à tous les stades du cycle du combustible nucléaire, prospection et exploitation minière (Canada - Australie - Gabon - Niger), commercialisation de l'uranium, traitement des minerais uranifères, fourniture de matériaux pour éléments combustibles, fabrication de ces éléments et enfin, engineering nucléaire.

Depuis 1972, cette activité connaît de nombreux développements :

1972 - création de la société Eurofuel dont Pechiney Ugine Kuhlmann détient 51 %, Westinghouse 35 % et Framatome 11 % des actions.

1973 - Pechiney Ugine Kuhlmann et CFP recherchent ensemble de l'uranium en Australie.

D'autre part, création d'une entreprise (Franco-Belge de fabrication de combustibles - FBFC) en vue de fabriquer des combustibles nucléaires pour réacteurs à eau légère (participation majoritaire).

1974 - Constitution d'un groupement d'intérêt économique (Promatom), en collaboration avec le groupe Inter G. L'objectif visé est de se présenter sur les marchés d'exportation comme architectes industriels pour le nucléaire.

1975 - Accord d'association signé avec les sociétés japonaises Mitsubishi et Sumitomo pour la recherche de l'uranium. PUK et la CFP envisagent de mener une action commune dans la prospection d'uranium et l'industrie du combustible nucléaire.

Pechiney Ugine Kuhlmann s'intéresse également aux problèmes de pollution et plus particulièrement aux problèmes de traitement des déchets industriels, problèmes qui touchent d'ailleurs très directement certaines de ses productions.

3. Pechiney Ugine Kuhlmann et l'Etat

Les relations du groupe avec l'Etat, si elles existent bien, sont loin d'être aussi apparentes que pour certains autres secteurs (sidérurgie ou informatique par exemple). Néanmoins, on peut les appréhender à plusieurs niveaux.

Pechiney Ugine Kuhlmann consomme à lui seul 10 % de la production française d'électricité. Le coût de l'énergie électrique détermine assez largement le prix de revient des productions du groupe, ce qui explique l'importance des négociations menées avec EDF.

Pechiney Ugine Kuhlmann réaliserait le tiers de son chiffre d'affaires avec le secteur public (PTT - Renault - SNIAS - RATP - SNCF...).

En ce qui concerne les accords signés avec l'URSS, les négociations ont été menées entre les gouvernements soviétique et français dans le cadre du traité quinquennal de coopération économique et commerciale entre les deux pays pour la période 1975-1979.

Le VI^e Plan prévoyait une action spécifique visant à développer l'activité des métaux non ferreux à l'étranger. Cette action consistait en l'élargissement du champ d'application de la provision pour reconstitution de gisements. Des mesures d'accompagnement favoriseraient également la prospection de substances peu ou pas exploitées par les firmes françaises (cuivre,...) et un système d'assurance-garantie concernant les investissements miniers à l'étranger devait être mis en place.

Toujours au niveau de la recherche minière, il faut noter le préfinancement dans une large mesure sur fonds publics par l'intermédiaire du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

D'autre part, la garantie de l'Etat permet à Péchiney Ugine Kuhlmann de financer en partie ses programmes d'investissement à l'étranger en faisant appel à des prêts en devises étrangères.

A propos d'une opération spécifique, il peut arriver que PUK bénéficie d'un prêt du FDES. C'est le cas notamment pour le financement de la presse à matricer que le groupe doit exploiter à Issoire, en collaboration avec Creusot-Loire, Aubert et Duval et la SNECMA.

Enfin, Péchiney Ugine Kuhlmann, à travers son implantation à Fos (usine d'aciers spéciaux) et dans la région (usine de chlore...) bénéficie d'une infrastructure et de services financés en grande partie sur fonds publics.

Péchiney Ugine Kuhlmann est devenu l'un des plus grands groupes de l'industrie française. S'appuyant sur le développement et la modernisation des activités traditionnelles, PUK investit dans des secteurs destinés à connaître une expansion rapide dans les années qui viennent. Malgré les difficultés qu'il rencontre à l'heure actuelle, en raison de l'intensité de la crise, le groupe a lancé un emprunt de 400 millions, nécessaires à la poursuite de la politique d'expansion et de restructuration engagée.

B. Rhône-Poulenc

En 1969, lorsqu'intervient le regroupement des activités de Péchiney-Saint-Gobain et de Progil autour du groupe Rhône-Poulenc, celui est axé principalement sur la chimie fine (produits pour textiles artificiels et synthétiques avec La Rhodiaceta ; produits chimiques et pharmaceutiques avec les sociétés des Usines chimiques Rhône-Poulenc ; pellicules cellulose et films plastiques avec La Cellophane).

La faiblesse relative de la chimie française au début des années soixante par rapport à ses concurrents étrangers (dispersion du capital, unités de production trop modestes, productivité faible) fait de la chimie un secteur où la concentration apparaît nécessaire (rapport Clappier). Rhône-Poulenc semble bien placé pour mener à bien ce regroupement et dispose de deux atouts : une situation financière exceptionnelle (endettement faible) et une large implantation dans la chimie fine lui permettent de constituer un vaste ensemble industriel diversifié et cohérent.

De plus, son implantation à l'étranger est importante et ancienne. En 1973, Rhône-Poulenc réalise 53 % de son chiffre d'affaires hors de France (dont 50 % par ses filiales industrielles implantées à l'étranger, Grande-Bretagne, Brésil et Etats-Unis pour les plus importantes et les plus diversifiées).

En 1969, l'absorption de Péchiney-Saint-Gobain et de Progil permet au groupe de se diversifier vers l'aval dans le secteur de la pétrochimie où il reprend à son compte en matière de raffinage les liaisons de Saint-Gobain avec Shell (Berre), de Progil avec Elf, CFP, Antar (Feyzin, Gonfreville et Donge) ainsi que l'association Saint-Gobain BP dans Naphtachimie. Du traitement du naphte à la spécialité pharmaceutique, l'intégration est complète.

■ La nécessité d'une restructuration du groupe

Au lendemain de l'élargissement du groupe, les doubles emplois sont nombreux et les performances toujours sensiblement inférieures à celles de ses concurrents.

En effet, si le groupe est devenu puissant grâce notamment à une croissance annuelle de son chiffre d'affaires de 19 % entre 1967 et 1973 — croissance imputable à parts égales aux prises de participation et à la croissance interne — ses ratios CA/employés (donnant une approximation de la productivité) restent, selon les années, la moitié ou les deux tiers de ceux obtenus par BASF, Hoechst, Bayer ou ICI.

Un premier pas vers la restructuration est accompli dès 1970 dans la chimie lourde avec le regroupement des activités Péchiney-Saint-Gobain et Progil dans une nouvelle société, Rhône-Progil. Mais c'est au niveau de l'ensemble de ses activités que Rhône-Poulenc doit se donner les moyens d'améliorer la productivité et de mener un programme cohérent d'investissements rendu nécessaire par les retards accumulés par la chimie française.

C'est ainsi que les investissements lancés en 1971 à un moment où la chimie mondiale ralentit les siens (du fait en particulier de la récession aux Etats-Unis) permettent au groupe, grâce à la mise en service des extensions et installations nouvelles, de répondre au renversement de la conjoncture sur les marchés de la chimie et des textiles. Cependant, cette reprise de la demande, due en grande partie à l'anticipation de la hausse des prix des produits consécutive à celle des matières premières connaît à nouveau un ralentissement au cours de la seconde moitié de 1974. Les ventes de fibres textiles en Europe au cours du premier semestre 1975 vont diminuer en volume de 25%.

Outre sa taille croissante, d'autres facteurs incitent Rhône-Poulenc à modifier son organisation. Parmi ceux-ci, les désordres monétaires et les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

La longue tradition d'autonomie financière du groupe Rhône-Poulenc (constitué en 1928) n'est plus possible à un moment où ses besoins de financement augmentent dans un contexte de restriction de crédits et d'incertitudes monétaires. L'absorption d'une banque d'affaires lyonnaise au début des années 1970 est sans doute le premier pas de Rhône-Poulenc vers la constitution d'un système financier propre. Cependant, en 1972, le groupe doit avoir recours au marché international pour un montant de 100 millions de FF et au marché suisse pour 20 milliards de FS.

D'autre part, la chimie, par la nature de ses besoins, est au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler la crise des matières premières. Au cours des derniers mois de 1973 et au début de 1974 les coûts d'approvisionnement du pétrole et de ses dérivés ont été multipliés par 3 et ceux des phosphates, des potasses et du silicium ont aussi fortement augmenté.

Cependant, les liaisons établies avec les pétroliers opérant en France peuvent être des obstacles à la diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbures (par l'achat de pétrole de participation par exemple) et à l'extension en amont vers le raffinage (à l'instar des chimistes allemands).

Aussi, l'augmentation des frais financiers, les écarts dans l'évolution du coût des différentes matières premières sont-ils des raisons supplémentaires pour transformer chaque ensemble d'activités du groupe en un centre de responsabilités et de résultats.

■ *La nouvelle organisation*

La structure mise en place au 1^{er} janvier 1975 est organisée suivant le principe des divisions : les divisions assurent la totalité des opérations, de la production à la commercialisation, pour un groupe de produits homogènes. C'est non seulement l'occasion de simplifier les relations entre les nombreuses filiales du groupe (112) mais aussi de transformer chaque secteur d'activité en un centre de profit permettant de comparer les rentabilités (entre divisions, puis entre produits eux-mêmes).

Le holding Rhône-Poulenc qui a sa place dans la communauté des grandes entreprises multinationales, ne possède pas encore les instruments lui permettant une gestion au coup par coup dont l'exemple le plus achevé est fourni par ITT. Avec des structures permettant une mise à jour constante des indicateurs de gestion et une plus grande adaptativité des circuits d'information aux mouvements de la conjoncture et aux tendances plus profondes lorsqu'elles sont décelables, le groupe Rhône-Poulenc peut être tenté de définir de nouvelles stratégies de développement. Maintiendra-t-il alors son « souci de répondre aux besoins du marché national » alors que des occasions plus rentables s'offrent à l'étranger ?

■ *Principales tendances d'évolution*

Dans cette perspective, on tentera de recenser ici les mouvements d'engagement et de dégageant susceptibles d'intervenir à terme selon les secteurs et les aires géographiques, dans le cadre des divisions du nouvel organigramme en interprétant les évolutions observées au cours des deux dernières années.

Deux divisions (*chimie minérale et pétrochimie*) ont vocation à fournir le groupe en grands intermédiaires pour les divisions de transformation aval (textiles, polymères, chimie

fine). Ces deux divisions ont en commun les caractères de l'industrie lourde : grandes installations, investissements importants, personnel relativement moins nombreux que dans les industries aval, et produits pondéreux (ventes surtout en France).

Une nouvelle intégration vers l'amont afin de contrôler l'accès aux matières premières est envisagée, mais il semble, outre les raisons données plus haut, qu'un tel effort pourrait compromettre le financement d'un fond de roulement qui croît plus vite que l'activité réelle du fait des hausses de prix.

Par contre, dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail et devant la demande d'industrialisation des pays producteurs de matières premières, on peut imaginer la prise en charge d'une partie des investissements par un Etat pétrolier, Rhône-Poulenc apportant surtout son know-how. Sinon, étant donné l'importance de la taille optimale des installations nécessaires, une nouvelle installation, tant en France qu'à l'étranger, est peu probable.

Les autres divisions recouvrent des activités dérivées soit de la pétrochimie (*textiles, polymères, films*), soit de la chimie fine (phytosanitaire, santé). Ces activités ont en commun de ne pas demander d'immobilisations trop considérables, mais employant des techniques avancées, elles requièrent des efforts de recherche importants qui ne peuvent s'amortir que sur un marché mondial. Il s'agit, d'autre part, de produits dont la demande est en extension sur les marchés mondiaux et qui ne sont pas, en général, pondéreux.

En ce qui concerne les fibres *textiles*, bien que les filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Suisse, Brésil, Argentine) produisent déjà plus de la moitié du chiffre d'affaires de la division, une nouvelle implantation a été réalisée en Thaïlande en 1973 et d'autres projets sont à l'étude. Il convient de remarquer qu'alors que Rhône-Poulenc est le troisième producteur mondial de fibres chimiques, plus de la moitié de la consommation textile française finale est assurée par des produits de provenance étrangère et que la part relative du secteur textile dans le groupe a diminué en 1974 (27 %) par rapport à 1973 (33 %) et n'est plus que la moitié de ce qu'elle était en 1968. On peut proposer plusieurs explications à ce phénomène : à la fin de 1972, les prix moyens des textiles chimiques vendus en France étaient encore inférieurs de 10 % à ceux de 1964, alors que l'indice des prix des matières premières textiles avait augmenté de 36 %. D'autre part, le textile artificiel européen est un secteur très sensible aux surcapacités des unités de production, la CEE envisageait d'ailleurs une concertation interfirmes pour les investissements dans ce secteur. C'est pourquoi il pourrait sembler plus profitable de s'implanter sur des marchés étrangers où la concurrence est moins forte.

Parallèlement à ce mouvement, on note une tendance à la suppression d'établissements. 3 000 emplois ont déjà été supprimés en France (Arques-la-Bataille, Izieux, Saint-Chamond, Vaulx-en-Vélin,...). Il semble s'agir ici d'un désengagement non seulement d'un secteur (encore que le mouvement des prix le fasse certainement surestimer) mais aussi d'une nouvelle répartition géographique mondiale, qu'il faut sans doute rapprocher de l'affirmation réitérée des dirigeants de Rhône-Poulenc de leur peu d'intérêt pour les activités en aval de ce secteur (33).

Pour les *polymères*, on peut envisager un schéma différent, à partir d'un marché particulier appelé à une grande expansion : les éléments préfabriqués. La légèreté des produits, leur manutention aisée et l'économie de main-d'œuvre qu'ils incorporent pourraient permettre un développement de la production en France en vue de l'exportation vers l'Europe, tandis que le marché américain serait fourni par la filiale du groupe aux Etats-Unis.

La division *phytosanitaire* (engrais) a, jusqu'ici, opéré surtout en Europe, mais des implantations récentes, en Inde, ou Côte d'Ivoire par exemple, sont appelées à se développer.

Par contre, la division *film* n'a pas encore vraiment amorcé le même mouvement mais les intentions de Rhône-Poulenc dans ce domaine ne sont pas équivoques : les implantations dans le monde entier devront se généraliser.

Quant à la division *santé*, elle entend voir son effort de diversification géographique s'accroître. Aux raisons déjà évoquées il faut sans doute ajouter la réglementation spécifique aux produits de ce secteur en France.

A terme, on peut esquisser un schéma général d'évolution pour le groupe Rhône-Poulenc : un groupe à base nationale conservant, en France, l'essentiel de ses activités lourdes et de recherche et substituant aux exportations de produits finis des exportations de

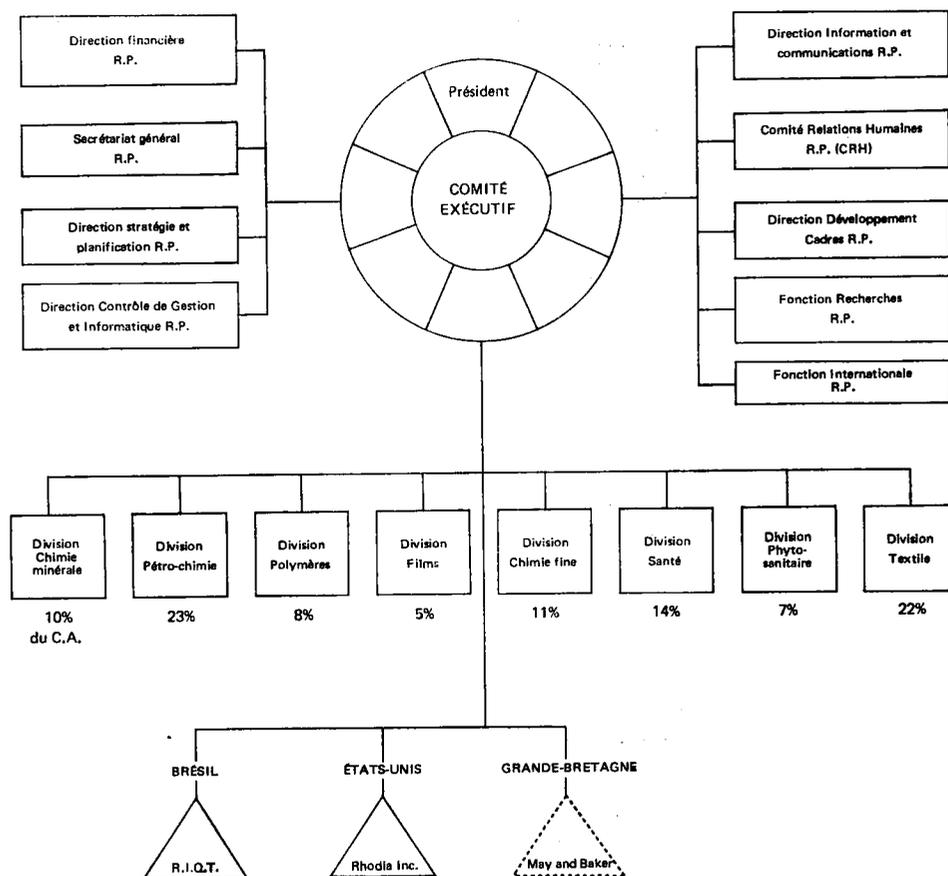
(33) L'étude « Industries en Europe » (Travaux et recherches de prospective, n° 46) avait mis en lumière les comportements contrastés des industriels de la « filière fibre » et ceux de la « filière textile ».

capitaux destinées à l'implantation dans des pays étrangers (principalement en voie de développement), d'activités employant relativement plus de main-d'œuvre.

Les modifications des parts relatives des différentes divisions dans le chiffre d'affaires total donnent une idée de l'évolution à plus court terme du groupe. On a déjà signalé la diminution de la part du secteur textile entre 1973 et 1974, alors que la part de la chimie (toutes divisions chimiques confondues) passe entre ces deux dates de 50 à 56 %.

Quant aux investissements, en 1974, « plus des deux tiers des dépenses (2 milliards de francs), correspondent à des programmes engagés antérieurement et qui seront menés à terme. Quant au solde, il représente de nouveaux engagements qui ont été choisis selon les critères de rapidité de récupération des capitaux investis ou de développement des implantations du groupe à l'étranger » (Lettre d'information n° 23, mars 1975).

STRUCTURE GENERALE DU GROUPE RHONE-POULENC



C. CII

En 1966, le marché de l'informatique est caractérisé par deux éléments essentiels :

- croissance des exportations américaines vers l'Europe,
- implantation de filiales de production américaines en Europe.

Cette situation s'explique par l'absence d'industries européennes d'informatique compétitives. En 1966, les États-Unis contrôlent 90 % de la production mondiale : IBM seule en assure les 2/3 et bénéficie d'un quasi-monopole dont elle tire habilement parti pour fixer les normes d'utilisation, déterminer le niveau général des prix et imposer ses méthodes commerciales. Loin derrière IBM, les firmes Bull General Electric, Univac, Control Data Corporation and Burroughs, toutes américaines, se partagent environ 20 % du marché mondial.

■ Le premier plan calcul (1966-1971) et création de la CII

Face à la croissance de l'industrie américaine de l'informatique et donc à un risque de dépendance tant sur le plan militaire que sur le plan civil, le Commissaire général au Plan, M. Ortol, présente en juillet 1966 au Gouvernement français un schéma de développement pour l'industrie nationale de l'informatique. Un poste de délégué à l'informatique est créé simultanément. La mise en œuvre de ce premier « plan calcul » (1966-1971), ensemble de moyens techniques et financiers, doit conduire à la conquête du marché national, grâce à la constitution d'un groupe de taille suffisante. Le plan doit faciliter le développement d'une industrie privée, capable de jouer un rôle au niveau international. Il s'agit là d'une opération de « caractère industriel » comportant un mécanisme d'intervention de l'Etat, intervention assurée par la Délégation à l'Informatique, sous l'autorité conjointe du ministère du Développement Industriel et Scientifique, et du Premier ministre.

A côté de la Délégation à l'Informatique dont la mission consiste, entre autres, à développer une politique d'équipement en calculateurs de l'administration et des organismes publics et à surveiller l'utilisation des crédits d'études alloués à la CII, est créé l'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique (IRIA) dont la fonction principale est de promouvoir le matériel de la CII auprès des administrations.

En décembre 1966 naît la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII). Trois sociétés constituent sa base industrielle : la CAE, compagnie européenne d'automatisme électronique, filiale commune de CGE et Thomson-CSF ; la SEA, société d'électronique et d'automatisme, filiale de Schneider et l'Analac, société pour l'étude et la réalisation de procédés électroniques, filiale de Thomson-CSF.

Le plan calcul en fixe la production (convention du 13-4-1967). Quatre type d'ordinateurs sont prévus (P₀ - P₁ - P₂ - P₃) dont les usages sont divers : calcul scientifique, calcul spécial à usage militaire, gestion.

Au niveau financier, le plan calcul précise le montant et la nature des aides à accorder :

- *les subventions*, dont le montant s'élève à 435 millions de francs (marchés d'études et de recherches, 395 millions de francs ; aide à la recherche et au développement, 40 millions de francs) ;
- *les prêts* à taux préférentiels du FDES : 40 millions de francs ;

soit au total : 475 millions de francs. Le secteur privé devait d'autre part procurer 500 millions de francs et le crédit apporter 70 millions de francs.

La CII se procurait en outre 66 millions de francs d'augmentation de capital, et devait autofinancer une partie de l'effort d'investissement à l'aide des bénéfices réalisés par la suite, notamment par les ventes d'ordinateurs à l'Etat.

Pour les « composants », le plan calcul visait à renforcer la coordination entre fabricants de façon à leur permettre de suivre les technologies nouvelles. En 1968, les activités composants électroniques de Thomson et CSF sont regroupés (suite à la fusion) dans une seule société, la SESCOSEM. Celle-ci recevra une aide de 100 millions de francs de l'Etat sous forme de contrat de recherche. La SPERAC, absorbée par la CII en 1970 mais constituée en 1966, reçoit également une aide de l'Etat (contrats de recherche, 82 millions de francs ; prêts, 18 millions de francs). Enfin, l'IRIA se voit attribuer 100 millions de francs pour mener une action conforme à la mission qui lui a été confiée.

La somme totale dégagée par l'Etat pour aider au développement de l'industrie informatique s'est donc élevée à 800 millions de francs pour la période 1966-1971. D'autre part, la formation du personnel a été prise en charge par l'Etat.

Afin de maintenir l'assise financière capable de supporter un endettement important, les sociétés mères ont apporté régulièrement des capitaux à la CII. Le capital social de la société passe de 1 million de francs (décembre 1966) à 143,7 millions de francs en 1971 avec, comme principaux actionnaires : Thomson et CGE (à travers le holding Fininfor), puis Schneider et Kali Sainte-Thérèse, aux participations moins importantes.

En 1971, dix calculateurs sont au catalogue de la CII :

- 4 ordinateurs civils (45, 50, 60, 80),
- 2 militaires (IRIS 35 M et IRIS 55 M),
- 2 autres construits sous licence américaine et dotés d'un software de gestion,
- le CII 10 000 et le Mitro 15 étudiés et développés sur les fonds propres de la CII.

■ *Le deuxième plan calcul (1971-1975)*

En août 1971, le plan calcul est renouvelé et sa stratégie définie à partir de deux thèmes principaux : d'une part la poursuite de l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'informatique, s'appuyant sur une structure industrielle de nature privée, maîtrisant les principaux points clés du secteur informatique, d'autre part la recherche nécessaire d'une dimension internationale.

Le montant des subventions est fixé (dans le cadre du deuxième plan calcul) à 604 millions de francs alloués uniquement au marché d'études et de recherches ; celui des prêts s'élève à 1 433 millions de francs ventilés comme suit :

— FDES	:	220 millions de francs
— à titre de frais de lancement de la CII	:	88 millions de francs
— aide pour l'implantation à l'étranger	:	600 millions de francs
— en cours non garanti	:	395 millions de francs
— CILOMI	:	130 millions de francs.

En août 1971, l'Institut de Développement Industriel (IDI) entre dans le capital de la CII, qui se compose alors comme suit :

Thomson-CSF	:	52 %	— Fininfor	:	68,0 %
CGE	:	48 %		— Schneider	:
			— IDI	:	7,5 %
			— Kali Sainte-Thérèse	:	3,0 %.

Le montant du capital est porté à 166,7 millions de francs.

De 1970 à 1975, le parc des ordinateurs installés en France doit passer de 5 900 à environ 16 350 unités, soit un accroissement en valeur de 9,6 milliards à 24 milliards. Les 4/5 des ordinateurs ne seront plus vendus mais loués : les besoins de financement seront alors de 10 milliards de francs dont 2 milliards à trouver sur le marché financier (soit environ le cinquième du financement global de l'ensemble des constructions). La CII se voit doter d'une société de « lease back », la compagnie internationale pour la location du matériel informatique (CILOMI). Son capital est fixé à 20 millions de francs, répartis entre la CII (50 %), un pool bancaire de 13 banques (37,5 %) et la Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du bâtiment (CNRO) (12,5 %). Son capital doit augmenter chaque année de 20 millions de francs pour atteindre 80 millions de francs en 1974.

Le plan calcul révèle un nouveau type de relation entre l'Etat et l'industrie qui prend la forme juridique d'une convention. L'Etat s'engage à octroyer « une enveloppe » dont le montant, fixé par la deuxième convention, peut être estimé à environ 700 millions de francs (34). Cette aide doit permettre de développer non seulement l'industrie informatique française, mais encore, par effet d'entraînement, l'industrie électronique.

Si, par le mode de financement retenu dans la première convention, la CII se rapprochait d'une entreprise publique, les dispositions de la deuxième convention précisent explicitement que l'Etat ne prendra pas de participation directe dans l'entreprise, dont l'appartenance totale au secteur privé est ainsi confirmée.

■ *Unidata*

La volonté affirmée, au niveau de l'Europe des Neuf, de mettre en place le plan calcul européen conduit la CII, Philips, Siemens à signer l'accord Unidata, en 1972, ICL en restant provisoirement du moins étranger, notamment pour des raisons d'incompatibilité technique. Cette nouvelle société est présentée comme une réponse à la prédominance des groupes américains (notamment IBM), chacun des associés sauvegardant ses intérêts propres et trouvant dans l'association une réponse commune à la concurrence. Les trois groupes présentent ensemble une capacité financière importante mais, dans le domaine de l'informatique, des capacités inégales.

Malgré la part égale de capital détenue par les trois actionnaires (33 %), il est incontestable que sur les plans financier et technique, la CII paraît minoritaire par rapport à Siemens et à Philips.

La structure juridique d'Unidata est complexe. Chacun des cocontractants gardant sa personnalité propre, certains domaines sont exclus du champ de l'accord, en particulier les ordinateurs pour les télécommunications et les activités militaires.

(34) Le montant exact de cette enveloppe n'est pas connu.

Dès 1973, en raison notamment de la rivalité industrielle existant entre les deux groupes, les relations entre la CGE et Thomson, principaux actionnaires de la CII, s'enveniment. La CGE conteste en particulier l'orientation prise par la CII sous l'influence de Thomson. Mais les désaccords ne se limitent pas à la CII et opposent les deux groupes quant à la renégociation d'ensemble des accords de partage de marché conclus dans les années 1960. Au mois d'octobre, la CGE, peu favorable à l'accord européen (Siemens et Philips représentent ses concurrents les plus directs dans le domaine des télécommunications et du nucléaire) refuse de participer à une nouvelle augmentation de capital de la CII en rapport avec Unidata. Le problème de financement de la CII devient ainsi crucial. 300 millions de francs sont nécessaires pour lui permettre de mener à bien le projet européen. Le Gouvernement, lors d'un comité interministériel, « confirme (sa) volonté de poursuivre la mise en œuvre du plan calcul et la politique de coopération européenne précédemment engagée pour l'informatique de gestion » et s'engage à financer 290 millions de francs. Cependant, les divergences de vue qui continuent à opposer Thomson et CGE posent le problème de l'avenir de la CII. Aussi, en 1974, le ministre de l'Industrie reprend le dossier et des négociations s'engagent dans le secret avec Honeywell. Après de multiples péripéties, elles aboutissent à la signature d'accords de fusion entre les deux firmes. Selon ces accords, la Compagnie Honeywell Bull (filiale à 66% du groupe Honeywell) et la CII fusionnent pour former une nouvelle société, CII-Honeywell Bull à capitaux majoritairement français (53%). Dans cette opération, l'Etat apparaît comme le plus important bailleur de fonds. Il paiera au total 2,149 milliards répartis comme suit :

— participation de 9,5% au capital de la Compagnie Honeywell Bull (CHB)	110 MF
— participation à la prochaine augmentation de capital de la Compagnie des Machines Bull (CMB)	75 MF
— couverture du déficit 1975 de la CII	629 MF
dont : contrats d'étude	229
subvention	400
— subvention forfaitaire pour compensation de pertes du 1 ^{er} janvier au 15 mars 1976	135 MF
— subvention à verser pendant les 4 prochaines années	1 200 MF

De plus, l'Etat s'est engagé, à travers différents organismes publics, à fournir à la nouvelle société environ quatre milliards de commandes en quatre ans.

Au terme d'opérations nombreuses et complexes d'engagement-dégagement des capitaux de plusieurs groupes et après qu'ait été envisagé un regroupement à l'échelle européenne, CII-Honeywell-Bull correspond ainsi à une nouvelle étape d'internationalisation de l'industrie française, y compris dans ses rapports à l'Etat. Le financement public, jusqu'alors le plus souvent justifié par des impératifs sociaux, de service public, d'indépendance nationale, etc. est ici utilisé pour introduire la CII dans un vaste ensemble international selon les critères d'efficacité et d'aptitude à l'exportation qui président à la politique de redéploiement.

2

**“COMPTER
SUR SES PROPRES FORCES”**

*par le Laboratoire
de Conjoncture et Prospective
Mars 1976*

Un scénario est une forme de discours logique découlant de contraintes imposées à l'avance et dont on tire les conséquences.

Les scénarios de restructuration de l'appareil productif français doivent être considérés de ce point de vue comme des études d'éclairage du développement économique et social, certes incomplètes par nature, mais riches d'informations et de suggestions.

Ayant accepté l'un des thèmes proposés, les auteurs ont défini les caractéristiques de l'environnement socio-politique et économique qui leur paraissait le plus probable à moyen terme pour permettre le développement de leur scénario.

Conduits par la logique interne du scénario qu'ils avaient à traiter, les auteurs ont abouti à des réflexions et à des conclusions qui ne correspondent pas nécessairement à leur philosophie politique et à leur point de vue économique.

Naturellement, les trois scénarios, de même que l'étude sur « les mutations industrielles et le rôle de l'Etat », n'engagent pas quant à leurs conclusions la responsabilité de la DATAR.

Sommaire

	Pages
PRESENTATION	169
La logique du scénario	169
Analyse des relations économiques extérieures françaises	170
Les moyens mis en œuvre pour réaliser le scénario	171
I - Une agriculture suffisante pour la France et utile au reste du monde	171
II - L'autonomie énergétique	171
III - La sécurité pour les matières premières	172
IV - Une industrie pour l'avenir	172
V - Un meilleur usage du travailleur collectif	172
 CHAPITRE 1	
LA LOGIQUE DU SCENARIO	175
I - « Compter sur ses propres forces », pourquoi ?	175
A. La nocivité du développement explosif des exportations ..	175
B. L'environnement international hostile	181
II - « Compter sur ses propres forces », jusqu'où ?	183
III - « Compter sur ses propres forces », comment ?	185
 CHAPITRE 2	
ANALYSE DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES DE LA FRANCE (BIENS, SERVICES, CAPITAUX)	189
I - Brève étude historique	189
II - Les comptes extérieures français	195
A. Des données comptables aux données douanières	195
B. Première ventilation du commerce extérieur	196
 CHAPITRE 3	
« COMPTER SUR SES PROPRES FORCES », PAR QUELS MOYENS ?	203
I - Une agriculture suffisante pour la France et utile au monde ..	204

	Pages
II - L'autonomie énergétique	215
A. L'énergie d'aujourd'hui	215
B. Une nouvelle politique de l'énergie	217
1. Economies d'énergie	217
2. Utilisation adaptée de toutes les sources d'énergie	222
3. Poursuite et protection des recherches dans le domaine nucléaire	224
III - La sécurité pour les matières premières et produits bruts	226
A. Economiser les matières premières et produits bruts	227
B. Récupérer et recycler les matières premières et les produits bruts	231
C. Développer, si possible, les productions nationales	234
D. Garantir les approvisionnements extérieurs indispensables	240
IV - Une industrie pour l'avenir	243
V - Problèmes socio-économiques généraux	270
A. Les moyens de la politique économique	270
B. Un meilleur usage du travailleur collectif	271
1. Pour un « bond en avant » dans la recherche et l'innovation	272
2. Le travail « immigré ». Division ou automatisation des tâches	278
 Annexes	
● Analyse détaillée du commerce extérieur français	283
● Les autres postes de la balance des paiements courants	295
● Situation de la France vis-à-vis de quelques matières premières	300

Présentation

Si l'on examine l'évolution du commerce extérieur de la France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on constate que, grâce à l'ouverture des frontières dans le cadre du Marché commun et à l'effort entrepris pour accroître la pénétration des produits français sur les marchés extérieurs, la part des exportations dans la production intérieure brute s'est accrue de 10 à 16 %. Mais cette stratégie a eu sa contrepartie, un besoin d'importations tout aussi important qui a accru de façon considérable notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Au milieu de la décennie 1970, l'alternative se présente ainsi : soit exporter encore plus pour compenser un développement des importations elles aussi considérées comme inéluctables et fonder notre développement sur une interdépendance de plus en plus forte, soit, devant le durcissement de l'environnement international par suite des conditions de concurrence de plus en plus difficiles sur les marchés, s'orienter vers la recherche d'une autonomie maximum. Ce dernier point de vue est le départ, dans l'étude qui suit, du scénario intitulé « Compter sur ses propres forces ».

■ La logique du scénario

« Compter sur ses propres forces », maxime célèbre qui, dans le cadre de cette étude, correspond à la recherche de l'autonomie maximum dans un environnement hostile, est un choix de caractère politique et économique quant au thème du scénario. Il n'a donc pas à être justifié par les auteurs auxquels ce choix a été imposé. Ce qui est important, c'est de construire, autour de ce thème et de cette volonté affirmée, un schéma cohérent d'actions qui, justement amèneraient la France dans quinze ou vingt ans à une meilleure autonomie.

Pourtant, il paraît intéressant, pour justifier le choix de ce scénario parmi d'autres, de montrer en premier lieu que le scénario inverse, c'est-à-dire « développement maximum des exportations », est à terme porteur d'impossibilités. C'est ce qui a été tenté en insistant sur deux faits particuliers :

- 1) la concurrence forcenée conduit à des gaspillages très importants. Elle porte également en elle-même sa propre opposition par disparition de firmes et concentrations obligatoires dans presque tous les secteurs industriels. Elle ouvre la voie à la création de multinationales ayant le monopole des biens produits.

- 2) le primat à l'exportation n'implique pas forcément politique nationale créatrice d'emplois, ce qui constitue à la fin du XX^e siècle un objectif et une réalité sociale admise par tous les courants de pensée, du moins au niveau des principes.

Quant à la notion d'environnement hostile, les nombreuses études de prospective menées en France et notamment par la DATAR montrent que, dans le cadre d'un monde bipolaire ou même multipolaire, les conflits économiques et commerciaux ne feront que se développer et que

la constitution d'une Europe intégrée, seul cas favorable, soulève des problèmes intérieurs et extérieurs complexes. En un mot, l'existence de nations en pleine mutation impose la prise en considération d'un environnement qui s'opposera à leurs volontés de changement.

Il faut maintenant revenir sur le scénario lui-même et se poser une question centrale pour sa logique : « compter sur ses propres forces, jusqu'où ? » C'est toute la problématique de l'autarcie qui est ainsi abordée.

Sommes-nous déjà dans une situation de dépendance telle que chaque décision qui doit être prise correspondra à un retour vers une autonomie plus grande ou bien pouvons-nous encore accepter une nouvelle dose d'interdépendance ? La réponse ne peut être globale et il convient soit de regarder poste par poste en définissant des « minima », ce qui conduit à une politique plus dense, soit d'envisager la restructuration des échanges commerciaux en privilégiant certains biens considérés comme stratégiques.

A ce niveau, il faut distinguer, comme cela a été fait, la dépendance aval et la dépendance amont.

Le scénario « Compter sur ses propres forces » se veut ni protectionniste, ni xénophobe ; pour le réaliser sans tomber dans les deux écueils ci-dessus, l'accent est mis sur l'utilisation possible de la réalité économique française et de ses potentialités suivant trois axes privilégiés :

- l'agriculture doit retrouver une place plus importante qu'aujourd'hui ;
- la production industrielle doit favoriser le secteur des biens d'équipement et notamment celui des machines ; une moindre dépendance énergétique implique la création d'une industrie par énergies nouvelles ;
- le développement des services collectifs doit être prioritaire.

■ Analyse des relations économiques extérieures françaises

Avant de voir comment réaliser ce scénario, il est indispensable de faire, en détail, l'analyse de la balance des paiements courants française pour comprendre comment se réalise le processus d'interdépendance à trois niveaux : commercial, services, revenu du travail et du capital (1).

Quatre faits notables se dégagent au niveau des produits :

- l'excédent agricole considérable qui s'est substitué au déficit des années 1960 ;
- Le passage d'un léger excédent (équilibre) de la balance « biens d'équipement » à un déficit ;
- la réduction relative (par rapport au niveau des exportations) du déficit « matières premières » ;
- la réduction relative, dans les mêmes conditions de l'excédent sur biens de consommation (50 % des exportations en 1964, 20 % en 1973/1974).

Quant aux autres postes, il faut noter le déficit des transports et du fret, l'équilibre relatif de la balance « voyages » et le déficit du revenu du travail dû à la présence sur notre sol de nombreux travailleurs immigrés.

(1) Pour alléger la lecture du document, cette partie, indispensable à la compréhension du scénario, a néanmoins été rejetée en annexe.

■ Les moyens mis en œuvre pour réaliser le scénario

Il ne s'agit pas à proprement parler du cheminement pour arriver à l'image finale qui ne paraît être définie que de façon floue. En effet, l'autonomie véritable est une conquête permanente.

Aussi, l'image finale ne peut être de ce point de vue traduite par un ensemble quantifiable bien précis : pourcentage de degré de dépendance pour les matières premières et l'énergie, ratio inflation/PIB, part des devises échangées et de l'or dans les réserves de la Banque Centrale, etc.

Ce qui est essentiel, ce sont les moyens à mettre en œuvre pour orienter l'économie française vers une production, une place dans la division internationale du travail la laissant la plus indépendante possible. Ceci n'irait pas à l'encontre d'une volonté de coopération internationale, mais tiendrait compte d'un environnement qui, partisan par essence d'une ouverture des frontières généralisée et sans limite, lui serait défavorable.

Cinq mots d'ordre ont été développés dans ce rapport, qui illustrent l'ensemble de la problématique. Sans prétendre être exhaustifs, ils paraissent les plus importants.

I - Une agriculture suffisante pour la France et utile au reste du monde

Il s'agit de définir et de mettre en place une politique agricole offensive et qui ne peut plus être celle d'un secteur qui a fourni à l'industrie ses plus grands bataillons au cours de l'exode rural 1950-1975.

La politique agricole commune et les futures relations avec les pays de l'Europe du Sud méditerranéenne comme la Grèce et l'Espagne requièrent une restructuration profonde et une planification relativement poussée.

Tout en tenant compte des exigences des partenaires, les choix pris doivent maintenir l'essentiel et ne pas oublier que politique agricole et politique industrielle sont liées pour de nombreux pays. L'exemple grec est à méditer.

Les différents postes habituels ont été envisagés : animaux vivants, viandes et abats, poissons et crustacés, légumes, fruits, céréales, oléagineux qui posent les problèmes du rapport avec les Etats-Unis et la dépendance vis-à-vis de ce pays pour l'alimentation du bétail, vin enfin sur lequel il est inutile d'insister.

Derrière l'aspect agricole, se profile la mise en place d'une politique régionale car beaucoup plus que les autres, les problèmes agricoles sont situés dans l'espace de façon précise ; la restructuration agricole ne peut, comme pour l'industrie, se limiter à des déplacements d'activité. La région dans le scénario est donc appelée à un grand avenir et à de nouvelles responsabilités.

II - L'autonomie énergétique

Le Japon et l'Italie mis à part, la France est la plus dépendante des grandes nations industrielles. Une politique qui s'appuierait sur un très fort développement du nucléaire n'est pas suffisante pour notre scénario.

Avec celui-ci, serait mise en œuvre une politique d'économie d'énergie, en privilégiant le transport ferré et en prenant toutes dispositions pour qu'il devienne plus efficace dans un système de comptabilité qui intègre les « coûts sociaux ». S'imposerait également un développement de toutes les autres sources d'énergie, même si celles-ci représentent à l'heure actuelle une quantité très faible comme la géothermie ou l'énergie solaire et marémotrice. Enfin, il faudrait pousser la recherche dans le cadre des énergies paranucléaires comme la fusion thermonucléaire.

III - La sécurité pour les matières premières

Une politique d'autonomie même relative ne peut se comprendre que si le pays n'est pas en permanence sous la menace d'embargos de toute sorte, lui interdisant pratiquement toute solution de rechange en cas de conflits et l'obligeant donc à se rallier au camp du plus fort dans les pires conditions.

Pour cela, la lutte contre le gaspillage des matières premières doit s'engager : réduire la consommation jusqu'à 30, 40 %, voire plus ; prolonger la durée des objets fabriqués ; les récupérer et les recycler, tels sont les aspects que peut prendre ce combat, véritable révolution dans la conception actuelle. Dans l'utilisation des possibilités nationales, c'est-à-dire de la richesse naturelle de notre sous-sol alors poussée au maximum, la rentabilité classique perd tout son sens. L'indépendance se paye, tout comme l'industrie d'armement.

Enfin, la formation de stocks de sécurité et la constitution de contrats à long terme en « volume », doivent aussi guider une politique de régulation dans le cadre d'accords internationaux.

IV - Une industrie pour l'avenir

Pour restructurer l'industrie française, il faut tenir compte d'une part de la perspective de plus en plus réelle d'industrialisation des pays neufs et des pays de l'Est, et d'autre part de l'évolution des pays développés vers une société de services et de loisirs. Ces deux hypothèses impliquent que l'industrie se transforme suivant quatre directions :

- réduction de la part des activités dans l'économie française pour lesquelles la concurrence des pays neufs et des pays de l'Est est déjà, ou sera forte dans un avenir proche. Ce mouvement concerne plus particulièrement les productions suivantes : fer et sidérurgie, première transformation des métaux, constructions navales, chimie, textile et habillement, chaussures.
- accroissement de la part des activités se rapportant aux biens d'équipement et aux biens à haute technicité (industries mécaniques, industrie électrique et électronique...).
- accroissement de la part des activités pour lesquelles le déficit commercial français ne correspond pas à une réelle complémentarité actuelle ou future entre pays neufs et pays développés, mais à une carence structurelle du secteur industriel français.
- accroissement de la part des activités et développement de la construction d'équipements nécessaires à la société de services et de loisirs de l'avenir ainsi qu'aux économies d'énergie et de matières premières, au recyclage ou à la durabilité des biens (transports collectifs, énergies nouvelles...).

Au-delà de ces orientations générales, les différentes branches de production sont examinées plus finement pour déterminer à l'intérieur de chacune d'elles quels sont les produits stratégiques dans la définition d'une industrie pour l'avenir.

V - Un meilleur usage du travailleur collectif

Deux points sont ici particulièrement importants : un développement intensif de la recherche, et une amélioration générale des conditions de travail.

Dans le premier cas, il faut noter un retard de la recherche-développement en France, dû principalement à l'insuffisance des crédits.

Le raisonnement traditionnel en termes de pourcentage du PNB prête à critique, car les résultats de la recherche ne sont pas fonction croissante du pourcentage du PNB mais plutôt de la valeur absolue de l'investissement.

Pour éviter un affaiblissement de la recherche et la poursuite de la domination technologique américaine, il est indispensable, non seulement d'accroître les dépenses, mais de réorganiser la recherche publique.

Dans le deuxième cas, un « meilleur » usage du travailleur collectif français passe par l'emploi de tous ces éléments, donc par une réduction du chômage, et surtout par une amélioration générale des conditions de travail. Dans cette optique, plusieurs solutions peuvent être envisagées suivant les problèmes liés à l'exercice des différentes professions.

Il est possible de favoriser au maximum l'automatisation ; de redonner une certaine globalité aux tâches ; enfin de compenser les mauvaises conditions de travail par une réduction relative de la durée hebdomadaire du travail, lorsque les deux autres solutions ne sont pas applicables.

Tels sont les différents points que nous allons reprendre au cours de ce rapport.

La logique du scénario

I - Compter sur ses propres forces, pourquoi ?

Les commentaires ne manquent jamais de classer tel ou tel mot d'ordre. Celui qui est placé au frontispice de la présente étude est dénommé « maoïste », car c'est le leader chinois qui l'a popularisé dans un chapitre des pensées contenues dans le « petit livre rouge ». Cette paternité célèbre ne confère en soi aucune valeur à cet objectif, du moins dans la formation sociale française présente et compte tenu de l'idéologie dominante, mais elle ne doit pas non plus disqualifier ce scénario aux yeux de ceux qui ne se sentent pas d'attirance pour le système économique chinois... Précepte pour précepte, c'est la traduction du « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Mais, au-delà des énoncés divers, les maîtres d'œuvre de l'étude ont explicité clairement ce qui pour eux recouvre ce mot d'ordre : « *autonomie maximum dans un environnement hostile* ». C'est ce qu'il convient de développer en trois étapes logiques :

- quel sera cet environnement international et en quel sens sera-t-il hostile ?
- pourquoi la recherche d'une certaine autonomie est-elle nécessaire ? que signifie ici le qualificatif « maximum » ?
- quels sont les moyens généraux d'une telle stratégie ?

Mais, auparavant, il nous paraît nécessaire de justifier pourquoi la thèse du « développement maximum des exportations tous azimuts » nous semble ambiguë et, à terme, porteuse de contradictions.

A - La nocivité du développement explosif des exportations

Dès ses origines, le développement du capitalisme s'est accompagné d'intenses « échanges » de marchandises entre les divers pays. A la vente de produits manufacturés avec « pacte colonial » (2) a succédé l'échange inégal entre pays indépendants : produits manufacturés des pays industriels contre produits bruts des pays neufs dans des conditions longtemps très favorables aux premiers. La situation qui a semblé s'inverser en 1970/1975, a plus ou moins ramené les termes de l'échange sur leur pente « naturelle ».

(2) C'est-à-dire l'interdiction de transformer les produits bruts sur place. Cas typique : les « indiennes ».

Du développement de ces échanges complémentaires, tout a été dit et expliqué par les économistes classiques et modernes bien connus (Ricardo, Eckshen, Ohlin), l'inégalité dans l'échange n'ayant été introduite que plus récemment (A. Emmanuel...). De l'ultra-spécialisation à laquelle conduit la dotation initiale en facteurs, on connaît les inconvénients : le mono-producteur est à la merci des acheteurs, d'un changement brutal dans les technologies. Dans cette situation, l'idéal d'exportation est clairement nocif. Dire que la France en est totalement sortie serait exagéré : l'acier, l'automobile, le blé sont des postes essentiels de la balance commerciale ; ils assurent l'excédent (ou limitent le déficit) et ce sont, en un sens, des produits primaires. Mais la balance commerciale française est d'abord celle d'un pays industrialisé. Or, ces pays n'ont pas des commerces complémentaires ; ils s' « entre-vendent » les mêmes produits, leurs exportations sont *concurrentielles*.

La dotation initiale en facteurs explique sans doute que la France ait une vocation agricole plus marquée que l'Allemagne, et que celle-ci ne dépende encore aujourd'hui des importations pétrolières qu'à concurrence de 30 % de sa consommation énergétique. Mais c'est contre nature que la Grande-Bretagne s'est industrialisée, en détruisant un élevage ovin très développé, par le processus des « enclosures », et la dotation initiale en facteurs n'explique que de très loin le primat technologique allemand en matière de machines-outils. En réalité, au fil du processus d'industrialisation, le rôle de la dotation initiale en facteurs s'est estompé pour devenir presque négligeable : aujourd'hui, tous les grands pays produisent et doivent donc vendre les mêmes « grands » biens de consommation et, pour partie, d'équipement.

Le procès de travail caractéristique du capitalisme, c'est en effet le procès industriel, lequel consiste en addition à la matière brute, qu'elle soit agricole ou minière, d'une valeur ajoutée. Plus se développe l'industrialisation, plus la part de la valeur ajoutée par produit croît, moins lourd est le « poids » de la matière brute, donc de la dotation initiale en facteurs : il est possible de fabriquer aujourd'hui dans toute l'Europe pratiquement au même coût, des engrenages en *rilsan*.

Au début de son développement, l'industrie visait à satisfaire les besoins du marché proche, c'est-à-dire les consommateurs de la région et de la nation. Aussi trouvons-nous dans les divers pays répondant aux mêmes nécessités, les mêmes industries dont certaines — chaussures italiennes, machines-outils et chimie allemandes, industries agricoles et alimentaires françaises — ont acquis une notoriété plus grande qu'expliquent des différences de ressources naturelles, de tradition technologique (know how), de coût, de main-d'œuvre.

Or, ces industries identiques dans les diverses nations ont suivi la loi fondamentale du capitalisme, celle de la croissance constante de la dimension des outils de production (modification de la composition organique du capital). Elles sont devenues vite trop « grandes » pour l'espace national : l'exportation apparaît alors comme la soupape à la tendance naturelle à la surproduction en espace clos. Bref, si pour partie une certaine division internationale du travail existe, si une division intra-européenne est maintenue, non sans mal ni menaces, par le Marché commun agricole, il n'en reste pas moins que, pour une grande part, chaque pays essaie aussi de vendre à l'autre les produits que ce dernier fabrique aussi, parce qu'il existe dans chaque nation, puis même dans chaque zone, et finalement dans la zone industrialisée capitaliste tout entière, un surplus permanent par rapport à la demande effective.

1) Les échanges concurrentiels qui en résultent représentent un gaspillage très important. Les manuels d'économie, dans les chapitres réservés aux économies collectivistes, citent, en particulier à propos de l'URSS, les dysfonctionnements traditionnels du système bureaucratique : telle usine travaillant des quantités importantes d'acier va les quérir à l'autre extrémité

de l'URSS alors qu'une entreprise sidérurgique fonctionne à quelques kilomètres ! Mais l'interpénétration commerciale capitaliste actuelle, particulièrement en Europe, ne conduit-elle pas à des absurdités du même ordre ?

Chaque firme automobile produit une gamme à peu près complète de véhicules, avec des qualités et perfectionnements techniques très voisins, la différence étant artificiellement créée par la publicité, ou tenant à des détails secondaires ; n'est-il pas aussi absurde de voir un habitant de Neudorf faire venir son véhicule de Flins et un habitant de Sochaux le faire venir de Turin ?

La vraie logique d'échanges intra-européens sans gaspillage, dans le cadre du Marché commun, serait que Turin assure la fourniture d'automobiles dans une région comportant le Nord de l'Italie et le Sud-(Est) de la France, Neudorf dans le Sud de l'Allemagne et l'Est de la France, etc.

En termes statistiques, ces échanges « inutiles » se traduisent par des flux d'exportations et d'importations voisins pour des produits appartenant aux mêmes sous-chapitres de la nomenclature ; et le gaspillage de transport et de temps est évidemment proportionnel à l'importance du flux en cause.

Pour les véhicules automobiles (3), les faits sont clairs : en 1973, les importations s'élèvent à 11,2 milliards de francs, les exportations à 21,9 milliards de francs. La France exporte environ 3 milliards de francs de véhicules en Allemagne et en importe autant ; avec l'Italie, elle exporte 2,6 milliards et importe 2,0 milliards de francs. Bref, avec l'Allemagne comme l'Italie, les échanges s'annulent presque et pourraient donc, dans une optique un peu moins libérale, être supprimée. Il est sans doute logique que la France exporte (un milliard de francs) et importe (1,5 milliard de francs) de tapis, le style, la façon de tisser pouvant varier, encore qu'avec les fibres synthétiques et la fabrication à la machine, la tapisserie n'est qu'une question de résine chimique et de réglage. Il est sans doute logique que la France exporte (127 millions de francs) presque autant de chandails qu'elle en importe (106 millions de francs), le style, la matière jouent là un rôle essentiel. Mais le même raisonnement ne tient pas pour les sous-vêtements non élastiques, tee-shirts ou slips de fabrication véritablement standard, ou standardisable et dont la France importe 461 millions et exporte 378 millions de francs.

On objectera qu'aujourd'hui le consommateur français est « libre » de choisir ce qui lui plaît dans un éventail plus vaste, plus varié de produits, ce qui accroît sa satisfaction. La multiplication de différences artificielles crée autant de frustrations auprès de ceux qui sont sensibles à la publicité et à la possession de la dernière nouveauté, que de contentement chez ceux qui aiment trancher entre deux lessives distinctes seulement par le graphisme et les couleurs de la boîte...

Mais l'argument ne tient même plus pour les biens intermédiaires ou demi-produits. Dans certains cas, on sait que la réciprocité exportations-importations correspond à une transformation opérée en France parce que ce pays possède les équipements ou les qualifications nécessaires. Ainsi la France importe-t-elle 1,2 milliard de francs de « laines en masse » et réexporte-t-elle cette laine lavée, cardée ou peignée parce que la France possède cette spécialité technique du lavage de laine. Mais comment s'expliquer les échanges (ou réexportations) d'ammoniac (exportations : 269 millions de francs ; importations : 153 millions de francs en 1973) ? Parmi la masse de produits chimiques organiques (exportations : 6,9 milliards de francs, importations : 7,8 milliards de francs), il est presque certain que sont échangés des produits strictement identiques. L'étude de la balance commerciale, poste par poste, fournit bien d'autres exemples de ce type.

(3) Annuaire statistique des Douanes, chapitre 87 (Tracteurs VPC, cars, bus, motocycles, etc.).

Les libéraux objecteront que la structure des échanges est ce qu'elle est, parce que tel est l'optimum atteint par le jeu de la concurrence et des prix, compte tenu des contraintes existantes, et que toute remise en cause réduirait la « satisfaction » des protagonistes. On connaît les critiques adressées à cette notion d'optimum, par exemple celles qui ont trait à la nature moderne de la concurrence qui est rien moins que pure et parfaite. Mais les contre-arguments essentiels nous paraissent être ceux-ci : dans la mesure où l'équilibre de la balance s'impose comme contrainte aux Etats et où ceux-ci, pour l'équilibrer et, si possible, dégager un excédent, sont tenus de « modérer la demande interne » — le rapport Marjolin le préconise pour toute la durée du VII^e Plan —, il conviendrait de tenir compte, dans les calculs d'optimum, de l'insatisfaction qui en résulte pour le consommateur. Résultat très dialectique : le souci de préserver la satisfaction de choisir conduit à annuler toute possibilité « réelle » de choix...

Ce problème de la modération de la demande et de l'équilibre commercial conduit d'ailleurs à critiquer le primat à l'exportation pour une deuxième raison.

Les nécessités de la concurrence, poussant constamment à la création d'outils de production de plus en plus perfectionnés, donc de plus en plus chers, exigent des débouchés plus larges encore. Ceci conduit donc à une interpénétration sans cesse plus grande des diverses économies, qui s'accompagne (s'est accompagnée depuis 1945) de l'extension du libre-échange par négociations successives ou simultanées (CEE, AECE, puis GATT). Certes l'économie dominante s'efforce de s'insinuer chez les autres toute en restant plus protectionniste ; c'est le cas des Etats-Unis (American Selling Prices, contrôles qualitatifs tâtilons). Peu à peu, les barrières douanières ont cependant disparu. Il en résulte que les économies industrialisées, en contact de plus en plus direct, et de plus en plus interpénétrées reviennent « en phase ». Elles sont ensemble en récession, et ensemble en expansion. Les cycles ou pseudo-cycles (4) des principaux pays étaient décalés les uns par rapport aux autres jusqu'en 1975/1970. Depuis cette date et pour les deux phases récessives de 1971/1972 et 1974/1975, les cycles sont « en phase ».

La raison en est la suivante : à partir du moment où, pour lutter contre l'inflation, l'un et/ou l'autre des gouvernements met en œuvre — sans guère d'efficacité — des « mesures d'austérité », les autres sont contraints d'en faire autant afin d'éviter le déséquilibre de leur balance commerciale. Cela ne peut évidemment qu'aggraver la crise. Par conséquent, l'interpénétration commerciale, conséquence du primat à l'exportation, conduit mécaniquement à accroître l'amplitude des fluctuations. Il est donc souhaitable d'envisager de mettre un terme à ce processus, qui a par ailleurs une autre conséquence fâcheuse.

La dimension des outils s'accroît, le capital constant se substitue au capital variable, la productivité (5) de travail est sans cesse accrue ; en d'autres termes, il faut de moins en moins d'heures de travail pour obtenir le même résultat.

La concurrence que se livrent — au départ jusqu'à la constitution d'une multinationale monopoliste — les diverses industries nationales dans un même secteur, les oblige à adopter toutes en même temps les mêmes nouvelles technologies plus productives. A offre de travail constante ou croissante, il en résulte obligatoirement une tendance généralisée à la croissance du chômage.

2) L'exportation à outrance qui, dans l'immédiat, stimule l'emploi, aura tendance à aggraver le chômage.

(4) C'est-à-dire des ralentissements-accélération.

(5) Il n'y a pas d'autre productivité que celle du travail dans l'esprit des rédacteurs, car seul le travail est productif...

En effet, la seule façon d'éviter le chômage est alors de créer des activités intérieures extra-économiques pour absorber les chômeurs (création d'emplois publics), mais de telles créations augmentent les charges improductives pesant sur les secteurs productifs exposés à la concurrence. Pour qu'un Etat se le permette, il faudrait donc que tous le fassent, en un mot que les politiques soient coordonnées.

C'est la conclusion des deux arguments précédents : aussi bien pour éviter l'amplification des fluctuations que pour pallier la tendance générale à l'accroissement du chômage, le primat à l'exportation (c'est-à-dire l'interpénétration croissante des économies) n'est possible sans catastrophe qu'avec un pouvoir politique et une politique économique supra-nationales à un niveau quelconque.

Certains pensent que le primat à l'exportation peut encore se concevoir avec arrêt de l'interpénétration commerciale et report sur les pays de l'Est et les pays neufs.

Il est vrai qu'en ce qui concerne les pays neufs, le « Grenelle » planétaire causé par la crise du pétrole a permis à quelques nations « prolétaires » d'acquérir un pouvoir d'achat constant mais c'est oublier :

- a) que le rythme d'absorption qui ne dépend pas seulement des fonds disponibles mais est lié à des contraintes techniques et à la disponibilité en hommes qualifiés, est sans commune mesure avec celui de la croissance des capacités de production dans les pays industrialisés ;
- b) que la demande correspondante est essentiellement une demande de biens d'équipements qui laisse entier le problème du surplus exportable de biens de consommation ; d'autant qu'à leur tour, une fois équipés, les pays neufs se mettront, eux aussi, à fabriquer des biens de consommation.

Quant aux pays de l'Est, ils jouent déjà plus ou moins le scénario « *compter sur ses propres forces* », refusant d'avance de voir leur économie dépendre de l'extérieur. Ils ont, malgré tout, accepté un léger déséquilibre de leur balance : pour exporter en 1974-1975, compte tenu de ce déséquilibre de la balance d'URSS, les pays industrialisés ont dû accorder 18 milliards de dollars de crédits à l'URSS.

Mais la remarque précédente nous introduit au cœur du dernier argument qui va à l'encontre du primat à l'exportation et de l'interpénétration commerciale outrancière ; il s'agit de la *dépendance nationale*.

Dans la situation actuelle, la France est dépendante et de deux façons.

■ *D'une dépendance directe ou « amont » d'abord*. Bien sûr, son climat ne lui permet pas de s'auto-provisionner complètement en agrumes, oléagineux, café, thé ; ni son sous-sol, en cuivre, étain, plomb, tungstène. Bien sûr aussi, il n'est pas très grave qu'elle importe aujourd'hui du saumon, des crustacés, du caviar, des visons, des escargots, encore que certaines de ces importations sont inutilement coûteuses, la France pouvant, dans certains cas, si nécessaire s'auto-provisionner.

Ce qui est en cause, c'est une dépendance directe quasi-vitale qui interdirait un fonctionnement « normal » de l'économie du pays et exigerait l'entrée dans une situation de pénurie et de manque, alors qu'une restructuration de l'appareil productif peut assurer l'autonomie. Sont visées ici, par exemple, les dépendances en

- porc et viande de porc ; importations (6) : environ 1,5 MF
dépendance vis-à-vis du Benelux
- abats et foies de bovins 0,4 MF
dépendance vis-à-vis des Etats-Unis
- légumes courants (haricots, oignons, artichauts, tomates) 0,9 MF
dépendance vis-à-vis du Benelux, Italie, Espagne

(6) Les importations (1973) sont mentionnées à titre indicatif, elles ne chiffrant pas la dépendance.

— riz	0,4 MF
<i>dépendance vis-à-vis des Etats-Unis</i>	
— sojas et tourteaux de soja	2,2 MF
<i>dépendance vis-à-vis des Etats-Unis</i>	
— pétrole (pour 1/3 environ substituts possibles)	48,0 MF
— engrais	0,3 MF
<i>dépendance vis-à-vis du Benelux</i>	
— résines chimiques (produits de condensation)	0,6 MF
<i>dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, du Benelux</i>	
— peaux brutes	0,3 MF
<i>dépendance vis-à-vis de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande</i>	
— bois sciés longitudinalement	0,7 MF
<i>dépendance vis-à-vis de la Scandinavie</i>	
— Pâte à papier	2,2 MF
— papier	1,5 MF
— machines de bureaux, ordinateurs	1,3 MF
— machines agricoles	0,4 MF
— machines pour l'industrie du papier	0,7 MF
— optique, photo, cinéma	1,4 MF
— meuble, mobilier médical	1,3 MF

autant d'articles pour lesquels la dépendance « amont » est évitable ; les métaux comme le cuivre, etc., les oléagineux, les agrumes n'y sont pas compris. Il ne s'agit pas de prétendre, même sur ces derniers produits, à une indépendance totale mais au moins à réduire la dépendance ; comme on le dira plus loin, il faudrait en cas de crise, que la cessation des approvisionnements ne conduise ni à l'arrêt de tout ou partie de l'appareil productif, ni même à détériorer sérieusement le niveau de vie de la population.

■ Mais aussi d'une *dépendance « aval »*, c'est-à-dire une dépendance par les ventes. On entend par là le fait qu'un arrêt des exportations a des conséquences désastreuses sur l'activité économique. C'est évidemment aujourd'hui le cas du blé, des produits laitiers, du sucre, de l'acier, de l'automobile, des vêtements, par exemple. La meilleure parade à un tel risque est la dispersion géographique des ventes. Ce n'est pas le cas actuellement, au moins pour la plupart des données précitées.

Des deux dépendances, la plus pernicieuse est la dépendance « amont », véritable engrenage dont on ne sort plus. Une fois atteint un certain seuil — et il est atteint dans des domaines vitaux pour l'organisation sociale où nous vivons (ordinateurs, machines) —, le processus s'auto-accélère et s'accompagne d'une germination de mentalités d'assistés dans le pays en cause. Aussi se justifie donc amplement ce souci d'indépendance, non seulement à travers la fourniture de biens, mais en matière technologique (brevets, technologie électro-nucléaire, procédés pharmaceutiques, matériels photographiques, information...), mais aussi vis-à-vis du travail « immigré ». Dans ce dernier cas, il faut reconnaître qu'un départ brutal de tous les travailleurs immigrés arrêterait totalement l'appareil productif, la construction entre autres, car ceux-ci, par leur présence, ont éloigné les Français de certaines tâches qui n'ont plus été revalorisées.

Ces deux dépendances (amont, aval) sont mesurables dans les autres postes de la balance des paiements courants analysée dans le chapitre 2. Elles concernent les pays neufs d'une part, les Etats-Unis d'autre part. Dans le premier cas, on sait comment s'en affranchir ; il suffit justement d'assurer dans les pays d'origine la création d'industries susceptibles d'utiliser cette main-d'œuvre (le procédé brutal du « refoulement » étant exclu). Se libérer de la domination américaine est plus problématique. Ce dégagement est une question centrale pour la prospective de l'environnement international qui va donc être esquissée maintenant.

B - L'environnement international hostile

La plupart des études de prospective des dernières années sont arc-boutées sur un couple de scénarios :

- le scénario bipolaire ou le condominium américano-soviétique dans lequel ni l'Europe ni le Japon n'ont d'existence économique réellement indépendante. Ils restent dominés, avec l'Afrique et l'Asie capitalistes, par les Etats-Unis, tandis que l'URSS verrouille son bloc de l'Est et que la Chine vit repliée sur elle-même.
- le scénario multipolaire, tétrapolaire si l'on croit à une coopération économique intense sino-japonaise, pentapolaire dans le cas contraire. Dans ce second scénario, le condominium est remis en cause. L'Europe s'émancipe ainsi que le Japon. L'Eurafrrique et l'Australasie tendent à émerger sans y parvenir peut-être totalement.

Dans le premier scénario, le déclin américain n'est pas profond : il est fortement freiné par le maintien, voire l'approfondissement de l'impérialisme. Les changes flottants maintenus, le dollar éliminé du système monétaire, les firmes européennes ne parviennent pas à se regrouper et à venir concurrencer les firmes multinationales américaines. La France alors a le choix seulement entre, d'une part, la soumission et l'affaiblissement, la « britannisation » en quelque sorte, avec une part croissante de l'économie dépendante de l'agriculture et de la technologie américaine et, d'autre part, le repli avec tendance autarcique prononcée, pour ainsi dire le « point omega » du scénario « *compter sur ses propres forces* ». Toute tentative d'émancipation serait sanctionnée d'une façon ou d'une autre ; ainsi le Japon avait été menacé en 1972 de voir se tarir la fourniture de soja américain s'il n'acceptait pas l'auto-limitation de ses produits industriels aux Etats-Unis. Dans ce scénario aussi, la capacité de discussion des pays neufs est limitée car ils n'ont que deux partenaires possibles. Impossible pour le Japon ou l'Europe de s'entendre avec ceux-ci pour un accord qui remettrait réellement en cause la domination américaine. Le prix des matières premières aurait alors une tendance moindre à la hausse, voire se stabiliserait à nouveau pour une période de dix ou vingt ans : les Etats-Unis n'équiperait en industries de première transformation que les pays producteurs politiquement sûrs (Indonésie, Australie, Canada) et s'y approvisionneraient. L'Afrique et la plus grande partie de l'Asie ne se développeraient que très lentement. Les dominés ne peuvent pas s'appuyer sur l'URSS pour ses soustraire à l'emprise — l'empire — américaine car le condominium s'accompagne d'une coopération, quasi-unique sur le plan économique, que l'URSS ne voudra pas remettre en cause.

Dans le second scénario, il n'en est pas de même. Le déclin américain s'affirme, les Etats-Unis acceptent un système de changes fixes mais ajustables (avec un rôle de l'or), qui limite leur capacité d'émissions de dollars, donc l'un des moyens de maintien de leur emprise économique. Des firmes européennes (en nombre plus important qu'actuellement) parviennent au niveau requis pour lutter contre les multinationales américaines. Au sein d'une Europe qui se forme, non sans retour en arrière, la France doit jouer sur deux tableaux. D'abord, elle doit s'intégrer à l'Europe : l'interpénétration commerciale se poursuit mais, simultanément, ce qui la rend tolérable, se créent des habitudes, s'institutionnalisent des procédures de « gouvernement » européen ; mais, en même temps, pour parer à toute éventualité, la France doit maintenir une certaine indépendance, en s'appuyant en particulier sur les producteurs de matières premières d'Afrique, puisque l'Eurafrrique aussi se construit alors dans cette seconde hypothèse.

Toujours selon cette seconde logique, les débouchés des pays de l'Est demeurent car les USA ne les monopolisent pas. Les pays neufs face à plu-

sieurs partenaires ont une capacité de négociation accrue : les accords directs CEE/Afrique ou France/Afrique se font donc sur des bases plus avantageuses pour les pays neufs dont le développement devient plus rapide.

Ce scénario s'accommoderait fort bien de la venue d'un démocrate novateur, d'un Roosevelt des années 80 qui engagerait un nouveau « new deal » ; les Etats-Unis mettraient alors en œuvre une nouvelle politique économique non exempte de planification mais probablement accompagné d'une certaine dose de protectionnisme, disons de repli : en fait les Etats-Unis s'efforceraient eux aussi de *compter sur les forces des autres...* Alors l'Europe (ou tel autre pays) pourrait être contrainte à un comportement du même type. On voit donc que la stratégie « *compter sur ses propres forces* » obligatoire dans le premier scénario si l'on refuse la dépendance totale, peut devenir nécessaire aussi dans le second.

Mais, en vérité, ces scénarios contrastés sont aussi improbables dans leur « pureté » l'un que l'autre. La vérité est que l'avenir à cinq ou dix ans, sera la résultante de tendances qui poussent à la réalisation de ces deux scénarios. Les Etats-Unis, ou bien s'efforceront d'étendre leur emprise sans y parvenir vraiment, rencontrant de sérieuses résistances, ou bien changeront de politique mais ne réduiront pas pour autant immédiatement et sensiblement leur emprise. Corollairement, la domination sur l'Europe et sur la France ne s'accroîtra pas sans sursaut, ni sans résistance, de même que les émergences européenne, eurafricaine et française seront lentes et saccadées.

Plus que des situations contrastées, l'avenir à cinq ou dix ans va être fait des processus y menant, de leur opposition, des arrêts de l'un et/ou de l'autre avec les risques de dérapage, de crises de protectionnisme et de guerres qui pourraient résulter de processus socio-économiques bloqués et de pressions continues.

Outre le cas spécial des conflits armés pour lesquels la nation doit être préparée à l'autarcie, cette coalition peut conduire à des phases où l'environnement international est hostile : il peut y avoir une vague de protectionnisme de défense, comme nous l'avons indiqué plus haut, des Etats-Unis, mais aussi de pays actuellement plus avancés dans le déclin et la soumission (Grande-Bretagne) ou en voie de changements politiques radicaux (Italie, Espagne) ; il peut y avoir des protectionnismes d'attaque contre une France qui avait décidé de s'affranchir d'un certain nombre de dépendances.

L'hostilité de l'environnement dans les deux cas se manifestera par le fait que les exportations françaises vers un certain nombre de pays tels que les Etats-Unis, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, puis vers les fournisseurs sous-développés des Etats-Unis, de véhicules, produits alimentaires et acier seront bloquées. Il semble impossible d'envisager une réaction analogue de l'Allemagne : l'intégration entre les deux économies est trop poussée. Dans le cas des protectionnismes de défense des autres pays, l'Allemagne, déjà fortement plus atteinte, évitera de se fermer aussi le marché français par réaction. Dans le cas des protectionnismes d'attaque contre une attitude française plus autonomiste, l'Allemagne prendra les mesures nécessaires pour conserver son équilibre.

A l'inverse, on doit tenir pour certain que la diminution des importations en provenance d'Allemagne et des autres pays en question — qui résulterait d'une politique de la substitution d'une production nationale à certaines importations — entraînerait une « riposte graduée » de même niveau de la part de ceux-ci. Mais quel pourrait être justement le degré d'une telle politique d'autonomie ? Le mot « *maximum* » posé par les maîtres d'œuvre est ambigu car, à la limite, l'autarcie n'est pas impossible : les Français peuvent vivre sans café, thé, sans même importer du cuivre et en économisant drastiquement l'énergie, mais avec un recul du « *niveau* » de vie que le « *mode* » de vie dominant rend impossible. Il convient donc de s'interroger : compter sur ses propres forces, jusqu'où ?

II - “Compter sur ses propres forces”, jusqu’où ?

Donc, le scénario « *compter sur ses propres forces* » n’a pas pour objectif central l’autarcie ; c’est une stratégie simpliste qui ne peut se concevoir que dans une situation suffisamment dramatique pour que le peuple soit prêt à accepter les très gros sacrifices correspondants. L’autarcie est une variante utopique de la stratégie « *compter sur ses propres forces* » mais d’une utopie « *directrice* », c’est-à-dire vers laquelle on puisse effectivement se diriger à grand pas si survient la crise. Cette « variable d’aléa » fixe, en quelque sorte, des limites maximales de dépendance en deçà desquelles il serait prudent de se tenir pour avoir le temps et les moyens effectifs d’aller à l’autarcie en cas de besoin. Il convient donc — et nous sommes déjà dans le « comment ? » —

- de prévoir, par exemple, et une politique de stockage, et une politique de récupération telle que le minimum techniquement vital de cuivre, de zinc, plomb, nickel soit disponible en l’état, ou potentiellement dans les matériels en voie de réforme,
- d’atteindre, en matière de viande de bovins, le minimum de production pouvant répondre au minimum « socialement » nécessaire de protéines carnées sans plus importer ni d’ailleurs exporter, ce qui suppose simplement un transfert de la consommation des « arrières vers les avants »,
- de fixer le seuil minimum d’auto-provisionnement potentiel en énergie pour que la nation puisse survivre si l’alimentation en pétrole est coupée.

Bref, il importe de définir des *minima*, et d’être assuré de les atteindre, sans pour autant dès maintenant y aller. Mais dès lors, quelle limite se fixer actuellement ? Face à cette question, deux attitudes sont possibles :

a) La première consisterait à ne fixer aucune limite, à penser la stratégie « *compter sur ses propres forces* » en termes seulement dynamiques sans lui fixer d’objectifs. La stratégie tendrait simplement vers cet état utopique d’autarcie, l’indépendance totale dans tous les domaines possibles : diversification la plus large des fournisseurs de matières premières indispensables et qui sont nécessairement importées (café, épices, métaux non ferreux, pour le minimum au-delà du seuil d’autarcie) ; modification profonde de la structure du solde global de la balance commerciale, en réduisant sans cesse la dépendance « aval » sur automobiles, acier, blé et en visant un ensemble de petits soldes positifs ou nuls sur toute la gamme des produits avec une répartition aussi régulière que possible sur tous les pays...

b) Une telle définition de l’objectif de la stratégie « *compter sur ses propres forces* » se conçoit parfaitement pour ce qui est de la dépendance « aval », de la restructuration, de redéploiement des ventes extérieures.

Par contre, pour les importations, elle présente un défaut de principe : s’il sied d’être prêt à toute éventualité, même à l’autarcie, donc effectivement de réduire sérieusement la dépendance, il n’est pas bon de désespérer totalement de l’avènement d’une coopération économique mondiale à échanges réellement complémentaires et égaux et où le développement du commerce international devienne effectivement synonyme de prospérité. Dans la mesure où l’on estime plausible l’avènement d’une telle situation, il ne convient pas de se fixer pour objectif l’utopique autarcie, ni de prévoir un repliement continu sur soi. Aussi paraît-il judicieux de fixer, dans un certain nombre de domaines, à la stratégie « *compter sur ses propres forces* », des objectifs précis, largement inférieurs à ceux d’une autarcie totale très pénible, qui mettraient la nation à l’abri d’éventuelles mesures

de rétorsion, blocus ou chantages, soit parce que des solutions de substitution peuvent être immédiatement mises en place, soit parce que la probabilité d'un arrêt total des fournitures de toutes provenances est très faible, soit, à la limite, parce que, pour quelques biens, l'indépendance totale peut être aussitôt atteinte.

Ces objectifs pourraient être les suivants :

— *En matière d'importation de matières premières ou produits bruts*

- *énergie* : faire passer la dépendance de 70 % à 20 % ou 30 %, s'assurer maintenant d'un niveau possible de fonctionnement minimal à 50 %.
- *métaux non ferreux et autres minéraux indispensables* : faire passer la dépendance de 100 %, de 70 % (selon les cas) à 70 % ou 30 % et prévoir des procédés de substitution immédiate et des mesures de récupération « suractivées » en cas de crise (politique de répartition des risques, stocks de sécurité et contrats à long terme).
- *importations alimentaires nécessaires* (viande de porc, de bœuf, poisson) : viser à l'indépendance totale.
- *importations de boissons, légumes* : idem.
- *importations de fruits tropicaux* : politique de répartition des risques et contrats à long terme.
- *laine, coton, résines chimiques de base pour fibres synthétiques, pâte à papier, papier* : faire descendre la dépendance dans les mêmes proportions pour l'énergie ou les métaux non ferreux ; répartition des risques.
- *produits manufacturés finis* : assurer avec chaque pays l'équilibre de la balance de ces produits (inclus l'électronique) ; pour ceux qui sont économiquement vitaux, disposer d'une capacité de riposte vis-à-vis du fournisseur qui en détient le monopole s'il existe (machines-outils, machines agricoles, comptables, à imprimer).

— *En matière d'exportation* :

- *viandes, légumes, fruits* : réorganisation pour assurer en priorité la fourniture du marché national.
- *blé* : maintien du niveau d'exportation actuel mais large diversification hors marché commun.
- *acier* : idem.
- *vêtements* : reconversion pour en laisser la fourniture aux pays neufs.
- *automobile* : idem.
- *armes* : reconversion pour raisons « morales » et parce que supposer, pour les armes, un marché permanent et renouvelé, c'est admettre à échéance de cinq à dix ans un conflit généralisé (ou une situation conflictuelle permanente et générale), ce qui rend, à terme, l'autarcie inévitable et conduit à l'impossibilité d'exporter quoique ce soit, y compris des armes...
- *exportations « de luxe »* (vins, champagnes, parfumerie) : poursuivre et planifier des reconversions immédiates en cas de crise protectionniste pour empêcher la disparition des emplois.

— *En matière de technologie* (échanges des brevets), viser au strict équilibre vis-à-vis de tous les pays.

— *En matière de travail immigré*, viser sa suppression totale.

Ces objectifs généraux étant fixés, il convient d'étudier les moyens de les réaliser. Les grandes lignes de ces moyens vont être décrites ci-après ; elles seront développées en détail dans le chapitre 3.

III - “Compter sur ses propres forces”, comment ?

■ Le scénario « *compter sur ses propres forces* » n'est pas protectionniste. Ceci signifie que le pays qui l'adopte ne prend pas l'initiative du blocage des frontières : il est prêt à l'autarcie — comme un mal — mais cherche à assurer son indépendance en économie « non fermée ». Afin d'éviter des rétorsions qui mettraient en cause la stratégie et rendraient impossible sa mise en place, aucun frein aux échanges ne sera posé ; dans le cadre d'une économie libérale, il s'agit donc de rendre plus avantageuse, dans le cas nécessaire, l'offre nationale des produits, et non d'entraver ou de renchérir artificiellement l'offre étrangère. Si l'on veut définir l'esprit de ce scénario par un mot en « isme » selon la mode, le terme le plus approprié serait le « néo-mercantilisme », le préfixe « néo » ayant pour objet précisément d'éliminer ce qui, dans le mercantilisme français du XIII^e au XIX^e siècle, relevait du blocage de frontières, du protectionnisme.

■ Le scénario n'est pas non plus « xénophobe ». En un premier sens, il est ici question non de renvoyer chez eux au chômage les travailleurs immigrés actuellement en France, mais de planifier simultanément leur remplacement par des Français ou par l'automation et de prévoir la création d'emplois dans leur pays d'origine ; en un second sens, il s'agit ni de refuser systématiquement les techniques étrangères ni, *a fortiori*, de rompre les contrats de brevets en cours, mais simplement de :

- vérifier plus soigneusement le contenu concret des brevets donnant lieu à royalties,
- stimuler la recherche et le dépôt des brevets à l'étranger,
- rendre plus attrayante à l'industriel la solution française quand elle est techniquement équivalente,
- éviter les contrats d'assistance technologique qui rendent une activité totalement dépendante du bon vouloir d'une firme étrangère,
- et finalement, inévitablement, poser le problème des limites *réelles* à fixer aux *investissements étrangers* (le terme « étranger » s'applique aux pays extérieurs au territoire national), si aucune construction européenne supra-nationale n'est réellement engagée (avec politiques économiques et « de défense » communes). Il peut, en un sens plus large, s'appliquer à un ensemble de pages s'il apparaît que, le scénario multipolaire se réalisant, l'Europe devient une réalité. Encore faudrait-il, même dans ce cas, se garder, en seconde ligne de « défense », un minimum de propriété nationale dans les secteurs « vitaux » tant que l'unité politique n'a pas fait la preuve de sa pérennité.

Ayant défini ce que ne contient pas la stratégie « *compter sur ses propres forces* » : ni protectionnisme délibéré, ni xénophobie, il convient de dire ce qu'elle renferme ou plutôt de compléter les caractéristiques qui en ont été décrites ci-dessus par la négative.

■ La stratégie comporte d'abord *une volonté politique collective d'indépendance*. Elle ne se conçoit pas imposée *ex abrupto* à une population, même figurant dans un programme électoral qui aurait obtenu la majorité.

La mise en place de cette stratégie suppose d'abord une large campagne d'explication publique et plus précisément de démythification de l'idéal libre-échangiste. Celui-ci est solidement ancré dans les mentalités parce que les vagues de protectionnismes — agricole d'abord, puis industriel entre les guerres — qui se sont succédées depuis la guerre de 1870 ont été accompagnées effectivement de drames et de stagnation du niveau de vie ou de chômage. C'est donc tout naturellement — et heureusement — qu'il est apparu nécessaire de restaurer la liberté des échanges

commerciaux après la Seconde Guerre mondiale. Mais la liberté des échanges n'implique pas nécessairement que ceux-ci croissent plus vite que les productions nationales. Cette croissance plus rapide des échanges internationaux n'intervient nécessairement que dans la mesure où se déroule le processus décrit au début de ce chapitre : accroissement incessant de la dimension des outils de production, donc du marché nécessaire, etc. En fait, on peut très bien concevoir un libre-échange dans lequel la part des importations et exportations dans le PNB reste constante ou même, compte tenu du niveau atteint, décroisse légèrement.

Est-ce si incroyable ? Le tableau ci-joint montre qu'il n'en est rien : pour les Etats-Unis la part est restée très faible, d'environ 5 % ; elle a même régressé — aux aléas conjoncturels près — et, en tout cas, stagne pour les Pays-Bas.

Croissance de la part des exportations dans le PNB (en dollars)

(%)

	1960	1972
Etats-Unis	4,7	5,2
Canada	16,0	24,0
Suisse	28,0	32,0
Pays-Bas	50,0	46,0
France	15,0	17,0
Allemagne	20,0	21,0

Source : International Financial Statistics.

La part du commerce extérieur dans le PNB est liée à la taille. Un grand pays, tel les Etats-Unis, dispose de ressources naturelles, d'un marché de grandes dimensions qui rend moins pressant le processus d'« extériorisation » du surplus (à ne pas confondre avec l'« extra-territorialisation » de la production qui, par contre, est très importante pour les Etats-Unis). Un petit pays doit le plus souvent chercher ailleurs les matières premières, donc exporter en proportion. Mais une fois l'échelle fixée, aucune autre loi que celle de « l'accumulation incessante » propre au système capitaliste n'explique sa variation. Celle-ci est donc contingente, historique. Mais elle est ancrée solidement dans les esprits, et les soubresauts récents (hausse du prix du pétrole) ont donné lieu à une nouvelle campagne idéologique en ce sens (« treizième mois d'exportations »...). Il faut donc développer publiquement le contre-raisonnement, non seulement pour faire adhérer abstraitement la population à la stratégie nouvelle mais aussi pour qu'elle *contribue activement* à celle-ci.

■ « *Compter sur ses propres forces* » implique aussi *modification du mode de vie*, donc des changements volontaires dans les comportements quotidiens de plusieurs domaines :

- la politique de lutte contre le gaspillage exige :
 - une récupération intense de matériaux, c'est-à-dire une certaine discipline de la population en matière de déchets, de tri des ordures, de consigne de récipients ;
 - un usage collectif ou banalisé d'un certain nombre de machines (à laver le linge par exemple) afin d'en réduire la production ;
- en matière énergétique, les économies impliquent l'adhésion effective de la population qui devra accepter plus de discipline dans la consommation directe d'énergie et peut-être quelques sacrifices dans des domaines marginaux (vitesse des trains, aviation intérieure par exemple) ;
- en matière de consommation alimentaire (viande par exemple), une modification volontaire des comportements est aussi nécessaire ;

— enfin, même dans le domaine de la production agricole par exemple, il importe d'inciter les agriculteurs à entreprendre de nouvelles cultures (soja par exemple) destinées à accroître l'autonomie française en matière d'alimentation du bétail ; il faut donc aussi, dans ce cas, une action expliquant l'intérêt national de telles innovations.

■ Mais en dehors de la recherche d'économies, de la suppression des gaspillages, c'est une *stratégie de restructuration de la production* avec trois axes et deux espaces d'application :

— *Axe 1*

L'agriculture doit retrouver dans la production française une place sensiblement plus importante que maintenant.

— *Axe 2*

Dans la production industrielle, d'importantes mutations doivent intervenir, en autres :

- part de la construction de véhicules particuliers décroissante avec réorientation vers les véhicules collectifs, meubles de bureau ;
- création d'une industrie pour énergies « nouvelles » ;
- création et renforcement du secteur « machines », particulièrement dans le domaine des machines pour le travail des métaux, pour l'agriculture ;
- soutien de l'industrie aéronautique nationale et des constructions navales pour équilibrer la balance « fret » ;
- déclin de l'industrie du vêtement « simple » ;
- « re-francisation » de certains secteurs de la construction électrique, électronique, informatique...

— *Axe 3*

Ce qui implique le développement des activités de services collectifs pour créer les emplois de substitution.

Bref, ce redéploiement — pour utiliser un néologisme à la mode dans un sens un peu différent de l'usuel — peut paraître « rétrograde » dans la mesure où il redonne un rôle plus important à l'agriculture, secteur que l'on a pris l'habitude, à tort, de dénommer « primaire ». Il se tourne, en fait, vers l'avenir. Il corrige les excès du primat à l'industrialisation (qui impliquait le primat à l'exportation) en redonnant à l'économie française une structure plus conforme à sa « dotation initiale en facteurs », tout en développant le secteur tertiaire dans son aspect progressif des services collectifs et non, comme on l'entend en général, dans son aspect mercantile régressif.

Ces trois axes se développent :

— *dans l'espace extérieur* (exportations)

L'axe agricole que la France s'efforce d'augmenter la productivité des cultures céréalières et laitières réellement utiles aux pays qui en ont besoin et sont donc les marchés de l'avenir à condition d'y être concurrents.

L'axe industriel implique que soient développés les ventes de biens d'équipement nécessaires aux pays neufs, en particulier pour y établir les usines de fabrication de certains articles textiles que, dans la stratégie « normale » (non autarcique), la France ferait fabriquer à l'extérieur par les travailleurs rapatriés (vêtements) ; ou encore pour y bâtir les usines de transformation de matières premières. Ces fournitures d'usines, comme les fournitures agricoles, devraient donner lieu à contrats d'achat à long terme, « volume » pour « volume », des matières premières transformées.

— *dans l'espace intérieur*

L'axe agricole implique l'auto-provisionnement total, sauf en produits « exotiques » (agrumes, café...).

L'axe industriel implique les objectifs fixés en matière énergétique, de récupération, d'indépendance technologique, etc.

L'axe « services collectifs » s'y développe tout entier.

Enfin parce qu'elle exige

- une forte revalorisation du travail manuel avec départ des travailleurs émigrés,
- une revalorisation des fonctions techniques en vue du développement de certains secteurs (machines),
- une revalorisation des fonctions de recherche,

la stratégie sous étude nécessite un « redéploiement » *aussi* dans l'échelle des rémunérations *et* des conditions générales du travail.

Telles sont les grandes lignes du « comment ? » de la stratégie « *compter sur ses propres forces* ».

Pour le définir concrètement, secteur par secteur, domaine par domaine, il convient d'abord d'analyser très précisément, poste par poste, le commerce extérieur français, puis, plus généralement, l'ensemble de ses relations extérieures, afin d'en mettre clairement en évidence les forces et les faiblesses.

Analyse des relations économiques extérieures de la France (biens, services, capitaux)

Cette analyse des divers postes de la balance des paiements française sera utilement introduite par une brève étude historique qui montre comment les dernières années ont fait émerger brutalement au niveau même du quotidien les faiblesses françaises, la nocivité du développement explosif des exportations et le problème de la dépendance.

C'est ensuite seulement, qu'en deux étapes successives, différentes quant au détail de la ventilation, seront analysés les comptes extérieurs français (7).

I - Brève étude historique

En 1974, la France a exporté 19,3 % de sa production intérieure brute, 20,5 % si l'on intègre le solde positif des échanges de services dans ses exportations. C'est moins que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les autres petits pays d'Europe, mais cela implique tout de même que l'économie française est fortement dépendante de l'extérieur ; un calcul simple (menée sur des données en francs courants) montre qu'un travailleur sur six dans l'industrie produit pour l'exportation. Dans nombre de branches, c'est un travailleur sur quatre, voire sur trois, dont l'emploi est ainsi lié aux fluctuations des conjonctures étrangères.

Part des exportations dans le produit national ou social

France	Allemagne	Grande-Bretagne
24 %	39 %	28 %

(7) En annexe, « l'analyse détaillée du commerce extérieur français » et « les autres postes de la balance des paiements courants ».

Nombre de travailleurs concernés dans l'hypothèse où l'emploi est proportionnel à la demande (industrie)

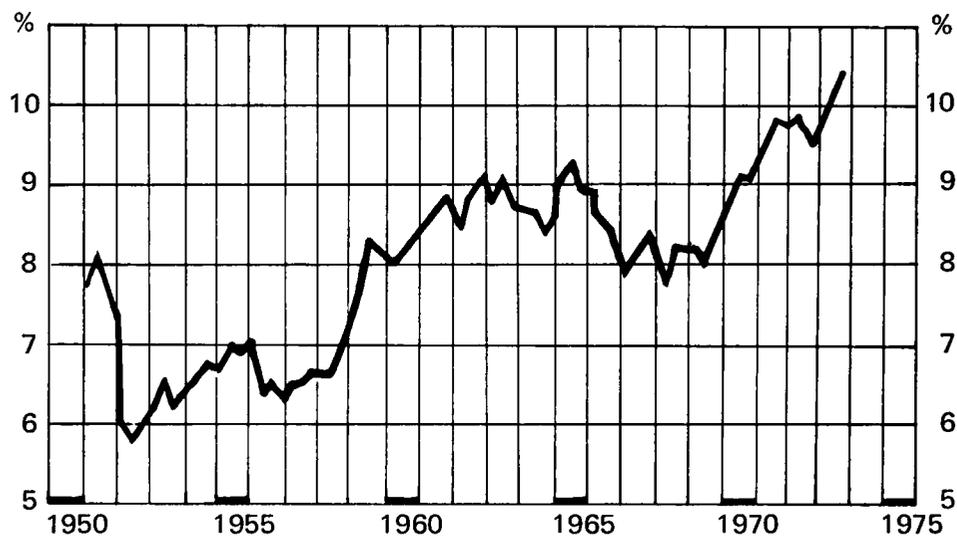
Branches	Part dans la valeur des emplois totaux (%)	Effectifs de la branche (*) (moyenne 1974) (milliers arrondis)	Effectifs travaillant pour l'exportation (milliers arrondis)
	(1)	(2)	(1) × (2)
Produit des industries agricoles et alimentaires	9,5	527	50
Verre	19,7	82	16
Minerai de fer et produits de la sidérurgie	28,0	181	51
Minerais et métaux non ferreux ..	29,0	29	8
Produits de la première transformation et du travail des métaux ..	12,7	521	66
Machines et appareils mécaniques	17,0	913	155
Machines et appareils électriques	15,3	465	71
Automobiles, motocycles et cycles	26,0	398	103
Produits des constructions navales et aéronautique, et armement	36,0	160	57
Produits chimiques et caoutchouc	23,5	442	104
Textiles	20,0	409	82
Habillement	8,4	284	24
Cuirs	16,0	128	20
Produits de l'industrie du bois ..	5,6	266	15
Pâtes, papiers et cartons	10,7	145	15
Produits de la presse et de l'édition	4,0	234	9
Industries diverses	11,5	238	27
Ensemble	17,0	5 422	878

(*) Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1974. Les collections de l'INSEE, série C, n° 33-34.

Cette dépendance de l'économie française a crû sans cesse depuis vingt ans ; en 1954, les exportations ne représentaient que 11,6 % (13 % avec les services) de la production intérieure brute. En francs constants 1963, la part des exportations passe de 10,5 % en 1954 à 16,3 % en 1974, soit une croissance du même ordre. L'ouverture des frontières dans le cadre du Marché commun, et deux dévaluations (1958 - 1969), expliquent cette progression de nos ventes extérieures. Comme en témoigne le graphique 1, les industriels français ont pu profiter des deux dévaluations du franc pour accroître la pénétration des produits français sur les marchés étrangers. Il est vrai que, dans le même temps, les industriels étrangers se taillaient aussi une place grandissante sur le marché français. Le franc avait vécu dans le protectionnisme depuis le début du XX^e siècle. En 1952, à l'aube du Marché commun, la part de la zone franc était de plus de 40 % comme en 1929 et 1913, la part de la CEE n'étant au contraire que de 16 %. La France exportait vers son « empire » des produits industriels et bénéficiait donc d'un solde commercial largement bénéficiaire pour ces produits que ses « partenaires » sous-développés et contrôlés ne fabriquaient pas. La contrepartie de l'entrée dans le Marché commun, et de l'ouverture des cinq autres pays de la CEE aux produits agricoles français fut une concurrence brutalement imposée aux produits industriels. Les entreprises industrielles françaises ne surent pas immédiatement et totalement relever ce défi ; c'est ce qui rendit nécessaire les deux dévaluations ; et l'équilibre commercial est resté, durant les

GRAPHIQUE 1

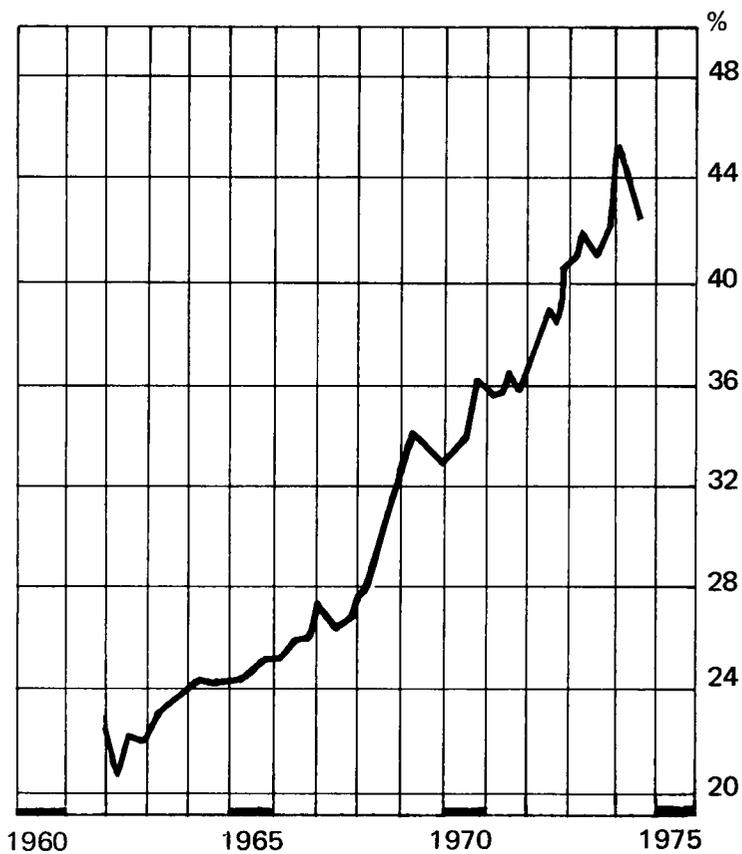
**INDICATEUR DE PENETRATION
DES PRODUITS INDUSTRIELS FRANÇAIS**



Source : CGP - INSEE (VI^e Plan).

GRAPHIQUE 2

**INDICATEUR DE PARTAGE DU MARCHÉ INTÉRIEUR
DE PRODUITS INDUSTRIELS**



années 1960-1973, le « thermostat » le plus sensible de l'économie française, déclenchant mécaniquement, et selon la logique keynésienne prévalente en 1963, puis en 1969, enfin en 1972, la mise en œuvre de plans « de stabilisation », de redressement, de désinflation et, à nouveau, de redressement en fin 1974, ce dernier à contretemps.

Vint la guerre d'octobre 1973 et la hausse brutale des prix du pétrole : un saut de 20,2 à 57,3 milliards de francs des importations de pétrole, un déficit commercial de 30 milliards de francs.

**Evolution globale des échanges commerciaux français
(chiffres de la comptabilité nationale)**

(Millions de francs courants)

	1960	1963	1965	1969	1970	1972	1974
Exportations FOB	34 861	41 315	51 458	80 566	102 292	135 316	226 873
Importations CAF	31 861	43 512	51 654	90 645	106 948	136 805	257 136
Soldes de la balance commerciale	+ 3 000	— 2 197	— 196	—10 079	— 4 656	— 1 489	—30 263
Utilisations de services	+ 4 394	+ 4 841	+ 5 466	+ 6 621	+ 8 474	+ 10 983	+11 878

Source : Rapports sur les comptes de la nation.

La réponse officielle à ce nouveau défi fut marginalement de réaliser des économies d'énergie et, pour l'essentiel, de pousser au développement maximum et tous azimuts les exportations. Cette politique peut sembler la meilleure ; les faits, en apparence, lui donnent même raison. Dès avril 1975, l'équilibre commercial était rétabli, pétrole inclus, et le taux de couverture atteignait, « hors pétrole », 125 %.

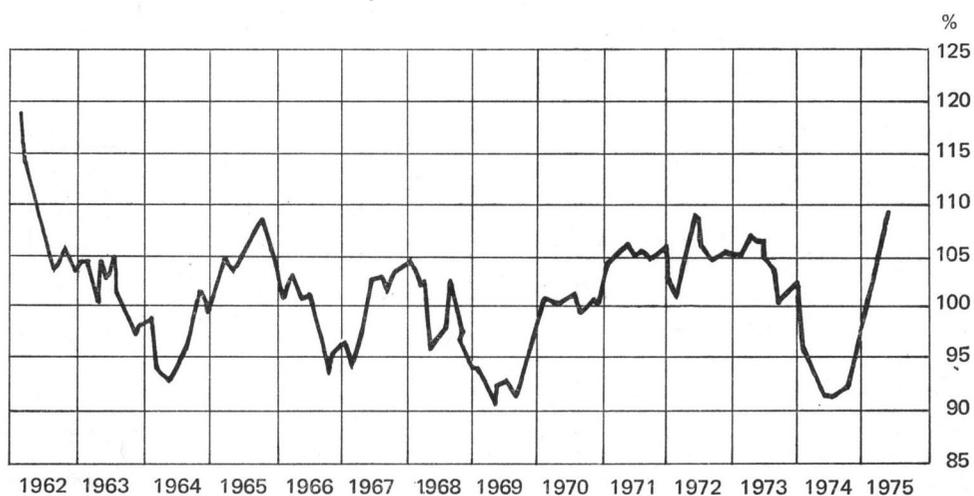
Mais ce succès ne doit pas faire trop illusion : il est dû certes à une réduction de 5 % à 6 % de la consommation intérieure de pétrole se répartissant en

- 12 à — 15 % pour le fuel industriel,
- 12 à — 15 % pour le fuel domestique,
- + 3 à + 5 % pour le carburant auto.

Mais cette diminution de la consommation de fuel lourd industriel traduit seulement la vraie raison du rééquilibrage ultra-rapide de la balance commerciale : la chute très forte des importations due à la crise. Si la croissance reprend, l'élasticité des importations jouera dans l'autre sens et la France vivra à nouveau constamment au bord du déficit commercial et des plans d'austérité : l'annulation de l'excédent dès les premiers « frémissements » de la consommation des ménages, en septembre 1975, témoigne bien de la précarité de l'équilibre retrouvé ; d'autant que les producteurs de pétrole ne pourront plus, dans les années qui viennent, absorber au même rythme les biens industriels. La « non-hausse » des prix du pétrole, nécessaire en première analyse pour éviter aux économies occidentales de nouvelles poussées inflationnistes et de nouveaux problèmes de paiements extérieurs, se retourne cybernétiquement contre ces mêmes économies en asséchant les trésoreries des pays, exportateurs de pétrole, importateurs de biens d'équipements. La formidable poussée de ces importations va donc se ralentir très fortement, voire laisser la place à un recul de deux ou trois ans. Dans le même temps, les pays de l'Est ont à leur tour des problèmes d'équilibre commercial, URSS

GRAPHIQUE 3

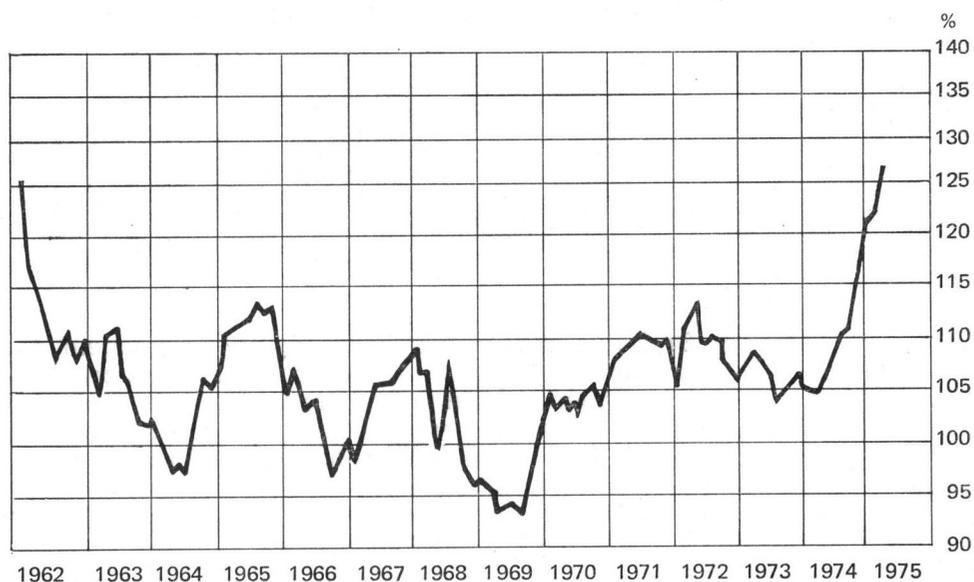
**TAUX DE COUVERTURE DES IMPORTATIONS
PAR LES EXPORTATIONS (FOB - FOB)
(matériel militaire compris)**



Source : CGP - INSEE (VI^e Plan).

GRAPHIQUE 4

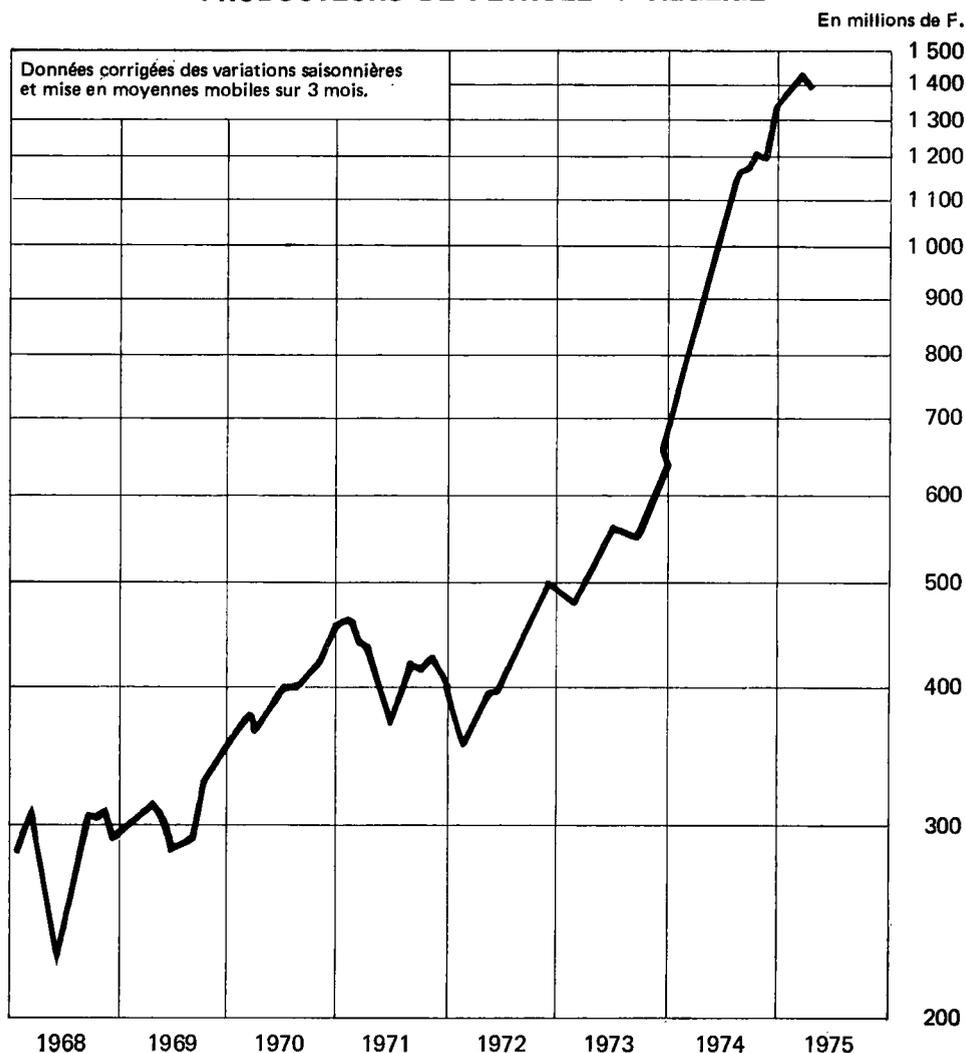
**TAUX DE COUVERTURE DES IMPORTATIONS
PAR LES EXPORTATIONS TOTALES
MOINS PRODUITS ENERGETIQUES (FOB - CAF)
(matériel militaire non compris)**



Source : CGP - INSEE (VI^e Plan).

GRAPHIQUE 5

EXPORTATIONS VERS LES PAYS NON INDUSTRIELS PRODUCTEURS DE PETROLE + ALGERIE



Source : *Tendance de la conjoncture* - INSEE - supplément de juin 1975.

en tête. Les pays d'Europe ne vendent à l'Est qu'au prix de crédits de plus en plus importants. Au total, depuis le début de l'année, l'Europe et le Japon ont consenti à l'URSS des crédits pour un total de 3 milliards de dollars. Les encours de crédits à l'URSS atteignent plus de huit milliards de dollars, soit probablement 2/3 d'année d'importations totales de ce pays.

Bref, rien n'est joué et la stratégie « développement maximum des exportations tous azimuts » risque d'acculer la France à l'incertitude permanente, de lui interdire tout projet pluriannuel sérieux de développement. Ce système conduit à suivre en permanence les vagues du commerce international, il privilégie totalement la conjonction par rapport au moyen terme, il ne laisse à la nation qu'une marge d'autonomie économique très faible. Ainsi sommes-nous amenés à revenir au « *compter sur ses propres forces* », objet de ce scénario.

II - Les comptes extérieurs français

Les données précédemment utilisées étaient celles de la Comptabilité nationale ; elles diffèrent des données douanières seules utilisables pour une ventilation détaillée. Il convient donc de passer d'abord de l'une à l'autre et d'isoler les services, puis d'opérer une première ventilation grossière afin d'apprécier la contribution des grandes catégories de produits et pays au solde commercial, et d'expliquer ces contributions en entrant dans un détail fin. Un dernier paragraphe sera consacré à l'analyse du reste de la balance des paiements courants (tourisme, échanges de facteurs, brevets).

A - Des données comptables aux données douanières

Les données comptables diffèrent des données douanières par l'avitaillement des navires et avions, et diverses autres exportations marginales. En outre, la Comptabilité nationale distingue l'« étranger » et les « pays d'outre-mer » alors que les Douanes distinguent l'« étranger hors zone franc » et la « zone franc ».

Commerce extérieur français 1974

(Millions de francs)

Données douanières	Exportations	Importations
Etranger	199 595 (FOB)	237 205 (CAF)
Pays d'Outre-mer	21 000 (FOB)	17 148 (CAF)
Avitaillement navires et avions	1 204	+ 2 544
Autres importations (*)		239
Autres exportations (*)	4 984	
Exportations de poissons (**)	90	
Données comptables	226 873 (FOB)	257 136 (CAF)

(*) Essentiellement marchandises militaires.

(**) Vendus directement dans les ports étrangers.

Source : Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1974.

Pays d'Outre-mer et zone franc

(Millions de francs)

	Exportations (FOB)	Importations (CAF)
Etranger	199 595	237 205
Pays d'Outre-mer	21 000	17 148
	220 595	254 353
Hors zone franc	210 465	245 847
Zone franc (*)	10 130	8 506

(*) Annuaire abrégé - Statistiques du commerce extérieur, année 1974.

Les données ci-dessus restent hétérogènes. Selon la convention usuelle, les importations sont comptabilisées CAF et les exportations FOB. La contrepartie se retrouve, avec d'autres catégories d'invisibles au niveau des utilisations de services.

Solde des utilisations de services

(Millions de francs)

	1967	1974
Bâtiment et travaux publics	594	1 247
Transports ferroviaires, routiers, fluviaux	596	1 029
Transports maritimes	— 621	— 4 340
Transports aériens	699	2 160
Services de télécommunications	90	145
Services rendus aux entreprises	732	43
Fret français sur importations	+ 1 673	+ 4 505
Fret étranger sur importations	+ 2 121	+ 7 089
Utilisation de services	5 884	11 878

Source : Rapports sur les comptes de la nation.

On doit ajouter évidemment le fret payé aux armateurs et compagnies aériennes français puisqu'il a été indûment compté « négativement », en importations ; de même, le fret payé aux armateurs et compagnies aériennes étrangères ayant déjà été soustraits au niveau des échanges de services, dans les « transports maritimes », doit être aussi re-introduit positivement ; les postes « services rendus aux entreprises » (1972 : 1 575 millions de francs, 1973 : 574 millions de francs) et « transports maritimes » se dégradent alors que la plupart des autres postes ont doublé.

B - Première ventilation du commerce extérieur

Partant des données douanières, il est possible de ventiler exportations, importations et solde par produits et régions ou pays.

Quatre faits sont à noter :

- l'excédent agricole considérable qui s'est substitué au déficit des années 1960,
- le passage d'un léger excédent (équilibre) de la balance « biens d'équipement » à un déficit,
- la réduction relative (par rapport au niveau des exportations) du déficit « matières premières »,
- la réduction relative, dans les mêmes conditions, de l'excédent sur biens de consommation (50 % des exportations en 1964, 20 % en 1973/1974).

Si l'on élimine l'effet de la hausse brutale des prix du pétrole, en ramenant le déficit « énergie » à 18 milliards de francs (chiffres tendanciels), le déficit commercial 1974 est ramené de 34,4 milliards de francs à 2 ou 3 milliards, ce qui montre assez l'effort réalisé à l'exportation sous l'aiguillon du déficit pétrolier « normal » ou, selon une interprétation alternative, la récupération (par la France comme les autres pays industriels) par l'inflation de la hausse du prix du pétrole.

Echanges commerciaux par produits

(Millions de francs)

Secteurs	1964			1973			1974		
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde
Agriculture	7 096	8 857	— 1 761	30 421	23 805	+ 6 616	38 371	28 274	+ 10 097
Energie	1 523	7 429	— 6 006	3 745	20 337	— 16 592	6 493	57 464	— 50 971
Matières premières	3 555	8 780	— 5 225	11 561	20 760	— 9 199	16 602	30 101	— 13 499
Demi-produits	12 414	10 068	+ 2 346	33 287	30 235	+ 3 052	53 531	45 236	+ 8 295
Biens d'équipement	8 828	8 425	+ 403	38 327	39 857	— 1 530	51 199	52 284	— 1 085
Biens de consommation	10 982	6 043	+ 4 939	40 531	29 338	+ 11 193	50 369	37 364	+ 13 005
Divers	10	16	— 6	1 889	1 819	+ 80	3 648 (*)	3 923 (*)	— 275
	44 408	49 719	— 5 311	159 714	166 123	— 6 399	220 213	254 651	— 34 438

(*) Différence négligeable avec les chiffres globaux non expliquée dans les Statistiques douanières.

Modifications structurelles du commerce extérieur

(‰)

Secteurs	Importations						Exportations					
	Francs courants			Francs constants 1964			Francs courants			Francs constants 1964		
	Structure 1964	Structure 1974	Variations 1974/64 (*)	Structure 1964	Structure 1974	Variations 1974/64 (*)	Structure 1964	Structure 1974	Variations 1974/64 (*)	Structure 1964	Structure 1974	Variations 1974/64 (*)
	Agriculture	17,8	11,1	+ 220	17,8	10	+ 145	16,0	17,4	+ 440	16,0	15,6
Energie	15,1	22,6	+ 660	15,1	12	+ 205	3,4	2,9	+ 325	3,4	1,7	+ 141
Matières premières	17,7	11,8	+ 240	17,7	10	+ 146	8,0	7,5	+ 370	8,0	5,3	+ 187
Produits manufacturés	49,4	54,5	+ 450	49,4	68	+ 350	72,6	72,2	+ 385	72,6	77,4	+ 305
Total avec énergie	100	100	+ 410	100	100	+ 252						
Total sans énergie	—	—	+ 365	—	—	+ 170						

(*) Accroissements relatifs 1974-1964.

Comparaison Allemagne-France

(‰ - francs courants)

Secteurs	Importations				Exportations			
	1964		1974		1964		1974	
	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne	France
Agriculture	24,1	17,8	16,4	11,1	2,8	16,0	4,6	17,4
Produits bruts et énergie	17,8	32,8	19,0	34,4		11,4		10,4
Demi-produits	16,9	20,2	17,0	17,8	30,0	28,0	33,5	24,3
Produits finis	41,2	29,2	47,6	36,7	67,2	44,6	61,9	47,9

Source : Bulletins mensuels - Statistiques de l'INSEE.

Ces évolutions (8) peuvent être analysées en considérant non plus les seuls soldes mais les flux d'importations en francs constants (9) et courants. La hausse du prix du pétrole a accru brutalement la part de l'énergie dans la valeur courante des importations. Au contraire, en volume, cette part s'est réduite au profit des produits manufacturés. On notera à ce sujet un phénomène qui va à l'encontre des théories traditionnelles : la part des produits finis dans les importations croît tant en francs courants qu'en francs constants. Or, selon des théories, le développement doit s'accompagner d'une réduction de la part des produits finis dans les importations. Développé, le pays est apte à les fabriquer lui-même et importe les demi-produits et les matières premières nécessaires, ce qui fait, à l'inverse, croître la part de ces derniers produits dans ses importations.

Le phénomène est confirmé par les statistiques allemandes qui traduisent la même évolution. Dans les deux pays, c'est au détriment des produits agricoles que se sont développées les importations de produits manufacturés. Les calculs en volume montrent qu'il ne s'agit pas d'un phénomène lié aux prix puisque l'évolution, en francs constants, est encore plus favorable aux produits finis.

Cette évolution réelle, et contraire aux théories traditionnelles, est l'effet de l'interpénétration commerciale des pays européens ; que ce soit par spécialisation mais, plus souvent, par concurrence comme on le verra plus loin, ces pays échangent, pour l'essentiel, des produits industriels courants.

Dans les structures comparées des exportations transparaît la faiblesse française — déjà traduite au niveau des soldes commerciaux — sur les produits finis. Exportant moins de produits finis, la France exporte moins de valeur ajoutée : elle sert, en partie, de fournisseur de demi-produits à l'Allemagne, laquelle « termine » ces produits et accroît d'autant la valeur ajoutée par son appareil productif, donc l'emploi des travailleurs résidant en Allemagne (10). D'autre part, la demande de produits agricoles est faiblement élastique à la conjoncture, la France bénéficie donc relativement moins bien des « booms » mondiaux.

Soldes commerciaux comparés en 1974

(Millions de dollars)

	Allemagne	France
CEE	+ 6 800	— 800
Europe sans CEE	+ 9 700	+ 21 000
Etats-Unis, Canada	+ 1 350	— 3 150
Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud	+ 1 150	— 650
Economies planifiées	+ 2 850	+ 350
Afrique	— 2 550	+ 50
Amérique	+ 1 250	+ 350
Extrême-Orient	+ 300	— 150
Moyen-Orient	— 2 000	— 6 450
Océanie et non spécifié	+ 1 750	+ 1 600
Total (*)	+ 20 700	— 6 700

Source : Statistiques du commerce extérieur de l'OCDE.

(*) On notera que la multiplication de ce déficit en dollars par le cours du dollar en 1974 (4,45) conduit à 30 milliards de francs, soit une erreur de 12 % par rapport au déficit chiffré plus haut ; de même les « non spécifiés » et « erreurs » sont élevés. Ceci retrace l'incertitude des relevés douaniers. Voir M. ORGENSTERN (Précision et Incertitude des Données Economiques), Dunod, 1972.

(8) L'année 1964 a été choisie pour mener l'étude sur dix ans (1964-1974), chiffre « rond », mais les raisonnements ne changent pas si l'on part de 1960.

(9) Calcul mené à partir des indices de volume 1961 = 100 et 1966 = 100.

(10) Emigrés ou allemands ; il s'agit là d'un autre problème.

Structures géographiques comparées France-Allemagne

(Parts en %)

	Exportations				Importations			
	1964		1974		1964		1974	
	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne
CEE (9)	45,0	44,5	53,2	45,0	43,5	41,5	47,5	48,2
Europe sans CEE	15,6	23,0	13,2	19,7	8,0	13,0	8,4	11,3
Etats-Unis, Canada	6,0	8,4	5,7	8,4	12,4	15,0	8,7	9,0
Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud	1,8	2,9	2,2	4,0	4,5	3,0	3,0	3,5
Economies planifiées	2,6	3,4	4,1	6,8	2,5	3,3	2,9	4,6
Afrique	17,8	3,2	11,2	3,3	11,1	6,7	9,5	8,0
Amérique	4,4	4,7	3,5	4,5	4,5	7,1	2,3	3,9
Extrême-Orient	2,1	3,9	1,7	2,7	1,8	3,0	1,7	3,0
Moyen-Orient	2,3	2,2	3,0	3,5	5,0	3,7	15,0	7,4
Océanie et non spécifié	2,4	3,8	2,2	2,1	0,3	3,3	1,0	1,1

Source : Statistiques du commerce extérieur de l'OCDE.

En évolution, la France comme l'Allemagne ont plus centré leur approvisionnements sur la CEE, réduit la part des Etats-Unis comme fournisseurs, ainsi que celle de l'Amérique ; la France a « lâché » quelque peu l'Afrique ; le Moyen-Orient, en raison de la hausse du prix du pétrole, a doublé sa part du marché allemand et triplé sa part sur le marché français, nouvel indice de la dépendance plus grande de la France ; l'Allemagne compte encore beaucoup sur son charbon national.

A l'exportation, le centrage français sur la CEE est frappant ; il s'est fait au détriment du reste de l'Europe ; l'Allemagne aussi a délaissé un peu ces autres pays d'Europe au profit des économies planifiées. Le commerce allemand mieux réparti donne, d'un côté, beaucoup de latitude à l'Allemagne pour compenser la défection d'un de ses clients ; à l'inverse, la part plus grande des exportations dans le PNB de l'Allemagne rend ce pays plus vulnérable aux crises, plus facilement atteint.

Ce centrage français sur la CEE tient évidemment d'une part à la moindre compétitivité qualitative et de prix des produits industriels français qui ne se vendent que plus difficilement hors de ce marché protégé qu'est la CEE, d'autre part à la part importante des produits agricoles dans les exportations françaises, produits qu'elle ne peut vendre « normalement » que dans ce même champ clos.

Les soldes traduisent tout cela d'une autre façon : plus grande dépendance pétrolière française, dépendance technologique vis-à-vis des Etats-Unis non couverte par l'exportation des produits industriels courants, difficulté à s'assurer dans la CEE la marge d'excédent permettant d'affronter le reste du monde, du fait, en particulier, de la dépendance vis-à-vis de l'Allemagne dans le domaine des biens d'équipement, autant de faiblesses de l'économie française qu'il convient d'analyser maintenant de façon beaucoup plus détaillée.

“Compter sur ses propres forces”, par quels moyens ?

Nous envisageons ici les moyens précis du scénario en indiquant les voies à suivre dans chaque domaine, de façon précise pour quelques exemples. Une étude exhaustive relèverait, en effet, d'un travail de planification globale, qui exigerait des effectifs beaucoup plus nombreux, des compétences plus variées et une large concertation. Ce sont finalement quatre « mots d'ordre » qui vont être détaillés ci-après, correspondant aux axes indiqués dans le chapitre 1 du document :

- une agriculture suffisante pour la France et utile au monde,
- une autonomie énergétique,
- une sécurité pour les matières premières,
- une industrie pour l'avenir.

A eux seuls, ces thèmes montrent assez qu'un redéploiement du commerce extérieur — l'usage des mêmes mots n'implique pas le même contenu — passe d'abord par la restructuration de l'appareil productif. Il ne s'agit pas simplement de rétablir à tout prix un équilibre — ce qui s'accommoderait de bien d'autres scénarios — mais de disposer d'un appareil productif permettant vraiment de « *compter sur ses propres forces* ».

I - Une agriculture suffisante pour la France et utile au monde

Sont concernés dans ce premier paragraphe les produits relevant des sections 01 à 04 des douanes c'est-à-dire aussi bien les produits de l'agriculture que ceux des industries agricoles et alimentaires.

Deux remarques liminaires s'imposent à leur sujet. La première a trait aux relations avec les pays neufs, ou les pays d'Europe du Sud moins développés. La logique naturelle de la division internationale du travail actuelle — qui semble aussi la plus « morale » — consiste à laisser leurs produits agricoles spécifiques pénétrer librement en France, pays industrialisé, quitte à ne plus entretenir certaines de ces cultures sur le territoire national pour garantir à ces pays neufs des recettes d'exportation et bénéficier des prix plus bas qu'ils peuvent pratiquer du fait de leur main-d'œuvre moins rémunérée.

Cette logique doit être presque totalement bannie non seulement pour les raisons invoquées au chapitre 1 à l'appui de ce scénario, mais aussi vis-à-vis des pays neufs eux-mêmes ; car le type d'échanges « produits agricoles à bas prix/produits industriels » que suppose cette division internationale du travail, loin de garantir le développement des moins développés, fige les situations. Certes, la Grèce, au lieu d'envoyer en France ses concentrés de tomates en boîte de cinq kilos, pourra et peut déjà les mettre en boîtes 1/12 illustrées à la marque du distributeur français et recevoir en échange des rasoirs électriques, des automobiles et des téléviseurs montés ; mais si ce double courant se fige, la Grèce ne s'industrialisera pas. C'est à elle qu'il faudra, qu'il faut déjà proposer le scénario « *compter sur ses propres forces* ». Dans cette dernière optique, son avantage est de vendre moins de tomates et de remplacer la culture des tomates par celle du blé, qu'elle importe aujourd'hui et qui supporte son climat, limitant ses exportations à ce qui est indispensable pour importer les équipements nécessaires à sa propre autonomie industrielle.

Bref, tant que le monde est politiquement divisé, il convient de remettre en cause fondamentalement cette logique de la division internationale du travail, pourtant si séduisante intellectuellement par les raisonnements d'optimum qu'elle permet. Tout autre serait la position à prendre si Grèce, Tunisie, Algérie, Maroc et CEE par exemple formaient une unité politique.

Deuxième remarque : aucune modification sérieuse de la structure de la production française n'a été proposée aux agriculteurs ; la seule orientation qui ait été tentée est celle des prix d'orientation fixés à Bruxelles, dont les résultats ne sont guère probants.

Les commissions des plans se sont toujours contentées de prolonger les tendances constatées sans envisager de les infléchir, cherchant plutôt à en minimiser les conséquences sensibles pour l'économie nationale qu'à maximiser l'efficacité française, comprise au sens large. C'est dire que ce scénario brise avec une habitude bien ancrée.

Quant à ces produits agricoles (cf. plus haut, page 179), rappelons que l'objectif est l'indépendance totale pour les produits nécessaires et la diversification géographique des exportations et importations.

■ Animaux vivants. Viandes et abats

La somme de ces deux postes est déficitaire. Il s'agit de faire en sorte que la France équilibre au moins sa balance et, si possible, n'importe plus

de porcins ni d'ovins vivants ou en carcasse ; pour la viande de bœuf la balance est excédentaire mais le double flux d'exportations-importations représente un certain gaspillage à supprimer.

■ *Porcins*

On vise essentiellement des importations du Bénélux (90 % pour les porcs vivants et les carcasses, 55 % en morceaux). Les importations de Chine peuvent être admises dans la mesure où elles permettent d'obtenir en échange une garantie pour la fourniture de certaines matières premières. Il ne s'agit évidemment pas (il ne s'agira jamais dans ce qui suit, selon les hypothèses adoptées) de mettre un obstacle aux importations de porc mais de stimuler la production nationale. Dans le cas présent, les importations du Benelux viennent d'une meilleure organisation technique de la production, particulièrement aux Pays-Bas et, il faut le souligner, d'une alimentation à base de maïs américain, officiellement baptisé « brisures ou déchets » et donc taxé d'un taux faible du tarif extérieur commun, mais en réalité parfait pour l'alimentation du bétail.

Le porc est un élevage intensif qui n'exige guère d'étendue mais beaucoup de travail. Les Hollandais pauvres en terres et gros mangeurs traditionnels de porc s'y sont logiquement spécialisés jusqu'à en être exportateurs.

La France, avec son surplus de céréales, les richesses d'un vaste littoral (farine de poisson) et ses industries pharmaceutiques (antibiotiques), a les atouts pour fabriquer, elle aussi, les aliments nécessaires à l'élevage de ses propres porcs (11). Le problème est d'inciter des agriculteurs à s'y « re-spécialiser » ; les Bretons, après l'aviculture, s'y sont engagés parce qu'en Bretagne les exploitations de petites dimensions poussaient aux polyproductions intensives. Cependant, compte tenu de l'amortissement des porcheries modernes, l'élevage du porc laisse à peu près l'équivalent du SMIC à celui qui la pratique.

30 % des porcs environ vont à la charcuterie industrielle ; 70 % aux charcutiers détaillants ; le porc peut être élevé dans toutes les régions de France.

Pour pousser à son terme la logique du scénario, il serait souhaitable que, pour les 70 % allant aux « détaillants », chaque région assure ses propres besoins. Pour résoudre le problème de l'amortissement du matériel, celle-ci — personne morale — pourrait investir et se rendre propriétaire

- d'une « maternité » (12) fournissant les porcelets (métier « amont » lui aussi délaissé en raison de l'investissement),
- de ses porcheries disséminées produisant la viande de porc nécessaire à la région — l'éleveur (ou le naisseur) aurait l'usufruit des équipements, à charge pour lui de produire les quantités prévues, à prix indexés sur les aliments et/ou la hausse générale des salaires.

Ceci aurait pour avantages, la réduction des coûts de transport, la possibilité de supprimer le « cycle du porc », le rééquilibrage de la balance commerciale.

Pour la viande destinée aux charcutiers industriels, une convention pourrait être passée avec les trois ou quatre groupes industriels, par laquelle ceux-ci assureraient eux-mêmes, sur le sol national, à l'aide d'aliments nationaux, la production de leurs propres matières premières.

(11) Elle le peut d'autant plus ouvertement qu'à l'heure actuelle le Benelux et d'autres pays comme la Pologne achètent les céréales françaises pour élever les porcs qu'ils envoient en France...

(12) Terme technique.

■ *Ovins*

On a coutume de dire que la disparition de l'élevage ovin depuis la Seconde Guerre mondiale est dû au refus des jeunes d'assurer le métier de berger. Ce n'est qu'un facteur, d'ailleurs en voie de renversement : le retour à la nature de nombreux citadins fournit depuis quelques années de nombreux candidats bergers, qu'une organisation rationnelle pourrait employer. La vraie raison du déficit de la balance commerciale sur les ovins est en effet le prix relatif à la production : en France, 11/12 francs par kilogramme ; de l'Australie qui pratique un élevage très intensif, via Grande-Bretagne, 8 francs/kg (CAF). La place manque en France mais un élevage semi-intensif à base d'aliments préparés, tel qu'il s'observe aux Pays-Bas qui exportent d'ailleurs des ovins, pourrait se développer dans la plupart des régions françaises.

Pour peu que l'on assure aux bas morceaux (collier, poitrine...) les débouchés suffisants, un certain rééquilibrage de prix peut intervenir. Il est donc possible d'assurer aussi l'autonomie dans ce domaine par une organisation de même type que celle indiquée pour le porc, à condition d'y ajouter des mesures qui, comme pour le bœuf étudié ci-après, assurent les débouchés normaux aux bas morceaux.

■ « *Chevalins* »

La France importe des chevaux : quelques chevaux de course, surtout des chevaux de boucherie dont l'élevage a disparu en même temps que se mécanisait la traction agricole.

Ces importations sont surtout en provenance des pays de l'Est. Elles doivent rester marginales. Elles peuvent être supprimées du jour au lendemain sans grands problèmes sociaux si ce n'est celui posé par les boucheries « chevalines ».

■ *Bovins*

En 1974, la France a été exportatrice nette de bovins vivants. Il s'agit de taurillons et taureaux reproducteurs — ce qui est sain —, mais aussi pour un tiers de très jeunes veaux (vers l'Italie) — ce qui est économiquement malsain — : ces exportations représentent en effet un manque à gagner en valeur ajoutée : ce sont les Italiens qui élèvent ces veaux, avec du maïs à bas prix, type hollandais. Pour la viande de bovin, le commerce extérieur n'est que peu excédentaire. Les importations montent à 776 millions de francs, en partie avec les achats des « arrières » de bœuf en provenance de la RAF (50 %) et de Grande-Bretagne (32 %) (nous vendons presque autant d'« avants » à l'Allemagne et à l'Italie), car la consommation française est essentiellement tournée vers les viandes à griller ou à rotir (bifteck, entrecôte, rôti) que l'on coupe dans l'arrière de l'animal.

Autre caractéristique de l'élevage français : 60 % à 70 % de la viande de bœuf est en fait issue de vaches laitières de réforme. D'où le lien entre le prix du bœuf et le prix du lait. L'élevage du bœuf destiné pour la boucherie, en particulier le « baby beef » ou le petit bœuf, est sous-développé par rapport à d'autres pays.

Cette origine commune va de pair avec l'existence d'un nombre important d'entreprises agricoles de polyproduction (cultures-élevage), ce qui met un frein à une trop rapide « stabilisation » du milieu agricole et peut être un garde-fou pour la conservation d'un certain mode de vie auquel les citadins aspirent. Par contre, cela explique les irrégularités dans les approvisionnements en viande de bœuf, puisque « sur pieds » la viande peut produire encore du lait alors que le bœuf « fabriqué » pour la viande seule a un coût de « stockage » d'attente élevé. Mais cette polyproduction est une des causes, en complément, des excédents laitiers.

Enfin, bien que l'on puisse aussi pratiquer l'élevage bovin intensif à l'aide d'aliments du bétail, le coût de l'élevage en herbages est moindre. La France dispose là d'un atout, compte tenu de sa superficie, mais toutes ses régions ne peuvent s'y adonner. On ne peut donc proposer des organisations du type de celles indiquées plus haut pour les porcs ou les moutons.

Pour assurer l'indépendance totale, c'est-à-dire arrêter les importations coûteuses d'« arrières » et, en même temps, ne pas faire du prix du bœuf, prix « signal », le facteur essentiel de l'inflation, les mesures à prendre pourraient être les suivantes :

- meilleure découpe des « avants » exportés, pour garder par exemple, l'épaule d'où peut être tirée une viande grillée ;
- intense campagne de propagande pour la consommation de viande à bouillir ; déjà réalisée sur le « bœuf en daube », elle pourrait être diversifiée ;
- entente avec les fabricants d'appareils de cuisine à cuisson accélérée de ces viandes : cette propagande leur ouvrant de débouchés, ils réduiraient le prix des appareils ;
- propagande de même type et même entente avec les fabricants à propos de la consommation de viande hachée grillée (que l'on peut aussi tirer des avants) à condition que le hachage ait lieu au foyer et que des mises en garde répétées soient faites sur les dangers d'une consommation non immédiate ;
- pré-cuisson en boucherie des morceaux de viande à bouillir ;
- incitation des cantines et restaurants (contre une baisse de prix) à servir des viandes à bouillir ;

Enfin, il convient de stopper, peut-être en l'interdisant, l'exportation de petits veaux. L'interdiction dans ce sens n'a rien de protectionniste.

Resteraient des déficits importants sur les foies de bovins et abats achetés en Argentine (15 %) mais surtout aux Etats-Unis (de 42 à 72 %). Problème délicat qui ne sera résolu que si la France augmente évidemment sa production de bovins et en exporte plus encore. Mais, dans la situation actuelle de biproduction lait-viande, ceci exigerait aussi d'augmenter les exportations de lait.

■ Lait. Produits laitiers

C'est l'un des postes les plus excédentaires de la balance française (4 milliards). C'est aussi une production fondamentale du point de vue social puisqu'elle est fabriquée marginalement par un grand nombre d'agriculteurs.

Ce sont par excellence les produits des coopératives agricoles. Les excédents laitiers font couler beaucoup d'encre ; on parle constamment de « montagnes » de beurre et de poudre de lait, que les Allemands rechignent à financer.

En fait, en période normale, les excédents à écouler sur les pays tiers ne représentent que 8 % de la production de la CEE. Il est normal, compte tenu de la production normale, d'avoir un stock.

- 300 000 à 400 000 tonnes de poudre de lait,
- 200 000 tonnes de beurre.

Mais aujourd'hui, le stock s'élève à 1 200 000 tonnes, sous l'effet des événements.

En 1971, avec la pénurie mondiale, le prix d'intervention européen (3,60 francs le kg de poudre écrémé) devient inférieur au prix mondial de 4,00 francs environ. La Commission de Bruxelles a donc décidé simul-

tanément de ne plus verser aux exportateurs de « restitution », mais au contraire de les taxer et surtout de modifier le mode de rémunération : jusqu'à présent le prix garanti était calculé sur la répartition forfaitaire ci-après de la valeur d'un litre de lait : 30 % aux protéines, 70 % aux matières grasses. Face à la demande spécifique de poudre de lait qui privilégie les protéines, le nouveau forfait adopté est de 50 % - 50 %. D'où inflexion de la production des coopératives vers la poudre de lait. Dans le même temps, la pénurie mondiale avait cessé. Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, etc. se sont remis à fournir. Aujourd'hui, le prix mondial est de 2,00 francs environ le kilo, le prix d'intervention européen est à un peu plus de 4 francs. La Commission a rétabli trop tard les restitutions. Les autres pays dont les agriculteurs sont aussi subventionnés ont pris des positions sur les marchés tiers « nouveaux riches », les Français ont été moins vifs. En fait, la situation va s'améliorer lentement parce que la pénurie alimentaire mondiale va relancer lentement les cours mondiaux et parce que la hausse du prix de la viande de bœuf suscitant une poussée des abatages de vaches de réforme, va réactiver la production de lait. Il restera cependant toujours un solde de poudre exportable.

Les mesures suivantes pourraient être prises collectivement :

- incitation à une modification marginale de production de viande des vaches vers les « baby beef » qui aurait pour résultat de réduire la production de lait ;
- politique d'aide à l'exportation de qualité bien emballée suivie jusqu'à son terme. Actuellement les exportations de poudre en vrac dans de grands sacs sont :
 - à 30 % et quelquefois 60 %, perdus par erreur technique dans le stockage et la distribution,
 - peu appréciées des femmes des pays neufs quand elles ont à côté d'elles l'exemple des femmes plus aisées qui achètent le lait en poudre en boîtes métalliques illustrées.

Il convient donc que l'exportateur emballe la poudre en boîte séparée et la suive jusqu'à la distribution, voire investisse en installations *ad hoc* dans les pays clients.

- promouvoir avec les pays neufs des accords de troc en volume automatiquement indexés ; tonnes de poudre de lait contre tonnes de cacao ou d'uranium.

En ce qui concerne les fromages, sur les 250 000 tonnes d'exportations, une part infime est vendue sous marque à des prix rémunérateurs ; le reste (gruyère, cheddar...) en vrac rencontre la concurrence des pays tiers : Finlande, Autriche, Nouvelle-Zélande, Pays de l'Est qui subventionnent, comme la CEE, les exportations. C'est là une politique de transfert vers la première catégorie qui doit être menée.

■ Poissons. Crustacés

La France a un déficit commercial non négligeable sur les poissons et crustacés. Elle importe principalement des poissons qui peuvent se conserver, du saumon des Etats-Unis et du Canada, du thon du Sénégal, du cabillaud et divers filets de poisson du Benelux, du Danemark, de la RFA, et bien sûr des crustacés de divers pays. Mais elle exporte aussi des poissons frais (harengs, merlans...). Ceci tient autant à des habitudes de consommation qu'à la baisse du peuplement poissonnier le long des côtes françaises. Il est vrai que, de toutes façons, les meilleures zones de pêche quant à la température (mer d'Islande, mer du Nord) sont peu proches des côtes françaises.

En tonnage, la dépendance se chiffre par :

- production : 600 000 tonnes
- exportation : 100 000 tonnes
- importation : 400 000 tonnes.

En cas d'autarcie forcée, les importations peuvent sans grand dommage être supprimées. Mais, dans le cadre normal de ce scénario, la recherche d'une plus grande autonomie passe par deux types de mesures :

- accélération des recherches du CNEXO en vue de la mise au point du repeuplement ou du peuplement des zones côtières françaises en poissons traditionnellement produits en France mais aussi en poissons importés (cabillaud, lieu...). On note à ce sujet que, dans de nombreux cas, les lieux allemands se transforment, à la vente, en saumon... Ce repeuplement serait particulièrement adapté aux crustacés.
- création au-delà de douze milles d'une zone « réservée » française pour ce repeuplement dans l'Atlantique.
- généralisation d'accords de pêche (déjà en cours) avec les pays africains pour les thons et les crustacés, par lesquels le droit de pêche dans leurs eaux réservées est payé en nature (poissons, formation de pêcheurs et matériels de pêche).

Marginalement, les importations d'escargots pourraient sans dommage être stoppées. Elles viennent aujourd'hui de Turquie et de Grèce et sont destinées à se tarir avec l'industrialisation de ce pays.

■ Légumes. Plantes. Racines

Ce poste est déficitaire, essentiellement en raison des importations de tomates fraîches (du Maroc principalement) ou en conserve (d'Italie), marginalement celles des haricots, aubergines, piments, oignons (d'Espagne surtout).

Ici, le choix est difficile ; le Sud de la France est la limite nord pour la tomate. Il est au fond logique que la France importe la tomate d'après sa « dotation en facteurs naturels » d'autant plus que les pays neufs, avec leur main-d'œuvre à bon marché, sont mieux placés pour les cultures à cueillette.

Il semble en fait que la solution normale serait d'admettre pour ce secteur « tomates » une certaine dépendance — à condition de la diversifier — vis-à-vis des pays neufs, de payer ceux-ci en matériaux pour la transformation sur place du légume en concentré, mais de réduire tout de même les importations en affectant à cette culture certaines surfaces occupées actuellement par des cultures « à excédents », artificiellement rentables (voir plus loin le paragraphe sur les vins).

■ Fruits

Déficit évidemment sur les agrumes, bananes, avocats. Déficit incurable. En cas d'autarcie forcée, la suppression des importations ne serait pas dramatique.

Par contre, les déficits en raisins (Espagne, Italie, Grèce) et amandes poseraient un problème analogue à celui de la tomate.

L'auto-provisionnement total par le moyen de greffes semble tout de même logique, compte tenu du vignoble excédentaire. Quant à la culture des amandiers, elle pose le même problème que celle des pêchers et des pommiers, bien que le commerce français soit excédentaire sur ces deux fruits. La culture fruitière est la plus difficile, la plus exposée, celle

pour laquelle la « garantie de bonne fin » est essentielle. L'arboriculteur se lasse vite si, un ou deux ans de suite, sa recette est détruite ou mal payée.

Il convient donc d'instituer pour tous ces produits un organisme régulateur et avertisseur qui

- remplaçant les circuits intermédiaires actuels dont la nocivité est apparue clairement quand des tonnes de pommes étaient jetées sans que le prix de ces fruits baisse au détail, aurait pour but de garantir une régularisation des revenus des arboriculteurs ;
- aurait de nombreux « points de vente correspondants » ;
- pourrait aussi disposer lui-même de quelques usines de transformation pour stocker les produits au froid ou en conserve lors des phases de surproduction.

Il convient aussi de mettre en place un *système d'information très rapide par tous les médias* informant instantanément le consommateur de la *disponibilité de grandes quantités de fruits* à prix réduit dans les « points de vente correspondants » et lui rappelant les divers usages culinaires possibles des fruits.

C'est à cette seule condition que les cultures fruitières pourraient se développer dans le sud de la France.

■ Céréales

C'est le poste excédentaire de la balance commerciale française. Quatre types d'opérations doivent être menées :

- diversifier plus les exportations vers les pays hors CEE, en particulier celles du blé en substituant éventuellement pour les agriculteurs producteurs moyens et petits, la garantie de revenu à l'aide par les prix ;
- établir avec les pays neufs des contrats de troc (blé contre matières premières), du type de celui récemment conclu avec l'Égypte après accord de la Commission de Bruxelles ;
- réduire les exportations d'orge et de maïs dans la mesure de ce qui est nécessaire pour réaliser l'indépendance en matière de viande de porc et de mouton ;
- assurer l'auto-provisionnement en riz en remettant en culture les 30 000 hectares camarguais qui étaient cultivés en 1950 (8 000 hectares aujourd'hui). Le riz est importé d'Italie (42 %) et des États-Unis (28 %) pour deux raisons :
 - ces pays produisent du riz à grains longs que les consommateurs français préfèrent au riz à grains ronds de Camargue,
 - ils pratiquent des prix plus bas du fait, même aux États-Unis, du moindre coût de la main-d'œuvre (Noirs du Sud des États-Unis).

Il conviendrait, dans un premier temps, d'obtenir, à meilleur compte, par une bonne mécanisation, le riz à grains ronds qu'une publicité efficace ferait connaître. Parallèlement, des recherches seraient menées par l'INRA en vue d'acclimater le riz à grains longs. Une aide spécifique serait versée au début aux cultivateurs redevenus riziculteurs et qui avaient adopté le blé dur (utilisé dans la biscuiterie) plus rentable.

■ Oléagineux. Plantes fourragères

La France est évidemment importatrice d'arachides et de tourteaux correspondants qu'elle achète au Soudan (33 %), au Sénégal (33 % pour les plantes, 70 % pour les tourteaux) et aux États-Unis (22 %). De ce dernier

pays, elle fait aussi venir le soja et son tourteau (85 %), le tournesol et son tourteau (91 %). Des plantes fourragères (fêtuque, luzerne) sont aussi importées. Pour l'arachide et l'olive (huiles et tourteaux) comme pour les tomates, on peut admettre une certaine dose de division internationale du travail, si possible agrémentée de contrats de fournitures avec les pays intéressés. Par contre, pour le soja, le tournesol (huiles et tourteaux) et les plantes fourragères, la dépendance française dans son principe et à ce niveau est intolérable. Certaines terres incultes, certaines terres à vigne dans le Nord et l'Est du Gard, l'Ouest de l'Aude, les plaines de l'Hérault, la vallée du Rhône, voire certaines terres à blé doivent d'urgence être affectées à la culture de plantes pouvant combler ce gouffre financier qu'est le soja. Celui-ci n'est pas, tel quel, adaptable en France, dans des conditions de bonne productivité pour l'alimentation du bétail. Mais, comme le tournesol, il l'est pour le peu d'huile de soja que l'on vend. Quant aux aliments de bétail, il y a lieu de poursuivre les recherches d'adaptation du soja et dès maintenant d'engager dans les régions précitées les cultures de féveroles, de tournesol, de sorgho et de colza qui sont les plus proches du soja en matière de protéines et de lysines par hectare.

Comparaison des valeurs nutritives de diverses plantes

Plantes	Protéines kg par hectare	Lysines kg par hectare
Soja	650	40
Blé	420	15
Orge	420	16
Féverole	450	32
Colza	40	20
Tournesol	380	15
Avoine	380	15

En outre, la maîtrise des plantes à protéines est essentielle. On sait aujourd'hui transformer des protéines végétales en aliments consommables, à texture carnée qui, avec quelques additifs, « sentent » le bœuf ou le poisson. Unilever et les Américains ont le quasi-monopole de ces recherches. Or, cette transformation de protéines est trois fois moins chère que la transformation naturelle animale, de sorte que les détenteurs de ces procédés et des plantes nécessaires risquent de dominer toute l'alimentation humaine dans une ou deux décennies.

■ Préparations alimentaires diverses. Résidus. Déchets

Seul le commerce de poissons en conserve est déficitaire parmi les préparations carnées. Ce sujet a été traité plus haut. Parmi les préparations de légumes et de fruits, le déficit sur les tomates en conserve a également déjà fait l'objet d'une analyse. Le déficit sur les fruits en conserve tient aux fruits rouges (Europe de l'Est et du Nord) et aux abricots (Maroc-Espagne), marginalement aux agrumes. Toutes les solutions préconisées plus haut pour la stimulation de l'arboriculture s'appliquent ici.

Le déficit sur le cacao et ses applications est inévitable, mais les importations sont trop concentrées. Les importations de déchets (tourteaux) ont été analysées plus haut.

En ce qui concerne le large excédent sur le sucre (1,3 milliard sur le sucre ; 0,3 milliard sur les sucreries), il doit être considéré pour partie comme malsain, compte tenu des possibilités existantes partout dans le

monde. Le « lobby » betteravier, l'un des plus puissants, qui a su habilement créer encore en 1974 une panique en temps opportun pour faire pression sur les pouvoirs publics, a obtenu régulièrement des hausses de prix pour la production.

Il convient de limiter la production betteravière soit directement soit par les prix, et de la remplacer par d'autres productions végétales (fourragères) ou de l'élevage.

■ Boissons

Grâce aux vins, la balance commerciale française de boissons est excédentaire de 3,9 milliards. Ce chiffre est proche de celui des produits laitiers. En tête des ventes extérieures, arrivent les vins de Champagne, de Gironde, de Bourgogne. La France est importatrice nette de bière et de whisky. Elle exporte aussi du cognac. Les exportations de vins fins ne sont pas, en elles-mêmes, nocives. Il serait bon simplement de diversifier au maximum les pays acheteurs pour limiter la dépendance en aval.

Mais s'il n'y a pas de problème pour les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC), il s'en pose pour les vins de consommation courante (VCC).

Bilans vinicoles

(Millions d'hectolitres)

	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	Total
Stock initial	31,0	39,3	36,1	32,7	42,5	181,6
Récolte	74,4	61,4	59,0	82,6	74,4	351,8
Importations	5,3	7,2	9,5	6,2	9,0	37,2
Total disponible	110,8	108,0	104,7	121,5	125,9	570,9
Consommation nationale ...	55,3	55,3	55,0	54,2	55,0	274,8
Distillation « normale » (*) ..	10,5	7,5	9,1	14,5	12,5	54,1
Exportations	4,1	5,1	6,7	5,9	6,0	27,8
Emplois industriels (**)	1,2	1,0	1,3	1,1	1,6	6,2
Stock final	39,3	36,1	32,6	42,5	45,3	195,8
	110,4	105,0	104,7	118,2	120,4	558,7
« Interventions » (distillations de secours) ..	0,4	3	0	3,3	5,5	12,2

Source : Pour les années 1970-1974, d'après *Economie et Statistique*, n° 68, juin 1975.

(*) Distillation normale : cognac et armagnac + distillation locale sur marcs et petits vins.

(**) Vignaire par exemple.

Pour ces vins, un excédent apparaît même après prélèvement pour distillation normale (armagnac et cognac) et besoins industriels. Cet excédent doit être distillé aux frais de la CEE et les Européens répugnent à payer. Il convient toutefois de bien situer le problème. Au total, sur cinq campagnes, l'excédent, compte tenu des habitudes de stockage, et si les besoins en armagnac et cognac se maintiennent, est de 12,2 millions d'hectolitres avec les exportations et les importations. Il tombe à 2,8 millions d'hectolitres sur cinq campagnes, si l'on exclut le commerce extérieur dans les deux sens.

C'est fort peu et cela semble donner raison aux défenseurs acharnés des viticulteurs, en particulier languedociens qui affirment que le bilan vinicole est sain... si l'on n'importe plus... C'est ignorer plusieurs données :

1) la demande pour le cognac et l'armagnac ne sera peut-être pas indéfiniment soutenue,

2) il n'est pas possible de faire obstacle aux importations italiennes en raison de l'existence de la CEE, et parce que les négociants, en particulier les trois grands Nicolas (Rothschild), Vins de France (Paribas), Cuzenier-Dubonnet-Cinzano (Indochine), ont habitué le public français à un goût invariant qu'ils obtiennent par dosages variables de vins languedociens, italiens, maghrebins,

3) la consommation de vin ira diminuant non seulement pour des raisons thérapeutiques mais surtout parce que le « vin ordinaire » est soupçonné — en grande partie, à juste titre — d'être trop « chimique »,

4) de plus, l'association éventuelle de l'Espagne et de la Grèce à la CEE ne peut qu'aggraver le problème comme en témoigne le tableau suivant,

Bilan vinicole européen en 1974

	Production	Consommation	Consommation annuelle par habitant (litres)
	millions d'hectolitres		
France	75,4	55,0	103
Italie	76,8	60,0	110
Allemagne	6,8	12,3	15
Espagne	38,2	32,4	75
Grèce	5,6	3,1	36
Grande-Bretagne		2,2	4
Belgique		1,3	14
Pays-Bas		1,2	9
Irlande		0,3	4
Danemark			
Total	202,8	167,8	

5) et même pour l'excédent annuel de 700 000 hectolitres, le principe de la distillation d'intervention est aberrant ; du point de vue de l'économie française en général, des terres à vigne seraient mieux utilisées à d'autres cultures (soja, fourrages, tomates).

Bref, mieux vaut réduire la production de 4 à 5 millions d'hectolitres. Mais où ? Problème complexe car, contrairement à ce que pensent certains, presque toutes les régions produisent du vin. Pour certaines régions, il s'agit d'un vin très ordinaire pour l'autoconsommation courante... que les Languedociens considèrent comme concurrent déloyal.

Production de vins par régions

(Millions de francs)

Région parisienne	0,4	Franche-Comté	33,2
Champagne	1 737,6	Loire	516,6
Picardie	58,8	Bretagne	0
Haute-Normandie	0	Poitou-Charentes	1 553,4
Centre	306,0	Aquitaine	2 042,6
Basse-Normandie	0	Midi-Pyrénées	498,8
Bourgogne	743,2	Limousin	3,9
Nord	0	Rhône-Alpes	800,7
Lorraine	8,2	Auvergne	28,1
Alsace	369,9	Languedoc	496,6
Provence	810,6	Corse	41,8

Dans notre scénario, un tel auto-apvisionnement local est sain. C'est donc bien dans le Languedoc-Roussillon qu'il faut réduire la production. Mais le problème est difficile à plusieurs égards. Compte tenu du goût actuel des consommateurs, le « gros rouge du Midi » a son utilité dans la production. De plus, la culture de la vigne est encore rentable : d'un hectare, un viticulteur tire 10 000 francs (13) alors qu'avec des céréales, il obtiendrait 4 000 ou 5 000 francs et qu'avec des cultures nouvelles ou l'arboriculture, il prend de gros risques. La vigne est aussi un mode de vie... que les gens du Nord envient d'ailleurs à ceux du Midi. Pour être tolérable, la réduction de la production devrait

- intervenir d'abord sur les grandes propriétés de plaine tirant à l'hectare 150 ou 200 hectolitres d'un mauvais vin et ensuite descendre jusqu'à une limite inférieure à fixer. Cela ferait « remonter » la vigne vers les coteaux et les vins meilleurs ;
- offrir une très forte prime aux *petits* propriétaires (situés sous la limite basse fixée plus haut) qui accepteraient d'arracher les pieds de la vigne ; prime leur assurant pour quatre ou cinq ans l'absolue sécurité de vie ;
- dans tous les cas, apporter une assistance technique et financière à la reconversion ;
- engager une intense campagne d'explication auprès des consommateurs pour leur faire comprendre que le vin même « ordinaire » doit varier selon les provenances et les années, et que c'est là sa richesse ;
- renforcer les contrôles de qualité, voire interdire des mélanges et la plupart des additions chimiques ;
- se servir, pour ces diverses opérations, du réseau des caves coopératives qui se sont jusqu'ici contentées de leurs rôles de caves, sans du tout se soucier, en général, de ce que devenait le vin une fois sorti de leurs chaix.

(13) P.-Marie DOUTRELANT, *Les bons vins et les autres*, Paris, Le Seuil, 1976.

II - L'autonomie énergétique

A - L'énergie d'aujourd'hui

Evolution du degré de dépendance énergétique
en % de la consommation totale d'énergie primaire

Allemagne		France		Italie		Belgique		Pays-Bas	
1960	1972	1960	1972	1960	1972	1960	1972	1960	1972
10	53	41	75	58	81	33	83	51	16
Luxembourg		Europe des Six		Royaume-Uni		USA		Japon	
1960	1972	1960	1972	1963	1972	1960	1971	1960	1971
100	99	30	63	26	50	5	10	35	85

Source : Economie et Statistiques, n° 66, avril 1975.

Japon et Italie mis à part, la France est donc la plus dépendante. La substitution du pétrole au charbon et aux autres formes d'énergie primaire traditionnelle, a été provoquée par la mise à jour et l'exploitation massive des vastes gisements de pétrole au Moyen-Orient et en Afrique, puis amplifiée par le fait que le prix du pétrole est resté pratiquement inchangé en termes constants de 1960 à 1971. Elle a eu lieu partout (sauf aux Pays-Bas qui ont eu la chance de posséder à Groningue un énorme gisement de gaz), en France plus qu'en Allemagne ou qu'en Grande-Bretagne, pays comparables.

Structure de la consommation d'énergie primaire par formes d'énergie

(En %)

Pays	Energie							
	Charbon		Pétrole		Gaz		Electricité	
	1960	1972	1960	1972	1960	1972	1960	1972
Allemagne	75,2	32,6	21,3	55,3	0,4	8,9	3,1	3,2
France	52,4	17,8	32,0	67,3	2,8	7,1	12,8	7,8
Italie	16,8	6,7	45,9	73,9	11,8	10,7	25,5	8,7
Pays-Bas	49,6	5,1	48,9	49,5	1,3	45,4	0,2	0
Belgique	70,3	26,1	29,2	60,3	0,2	13,6	0,3	0
Luxembourg	93,1	53,5	6,6	31,0	0,0	2,2	0,3	13,3
Europe des Six	59,1	21,2	29,8	61,6	2,7	12,3	8,4	4,9
Royaume-Uni (*)	79,1	35,1	16,1	49,7	0,0	11,1	4,8	4,1
USA (**)	23,9	18,8	39,5	40,6	32,0	36,1	4,6	4,5
Japon (**)	48,5	22,1	29,6	67,6	1,0	1,5	20,9	8,8

Source : Economie et Statistiques, n° 66, avril 1975.

(*) Année 1963 au lieu de 1960.

(**) Année 1971 au lieu de 1972.

Cette substitution plus rapide est due non seulement à des faits objectifs, comme les conditions d'exploitation sensiblement plus difficiles des charbons français, mais aussi à un choix (qui aurait pu être différent), celui d'une industrie tournée de plus en plus vers le commerce extérieur, et donc celui d'une croissance incessante de la part de l'extérieur dans notre économie, choix qui est précisément remis en cause dans ce scénario. En effet, la compétitivité de l'industrie française, d'autant plus impérieuse que l'on fait ce choix du développement à tout prix des exportations, impliquait la recherche de l'énergie immédiatement la moins coûteuse, c'est-à-dire le pétrole et, accessoirement le charbon américain, pour le transport duquel, dès 1957, les banques Lazard, Paris-Pays-Bas et de l'Union Française avaient créé l'Union Navale chargée de construire une flotte charbonnière destinée au trafic France-USA...

Il semblait alors que le coût de l'énergie irait décroissant, que le prix du pétrole ne bougerait plus.

Depuis 1971, et surtout depuis la guerre d'Octobre 1973, le renchérissement du pétrole a incité le Gouvernement français et EDF à accélérer brutalement la course au nucléaire dont l'objectif est de fournir 25 % de l'énergie primaire en 1985 et 40 % en l'an 2000, la consommation d'énergie (262 Mtec en 1973) étant estimée à 420 Mtec pour l'année 1985 (14).

Le calcul de cette dernière prévision était fondé sur le fait qu'aux Etats-Unis, la consommation énergétique est de 12 tec par habitant alors qu'elle n'était que de 4,5 tec par habitant en France, cela suppose évidemment que le mode de développement de l'économie française suit fidèlement celui des Etats-Unis, pourtant lui-même de moins en moins accepté par leur population.

Cette prévision a été revue : la consommation 1985 a été ramenée à 256 Mtec, selon le Conseil de Planification du 20 janvier 1975. Sur cette base cependant, deux cents « tranches », c'est-à-dire deux cents ensembles de réacteurs nucléaires et générateurs d'électricité devraient être mis en chantier avant 1985 ; six l'ont été en 1974, sept en 1975 ; au-delà, sans engagement ferme des Français, on envisage six tranches par an et vingt tranches ont déjà été commandées par EDF.

Or, cet ensemble de choix peut ne pas se justifier sur de nombreux points de vue :

- L'évaluation « homothétique » de la progression de la demande est discutable et cette évolution peut être infléchie.
- Si le calcul des probabilités de défaillances techniques a été poussé aussi loin que possible, les coûts sociaux du nucléaire (quelles conséquences sur la biosphère ?) sont difficilement prévisibles et évaluables.

Les inconvénients des centrales thermiques fonctionnant sur carburants fossiles sont connus. Il n'en est pas de même de ceux des centrales nucléaires. L'information (presse, radio...) a été suffisamment abondante pour ne pas revenir sur ce point.

Par ailleurs, l'énergie nucléaire est largement fondée sur des techniques américaines. Il convient donc de les franciser, tout en conduisant en parallèle une politique d'économie d'énergie.

(14) Mtec : million de tonnes équivalent charbon.

B - Une nouvelle politique de l'énergie

1. Economies d'énergie

La consommation d'énergie peut et doit être sérieusement limitée ; de nombreuses économies sont possibles (15).

Là encore, afin d'éviter des développements trop longs, le tableau récapitulatif sur les économies d'énergie, établi par les chercheurs de l'IEJEG est ici utilisé.

Tableau récapitulatif des économies d'énergie par secteur

Secteur concerné	Présentation des mesures	Ampleur relative du gain	Consommation du secteur sur laquelle porte la mesure	Economie d'énergie résultante (en 1985)
Industrie	Réglage et amélioration de la combustion ; amélioration du régime de marche des installations thermiques ; isolation des appareils sièges de réactions thermiques	15 %	55 Mtec	8,2 Mtec
	Récupération des calories perdues : fumées, eaux de refroidissement...	20 %	53 Mtec	10,6 Mtec
	Augmentation de la production d'acier à partir de ferrailles ou de minerais pré-réduits importés (40 % de la production en 1965)	60 %	3,5 Mtec	35 Mtec — 4,5 TWh (*)
	Utilisation plus poussée des ferrailles en aciérie	7 %	10,5 Mtec	0,7 Mtec
	Récupération des gaz d'aciérie	—	—	0,5 Mtec
	Recyclage aluminium (50 % de la production réalisée à partir de déchets en 1985)	95 %	4 TWh	3,8 TWh
	Industrie du ciment : modification de la composition des produits, de la structure de la production, développement de la voie sèche	45 %	10 Mtec	4,5 Mtec
Industrie du verre : — taux de recyclage 50 % dans la bouteille — retour aux bouteilles consignées	35 %	3 Mtec	1 Mtec	
	Sous-total industrie			29 Mtec — 0,7 TWh (*)
Consommation prévue (**)				
92 Mtec de combustibles				
161 TWh d'électricité				

(15) On n'insistera pas ici sur le fait que le développement abusif de la consommation d'énergie implique une inégalité croissante, les inégalités de consommation *totale* d'énergie étant beaucoup plus grandes que les inégalités de revenus. Voir d'ailleurs à ce sujet IVAN ILLICH, *Energie et Equité*.

Secteur concerné	Présentation des mesures	Ampleur relative du gain	Consommation du secteur sur laquelle porte la mesure	Economie d'énergie résultante (en 1985)		
Transport	Marchandises	Moteur diesel des camionnettes utilitaires (30 % du parc)	30 %	1,5 Mtec	0,5 Mtec	
		Accroissement du trafic (> 100 km) après 1975 uniquement par rail et voie d'eau	75 %	2,8 Mtec	2,6 Mtec — 1,5 TWh (*)	
		Réglage entretien véhicule routier	5 %	16 Mtec	0,8 Mtec	
		Ralentissement vitesse des navires	5 %	14 Mtec	0,7 Mtec	
		Diminution croissance du trafic pétrolier	20 %	11 Mtec	2,2 Mtec	
	Personnes	Taux remplissage des trains SNCF : de 35 à 50 % Taux remplissage des autres transports en commun : de 20 à 30 % Taux remplissage des véhicules particuliers : 1,8 à 2 p. Modification de la répartition du trafic voyageur, par mode de transport, en % de voyageurs/km : train : de 10 à 20 % véhicule particulier : de 75 à 56 % collectifs urbains : de 10 à 20 % avion : de 5 à 4 %	35 %	49 Mtec 5 TWh	17 Mtec — 1,5 TWh (*)	
		Diesel : 20 % du parc automobile	30 %	4 Mtec	1,2 Mtec	
		Mesures techniques (sur automobiles) : réduction poids : 10 % réglage des moteurs, pneu carcasse radiale (pour 80 % du parc)	10 %	21 Mtec	2,1 Mtec	
		Sous-total transport			27 Mtec — 3 TWh (*)	
		Tertiaire	Logements neufs	Isolation	40 %	27 Mtec
Meilleure exposition				10 % 10 %	60 TWh 16 Mtec	6 TWh 1,6 Mtec
Limitation de la température à 20°				10 % 10 %	54 TWh 14 Mtec	5,4 TWh 1,4 Mtec
Résidentiel Logements anciens	Isolation sur la moitié des logements		20 %	25 Mtec	5 Mtec	
	Réglage entretien		10 %	62 Mtec	6,2 Mtec	
	Régulation sur chauffage collectifs et urbains	15 %	19 Mtec	2,9 Mtec		
65 % Prévision 190 TWh 95 Mtec (**) Tous secteurs	Limitation de la température de 22° à 20°	10 %	38 Mtec	3,8 Mtec		
	Sous-total résidentiel tertiaire			32 Mtec 11,4 TWh		
	Total général			88 Mtec 7,7 TWh		

Bibliographie : OCDE, Revue Transport, Revue de Métallurgie, Cahiers du SAEI, Annuaire statistique des Transports, Annales des Mines, Commission de l'énergie du VI^e Plan, et IEJE.

Remarque : Les mesures indiquées ci-dessus sont plus étendues que celles qui sont indiquées par des organismes tels que la CEE et l'OCDE.

(*) Consommation supplémentaire d'électricité.

(**) Consommation prévue par le Commissariat au Plan (1973).

Comme on le voit, ces mesures proposées conduisent à des économies de 88 Mtec, soit près du quart de la consommation 1985.

Encore peut-on estimer que ces propositions sont fort modestes, en particulier dans le domaine des transports sur lesquels on insistera seulement.

Tonnages transportés

Moyens de transport	1969	1973
	(millions de tonnes)	
Fer SNCF	242	254
Route (+ de 50 km)	305	427
Navigation intérieure	103,2	101,5
Oléoduc	79,2	119,0
Total	729,4	990,5
	(milliards de tonnes/km)	
Fer SNCF	66,36	71,84
Route (+ de 50 km)	50,00	72,60
Route (— de 50 km)	13,30	17,40
Navigation intérieure	13,30	14,60
Oléoduc	11,40	20,30

Source : Les transports en France, 1972, 1973, INSEE, série C, n° 32.

On voit clairement que la progression des transports liée à celle de la production s'est faite surtout en faveur des transports routiers (les chiffres sont plus probants encore si l'on part de plus loin). Ce choix de la route est lié au choix en faveur du pétrole et au « bas » prix de celui-ci jusqu'en 1971. Or, si l'on examine les consommations d'énergie des deux modes de transports dans deux cas extrêmes,

- l'un est très favorable au train (train complet, au-delà de 300 km et sans rupture de charge), avec conditions moyennes pour le camion,
- l'autre est très favorable au camion (38 tonnes à pleine charge à l'aller et au retour), avec conditions moyennes pour le train.

Le train l'emporte dans les deux cas. Sa consommation énergétique est six fois plus faible dans le premier cas, deux fois moindre dans le second.

Sous une autre forme (16), pour 100 tonnes/km, on consomme :

<i>Route</i>	— pour moins de 50 km	8,40 l de diesel
	— de 50 à 150 km	6,60 l de diesel
	— de 150 à 300 km	5,50 l de diesel
<i>Fer</i>	— au-dessus de 500 km	3,40 l de diesel
	— quelque soit la distance	0,85 l de diesel
<i>Navigation intérieure</i>		2,00 l de diesel

mais beaucoup moins pour les convois « poussés ».

Devant cette supériorité indiscutable du chemin de fer, les chercheurs de Grenoble ont simplement proposé que l'accroissement du trafic au-delà de 1975 se fasse par fer. En réalité, un transfert beaucoup plus rapide et important peut être envisagé sur la forme d'une réduction annuelle contingentée du nombre de camions, donc de tonnage transporté par

(16) Les transports en France, INSEE (C 32).

route avec transfert au chemin de fer. Le matériel peut très aisément être cédé aux pays neufs. Quant aux transporteurs (17) qui devraient évidemment voir leurs revenus pleinement garantis jusqu'à l'équivalence, trois possibilités leur seraient offertes :

- venir accroître le service routier « terminal » des chemins de fer,
- prendre leur retraite anticipée (on pourrait leur concéder les mêmes avantages que les « roulants » SNCF),
- se reconvertir ailleurs.

En ce qui concerne le transport des personnes, les chercheurs de Grenoble ont été aussi beaucoup trop modestes. La consommation d'énergie au voyageur/km est deux fois plus élevée pour la voiture et cinq fois plus pour l'avion que pour le train.

Evolution de la « consommation de transports »

(Francs constants : 1959 = 100)

	1959	1963	1967	1970	1974
Transports individuels	100	163	226	274	362
Achats de véhicules	100	195	248	298	413
Frais d'utilisation	100	146	215	262	337
Transports collectifs	100	128	155	180	214

Source : Les transports en France. INSEE, série C, n° 32.

Malgré ces écarts, le triomphe de la voiture sur les transports collectifs est évident... et le choix de société aussi car, dans le même temps, de 1959 à 1973, le prix d'achat du véhicule individuel augmentait de 50 %, le prix d'utilisation augmentait de 64 %, alors que le prix du transport collectif augmentait de 84 %.

Par conséquent, là aussi, le transfert doit être beaucoup plus fort et immédiat que celui présenté par les spécialistes de Grenoble (18). Ceux-ci ont en effet proposé de faire passer la part du train de 10 % à 20 %, et celle des véhicules particuliers de 75 à 56 % tandis que celle des transports collectifs urbains passerait de 10 à 20 %, et celle de l'avion de 5 à 4 %.

Les mesures à prendre de caractère incitatif doivent être les suivantes :

- Limitations de plus en plus dures à la circulation automobile urbaine (quartiers piétonniers constants, etc.).
- Accélération des programmes de transports en commun dans les grandes villes (métros à Bordeaux, Nantes...) ou installation (ou re-installation) d'un réseau de tramways, si les infrastructures sont plus aisées à mettre en place.
- Densification du trafic en réduisant éventuellement les convois à une voiture sur les chemins de fer : ainsi, de Béziers à Montpellier, il y a aujourd'hui quatre trains par jour seulement qui s'arrêtent dans les petites gares. Or, en raison du phénomène d'agglomération urbaine, beaucoup d'habitants de ces villages travaillent à Sète, Béziers, Montpellier. Comme l'horaire des trains du matin (7 heures) et du soir (19 heures) dans telle petite gare intermédiaire ne leur conviennent pas, ils prennent le car qui, au voyageur/km, est évidemment plus gros consommateur d'énergie. Rappelons que, dans ce scénario, le raisonnement de rentabilité pure et immédiate est exclu ; c'est la « rentabilité large » qu'il vaut mieux dénommer « productivité sociale », incluant les inconvénients d'une dépendance énergétique, qu'il faut considérer pour chaque problème.

(17) 739 000 personnes en 1973, dont 677 000 salariées.

(18) *Alternative au nucléaire, op. cit.*

Ce scénario pour la SNCF par exemple entre en contradiction avec la « vérité des prix », qui n'est d'ailleurs pas la « vérité des coûts » si l'on tient compte des coûts sociaux...

- Accélération des investissements SNCF en trains rapides pour dissuader les voyageurs d'utiliser l'avion. Air Inter en-deçà de 600 ou 700 km doit être éliminé d'ici à dix ans. Pour le financement de ces amortissements, il est logique que la SNCF ne prenne qu'une partie à charge puisqu'encore une fois, ces types de transport ont une productivité sociale plus élevée.

Mais plusieurs mesures doivent encore être prises dans le domaine des transports :

- Il conviendrait d'obtenir un meilleur remplissage des trains occupés en moyenne à 35 %, 50 % de leurs places.

Ainsi, pour Marseille, partent de la gare de Lyon à Paris, à 17 heures, un train mixte Marseille-Montpellier suivi à 17 h 20, par un TEE qui double le premier à Valence et arrive environ une heure avant lui à Marseille.

De même, se dirigeant sur Paris, partent de la gare de Strasbourg, à 17 heures, un train suivi à 17 h 15, par un TEE qui double le premier à Nancy et arrive une heure avant lui, etc.

En dépit de leurs prix (première classe avec supplément), les « trains de luxe », les TEE ont un taux de remplissage proche des 80 % (les cadres ne paient pas,... mais leurs voyages viennent accélérer l'inflation en augmentant les frais généraux de l'entreprise). Or, en ajoutant la moitié des wagons du premier train au TEE, tous les voyageurs seraient transportés, probablement aussi vite (une heure de plus pour ceux du TEE) avec une consommation de diesel en tous cas inférieure à la somme des deux... Modification qui aurait par ailleurs la vertu de supprimer une forme d'inégalité.

Dans certaines banlieues, là où le transport en commun est inexistant, ne serait-il pas possible d'organiser un meilleur remplissage des véhicules individuels dont le taux moyen de remplissage est de 1,8 à 2 personnes ?

- Des « bourses de transport » peuvent être organisées dans les « ensembles » ; un « courtier » pourrait être utilisé pour les animer ; ce serait un emploi tertiaire productif au sens global.
- Enfin, il semble que les déplacements d'affaires en tant que tels pourraient être très sérieusement réduits (19). Tel directeur d'une grande banque nationalisée d'une grande ville (qui est pourtant « couvert » par les directeurs départementaux et régionaux) se rend chaque semaine à Paris alors que, dans la même ville, le directeur de l'agence d'une banque privée importante ne s'y rend qu'une fois par trimestre ; les déplacements dans les grandes administrations sont souvent des véritables pèlerinages à huit ou dix là où une ou deux personnes suffiraient. Et la pratique des « réunions-congrès » a évidemment gagné le privé. Sur cent cadres employant un TEE, il est probable que la moitié aurait pu éviter le voyage par une meilleure organisation ou une véritable analyse de l'efficacité économique de son déplacement.

Bien souvent d'ailleurs, la réunion n'a pas pour objet le débat débouchant sur une décision, le « brain-storming », justification première de la « réunionite » qui a gagné la France comme les autres pays ; il s'agit bien plus pour un dirigeant de « faire passer » sa décision. Elle pourrait « passer » par le téléphone... A ce propos, une solution très simple pour limiter les déplacements serait d'appliquer tous les fonds nécessaires

(19) Ce qui rendrait peut-être les liaisons ultra-rapides moins nécessaires.

au développement d'un réseau de téléphone multiplex, puis de téléphone visuel multiplex qui permettrait les réunions à distance (encore que par rapport au téléphone simple, le « visuel » paraît à certains être un « gadget »).

On notera pour terminer, que les transferts « transports/télécommunications », « automobile individuelle/chemin de fer », « camion/chemin de fer » aboutissent à réduire fortement la demande de véhicules automobiles, d'autant qu'on propose plus loin de les « durabiliser ». On sait que la reconversion de l'industrie automobile est justement l'une des conclusions de ce scénario.

2. Utilisation adaptée de toutes les sources d'énergie

En dehors des économies, l'indépendance énergétique peut être recherchée ailleurs que dans le nucléaire, et en particulier dans les énergies nouvelles. Encore faut-il d'abord s'affranchir de ce qu'on a appelé « l'impérialisme du kilowatt ».

Pour défendre son choix, d'ailleurs logique, « tout électrique, tout nucléaire », EDF pousse chaque hypothèse d'énergie nouvelle jusqu'à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'à l'hypothèse de couverture de tous les besoins du « tout électrique ». La France apparaît alors comme intégralement recouverte de plaques solaires ou totalement assourdie par le bruit d'énormes pales pour l'énergie éolienne.

Mais l'hypothèse de l'usage d'énergies nouvelles, c'est d'abord la négation du « tout électrique ». L'électricité est suffisante mais non nécessaire pour produire de la chaleur sous toutes ses formes. Dès lors, de multiples autres formes d'énergie sont possibles.

En voici l'exposé selon les usages pour lesquels elles sont adaptées :

- pour les *usages thermiques* d'abord (logement, lieux de travail et eau chaude).
 - pour le chauffage collectif à forte densité type chauffage urbain où il faut un fluide à 110 ° au départ, la géothermie est très bien adaptée ; on peut aussi récupérer la chaleur perdue dans les centrales thermiques ou certaines usines (à vapeur). De plus, dans les centrales futures à construire dans ce but près des agglomérations, il y aura production mixte d'électricité et vapeur ;
 - les chauffages collectifs à faible densité (1 000 ou 2 000 logements) peuvent aussi utiliser la géothermie ou, déjà même dans certaines régions, l'énergie solaire. Les maisons individuelles peuvent aussi dès maintenant recourir à cette dernière ;
 - les besoins en vapeur représentent 50 % des besoins en combustibles des industries. Cela reste le domaine des énergies classiques, mais il est possible d'utiliser des installations mixtes produisant de l'énergie électrique et de l'énergie vapeur et évitant par conséquent, en partie, une transformation physique d'électricité en vapeur, à faible rendement ;
 - quant au four, l'énergie classique est indispensable car le four solaire reste très onéreux et d'usage limité.
- pour les *usages mécaniques*
 - fixes, l'électricité restera la principale énergie ;
 - mobiles, le pétrole restera la principale énergie.
- pour les *usages spécifiques de l'électricité*
 - *usages massifs* (électrolyse), on est contraint de passer par les centrales mais sans oublier de récupérer la chaleur ;
 - *usages « légers »* (éclairage), la transformation photo-voltaïque de l'énergie solaire et l'énergie éolienne conviennent fort bien.

Mais ces énergies nouvelles, adaptées à certains usages, sont-elles réellement utilisables en France ? Oui. Certains chercheurs estiment que, dans une hypothèse forte mais plausible, 35 % des logements collectifs et 30 % des maisons individuelles, situés dans les zones à forte ou moyenne densité pourraient être chauffées à la géothermie et 85 % des maisons individuelles dans les zones à faible densité pourraient être chauffées grâce aux énergies nouvelles. Or, la France justement possède des régions et des sites où toutes ces énergies peuvent être utilisées.

En matière d'énergie géothermique, la France possède

- à l'Est du Bassin parisien, une nappe de 7 000 km² à — 2 000 mètres, d'une température de 70° - 80 °C ;
- en Alsace, plusieurs nappes de 200 km² à — 2 000 mètres, de 100 ° à 180 °C ;
- en Aquitaine, près de Toulouse, à Sarentis, une nappe de 1 800 km² à — 2 200/3 000 mètres, de 50 ° à 70 °C.

Ces nappes sont heureusement localisées dans des zones à forte densité de population. La maison de la Radio à Paris, est chauffée par ce procédé. Une première utilisation a été faite à Melun pour 3 000 logements.

De ces expériences, il découle que l'investissement de base en énergie de chauffage est de

103 francs pour le géothermique,
80 francs pour le fuel,

mais que le coût de fonctionnement est de

7 francs/m³/an pour le géothermique,
au moins 25 francs/m³/an pour le fuel.

Des possibilités existent aussi — mais il faut au moins les approfondir — pour l'énergie maréthermique près des mers, pour laquelle toutes les régions côtières de la France sont favorisées.

En matière d'énergie solaire, deux cas sont à distinguer :

- Pour le chauffage (sans eau chaude) avec la technique CNRS d'absorption par façade sombre orientée au Sud et recouverte de plaques de verre, on assure de 65 à 75 % des besoins en chaleur, pour 1,5 centime par thermie. Aux Etats-Unis, des collecteurs sur toits à circulation d'eau permettent d'assurer dans de bonnes conditions chauffage et eau chaude pour 6 à 7 centimes par thermie (à comparer au prix du chauffage tout électrique à partir du nucléaire : de 9 à 16 centimes par thermie).
- Pour l'éclairage à partir de transformateurs par piles au silicium, le coût pourrait être de l'ordre de 2,50 francs/watt, à peine supérieur au coût du nucléaire. Le problème est la surface : 8 m² pour un kilowatt mais cela est déjà envisageable pour des logements isolés.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, l'EDF, à titre de preuve par l'absurde, indique qu'avec un vent de dix mètres par seconde et des pales de dix mètres, on peut recueillir 16 kilowatts, soit l'alimentation de trois foyers. Cependant, au Danemark, on envisage l'installation d'une ligne d'éolienne sur la côte ouest, qui produirait le kilowatt/heure à 8 - 13 centimes, si l'on amortit le matériel pendant vingt-cinq ans.

Enfin, en dehors de toutes ces énergies nouvelles, il faut signaler que deux autres possibilités importantes de production directe d'électricité

- par les « petites » installations (petites chutes) d'hydroélectricité locales et régionales devenues rentables par suite de la hausse du coût du pétrole. On estime que ces installations peuvent produire l'électricité à 15 centimes par kWh (contre 14 à 20 centimes pour l'électricité d'origine nucléaire, lorsqu'elle est utilisée pour le chauffage (20) ;

(20) Ce complément hydroélectrique, rejeté comme insignifiant et hors de prix au début de l'année 1974, est redevenu d'actualité selon les paroles mêmes du Ministre de l'Industrie.

— par l'utilisation de *l'énergie marémotrice*. Dans cette technique, la France a acquis une incontestable supériorité avec le barrage de la Rance qui a une puissance de 240 mégawatts et une production annuelle de 517 108 mégawatts/heures.

Un projet équivalent à 1 000 mégawatts, plus ambitieux, consisterait à réaliser une digue de 40 kilomètres partant de la pointe du Cotentin vers les Iles Chaussey, puis de relier la pointe du Grouin en Bretagne, d'où un « bassin » de 800 kilomètres carrés avec des turbines travaillant dans les deux sens et produisant 34 milliards de kilowatt/heure par an. Coût prévu du projet : 27 milliards. Il avait été abandonné en 1963, par comparaison avec le coût de l'énergie électrique d'origine pétrolière (ce qui prouve les erreurs auxquelles peut conduire l'extrapolation...). Il peut redevenir rentable aujourd'hui si l'on se fixe un taux suffisamment bas « d'actualisation » mais comme le signale le mensuel « Le Nouvel Economiste » (21), « la règle imposée par le gouvernement est d'être rentable à 10 %, en francs constants. Mais là encore, la notion de rentabilité doit être entendue très largement et intégrer le « coût » de la dépendance nationale.

C'est aussi sous cet angle que doit être regardée la rentabilité de la « recherche » par les sources d'énergie encore à l'état de projet.

Enfin, il convient de ne pas oublier :

- que la France possède encore du *charbon* et que sa « rentabilité relative », sa « productivité sociale relative » croîtra sans arrêt, puisque, pour réaliser leur rêve du « tout nucléaire », les grandes multinationales feront augmenter sans cesse le prix du pétrole ;
- que des possibilités existent encore en *pétrole* national off shore et on shore dans les schistes bitumineux considérés aujourd'hui par les Américains comme techniquement exploitables à 11 dollars le baril. Il y aurait un milliard de tonnes potentielles à 50 mètres de profondeur dans le Bassin parisien (22).

3. Poursuite et protection des recherches dans le domaine nucléaire

Les énergies paranucléaires sont au nombre de trois :

■ les **surrégénérateurs**. Il s'agit de la deuxième génération de techniques produisant l'énergie à partir de la fission de l'atome. Le CEA a, dans ce domaine, acquis beaucoup d'avance. Il convient de protéger cet acquis et d'éviter en particulier que se répète le processus intervenu pour les réacteurs actuels. Pour cela, la construction des surrégénérateurs ne doit en aucun cas être liée à des problèmes de possibilité de vente extérieure.

La coopération nouvellement décidée, lors de la rencontre du Président de la République et du Chancelier Schmidt, entre la France et l'Allemagne, dans le domaine des « réacteurs nucléaires avancés » va dans le sens — souhaitable — d'une indépendance européenne.

Côté allemand, la Kraftwerk Union (leadership Siemens) a bien progressé dans la direction de la filière « haute température ». Côté français, le CEA a une avance incontestable sur la filière à neutrons rapides ou « surrégénérateurs » : le réacteur Phenix de 250 mégawatts « tourne » sans incident.

Toutefois, il conviendrait de maintenir réellement l'avance obtenue et d'éviter que, par « osmose » au sein d'une société ou d'une autre, par le

(21) « Les Techniques qui vont changer l'économie », *Le Nouvel Economiste*, 8 décembre 1975.

(22) Mais les schistes « on shore » ne seraient qu'un recours ultime d'autarcie, vu la dégradation de l'environnement que provoque leur exploitation.

jeu de participation, ou « en passant par l'Allemagne », les Etats-Unis, déjà « informés » de la technique des surrégénérateurs (selon l'accord Westinghouse - CEA) ne récupèrent tout l'acquis.

Les surrégénérateurs ne devraient cependant être que l'une parmi d'autres des sources d'énergie de l'avenir. Mais l'on sait maintenant que la surrégénération est la seule source d'énergie vraiment productive à partir de l'atome. On estime aujourd'hui aux Etats-Unis que les centrales atomiques classiques ne « restitueront » que dans vingt ans leurs investissements (23).

■ **La fusion nucléaire** (24) consomme du deutérium ou du tritium qui, pour l'un, se trouve dans l'eau, et, pour l'autre, est extrait du lithium dont les réserves prouvées sont cinq fois supérieures à celles de l'uranium. Elle semble poser beaucoup moins de problèmes de déchets que la *fission*, procédé actuel de production d'énergie nucléaire. Le contrôle de la fusion et de son usage semble possible aujourd'hui ; mais c'est une société américaine qui a trouvé le procédé.

■ **L'hydrogène.** Ce gaz isolé de l'eau peut servir à tous usages énergétiques (chauffage et cuisson domestique, alimentation de centrales thermiques, remplacement du coke pour le travail du fer, propulsion des avions, piles pour véhicules urbains) mais son extraction coûte actuellement à peine moins d'énergie qu'elle en rapporte. Cependant, le CNRS laisse entrevoir une solution par dissociation chimique de l'eau à 450°, ce qui permettrait d'utiliser de nombreuses sources de chaleur perdue... surtout nucléaire (25).

Quelles que soient les réticences que l'on peut avoir sur ces énergies un peu fantastiques en raison de leur appartenance plus ou moins directe au domaine nucléaire, il convient d'y concentrer les efforts de recherche.

(23) *Usine Nouvelle*, janvier 1976.

(24) Il est clair que ce procédé et ceux qui suivent sont à l'horizon lointain, bien au-delà des cinq ans, mais un plan quinquennal s'inscrit sur une trajectoire à beaucoup plus long terme, trajectoire dont le tracé est décidé, précisément, durant un plan...

(25) A la date de relecture de ce rapport, certains doutes sont cependant apparus sur les possibilités de modifier les procédés thermo-chimiques avant la fin du siècle : la CEA a eu des déboires aussi bien dans son association avec General Atomic au Fort Saint-Vrain pour l'étude des hautes températures de réacteurs nucléaires, qu'avec GDF pour le cycle à base de potassium. On revient donc à l'idée de production d'hydrogène par électrolyse à partir d'électricité nucléaire aux heures creuses de fonctionnement des centrales...

III - La sécurité pour les matières premières et produits bruts

(Sont concernés dans ce qui suit, les secteurs douaniers 05, 09, 10, 11, 13 en partie, 15).

Les écrits et les déclarations des membres du Club de Rome ont eu un retentissement d'autant plus fort qu'à l'époque même où ils étaient publiés, les prix des matières premières connaissaient une hausse vertigineuse, due au « boom » économique mondial de 1972/1973. La guerre d'octobre 1973 n'a fait qu'accroître l'alarme en rendant presque concret le risque d'embargo.

Le problème de l'approvisionnement des pays industrialisés en matières premières était posé en termes dramatiques. En réalité, le drame n'est pas aussi tragique que cela. Si l'on examine d'une part les « années » d'exploitation possibles des réserves « prouvées » à ce jour, et, d'autre part, la dynamique de la prospection, c'est-à-dire le rythme d'accroissement des réserves sur vingt ans par exemple, on voit que d'ici à l'épuisement des actuelles réserves prouvées, de nouvelles réserves auront été

Durée d'épuisement des réserves mondiales prouvées à production croissante	Dynamique de la prospection minérale (milliers de tonnes métriques)	
	Réserves prouvées en 1950	Réserves prouvées en 1970
Bauxite 35 ans	1 400 000	5 300 000
Cuivre 27 ans	100 000	279 000
Etain 17-25 ans	6 000	6 600
Fer 43 ans	10 000 000	251 000 000
Manganèse 31 ans	500 000	635 000
Nickel 33 ans	—	—
Chromite 41 ans	100 000	775 000

Source : Les matières premières minérales. La Documentation Française, 1975.

Minéraux	Tonnage en milliers de milliards	
	dans la croûte terrestre	dans la mer
Aluminium	15 000	0,14
Argent	0,1	0,56
Chrome	35	—
Cobalt	4,2	—
Cuivre	12,7	0,28
Etain	7,0	—
Fer	9 000	0,80
Manganèse	180	7
Mercure	0,1	0,04
Molybdène	2,7	0,7
Nickel	14,5	0,14
Or	0,001	0,006
Plomb	3	—
Tungstène	12,5	—
Uranium	0,8	0,2
Vanadium	27,5	0,04
Zinc	24	7

Source : Les matières premières minérales.

mises à jour (26). Le problème même des réserves est d'ailleurs « économique » plus que technique et géologique : des réserves quasiment inépuisables existent ; les exploiter n'est finalement qu'une question de coût : on le voit bien aujourd'hui avec le pétrole des schistes bitumineux (27).

Dans son ensemble, le monde risque beaucoup moins la pénurie des matières premières que ne pouvaient le laisser craindre les déclarations alarmistes des années 1972 et 1973. Il n'en reste pas moins que la croissance incessante de la consommation de matières premières est, en soi, inflationniste — les réserves étant exploitées par ordre de teneurs décroissantes et de coûts d'extraction croissants —. De plus, pour un pays donné, l'approvisionnement en matières premières est l'un des terrains sur lequel se joue le plus immédiatement son indépendance. Deux exemples suffisent à l'illustrer.

1) D'abord, les Etats producteurs contrôlent désormais plus de la moitié de leurs ressources, mais l'autre moitié — et, bien souvent, la première transformation — est aux mains de quelques entreprises : au total, 100 sociétés d'exploitation environ dont 35 multinationales. Ces entreprises : Novando, Amax, Cominco, Reynolds, Kennecot, Anaconda, Alcoa, Phelps, Dodge, Freeport, IMCC (Etats-Unis), Imetal (Le Nickel Pennaroya Mokta), Péchiney-Ugine-Kuhlmann) (France), Rio Tinto, Selection Trust, Anglo-American (Grande-Bretagne), etc. sont des « souverainetés » qui pratiquent, sans qu'aucune règle de droit international puisse s'y opposer, un véritable empire souvent vis-à-vis des producteurs (quand elles n'extrait pas elles-mêmes la matière), mais toujours aujourd'hui vis-à-vis des acheteurs du produit au stade d'élaboration où elles s'arrêtent.

2) Autre illustration du danger : l'état actuel de dépendance de la France dont témoigne les tableaux de l'annexe III (p. 295). Ceci montre que « *compter sur ses propres forces* » s'applique tout particulièrement bien au problème des matières premières auxquelles sont assimilés, dans ce rapport, pour des raisons évidentes, le bois, le papier, et les textiles naturels voire artificiels non mentionnés ci-dessus.

Le scénario comporte quatre étapes logiques :

- économiser les matières premières et produits bruts,
- développer et recycler les matières premières et produits bruts,
- développer si possible la production nationale,
- enfin, chercher la sécurité dans les indispensables approvisionnements extérieurs (répartition des risques, stocks...).

A - Economiser les matières premières et produits bruts

Economiser les matières premières, c'est éviter le gaspillage. Travail d'Hercule tant le gaspillage est intense, tant il est nécessaire à la survie de certaines entreprises. Deux moyens :

1. Limiter directement certaines consommations

L'exemple le plus typique est celui du papier. Son prix et celui de la pâte ne cessent de monter parce que la demande croît à un rythme extrêmement rapide.

(26) Cf. L'autonomie énergétique, *supra*.

(27) Se reporter à la publication de la Documentation Française, *Les matières premières minérales* (collection Etudes de politique industrielle, n° 4), 1975.

De plus, c'est un poste particulièrement lourd de la balance commerciale : — 2 185 millions de francs avec des importations de 2 457 millions et des exportations quasiment nulles. Or, la consommation de papier (ou de pâte à papier) peut être aisément réduite.

- Le « grammage » de nombreux papiers peut être facilement diminué (livres, cahiers, papier à lettres...) ; quand le document est utilitaire et non « de collection », la qualité du papier a moins d'importance. Le seul inconvénient réel de la diminution du grammage est qu'elle entraîne une moindre opacité. C'est tolérable dans le cas de papiers à lettres, des cahiers... mais non pour le papier journal qui absorbe la plus grosse part du papier réservé à « l'impression-écriture ». On pourrait réduire le grammage de 70 g/m² à 56 g/m², mais il faudrait alors un opacifiant, tel le kaolin. Malheureusement, le seul kaolin correct provient de la Grande-Bretagne ; la France est productrice mais son kaolin est de qualité insuffisante. Il y a là une voie de recherche pour réduire la consommation de papier.
- Les usagers de papier, en particulier les administrations et entreprises, pourraient être respectivement contraintes et incitées à un usage recto-verso du papier.
- Un gaspillage énorme a lieu avec les papiers pour « listings » d'ordinateurs. Bien souvent utilisés sur la moitié d'une face, ils sont évidemment imprimés uniquement sur le recto. Il est probable qu'une modification ou adjonction mécanique aux « imprimantes » permettrait une impression recto-verso en lecture suivie. Au pis-aller, la récupération au sein de l'organisme où fonctionne l'ordinateur, un nouveau pliage et l'utilisation du verso pour un « passage » en machine (relatif à un nouveau programme) ne devrait pas présenter de difficultés.
- De nombreux super-emballages peuvent être supprimés sans perte d'avantages [marchands et de qualité de la vie] (28).

Jusque là, les mesures proposées ne posent aucun problème économique propre. On ne peut toutefois pas en envisager d'autres qui entrent directement en conflit avec le système économique actuel.

- Parmi les gaspillages en matière papetière, figure, en effet, la publicité à domicile dont le rendement est très faible, et qui constitue une « pollution » permanente de la vie quotidienne des catégories cibles favorites de ces publicités. Certes, si elle existe et se maintient, c'est que ses utilisateurs y trouvent avantage. Tant de millions pour tant de milliers de papiers distribués donnent tant de centaines de clients : le « client » coûte donc tant de francs, coût qui doit largement être couvert par les recettes correspondantes à la découverte et la « fidélisation » éventuelle du nouveau client. Mais si, encore une fois, on raisonne en termes de « productivité sociale », le rendement de l'opération devient alors très vite négatif. La suppression de ce type de publicité doit donc être envisagée ; et, en premier lieu, il conviendrait d'interdire aux PTT d'accepter les distributions correspondantes...
- On ne peut évidemment pas éviter de remettre en cause aussi la publicité dans les journaux, magazines et revues. Là encore, si elle existe, c'est sans doute que les « annonceurs » y trouvent avantage — ou du moins le croient —. Car le bilan précis en termes de supplément de vente d'une campagne publicitaire « presse » est extrêmement délicat ; certains affirment même qu'il est impossible d'isoler, au sein d'un accroissement des ventes d'un produit, la part imputable à la campagne précise (ou à la série des campagnes de mémorisation) parmi tous les autres facteurs (saisonniers, conjoncturels, concurrentiels) qui affectent les achats des consommateurs (29). Il est possible simplement que les annonceurs dépensent des millions et, ce faisant, créent un climat général de vente d'où chacun tire profit, mais que l'ac-

(28) En particulier pour certains produits alimentaires, les produits pharmaceutiques...

(29) Il convient à ce sujet de se méfier de certaines analyses « économétriques » où les hypothèses sont bâties en vue d'obtenir un résultat...

croissement particulier des ventes de chaque produit n'ait aucune relation directe avec la campagne lui correspondant... De plus, la lecture des magazines devient de plus en plus fastidieuse : dans certains cas, on cherche les articles parmi des placards publicitaires qu'on ne regarde plus. La crise actuelle de la publicité n'est d'ailleurs pas seulement conjoncturel : elle traduit aussi une désaffectation lente des annonceurs pour ce « procédé-roi » de la publicité qu'est l'annonce dans la presse parce qu'ils se rendent compte précisément que son efficacité est douteuse en raison même de son abus. Au niveau national, en termes de papier gaspillé, le rendement est sûrement négatif.

Il reste que la publicité représente 50 % à 60 % des recettes de la presse, et maintient les prix des journaux, en particulier des hebdomadaires, dont toute hausse provoque d'importantes pertes de clientèle. On ne peut songer à supprimer directement, sans compensation, la publicité-presse ; mais si on n'organise pas sa disparition, elle se fera toute seule dans les vingt ans avec les faillites de journaux et les drames qu'elles engendrent.

- Diverses autres pratiques peuvent être supprimées ou infléchies :
 - poursuite jusqu'au bout de la suppression des relevés bancaires hebdomadaires ou à l'opération,
 - généralisation de la carte de crédit et réduction du rôle des chèques,
 - simplification des procédures administratives : par exemple des documents à fournir,
 - étude du problème du bottin des PTT.
- L'acceptation d'une certaine baisse de qualité dans certains papiers déjà mentionnés plus haut peut permettre aussi d'utiliser plus intensément la fabrication mécanique des papiers, de préférence à la fabrication chimique. Cette dernière est d'un rendement plus faible en matière et consomme plus d'énergie : double avantage.
- Enfin, il est évident que le développement des circuits de télévision câblés — actuellement bloqué en apparence pour des raisons financières, en réalité par une certaine « crainte » de la décentralisation de l'information qu'il créera(it) — permettra(it) d'économiser beaucoup de papier : tout renseignement documentaire, journalistique, bancaire, pourrait en effet être obtenu sur écran de télévision.

Le papier n'est qu'un exemple : on peut aussi supprimer des super-emballages en matières plastiques (polystyrène...) ou même en bois (cassettes...). L'auteur ne propose pas de porter le combat contre le gaspillage jusqu'à certains articles de bonneterie « à jeter », en particulier les collants pour femmes et de revenir au remaillage des bas. Consultées, la plupart des femmes estimerait que les avantages du « collant à jeter » sont immenses... et leur opinion doit évidemment rentrer en ligne de compte dans la productivité sociale ; même réponse évidemment à propos des couches en cellulose, des « mouchoirs à jeter » qui, bien que correspondant objectivement à un gaspillage (et pouvant être supprimés en cas de crise avec autarcie), évitent en période normale bien des lavages de couches et de mouchoirs en tissu, indiscutablement pénibles et à compter négativement dans la productivité sociale.

Par contre, une opération peut être entreprise en vue de réduire à son niveau d'autrefois la consommation d'eaux minérales, donc de bouteilles en matière plastique, en favorisant un retour à l'eau du robinet, ce qui exige des efforts contre la pollution mais surtout une intense campagne de propagande (30).

Des expériences ont été tentées en France (Chaumont, Lyon, Le Havre) ; les résultats conduisent à des économies de 7 % sur les contenants.

(30) Outre les économies de matières plastiques et de verre qu'elle entraînerait, ce retour à l'eau du robinet réduirait le problème de la destruction des déchets difficilement destructibles, allégerait les dépenses ménagères et diminuerait sans doute les risques de cancer.

2. « Durabiliser » la consommation

- C'est d'abord mettre un *terme à la fabrication et la vente d'objets autrefois durables, devenus carrément fongibles, éphémères*. Les stylos à encre qui, autrefois « faisaient une vie », sont aujourd'hui remplacés par des « crayons » à bille ou à extrémité en feutre que l'on jette dès que leur charge unique est terminée ; quand ils sont vendus (et payés) comme rechargeables, la recharge est souvent introuvable...

Le mal a gagné les briquets, les couverts dans certaines restaurations (avions, trains...), les rasoirs mécaniques (« une lame, un rasoir »). Il a même gagné les montres : d'un usage de quatre ou cinq ans, les montres x... ou y... (« vous vous changez, changez de montre ») durent moins longtemps que les anciennes montres. Si l'aspect subjectif, positif du changement de montres peut être toutefois envisagé, celui des briquets, rasoirs, stylos à jeter est nul. Plusieurs mesures pour vaincre l'éphémère — n'en déplaise à A. Tofler — et promouvoir le durable dans ces petits articles peuvent être prises :

- taux de TVA renforcé sur l'éphémère, réduit sur le durable, le rechargeable ;
- normalisation et création de distributeurs automatiques de recharges...
- C'est ensuite... « *durabiliser* » les emballages. Il serait sans doute d'un mauvais rendement de remplacer les emballages perdus en matière plastique par des emballages perdus en verre : cette matière coûte plus cher, en volume de matière et en travail. L'objectif est de réduire l'usage des emballages perdus en général. Pour ce faire — et si cela entre en contradiction avec l'économie de sur-emballage de carton, un calcul de coût alternatif est à faire —, il convient de :
 - normaliser les récipients ;
 - normaliser le format, la dimension et le sur-emballage extérieur des « groupages » de produits (couple ou quadruplet de pots de yaourt, groupage de bouteilles) afin d'en faciliter le « rendu » par l'utilisateur dans le sur-emballage initial lui-même ;
 - créer des caisses réceptrices automatiques de verres (pots, bouteilles, individuels...), avec remboursement automatique de la somme à l'entrée des magasins ou ailleurs dans les centres commerciaux...
- C'est surtout « *durabiliser* » les biens durables afin de limiter la quantité fabriquée chaque année, donc l'utilisation de matières premières par les industries correspondantes. Sont concernées en particulier :
 - les automobiles et caravanes,
 - les appareils électroménagers,
 - les meubles,
 - et même les livres d'écolier... (31).

Chaque objet pose des problèmes techniques particuliers mais, de façon générale, les mesures suivantes peuvent être adoptées (32) :

- obligation faite au fabricant d'une garantie totale « pièces et main-d'œuvre » pendant trois ou quatre ans sur les automobiles et de sept à huit ans sur les appareils ménagers ;
- obligation corollaire du client de soumettre le matériel à révision et opération de maintenance à périodes fixes ;

(31) Le livre scolaire devrait se transmettre entre élèves d'une année à l'autre, jusqu'à sa détérioration et non être déclaré inutilisable par suite de nouvelles éditions, par exemple, qui touchent plus la présentation que le texte du livre. Des économies (argent pour la famille, papier pour la nation) sont, dans ce domaine, faciles.

(32) Certaines des mesures proposées s'inspirent, en les développant, en général des propositions du « Rapport sur la durée de vie des biens ». Ministère du Commerce et de l'Artisanat, 1975.

- aide à l'installation d'artisans réparateurs vérificateurs dans les zones rurales et dans les centres urbains, avec tarification ;
- obligation faite au fabricant de fournir, au-delà de la garantie, donc contre paiement, les pièces détachées nécessaires ;
- adoption des normes et conditions du crédit adaptées à la nouvelle durée de vie ;
- baisse des taux de TVA sur les matériels de ce type pour compenser la hausse de prix, qui en résultera mais qui devra être cependant limitée (en d'autres termes, on accepte une baisse des chiffres d'affaires des secteurs correspondants (voir chapitre suivant) ;
- création d'un encouragement de type variable aux innovateurs personnes physiques, lorsqu'ils mettent au point des appareils nouveaux utilisant le maximum de pièces déjà existantes ;
- création d'un encouragement de même type aux entreprises pour normaliser les pièces jouant des rôles analogues dans leurs appareils respectifs (dans la mesure où l'on accepte toujours une production décentralisée) ;
- information réelle du public et répression des fraudes accrues sur les articles d'habillement et articles chaussants ;
- organisation par l'Etat des marchés d'occasion pour tous les biens durables, y compris les biens d'équipement industriels avec mercuriales et garanties diverses ;
- campagnes d'information des entrepreneurs sur l'utilité réelle de l'achat ou du changement de certains matériels (ordinateurs...) en vue de réduire l'obsolescence ;
- campagne d'information du public sur la meilleure utilisation des biens durables ;
- extension de l'obligation de garantie décennale aux fabricants de matériaux de construction ;
- renforcer les droits du locataire en matière de maintenance mais garantir aussi au propriétaire une réelle indemnisation en cas de dégradation.

En *conclusion*, sur ces économies de matières premières, il faut aussi rappeler cette vérité simple que l'utilisation collective de certaines consommations permettrait de réduire fortement la demande de biens durables multiples et, au-delà, des matières premières qui servent à les fabriquer. On pense évidemment aux buanderies (avec machines à laver collectives dans les immeubles, ou communes à deux ou plusieurs pavillons accolés) ; on pense aussi à la création de lave-vaisselles de très grande capacité, « tournant » à heures fixes (toutes les 3, 4 ou 8 heures) et où chaque famille pourrait apporter son panier de vaisselle. On repense inévitablement à l'accroissement du taux de remplissage des automobiles individuelles — quand elles sont indispensables —, aux voitures-taxis sans chauffeur fonctionnant par introduction de pièces dans les villes.

Des études devraient être entreprises dans ce sens : l'expérience de Montpellier n'a pas donné les résultats escomptés, mais d'autres formules peuvent s'avérer réalisables.

B - Récupérer et recycler les matières premières et les produits bruts

Le recyclage, la récupération sont des moyens d'économie globale de matières, connus de longue date et rentables (prospères sociétés de vieux papiers, vieux métaux...). Mais leur rôle, la masse de matières qu'ils produisent peuvent être sensiblement accrus. On s'en soucie déjà depuis quelques années. Plusieurs plans ont été établis.

Une première remarque s'impose : la récupération de métaux et autres matières est en partie effectuée ou peut s'effectuer au stade de la première transformation de la matière première initiale. Si la consommation de celle-ci diminue, les possibilités de récupération diminuent aussi. Certaines mesures préconisées au paragraphe précédent peuvent aussi réduire une partie de ces possibilités.

Une seconde remarque a trait à l'organisation économique de la récupération. Son cheminement comprend aujourd'hui une, deux ou trois étapes : ou bien le matériau, métal en particulier, est récupéré au stade de la fabrication elle-même et directement réutilisé dans l'entreprise même, ou bien celle-ci la revend pour traitement à des transformateurs, par exemple les affineurs de cuivre, ou bien la collecte est faite par des récupérateurs professionnels qui, eux-mêmes, revendent aux transformateurs. Chaque opérateur n'intervient qu'en fonction de la rentabilité que présente la récupération pour son entreprise ; et la spéculation pure se mêle souvent de l'affaire dans la mesure où les marchés de la récupération sont par essence liés avec le marché de la matière initiale ; et l'on sait que les marchés internationaux des matières premières font une large place à la spéculation. Il convient donc d'être conscient du fait que l'accroissement de l'importance et de l'efficacité de la récupération passe presque obligatoirement par un certain contrôle des entreprises privées qui y interviennent.

La récupération n'a pas pour seul avantage d'économiser la matière première : elle économise aussi l'énergie. Pour recycler l'acier, on utilise 75 % d'énergie en moins que pour l'extraire des mines et l'amener à l'usine. Pour le papier, 70 % de moins. Mais le record est battu par l'aluminium : il faut douze fois moins d'énergie pour le traiter « d'occasion » que neuf.

D'importants progrès peuvent être faits dans le monde entier, mais plus encore en France : aux Etats-Unis, les taux de récupération sont de 70 % pour le fer et 60 % pour le cuivre ; en France, seulement de 33 % pour les ferrailles et 28 % pour le cuivre.

Plus précisément, les taux de récupération pourraient être augmentés comme nous l'indiquons ci-après.

■ Métaux

Pour le *cuivre*, le taux réel de récupération est de 38 %, mais une partie des déchets (10 %) est exportée et une partie de cette exportation revient raffinée. Il se trouve d'ailleurs que la société française d'affinage est pour 45 % propriété de Hoboken (Belgique) vers qui, précisément, sont exportés les 10 % de récupération que la France ne raffine pas...

Au-delà, il doit être possible d'atteindre aisément les taux américains (le « Plan Cuivre » de J.P. Lecat prévoit de porter le taux de récupération de 38 % à 42 %...).

Pour le *plomb*, le *zinc*, l'*aluminium* et le *nickel*, les taux de 50 % à 60 % pourraient être atteints.

Pour certains *métaux moins communs* (antimoine, titane...), la récupération annuelle, nulle jusqu'ici, pourrait au moins être organisée ; elle existe aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays.

En ce qui concerne les métaux, plusieurs mesures générales pourraient être adoptées :

- marquage magnétique des pièces d'alliages indiquant la teneur et la nature de chaque composant, ce qui facilite le tri et la récupération lors de la casse (proposition du prix Nobel Glenn Seaborg) ;
- développement des capacités installées d'affinage et transformation éventuellement par le secteur public dans la mesure où le secteur

privé peut avoir un intérêt contraire (cas de Hoboken) ou peu d'intérêt (ce qui est actuellement le cas : il existe des sociétés de « vieux métaux », mais les taux de récupération français sont faibles) ;

- interdiction d'exporter des produits de récupération ;
- récupération des sous-produits métallurgiques de certaines matières (uranium pour les phosphates, cadmium pour le zinc, bismuth pour le plomb...) (33) ;
- suppression dans de nombreux marchés administratifs de la clause obligeant le fournisseur à utiliser une matière première vierge.

■ Autres produits

Pour le *verre*, la récupération actuelle de 25 % pourrait être portée à 50 %. On doit rappeler à ce propos cette récupération élégante qu'est la consigne (mentionnée plus haut) ; les emballages de boissons perdus représentent 47 % des ordures ménagères...

Pour les *papiers* et *cartons*, la récupération actuelle n'est que de 28 % alors qu'elle est de 43 % au Japon actuellement (34). L'accroissement du taux de récupération peut intervenir :

- dès la fabrication du papier elle-même. Entre la pâte et le rouleau fini, on estime la perte à 15 % ou 20 %. Cette perte pourrait être aisément annulée par quelques mesures techniques.
- mais, surtout, après usage, à condition de faire obligation aux éditeurs, imprimeurs, utilisateurs divers d'utiliser une encre délébile et d'installer une ou plusieurs unités de désencrage.

Quant aux *ordures ménagères* (35), elles peuvent donner lieu à récupération multiple : verre, papier et bois, caoutchouc, matières plastiques. Pour le verre, la consignation devrait résoudre en grande partie le problème. Pour le papier et le bois, les gardiens de grands ensembles pourraient être incités financièrement à effectuer eux-mêmes un tri grossier (incluant aussi le solde de verre, le caoutchouc, les matières plastiques), de même les propriétaires de pavillons pourraient être contraints de séparer en trois ou quatre « sacs poubelles » leurs divers déchets. Le tri des usines de récupération pourrait être amélioré.

Mais en dehors de ces rejets individualisés, les déchets organiques indistincts peuvent servir en zone rurale à régénérer les sols. Les usines d'incinération à proximité des villes sont mieux utilisées à produire des thermies. Mais, en zones rurales, elles pourraient être utilement remplacées par des usines de compostage produisant des composts qui, utilisés en agriculture, peuvent diminuer la consommation d'engrais.

Bien entendu, les abandons d'épaves et les épandages « sauvages » d'ordures devraient être sévèrement réprimés, moins sous forme d'amendes que par obligation au pollueur-gaspilleur de récupérer ses ordures et de leur faire suivre le cheminement souhaitable.

Certains « experts », tel le prix Nobel Glenn Seaborg déjà nommé, vont jusqu'à penser que la récupération devrait arriver à représenter 70 % des besoins en diverses matières. Dès lors l'approvisionnement en matériaux neufs devient marginal. La France, dans cette hypothèse « utopique », pourrait presque trouver ce complément sur ou sous son propre territoire.

(33) On peut mentionner encore le fait que le traitement des déchets argentifères est effectué en Suède, Belgique et Grande-Bretagne.

(34) Objectif de J.-P. LECAT : porter le taux de récupération de 28 % à 37 %.

(35) Rapport GRUSON, « La lutte contre le gaspillage ».

C - Développer, si possible, les productions nationales

Trois remarques liminaires s'imposent encore ici. La première a trait au coût d'extraction des minerais dans le territoire national. En règle générale, il est plus élevé que celui de l'extraction dans les pays spécialisés (fer de Lorraine contre fer mauritanien, charbon du Nord contre charbon américain ou sud-africain). Mais il faut sans cesse le répéter, la logique du scénario implique une conception large du coût, allant jusqu'à y inclure le coût de la dépendance et pas seulement sa composante économique (dividendes versés à l'extérieur) et même sa composante politique. Ceci « relève » très sensiblement la « barre » dans une analyse de coûts alternatifs importation/production.

La troisième remarque a trait aux fameux « nodules » marins.

Composants des nodules polymétalliques sous-marins

Mineral	Maximum %	Minimum %
Baryum	1,6	0,02
Chromite	0,01	0
Cobalt	2,6	0,04
Cuivre	1,6	0,03
Fer	26,3	4,4
Manganèse	30,5	5,4
Molybdène	0,08	0
Nickel	2	0,1
Plomb	0,6	0
Titane	2,7	0,01
Vanadium	0,09	0,01

Source : Les matières premières minérales, *op. cit.*

On voit d'abord l'incertitude qui règne quant aux teneurs ; on chiffre à des milliers de milliards de tonnes les potentialités sous-marines en zinc mais on n'en donne pas la teneur.

Incertain aussi sur les coûts d'exploitation. Selon les Américains et les Japonais qui, paraît-il, étudient un système industriel flottant à cet effet, le ramassage doit être de 5 000 à 10 000 tonnes par jour pour être « rentable ».

On croit savoir, par contre, que les fonds proches des côtes françaises et même atlantiques en général ne contiennent pas ou très peu de tels nodules. Il s'agirait donc, pour la France, d'une exploitation lointaine (océans Pacifique et Indien) avec coûts de transports et difficultés correspondantes. Bref, le développement d'une telle source de matières premières est à l'extrême limite du scénario. La France doit poursuivre les recherches sur les teneurs et surtout sur les techniques d'extraction pour disposer d'un atout technique, et ne pas courir le risque de dépendance dans l'éventualité où des nodules seraient découverts à proximité des côtes françaises.

Mais c'est justement dans ce seul cas : celui où des réserves minérales sérieuses seraient « prouvées » dans ou sur le plateau continental français, qu'une exploitation intensive pourrait être entreprise, avec extension des eaux « réservées » (ceci rejoint le problème de la pêche déjà vu). Fonder une politique de sécurité d'approvisionnement sur d'hypothétiques réserves sous-marines dans le Pacifique est contraire à l'esprit du présent scénario.

Ces remarques étant faites, le scénario « *compter sur ses propres forces* » comporte évidemment un développement des productions nationales de matières premières, ce qui est, en un sens, la meilleure façon d'assurer la sécurité dans l'approvisionnement en matières premières. Faut-il pour autant pousser la production nationale au maximum possible ? Sans doute pas. D'abord, parce que, même en considérant le « rendement social » au sens le plus large, le coût de la production nationale peut apparaître encore souvent beaucoup plus élevé que le coût alternatif d'importation. Il vaut donc mieux se fixer une limite de coût (plus élevée qu'actuellement mais sans excès, et inférieure au coût de l'exploitation des ressources nationales les plus coûteuses) et importer le complément. Toutefois, différents types de travaux visant à la production nationale doivent être immédiatement développés :

- intensification de la prospection pour réaliser une carte « géologique d'état-major » très fine afin de connaître avec précision tous les gisements (36) ; un « inventaire » est commandé au BRGM mais ses objectifs sont moins ambitieux ;
- intensification de la recherche dans les domaines des techniques d'extraction et de raffinage en vue d'améliorer le rendement physique de ces opérations ;
- construction ou achat, dès maintenant, des capacités industrielles d'extraction et de raffinage au-delà (+ 50 % par exemple) des capacités nécessaires pour l'extraction prévue (37) afin de pouvoir instantanément « forcer les feux » en matière de production nationale si l'autarcie est imposée à l'économie française ; même remarque en ce qui concerne les capacités de travail du bois et du papier, voire de certains textiles. Ce surdimensionnement des capacités a un coût immédiat élevé. Il faut comparer ce coût à celui d'un arrêt brutal de l'approvisionnement en telle ou telle matière. Ceci peut être fait à l'aide de « fonctions d'utilité » — qui trouveraient enfin là, un visage concret ! — en fixant une échelle de « désutilité » de l'arrêt d'importation des diverses matières, selon leur part dans la production des produits, eux-mêmes classés par « nécessité » croissante. On verrait alors quel degré de surdimensionnement il convient d'adopter et sur quelles activités.
- adoption d'une politique sérieuse à long terme de la forêt française.

Les trois premières prescriptions concernent surtout les minerais dont il va être question séparément ci-après. Ensuite seront abordés les problèmes du bois et du papier, ceux de diverses matières dont les textiles.

■ Minerais

— *Spath fluor* : les réserves prouvées couvrent quinze ans au rythme actuel d'exploitation, mais la France exporte autant qu'elle consomme. Les exploitations devraient être découragées. PUK, principal producteur par l'intermédiaire de SECME, SOGERITM et COMIFLUOR et principal utilisateur, peut supporter cette perte de débouchés...

— *Potasse* : production encore supérieure à la consommation ; mais, cette dernière augmentant de 6 % l'an et compte tenu des réserves, la France commencera à être dépendante dès 1977 et totalement vers 1985. Il n'y a pas de substitut actuellement connu possible pour l'engrais (95 % de l'utilisation), mais les recherches devraient être intensifiées dès aujourd'hui pour trouver de tels substituts ou de nouveaux « régimes » botaniques réduisant la dépendance en potassium.

(36) Et développer du même coup les recherches et la participation française dans la « télédétection » (Laboratoire SPACELAB).

(37) Dans le cadre des nouvelles limites prévues au scénario.

— *Sel* : la France s'auto-provisionne et pourra continuer à le faire. Un projet déjà engagé, d'utilisation des saumures produites lors de la création de stockages souterrains de pétrole à Vauvert, doit être poursuivi. De même, il serait bon de fixer sur place, en leur assurant des conditions de vie décentes, les paludiers de l'Ouest (38).

— *Soufre* : la production de soufre par la SNPAE à partir des gisements de gaz de Lacq décroîtra dès 1980. Au-delà, la dépendance est inéluctable. Mais le principal usage (50 %) étant l'acide sulfurique destiné aux engrais, il y aurait lieu, comme pour la potasse, de développer les recherches de substituts.

— *Sables et graviers* (non mentionnés dans le tableau) : production française 1973 : 228,5 millions de tonnes. Consommation égale à la production. Mais les réserves (Bassin parisien) s'épuisent d'autant plus vite que l'exploitation porte une atteinte définitive à l'environnement (chaque année, 25 km² de vallées). Il convient :

- de développer les moyens d'extraction du plateau continental sous-marin (sous contrôle des spécialistes océanographiques pour garantir l'équilibre du milieu marin),
- de multiplier les substituts possibles (matériau de concassage) et d'en faire la récupération lors des démolitions.

— *Fer* : les ressources françaises représentent 150 ans au rythme actuel de production. Mais la « minette » lorraine n'a qu'une faible teneur (32 %) comparée à celle de Suède, Mauritanie... (60 %) ; de plus, elle contient du phosphore. C'est le cas même où il convient

- de fixer la « barre de rentabilité » un peu plus haut qu'actuellement et, par conséquent, de diminuer sensiblement les importations (la sidérurgie, très concentrée, se prête aisément à des manipulations et contrôles des coûts),
- de poursuivre les recherches en vue d'extraire et de transformer à moindre coût cette « minette », afin d'être capable de l'utiliser en totalité sans importation en cas d'autarcie.

— *Aluminium* : exportatrice nette de bauxite, d'alumine et d'aluminium, pris comme un tout, la France est importatrice séparément de bauxite et de métal. PUK contrôle seul les mouvements entre ses gisements et usines en France, et ses usines étrangères. Il contrôle aussi l'importation de métal brut. Les mines de bauxite françaises étant en récession, il convient de contrôler très sérieusement la production et l'utilisation de de bauxite, alumine et aluminium par PUK, en tous cas de cesser l'exportation.

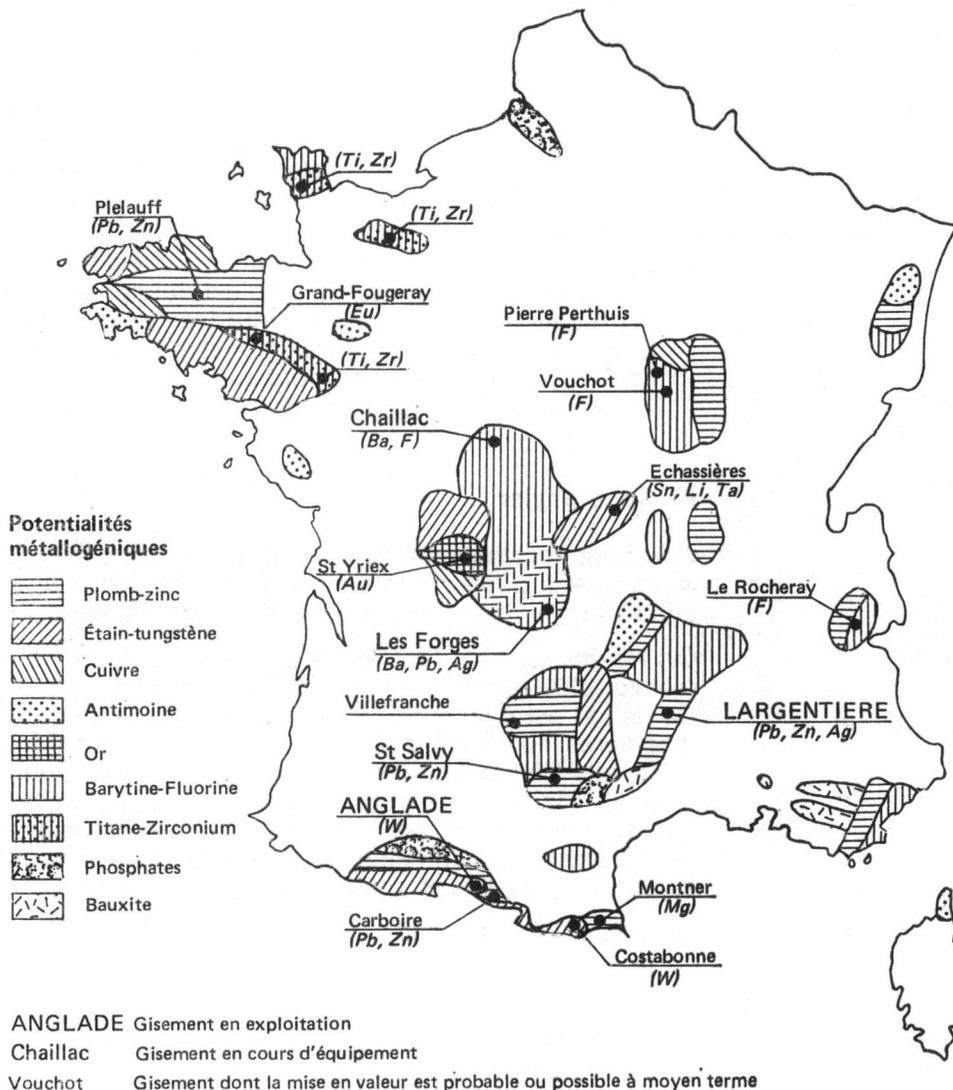
— *Cuivre, étain, zinc, plomb, tungstène, antimoine, titane* : la carte et le tableau ci-après donnent une idée des gisements en exploitation et des gisements à exploiter. C'est là qu'il convient tout particulièrement d'appliquer les règles de calcul tenant compte du rendement global et de prendre au moins les dispositions minimales pour une exploitation immédiate (c'est-à-dire pousser les recherches géologiques et développer les capacités d'extraction et de raffinage).

— *Kaolin* : il sert à deux usages : céramique, pigments de charge et de couchage dans l'industrie papetière. Cette seconde utilisation absorbe 65 % du kaolin consommé en France. La production nationale est de 273 000 tonnes (1973) et la consommation de 463 000 tonnes, les exportations de 92 000 tonnes.

Les kaolins pour papiers doivent être de qualité supérieure à celle des kaolins français : c'est ce qui explique que l'on exporte et que l'on importe, surtout de Grande-Bretagne. L'autonomie passe là par une double recherche de charges différentes du kaolin (silice), de purification du kaolin français.

(38) Voir sur ces sujets, l'excellente thèse de P. LEMONNIER. « Production du Sel et Histoire Economique ». Thèse 1975, Paris V (René Descartes).

**GISEMENTS RECEMMENT DECOUVERTS
ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION, EN COURS D'EQUIPEMENT
OU DONT LA MISE EN VALEUR EST PROBABLE
OU POSSIBLE A MOYEN TERME**



Provinces minérales	Massif Armoricain	Massif Central	Cévennes sédimentaires	Pyrénées	Vosges	Provence Corse	Bassin Parisien
Plomb - Zinc - Argent	++	+	+++	++	+	+	
Cuivre	++	+			+		
Étain - Tungstène	(++)	+++					
Antimoine	+	+		+	+	+	
Or	+	++					
Nickel							
Titane - Zirconium	+++						
Barytine - Fluorine		+++		+	+	++	
Phosphates		+	+	+			+
Kaolin - Feldspaths et autres produits non métalliques	+++	+					
Diamant							
Bauxite	+					++	

Source : Les matières premières minérales.

A noter que du *bismuth* peut être aussi extrait des mines de plomb, de cuivre, que de l'*uranium* est produit en France et qu'il conviendrait d'en stopper les exportations.

Il faut, en outre, développer, au plus vite, les capacités d'enrichissement nationales :

- le gisement de barytine-fluorine de Lodevois dans l'Hérault doit être mis d'urgence en « possibilité d'exploitation »,
- la mise en exploitation des mines de Farges et de Chaillac, qui doit, de ce fait, être accélérée, donnerait l'indépendance en *barytine*,
- les gisements de *phosphates* devraient au moins être préparés en vue d'une exploitation instantanée, tout en poursuivant les recherches de substituts dans le domaine botanique,
- quant au *nickel* où notre dépendance extérieure (Nouvelle-Calédonie comprise dans l'« extérieur ») est totale, il convient de développer les recherches en vue de réduire les coûts supplémentaires des substitutions de manganèse, chrome, molybdène, cobalt, matières plastiques, céramiques ou peintures, toutes possibles dans les divers usages du nickel, afin d'être paré en cas d'autarcie.

■ Bois, papier

Ces deux postes sont évidemment liés puisque le bois sert à la fabrication de la pâte à papier ; mais ce n'est pas là son usage unique : le bois est également utilisé en construction et surtout dans l'ameublement.

Or, les postes bois (section 09) et matières pour la fabrication du papier (section 10) représentent un déficit de l'ordre de 4 milliards de francs. Ce déficit est d'autant plus surprenant que la France possède 14 millions d'hectares de forêts d'où peut être tirée la quasi-totalité du bois nécessaire aux divers usages, si l'on excepte les « bois précieux » (ébène, acajou). Mais il faut pour cela une vraie politique de la forêt qui est une politique de longue haleine incluant d'importantes opérations de re-membrement. Le VII^e Plan dans ses exposés introductifs, consacre à ce sujet quelques lignes seulement.

Le bois a cinq usages :

- le papier,
- le bâtiment,
- le meuble,
- l'automobile, les bateaux,
- l'emballage.

Dans le bâtiment, trois sortes de matériels sont en cause : les portes, les fenêtres, les poutres et éléments de charpente. La totalité des portes peut être fabriquée en panneaux de fibres de bois feuillus de basse qualité abondants en France.

Actuellement, 7 millions de portes sur 10 millions sont déjà fabriquées selon ce procédé. Il y a substitution progressive des panneaux de fibres aux contreplaqués, sans baisse de durabilité (celle-ci est intervenue lors du passage du bois massif au contreplaqué). Il serait donc possible de réduire d'autant les importations d'okoumé, sipo et autres espèces importées d'Afrique mais surtout de plus en plus du Sud-Est asiatique, qui sont à l'origine du contreplaqué.

De même, la totalité des fenêtres peut être fabriquée à partir d'agglomérés (particules) tirés aussi des « feuillus » peu nobles de la forêt française.

Seule la charpente qui exige des chênes, sapins, mélèzes peut exiger des importations car l'organisation actuelle de la forêt, particulièrement en résineux, paraît insuffisante, mais une restructuration permettrait de s'affranchir de cette importation sous dix ou quinze ans.

En ce qui concerne le meuble, il ne comporte déjà plus que 1 % de bois massif, le reste est en panneaux de fibres ou de particules. La durée de vie n'atteint évidemment pas les centaines d'années des meubles en bois massif mais couvre une génération. Si l'on admet qu'aujourd'hui les goûts changent inéluctablement d'une génération à l'autre et, avec eux, le mobilier, l'autonomie est là aussi assurée en matière de bois. Dans le cas contraire, les panneaux peuvent au moins servir à faire la transition de dix ou vingt ans jusqu'à ce que la forêt française ait été développée suffisamment pour fournir le bois massif nécessaire. Mais le coût du mobilier triplera.

Dans l'automobile (panneaux invisibles des portes), le panneau de fibres a déjà conquis tout le marché. Dans l'emballage également. Reste la construction navale de plaisance pour laquelle contreplaqué et bois massif (et importations correspondantes) restent indispensables.

Ainsi mis à part le bois destiné au papier, les bois « navals », les bois précieux (ébène et acajou) servant au recouvrement et, provisoirement, le bois de charpente (et du bois pour meuble si l'on opte pour la haute qualité à durée de vie centenaire), l'indépendance française totale pourrait être assurée en ce qui concerne l'approvisionnement en bois. Le conditionnel reste nécessaire, car, en dehors de toutes ces exceptions, la France importe du bois indirectement dans des meubles allemands, belges, italiens, mais il s'agit là d'un problème industriel qui sera étudié au chapitre suivant.

En fait, bois précieux mis à part, l'indépendance absolue est même possible (sous réserve du délai nécessaire à réorganiser marginalement la forêt pour le bois de charpente), car la France dispose d'un énorme potentiel de bois pour papier. Celui-ci se trouve dans le Morvan. Un projet a été longtemps discuté, celui d'installer une ou deux machines à bois géantes qui pourraient produire, avec les « feuillus tout-venant » pris sur place, près des cours d'eau locaux, la quasi-totalité du papier journal français (cause la plus importante d'importation). Les 20 % de « résineux » nécessaires pourraient être amenés des Landes et le talc, de Luzenac (50 000 t/an alors que la production française actuelle est de 270 000 tonnes et que l'on en exporte...). Ce projet n'a jamais vu le jour parce qu'il n'entre pas dans les critères de profit immédiat des entreprises papetières.

■ Matières diverses

Il n'est évidemment pas possible de passer en revue toutes les matières premières autres que celles précitées — on ne traitera ci-après que quelques-unes, importantes, sachant par ailleurs que les problèmes relatifs aux matières alimentaires (« denrées ») ont été traités au chapitre 3, I.

— **Laine** : bien que le développement de l'élevage ovin en vue de la viande (voir chapitre 3, I) puisse dégager certaines ressources en laine, l'approvisionnement français sera toujours au minimum pour 85 %, 90 % le fait de l'importation.

Toutefois, la France important environ 60 000 tonnes de peaux lainées, les délainant, les lavant (à Mazamet), et en réexportant 45 000 tonnes, important aussi 100 000 tonnes de laine en suint, la peignant et réexportant 50 000 tonnes de laine peignée, le manque à gagner en valeur ajoutée est évident. Problème industriel à étudier plus loin.

Il n'existe pas, selon les spécialistes, de véritable substitut à la laine, tant au point de vue qualité thermique que de la solidité. La plus proche est la fibre acrylique qui, fabriquée à partir du naphta, est également créatrice d'importations.

— **Cuir et peaux** : la France exporte des peaux brutes et importe des peaux tannées. La balance est devenue, de ce fait, déficitaire alors que la France est le quatrième producteur mondial de cuir brut et le premier de peaux de veaux.

La « filière cuir » à l'étude pourrait avoir plusieurs composants :

- interdiction des exportations de veaux (déjà vue dans le chapitre agriculture),
- interdiction des exportations de « cuirs bruts » qualité minimum exportable « prêtannée », comme le pratiquent les Etats-Unis, l'Argentine, etc.,
- création de trois ou quatre unités localisées de prêtannage, ce qui localiserait la pollution des eaux qui se situe à ce stade,
- stimulation de la tannerie française et mise en court-circuit par l'Etat ou les Régions des négociants en peaux.

— **Textiles artificiels et textiles synthétiques** : pour les premiers, à base de cellulose, l'auto-approvisionnement est possible (bois) ; les seconds, par contre, sont fabriqués à partir du naphta. La fabrication totale de matières plastiques consomme 6 % des importations pétrolières françaises. Ce n'est pas négligeable. Sur ces 6 %, les fibres synthétiques ne représentent qu'une partie minoritaire. Il y a néanmoins une dépendance indirecte dans le domaine de fibres synthétiques, par la matière d'où elles sont extraites. Cette dépendance peut-elle être supprimée ? Oui, si l'on ne fabrique plus de fibres synthétiques. Mais cette hypothèse est absurde : la vie quotidienne est trop pleine de textiles synthétiques pour revenir en arrière. Leur suppression et leur remplacement par des textiles naturels développeront encore les importations de laine et coton (et la cherté de nombreux articles) ; quant à leur remplacement par des textiles artificiels, ils provoqueraient une baisse de qualité. Du moins peut-on envisager de réduire la dépendance par deux séries de mesures :

- fabrication de textiles synthétiques à base de charbon. Les techniciens affirment que ce processus n'est compétitif qu'avec un charbon très bon marché (mines à ciel ouvert) : il faudrait creuser ce problème.
- fabrication à partir d'autres corps (silice) de composés aux performances voisines : ceci constitue encore une voie de recherche à poursuivre.

Il faut ajouter que la France exporte des polyamides, des polyester (fibres et tissus) qui pourraient évidemment approvisionner le marché national et réduire d'autant la consommation de pétrole.

D - Garantir les approvisionnements extérieurs indispensables

Mais quels que soient les efforts d'économie, de recyclage et de production nationale, l'importation de nombreuses matières premières restera nécessaire. Il convient donc aussi d'élaborer une stratégie d'importation qui limite les risques présentés par cette dépendance forcée. Pour cela, trois méthodes :

- la diversification des fournisseurs,
- les stocks de sécurité,
- les contrats à long terme « en volume ».

• Diversification des fournisseurs

On suppose supprimées les fournitures « en seconde main » (par exemple, cuivre de Belgique) par des pays qui ne produisent pas eux-mêmes mais ont des capacités de raffinage et de recyclage que la France ne possède pas. Le scénario prévoit la mise en place de telles activités.

La diversification doit alors être effectuée d'abord par zone. Il faut considérer sept zones :

- Europe,
- Afrique,
- Etats-Unis, Canada,
- Amérique du Sud,
- Asie sous-développée,
- Pays socialistes,
- Australie.

Il a été dit que le scénario « *compter sur ses propres forces* » s'inscrivait de préférence dans la perspective d'un monde à cinq blocs. La diversification doit donc privilégier les zones qui peuvent échapper à l'emprise des deux principales puissances. Ces zones sont l'Afrique et l'Asie sous-développée avec, de la part de l'Europe, une préférence pour l'Afrique. La production de chaque matière étant diversement concentrée, il faudrait traiter de chaque matière. Cette étude détaillée ne sera pas faite ici. On se contentera d'exemples.

Si les régions exportatrices sont les Etats-Unis et le Canada, l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Asie sous-développée et les pays socialistes, on s'efforcera par exemple de pondérer les provenances de la façon suivante : 10 %, 30 %, 10 %, 20 %, 10 % (chiffres purement illustratifs). Si seuls l'Afrique et l'Amérique du Sud sont exportateurs : 70 % et 30 %. Si les Etats-Unis et le Canada, les pays socialistes, l'Afrique sont en cause : 25 %, 50 %, 25 %. Si une seule zone est exportatrice, on forcera les feux en matière d'économie, de recyclage, de substitut. Mais ces chiffres « idéaux » seront modifiés évidemment selon les capacités d'exportation des pays. Pour situer les idées, voici le cas du cuivre :

Actuellement		Premier objectif	
Belgique	34,1 %	Suppression « seconde main »	
Zambie	16,6 %	30 %	
Yougoslavie	9,6 %	15 %	
Zaïre	8,0 %	15 %	
Allemagne	6,2 %	Suppression « seconde main »	
Etats-Unis - Canada	10,0 %	10 %	
Chili	4,7 %	10 %	
Divers (Australie)	10,3 %	10 %	

Dans le cas du cuivre, on privilégie dans un premier objectif l'Afrique (Zambie et Zaïre = 45 %) et la Yougoslavie. Dans un second temps, on cherchera à diversifier, si possible en Afrique même, pour ramener chaque pays à un poids inférieur ou égal à 10 % ou 15 %, puis on cherchera d'autres fournisseurs en Asie, dans les pays socialistes et même en Amérique du Sud (Pérou), pour aboutir par zones à des pourcentages voisins de ceux cités plus haut.

Pour réorienter les flux d'importation française, il semble nécessaire de charger un organisme s'occupant déjà de contrôler le commerce extérieur, d'inciter par les primes ou de contraindre le ou les importateurs à adopter la répartition désirée de ses approvisionnements.

Cet organisme pourrait être celui qui se charge aussi de constituer un stock de sécurité.

- *Constitution d'un stock de sécurité*

L'inexistence d'un tel stock, alors que les Américains en maintiennent un de longue date et de manière tout à fait officielle, témoigne d'une certaine insouciance française. Sa constitution, récemment décidée, doit être poursuivie fermement, quelle que soit la conjoncture économique interne,

- à partir de la production nationale (si elle est possible) lorsque les cours internationaux sont élevés (ce qui peut constituer un premier objectif pour une remise en route de telle ou telle production nationale) ou
- par achats sur les marchés internationaux quand les cours sont bas.

Le principe de ce stock est valable pour toutes les matières premières suffisamment durables : celles qui se dégradent en trois ou quatre ans peuvent aussi donner lieu à de tels stocks qu'il faudra renouveler.

Ces stocks n'ont pas pour objet de spéculer sur le marché international, ni même d'éviter une hausse des cours internationaux. Ce rôle est affecté aux stocks régulateurs dans le cadre d'accords internationaux (type « étain ») auxquels la France peut évidemment adhérer.

- *Contrats à long terme « en volume »*

La meilleure façon de garantir un approvisionnement en provenance d'un pays neuf ou moins développé est de lui garantir en retour des quantités données de matériel à prix fixes. Il convient donc que l'organisme national chargé de réorienter les flux d'importation et de constituer le stock de sécurité négocie de tels contrats.

La formule est la suivante : tant de tonnes de demi-produits industriels ou tant de machines ou unités de production contre tant de tonnes de minerai ou autre matière première, le calcul d'équivalence étant fait au prix moyen du dernier cycle du cours de la matière première par exemple.

Les équipements à fournir seraient par exemple des usines de montage d'automobiles, des tracteurs, des machines agricoles... ou des machines et usines textiles ou des machines et usines pour le bâtiment, le ciment, etc., ce qui, bien entendu, implique ce fameux redéploiement industriel.

IV - Une industrie pour l'avenir

Dans ce scénario, une industrie pour l'avenir est celle qui se transforme suivant ces quatre directions au moins :

- réduction de la part des activités pour lesquelles la concurrence des pays neufs ou des pays de l'Est est ou sera forte, sachant qu'il convient de laisser ces pays développer ces industries, si ce n'est qu'en raison de la capacité d'importation qu'ils en retirent ;
- accroissement de la part des activités correspondant aux biens d'équipement ou biens à haute technicité dont ont ou auront besoin ces mêmes pays neufs et de l'Est et qu'il ne peuvent élaborer actuellement ;
- accroissement de la part des activités correspondant à des produits qui seraient suffisants, sans faire appel à l'étranger, par suite d'une réforme structurelle de leur secteur industriel ;
- accroissement de la part des activités et construction d'équipements nécessaires à la société de services et de loisirs de l'avenir ainsi qu'aux économies d'énergie et de matières premières, au recyclage ou à la « durabilisation » des divers biens.

Cette quadruple transformation est bien une transformation d'avenir puisqu'elle va dans le sens du développement des pays neufs et garantit le développement cohérent des pays déjà développés. Il faut toutefois remarquer qu'elle est compatible avec une certaine dose d'« impérialisme », comme avec une coopération mondiale. Sans doute exige-t-elle moins d'hégémonie qu'à l'heure actuelle mais, d'autre part, elle n'implique pas une division harmonieuse du travail dans le cadre d'une coopération mondiale durable.

Le tableau suivant qui fixe les idées sur la distribution actuelle de la valeur ajoutée et des effectifs entre les branches « production » comporte des flèches qui, pour chaque branche, indiquent la tendance qu'elle suivrait selon le scénario « *compter sur ses propres forces* ». Ce tableau n'a qu'une valeur indicative. Il était hors de question de donner la distribution nouvelle exacte à un horizon choisi. Les propositions faites ne sont pas précisément chiffrées ; le faire aurait constitué encore une fois un travail de planification relevant d'autres instances, d'autres compétences, et de moyens évidemment plus larges. En outre, le choix d'un horizon unique n'a guère de sens ; les modifications prévues ne sont pas synchrones, leurs « périodes-délais » ne coïncident pas.

Telles qu'elles sont, les flèches de tendance du tableau suivant constituent simplement un support visible pour l'exposé qui suit.

Éliminons d'abord les branches non industrielles mentionnées ici pour la cohérence d'ensemble. La part de l'agriculture ne décroît plus puisque, on l'a vu, certaines cultures nouvelles doivent être implantées, certains élevages doivent être poussés. La branche des combustibles minéraux solides se développe plus que la moyenne, parce que l'activité charbonnière est relancée. La part de l'électricité décroît puisque le « tout électrique » est rejeté ; une branche géothermique et d'autres énergies nouvelles apparaissent tandis que diminue la part des produits pétroliers.

A l'autre extrémité, la part du bâtiment s'accroît légèrement, car certains services collectifs deviennent plus importants afin d'éviter des consommations coûteuses en énergie ou matières premières, et le développement alors considérable des transports (en commun) et des télécommunications nécessite aussi de nouvelles infrastructures. La part des commerces décroît au contraire, parce que la nation réalise un effort d'équipement qui réduit la part de la consommation individuelle.

Code	Secteurs	% dans la valeur ajoutée des branches productives 1974	% dans les effectifs salariés employés par les branches 1974	Sens de variation dans le scénario
01	Agriculture - Sylviculture	5,9	2,9	⇒
02	Industries agro-alimentaires	5,2	3,9	↗
03 A	Combustibles minéraux solides	0,4	0,6	↗
03 B	Gaz distribué	0,4	1,0	⇒
04	Electricité	1,9	1,0	↘
04 C	Géothermie et autres ...	0	0	↗
05	Gaz naturel et PP	3,2	0,7	↘
06 A	Matériaux de construction	1,6	1,6	⇒
06 B	Verre	0,4	0,6	↗
07	Fer - Sidérurgie	2,0	1,3	⇒
08	Non ferreux	0,7	0,2	↗
09 A	Première transformation des métaux	2,7	3,9	⇒
09 B	Machines, appareils mécaniques	5,8	6,8	↗
09 C	Machines, appareils électriques	2,2	3,5	↗
09 D	Construction automobile	2,1	2,9	↘
09 F	Constructions navales ..	0,6	1,3	⇒
10	Chimie	3,3	3,3	⇒
11 A	Textiles	2,1	3,0	⇒
11 B	Habillement	0,9	2,0	↘
11 C	Chaussures	0,6	0,9	⇒
12 A	Bois (et industries) ...	1,9	1,9	↗
12 B	Pâtes - Papier	1,3	1,0	↗
12 C	Industries diverses ...	1,5	1,7	⇒
12 D	Presse - Edition	1,2	1,7	⇒
13	Bâtiment - Travaux publics	10,9	13,0	↗
14 A	Transports	3,7	5,1	↗
14 B	Télécommunications ...	1,8	2,9	↘
15	Service du logement ..	5,1	0,6	⇒
16	Autres services	17,3	17,8	⇒
19	Commerces	13,3	13,9	↘

Restent donc à traiter les branches 02, 06 à 12, branches strictement industrielles. Celles-ci vont être analysées successivement ci-après avant d'envisager les conséquences générales économiques et sociales des changements proposés.

■ Industries agricoles et alimentaires (IAA) - 02 -

Ce secteur est d'abord très diversifié, très large ; il est en même temps un grand secteur exportateur. C'est un domaine où la France a une tradition et encore une forte vocation. C'est aussi, selon la « Fresque historique du système productif » (39), le secteur où la croissance de la productivité depuis 1959 a été la plus faible parmi les secteurs industriels (4,2 % contre 6,2 % pour le reste de l'industrie) ; ceci est lié évidemment

(39) *Fresque historique du système productif*. Les collections de l'INSEE, série E, n° 27, octobre 1974. L'étude s'arrête à 1969.

à la très grande dispersion du capital de ce secteur relativement à celle des autres secteurs, ce qui ne l'empêche pas de posséder ses géants dans les sous-secteurs sucrerie, minoterie, brasserie, produits laitiers, mais aussi une nébuleuse très dispersée dans la boulangerie.

	Valeur ajoutée par tête		Capital par tête	
	1950	1972	1950	1972
Industries agro-alimentaires	100	260	100	220
Biens intermédiaires	100	360	100	280
Biens d'équipement	100	300	100	240
Biens de consommation	100	320	100	300

Dans le cadre du scénario, c'est la vocation exportatrice de ce secteur qui doit être étudiée : en effet, la pénétration des produits étrangers (10 %) y est la plus faible des secteurs industriels, à peine supérieure à celle des produits agricoles (7 %) et stable.

Cette vocation exportatrice doit être revue dans trois domaines :

- En ce qui concerne les *produits vendus*, un indiscutable effort de promotion de la qualité « France » et d'information doit être réalisé à l'étranger. Il s'agit à la fois de faire connaître les marques françaises (si la qualité suit), mais aussi de limiter la prolifération de certaines appellations qui trompent le public et provoquent des effets contraires à ceux attendus (fromages, vins). La France vend trop de fromages sans marque, trop de poudre de lait en vrac ; des événements regrettables ont terni l'image de certains crus.
- En ce qui concerne les *pays destinataires*, un effort de diversification vers les pays hors CEE et zone franc doit être fait. Des incitations du même type que celles envisagées pour multiplier les sources des matières premières devraient être créées. Pour certains produits se pose le problème du prix lié au revenu des agriculteurs. Cette politique implique de délier ces deux problèmes.
- En ce qui concerne, enfin, le *secteur lui-même*, il convient d'accompagner sa mutation actuelle dans le sens d'une concentration des outils de production là où cela est nécessaire, mais surtout de mettre sur pied un ou des plan(s) de conversion d'urgence. En effet, si la vocation exportatrice actuelle doit être maintenue et encouragée (puisque les importations sont marginales), il faut prévoir qu'un « durcissement » de l'environnement ferme brutalement les débouchés. Deux types de mesures doivent être donc prises :
 - recherche de reconversions immédiates possibles avec les responsables du secteur, et mise au point d'une procédure *ad hoc*, avec éventuels achats dès maintenant d'une certaine capacité de production des produits de conversion (d'où un problème de financement à régler puisqu'il ne s'agit pas d'investissements productifs dans l'immédiat) ;
 - politique intense de formation du personnel de ces branches.

Une mention particulière doit être faite pour trois industries de ce secteur : l'alimentation du bétail, le sucre, la conserverie.

■ L'alimentation du bétail

En 1971, la production française est au quatrième rang en Europe, derrière la Grande-Bretagne, l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas. Les Pays-Bas sont probablement dépassés aujourd'hui. La raison de cette position

s'explique par le fait qu'en France l'aliment composé — et c'est heureux — ne tient qu'un rôle d'appoint par rapport à l'allaitement, au pacage et à l'utilisation de fourrage.

C'est plutôt à propos du porc que la faiblesse de notre industrie d'aliments du bétail est grave. La France ne produit que 75 % de ses besoins et importe chaque année plus de 200 000 tonnes. Les pays du Benelux, l'Allemagne se sont taillés une solide place sur le marché avec des éleveurs très intégrés aux groupes d'aliments pour le bétail, qui non seulement leur livrent la marchandise mais leur garantissent débouchés et prix.

Les solutions proposées (3, 1) rejettent cette « intégration » mais elles exigent un accroissement de l'industrie des aliments du bétail. Le développement de l'élevage ovin — fondé aussi en partie sur l'aliment composé — va dans le même sens ainsi que la mise en place de nouvelles variétés culturales, substituts aux importations « ruineuses » de soja américain.

Ce développement des industries d'alimentation du bétail est la cause principale de la prévision de croissance relative (flèche ascendante) du secteur.

■ Le sucre

En 1971, la France est le septième producteur de sucre du monde et le deuxième producteur de sucre de betterave derrière l'URSS : 3 % des terres labourables dont 560 000 hectares destinés au sucre et 35 000 à l'alcool de betterave. La production a été stimulée par une politique de prix très favorables.

La consommation intérieure (27 kg/an/personne en 1950, 39 kg aujourd'hui contre 20,6 kg dans le monde) est de 1 975 milliers de tonnes (avec les DOM) ; les secteurs utilisateurs sont dans l'ordre, chocolaterie confiserie (194 000 tonnes), boissons (170 000 tonnes), biscuiterie (137 000 tonnes), jus de fruits (1 300 tonnes). La production est de 3 032 milliers de tonnes (avec canne de DOM). Il y a donc une exportation très forte de plus d'un million de tonnes : or, cette exportation par un pays industrialisé entre et entrera plus encore en compétition avec celles des pays neufs : la CEE s'est d'ailleurs elle-même engagée par l'accord de Lomé à importer annuellement 1 400 milliers de tonnes par an (sur une consommation de 11 100 milliers de tonnes et une production de 9 400 tonnes). On voit que l'on est à saturation : poursuivre une politique de développement de la production sucrière conduirait à de sérieux problèmes. Il convient, au contraire, de réduire progressivement et/ou d'assurer, par la recherche, la reconversion de la production sucrière en d'autres produits (carburants, produits chimiques...).

■ La conserverie

Ce secteur est important à quatre égards :

- il occupe une main-d'œuvre considérable,
- il est très lié à l'agriculture et il en est souvent l'intégration, le « dominant »,
- c'est un poste exportateur français important,
- il peut faciliter l'économie alimentaire.

L'ensemble de ce secteur occupe 60 000 personnes dont 25 000 dans les conserves de légumes, 25 000 dans les fruits, 10 000 dans le poisson.

Au total, l'industrie de la *consERVE de légumes* absorbe 20 % de la production légumière française (60 % pour les champignons, 90 % pour les

petits pois). Ses fournisseurs exploitent plus de 100 000 hectares ; ils sont très structurés ; 21 000 exploitations contrôlées par 33 groupements font face à des géants Buitoni, Cerebos, Panzani-Milliat, Saurin, Saupiquet, Société Générale des Coopératives de Consommation (les vingt premières entreprises réalisent 60 % du chiffre d'affaires qui a triplé en dix ans).

Ce secteur ne pose guère de problèmes : il faut s'attendre toutefois à une concurrence accrue sur les marchés tiers des pays producteurs à bas niveaux de salaires : champignons de couche (Chine, Corée), tomates, petits pois, etc. Il s'agit donc là de renforcer plutôt l'activité « spécialiste », telle que les plats cuisinés mais aussi de tenter d'obtenir l'autonomie en matière de conserves de tomates.

Le secteur des *conserves des fruits* est également très important en particulier pour deux régions : le Languedoc-Roussillon et la Lorraine qui réalisent 78 % des fabrications de fruits au sirop, la confiserie étant plus répartie sur le territoire national. Le commerce extérieur est déficitaire, surtout par suite des importations de fruits exotiques. Ce secteur, qui n'absorbe cependant que 9 % de la production française de fruits, doit devenir le levier essentiel d'une régulation du marché des fruits.

En ce qui concerne les *conserves de poisson*, la France a un important déficit commercial. On a importé en 1974

- 16 534 tonnes de sardines,
- 14 984 tonnes de thons,
- 2 402 tonnes de harengs,
- 3 388 tonnes de mollusques et coquillages,
- 2 169 tonnes de salmonidés.

Ceci provient de la disparition des espèces saisonnières (sardines, thons) par suite du réchauffement de l'eau de mer, de la modification des courants, de la pollution. La nécessité d'importer a provoqué d'importants regroupements : on dénombrait 120 entreprises en 1965, 63 en 1974 dont 12 réalisant 2/3 du chiffre d'affaires. Les usines implantées dans le Finistère réalisent 42 % de la production française. Les mesures proposées pour la réanimation de la pêche française devraient réactiver ce secteur et lui permettre de travailler plus sur les matières premières françaises.

Enfin, le secteur des *conserves de viandes et salaisons* réalise 7 % du chiffre d'affaires des industries agricoles et alimentaires. Mais il est encore très dispersé : 150 entreprises ont encore moins de 20 salariés. 20 % réalisent 50 % du chiffre d'affaires.

Là encore, on retrouve le problème de l'autonomie dans l'approvisionnement en matières premières, en particulier en porc (cf. supra).

Des mesures devront être prises pour favoriser des regroupements permettant à ce secteur de résister par la productivité aux concurrents étrangers et de réaliser une percée à l'exportation ailleurs que dans la CEE, pour ses spécialités, elles aussi, traditionnelles. Ceci est d'ailleurs valable pour l'ensemble de la conserverie : les succès qu'elle a pu remporter à l'étranger sont fragiles : 75 % sont à destination de l'Allemagne Fédérale. Et l'on ne peut refuser la concurrence des pays neufs. Il y a donc bien lieu de bâtir pour le secteur un plan de restructuration sérieux.

■ Matériaux de construction. Verre - 06 -

Dans ce secteur, interviennent quatre mouvements :

- une substitution de certains matériaux à d'autres (sables et graviers de mer), sans effet sur le plan de la production,

- une « durabilisation » de matériaux (extension de la garantie décennale aux fabricants de matériaux) qui devrait provoquer une réduction du rythme de production,
- une croissance de la production du secteur bâtiment qui stimulera la production de matériaux.

Au total, sans réelle assurance, on a estimé que ces divers phénomènes se compensent.

- un développement de l'industrie du verre parce que l'emballage consigné en verre reprend sa place au détriment de l'emballage plastique à jeter ; toutefois, en sens inverse, les emballages actuellement en verre « à jeter » sont eux aussi remplacés par des emballages consignés. Dans ce secteur « verre », l'extrême concentration, doublée d'une bonne dose d'intégration jusqu'aux boissons (BSN : bières, eaux minérales) doit faciliter la mise en place du nouveau mode de consommation.

■ Fer. Sidérurgie - 07 -

Trois tendances dans ces secteurs :

- récupération plus intense des ferrailles, suppression de leurs exportations pour réduire au minimum techniquement nécessaire (le problème du coût étant exclu) et l'importation et la production nationale (on sait que la récupération française actuelle est insuffisante) ;
- maintenance sérieuse des installations d'extraction tant en Lorraine que dans les régions de l'Ouest et du Midi même si la production décroît ;
- diversification des capacités de production afin d'éviter des importations comme celles des barres à aimant ou des tôles laminées à chaud non magnétiques de plus de 4,7 mm...

Au total, la part relative de ce secteur dans l'activité nationale devrait stagner.

■ Non ferreux - 08 -

Au contraire, celle des non ferreux se développe avec

- l'intensification du recyclage,
- la mise en place de nouvelles capacités pour tous les types d'affinage-raffinage (2^e fusion, etc.) afin de ne plus avoir à exporter les déchets et à les réimporter (cf. chapitre 3, III B),
- le développement de la production nationale (idem).

■ Première transformation et travail des métaux - 09 A -

Ce secteur, directement en aval des deux précédents, transforme l'acier brut (ou la fonte de première fusion) en demi-produits (tubes, rails, éléments de construction, fils, tôles, articles de ménage en aluminium, planches ou bandes de zinc, outillage simple et coutellerie, ferrures du bâtiment, pour les meubles, rivets, visserie...), l'un de ses sous-secteurs les plus importants est la fonderie.

Il joue un rôle essentiel tout particulièrement lorsqu'il s'agit de renforcer les secteurs des constructions mécaniques et électriques. Or, si l'industrie française dispose d'outils qui ont la taille requise (pour le laminage, le profilage) dans le domaine des produits en acier, par contre, elle est sous-équipée dans le domaine de la fonderie et de ses annexes ; pourtant, de nombreuses petites entreprises « défont » fréquemment car ce secteur ne s'est pas suffisamment adapté aux conditions modernes de la production. Il convient d'aider à sa transformation pour qu'il soit à même d'exporter dès maintenant des produits de plus en plus élaborés (demi-produits manufacturés), et surtout de produire tous les demi-produits dont ont besoin les industries d'aval. Les techniques de fonderie sous vide ou sous atmosphère contrôlée qui permettent d'améliorer les performances obtenues dans le domaine des aciers réfractaires ou des métaux spéciaux, devraient être rapidement diffusées.

	Nombre de pièces moulées en 1972	
	Ferreux	Non ferreux
URSS	18 950	250
Etats-Unis	16 144	1 590
Japon	5 853	535
République Fédérale Allemande	4 115	417
Grande-Bretagne	3 443	273
France	2 608	247
Italie	1 424	291

Source : Economie - Géographie, CNPF. Etude sur la fonderie.

Autre élément important d'une telle politique : assainir très sérieusement la distribution en gros de ces produits : c'est l'un des domaines où les marges sur le produit issu de l'usine ou importé sont les plus considérables : pour passer d'un achat par 10 000 unités à une vente par 100 en visserie par exemple, le prix unitaire peut être triplé.

■ Machines et appareils mécaniques - 09 B -

Sont concernés exclusivement ici les sous-secteurs produisant les machines et appareils mécaniques (rubriques douanières 84), pour lesquels la France enregistre d'importants déficits commerciaux.

Déficit d'abord sur les moteurs à explosion pour hors-bord, pour véhicules automobiles jusqu'à 1 000 CV, sur les turbo-réacteurs et pièces correspondantes, la France se spécialisant plutôt dans les moteurs de bateaux et de véhicules automobiles de plus de 1 000 CV.

Déficit aussi sur les appareils de réfrigération, congélation (Italie) et sur les machines à laver la vaisselle (RFA), les machines à étiqueter, emballer, capsuler (RFA - USA).

Déficit encore sur les machines agricoles, tondeuses à gazon, trieuses, moissonneuses, batteuses, trayeuses et leurs pièces détachées (RFA - USA), sur les machines pour l'édition et les machines destinées au papier-carton (RFA) ; déficit aussi sur les machines pour arts graphiques, par exemple les rotatives (RFA), les machines à coudre (RFA - Suisse), les laminoirs et convertisseurs et même sur les machines-outils pour métaux et bois où la France n'a d'excédent que sur les tours et les fraiseuses et déficit, vis-à-vis de la RFA en particulier, sur tous les autres postes.

Déficit aussi sur les outils et machines-outils pneumatiques (RFA - USA), les machines de bureau (à écrire, à calculer, caisses enregistreuses), les roulements à bille, en quille, les arbres, les vilebrequins, et toutes les pièces détachées afférentes.

Bref, la construction mécanique française est nettement et notoirement faible vis-à-vis de ses concurrents étrangers. Elle ne correspond guère aux ambitions de tout scénario, qu'il soit celui du développement tous azimuts des exportations françaises, ou plus tourné « vers l'intérieur », celui de « compter sur ses propres forces ».

En réalité, la faiblesse française générale sur ce secteur s'explique par cinq raisons :

- avant la guerre, l'industrie métallurgique française n'avait pas comme l'Allemagne ses prolongements vers l'aval, vers la construction mécanique ;
- le rééquipement de la France par le plan Marshall s'est réalisé avec des machines américaines que l'industrie mécanique allemande a su copier et perfectionner en sorte que les industriels français ont pris l'habitude d'aller chercher leurs machines en Allemagne ;
- de ce fait, l'Allemagne a renforcé sans cesse son secteur mécanique, en particulier celui de la machine-outil ; bien que formée comme partout de PMI (40), l'industrie allemande est plus concentrée (France : 137 personnes par entreprise ; Allemagne : 220 ; il faut en France 45 entreprises, en Allemagne 15 pour faire un milliard de francs de chiffre d'affaires), d'où une capacité de recherche, de fabrication, de livraison rapide et de présence commerciale très forte ;
- il faut aussi préciser que la France ne s'est guère consacrée à la recherche technique du développement de moteurs par exemple ;
- il faut surtout noter que les « hommes », ingénieurs-techniciens et travailleurs manuels moins considérés, moins payés sont moins incités à la création ; les ingénieurs des grandes écoles préfèrent appliquer leur intelligence à la gestion.

Un « Programme d'action sectoriel pour le développement de la machine-outil française » vient d'être publié par le ministère de l'Industrie. Il comporte des objectifs impressionnants : la production de machines-outils atteindrait 130 000 à 142 000 tonnes en 1980 contre un maximum de 100 000 tonnes en 1974. Les importations ne devraient plus représenter que 35 % contre 50 % actuellement. Les pouvoirs publics souhaitent que l'effort porte sur les machines à commandes numériques et les machines classiques dites d'automatisme (on produirait 1 300 machines à commande numérique en 1980 contre 535 en 1974, et on en exporterait 60 %). Le plan ne prévoit pas de géants, mais des chefs de file : Ernault-Somua et Renault. Cependant, il ne comporte pas de ressources financières précises et envisage seulement des procédures (crédits budgétaires de l'Industrie, prêts du FDES ou de l'IDI). Or, sauf à en intégrer l'activité dans un plan, cette industrie très cyclique exige des procédures précises pour financer des stocks importants. D'autre part, l'argent ne suffit pas : en fait, les fabrications françaises n'atteignent pas en qualité celles des concurrents allemands, suisses, américains. Cité par « L'Usine Nouvelle » (41), un spécialiste commente : « Par exemple, si X faisait des rectifieuses planes comme Mattison aux Etats-Unis ou Magerle en Suisse, si Y faisait des rectifieuses intérieures comme Bryant aux Etats-Unis ou Voumard en Suisse, si Z faisait des machines à tailler comme Barber-Colman aux Etats-Unis ou Pfauter en Allemagne, etc., il n'y aurait plus aucun problème pour la machine-outil française ».

(40) Seule la firme CINCINNATI aux Etats-Unis emploie 12 000 personnes.

(41) Cf. *L'Usine Nouvelle*, hebdomadaire, 5 février 1976, n° 6.

Bref, dans l'hypothèse de notre scénario, ce plan n'est pas suffisamment directif. Il faut en réalité des actions plus spécifiques :

- créer pour trois ou quatre types de machines où la pénétration étrangère est forte, une capacité de production nouvelle ;
- inciter les industriels français (détaxes, amortissements dégressifs) à acheter ces machines plutôt que les machines étrangères ;
- étendre le processus à trois ou quatre autres types de machines et ainsi de suite ;
- et surtout stimuler fortement les recherches sur la mécanique en général, et en particulier sur les moteurs ; créer par exemple un « Institut de la Mécanique et de l'Automatique » où les jeunes ingénieurs de grandes écoles comme des ingénieurs plus anciens lassés de la production ou des emplois quasi-tertiaires pourraient poursuivre pendant trois ou quatre ans des périodes de recyclage « formation/recherche ». Cet institut devrait d'abord rassembler une documentation complète dirigée par un spécialiste éminent de la mécanique. L'un des éléments de base de cette documentation serait la collection complète de tous les brevets anglais, américains, allemands et japonais de la classe « mécanique » afin de ne pas ré-inventer ce qui existe déjà. Les crédits de recherche ne seraient alloués que pour des recherches résolument futuristes (voire encore utopiques) : c'est la mécanique de 1990/2000 que cet Institut devra préparer (42) ;
- appliquer aux hommes les réformes préconisées dans le chapitre suivant ayant trait au « travailleur collectif » français ;
- créer (ou transformer un organisme existant en) un véritable Institut financier de l' « Aventure industrielle », prêtant aux hommes qui veulent s'y engager la totalité des fonds nécessaires à la création d'une entreprise de production dans ce secteur. Cet Institut pourrait être couplé à celui destiné à la recherche, le prêt intervenant pour le développement par son auteur lui-même d'un procédé mis au point par ce dernier ;
- placer dans chaque ambassade de pays neufs un ingénieur non fonctionnaires sous contrat qui assure une promotion globale d'un secteur en s'appuyant éventuellement sur les organismes d'exploitation collectifs déjà créés (43) ;
- renforcer et éventuellement regrouper les organismes collectifs d'exploitation tels que les GIE (Export - Assistance - Equip-rail...) ;
- offrir systématiquement les contrats d'échanges en volume (matières premières contre machines). Dans ce domaine, les machines textiles où la France a une spécialité (et un commerce excédentaire) doivent constituer une arme privilégiée ;
- mettre au point des contrats-type donnant à l'acheteur toute garantie de maintenance pour une durée systématiquement plus longue que celle usuellement adoptée aujourd'hui (ce qui va dans le sens de la « durabilisation ») ;
- dans le cas particulier de machines agricoles, la dépendance (important déficit commercial) tient à deux causes : la pénétration étrangère très ancienne de l'appareil de production (Mac Cormick - Massey-Fergusson), son renforcement avec le plan Marshall, et les importations conséquemment imposées selon les règles de gestion internes à la multinationale.

Il convient là de faire à la multinationale l'offre de rachat, à moins qu'elle ne développe sur le territoire français toutes les productions nécessaires.

(42) Quitte à accepter encore quelques années de faiblesse : les recherches ne devront pas viser à perfectionner les engins existant pour les cinq années à venir.

(43) — Le chômage actuel doit permettre de trouver aisément aussi bien les candidats à l'« aventure industrielle » que les ingénieurs intéressés par de tels postes.

— Le « plan exportation » (*Usine Nouvelle*, nov. 1975) mis au point par la Fédération des Industries Mécaniques vise à développer les exportations françaises sur le modèle allemand (multiplication des matériels, fourniture des « nouveaux riches »).

Mais il convient surtout, par une pression constante en faveur d'une organisation collective (44) de la production (et non de la propriété...) agricole, de réduire le rythme de l'équipement. L'agriculture française, bien que moins équipée à l'hectare que l'allemande ou l'américaine, l'est assez si l'on veut bien organiser la production de manière différente : il y a même une organisation à prévoir pour l'emploi des tondeuses à gazon dans les jardins individuels...

- en ce qui concerne les machines domestiques ou semi-industrielles à réfrigérer ou laver (vaisselle et linge), la dépendance française vis-à-vis de la CEE (Italie) doit être acceptée dans la mesure où les fournisseurs joueront le « jeu de la durabilisation »... qui d'elle-même réduira dans quatre ou cinq ans le déficit commercial ;
- enfin, dans le domaine des machines de bureau règne aussi un incontestable gaspillage. La « durabilisation » et le développement des circuits téléphoniques — visuels — imprimant doivent réduire les besoins de frappe et d'authentification divers. Il s'agit encore d'un domaine où la recherche doit porter non sur l'amélioration de ces machines mais sur l'organisation futuriste du mouvement de l'information. Problème lié à celui de l'informatique traitée au paragraphe suivant.

■ Machines et appareils électriques et industrie électronique (45) - 09 C -

C'est l'un des points forts de l'industrie française. Le déficit commercial intervient seulement pour certains transformateurs (RFA), les électro-aimants (Grande-Bretagne - RFA), les outils et machines électromécaniques (RFA), rasoirs, chauffe-eau, radiateurs électriques, fers à repasser, fours électro-thermiques domestiques (RFA) ; il est plus sérieux sur les microphones et haut-parleurs, la transmission et la réception de radiotéléphonie, les téléviseurs portatifs en noir et blanc (RFA - Pays-Bas), certains condensateurs (RFA) et quelques relais, des résistances (Pays-Bas - Grande-Bretagne), des lampes et tubes électriques et aussi des circuits imprimés.

Mais nos ventes à l'exportation sont brillantes et les postes excédentaires sont plus nombreux que les déficitaires. Il convient de renforcer cet avantage, de s'en servir là aussi pour garantir nos approvisionnements et de préparer, là encore, l'avenir.

Les prescriptions indiquées pour la mécanique s'appliquent presque sans changement à ce secteur, que ce soit pour la vente d'équipement aux pays neufs ou le comportement à adopter vis-à-vis des importations de biens de consommation.

Dans les industries électriques et électroniques qui réunissent nombre de « secteurs clefs », au sens où l'entend A. Tessier du Cros (46), trois postes

(44) En particulier par renforcement des CUMA.

(45) Il existe depuis novembre 1974 un « Plan d'action » du Groupement Syndical des Matériels d'Équipement Électrique, qui vise essentiellement à accroître la part de l'exportation pour passer de 11 % à 15 % du commerce mondial et n'a donc pas les ambitions de « compter sur ses propres forces ».

(46) « ... Qu'est-ce qu'un secteur clef ? C'est un secteur où l'innovation commande, pilote, incite l'innovation dans les autres secteurs. Il y en a trois grands : les matériaux élaborés, les composants et les machines de transformation, soit les machines-outils au sens large du terme.

Ainsi les composants électroniques commandent l'informatique, les télécommunications, la radio-télévision ; l'usinage par faisceau d'électrons ou par laser va déclencher l'évolution en aéronautique, en automobile ; les matières plastiques, les matériaux composites vont faire changer l'habitat ; la nouvelle génération de turbo-réacteurs rendra possible le transport supersonique économique, etc. » Extrait de « Un modèle de processus industriel qui explique les infirmités françaises », in *Vendre aujourd'hui*, n° 5, 15 septembre 1974.

méritent une mention spéciale : les composants électroniques, le matériel téléphonique, l'informatique.

■ Les composants électroniques

Il existe désormais un projet de « composants électroniques » qui fait suite à un livre blanc du Comité Consultatif de Recherche en Informatique.

La faiblesse française dans ce domaine transparaît précisément chaque fois qu'il est question d'informatique. Ainsi, en 1968, lors du démarrage du « plan calcul » est créé un additif « plan composants » : 20 millions de francs sont donnés à l'industrie, particulièrement à la filiale SESCOSEM de Thomson dans l'espoir que les Iris de la CII comporteront des composants français.

En 1975, est signé l'accord CII - Honeywell. Pour respecter la parité, la France doit développer la moitié des composants. D'où l'idée du nouveau plan. En réalité, de 1968 à 1976, il n'y a pratiquement eu aucun progrès. L'industrie française des composants a perdu cinq ans par rapport aux Américains et aux Japonais. SESCOSEM et SILEC ont des difficultés financières. Que sera ce nouveau « plan composants » ? Ne risque-t-il pas de se traduire simplement par une aide financière à Thomson ? Il est à craindre qu'au mieux, on force l'industrie française des composants à faire face au présent et non à l'avenir.

Bref, c'est encore une fois l'optique générale qui doit être revue dans le même sens que pour la mécanique et en poussant la recherche sous impulsion étatique, en accordant autant de poids à la recherche fondamentale (après-demain) qu'à la recherche appliquée (demain). Inutile de créer un institut spécial ; il suffit d'unifier, de soutenir les divers laboratoires privés et des grandes écoles et d'intéresser les grands clients (PTT, Armée) comme cela se pratique déjà pour le CNET.

■ Le matériel téléphonique

Dans ce domaine, la dépendance française a longtemps été totale. Jusqu'aux années 1966, l'équipement de la France en téléphone était le fait de deux sociétés, LMT et CGCT aux mains de ITT depuis 1920 et 1924. Puis les pouvoirs publics, conscients de ce monopole, ont favorisé le développement de CIT ALCATEL, filiale de CGE. De plus, deux sociétés d'économie mixte SOTELEC et SOCOTEL regroupent les PTT et ses fournisseurs d'équipement et aussi de câbles ; chacun apporte à ces sociétés ses brevets et elles reçoivent 90 % des commandes des PTT de gré à gré. Une fois clairement mis à jour le jeu des participations, on voit que la fourniture du matériel téléphonique est dominé par ITT et CGE. Mais la dépendance indirecte, technologique est plus nette encore. Que propose-t-on à la consultation du ministère des PTT pour les centraux futurs ?

- CGE a soumis deux propositions : l'une sur la base d'un système développé en Suède par Ericsson (auquel CGE est associé dans SLE-CITEREL, filiale de la Société Française des Téléphones et CIT-ALCATEL), l'autre présentée par le même CIT-ALCATEL sous licence japonaise,
- Thomson propose un central canadien,
- TRT propose un matériel hollandais (Philips),
- LMT et CGCT (ITT) proposent le « Metaconta » déjà exporté de France mais fabriqué selon une technique américaine et dont l'administration a payé une partie du développement par l'intermédiaire du CNET.

Ce qui montre bien la faiblesse totale de la recherche française dans ce domaine. En fait, il est trop tard pour substituer des techniques purement françaises dans le domaine des centraux livrés jusqu'en 1978 et faisant l'objet de la consultation des PTT.

Mais, pour la suite, c'est-à-dire pour la commutation électronique pure dite « temporelle » (47), les recherches et le développement doivent être dès maintenant fortement stimulés dans un cadre français, surtout poussés à fond dans le domaine de la téléinformatique et des télétransmissions (documents, comptabilité), en particulier dans la multiplication des capacités de transport de l'information, puisque le développement des télétransmissions est l'une des bases du scénario (cf. chapitre 3, II B) et une des clés de l'aménagement du territoire.

■ L'informatique

La présence étrangère est prépondérante dans l'informatique française. Quelles propositions faire dans les limites d'un scénario « *compter sur ses propres forces* » ?

Il est trop tard pour revenir en arrière dans le cadre de la *grosse informatique*.

Trois attitudes sont encore possibles :

- Tenir ferme sur la lettre et l'esprit du contrat CII Honeywell pour tirer le maximum d'avantages nationaux.
- Explorer indépendamment de CII Honeywell-Bull l'avenir des ordinateurs de quatrième génération, dont on a beaucoup parlé. Ceux-ci, par suite de la saturation, n'ont pas vu le jour, mais pourraient devenir nécessaires pour le développement désiré des télétransmissions. Cette « exploration » devrait être réalisée en liaison avec les recherches d'avenir sur les composants dans un cadre « neutre » (CNRS ou Université) avec de réels moyens mais aussi un réel contrôle.

Pousser la recherche jusqu'aux langages en vue de la mise au point de langages propres comme ceux d'IBM. Cette société qui couvre 60 % du marché mondial investit 3,5 milliards de francs par an dans la recherche appliquée (développement exclu). Pour assurer son avenir en informatique et automatique, le Comité consultatif pour la Recherche en Informatique, présidé par A. Lichnenowicz, pense que la France doit au moins investir 1,5 milliard de francs par an soit 1/1 000 de son PNB. Comme on le verra dans le paragraphe consacré à la recherche en général, cette proportion est bien trop faible pour regagner un peu du terrain perdu.

- Surtout organiser l'exploitation collective des ordinateurs existants pour élever le taux d'utilisation, ce qui évidemment réduira la demande ; cela se traduirait par la réexportation des ordinateurs vieilliss, l'interdiction de la casse et par une grande campagne nationale sur le « bon usage » de l'ordinateur et les pratiques à proscrire (les directeurs de l'informatique des sociétés sont en fait des agents commerciaux d'IBM).

L'organisation de l'exploitation collective des ordinateurs existants peut être faite dans le cadre de la région.

Par contre, la France peut encore espérer avoir une politique de développement nationale dans le cadre de la *péri-informatique* (mini-ordinateurs, ordinateurs de bureau, saisie de donnée, terminaux) :

- Les mini-ordinateurs et systèmes de commande industriels constituent un marché en expansion. Il convient de soutenir à fond la nouvelle société Télémécanique Informatique, d'établir un lien avec les recherches en mécanique et micro-mécanique sur les nouveaux procédés d'usinage. On notera d'ailleurs que, dans ce domaine de la commande industrielle, de petites firmes peuvent fort bien « percer » car l'innova-

(47) Par opposition à la commutation spatiale semi-électrique faisant l'objet de la soumission ci-dessus et des achats de 1975 à 1978.

vation est à voies multiples ; les clients sont nombreux soit que la programmation en atelier décharge le bureau des méthodes des problèmes simples soit que les PMI n'ont pas toujours de bureau des méthodes.

- Si un regroupement doit s'opérer dans le sous-secteur des ordinateurs de bureau, c'est aussi autour de Thomson (et non de CIT - TRANSAL, filiale de CGE, associée à Honeywell par CII). Le marché est actuellement dominé par Logabax (belge).
- Le sous-secteur des terminaux doit être renforcé autour des deux pôles CGE et Thomson : il joue un rôle fondamental dans le développement des télétransmissions de toute nature.
- Enfin, ce nouveau « plan calcul » devra être poursuivi jusqu'au logiciel où une importante réorganisation peut être effectuée par exemple par accords de spécialisation entre CAP - Sogeti - Gemini (1^{er} européen), CISI (2^e européen, filiale CEA), GSI (3^e européen, filiale CGE) et SLIGOS (5^e européen, filiale Crédit Lyonnais). Si l'avenir de la « quincaillerie » n'est pas clair, celui du logiciel est en effet très brillant, sans pour autant négliger là aussi les risques de gaspillage.

■ Construction automobile. Cycles et motocycles - 09 D -

Dans le scénario, cette activité concernant les automobiles est vouée à connaître une sensible réduction due aussi bien à la « durabilisation » des véhicules qu'aux transferts voulus « route/rail » et « transports individuels/transports collectifs ». Ceci posera indiscutablement un problème d'emploi : celui-ci dépasse en importance le chiffre des effectifs actuels du secteur, lequel est caractérisé par un important coefficient multiplicateur. La part de valeur ajoutée dans la mouvance de l'automobile est bien supérieure à 2,1 % et celle des effectifs à 2,9 %, toutes deux atteignent sans doute 6 % à 7 % avec fournisseurs et sous-traitants. Renault a déjà engagé sa reconversion, mais dans les 40 % du chiffre d'affaires réalisé hors automobile figurent des activités de fournitures et de sous-traitance liées à la construction automobile.

Equipement et pièces

Sous-secteurs

Equipement électrique
Equipement de moteur
Equipement de châssis
Equipement de carrosserie

Part de la « rechange » : 26 % du C.A.

Les plus importantes sociétés

Féodo - Marchal	:	15 000 personnes
D.B.A.	:	10 000 personnes
Chausson	:	10 000 personnes
Gaeger	:	6 000 personnes
Cibié, Solex, Bertrand Faure...		

En 1973, un total de 122 600 personnes et 12 milliards de chiffre d'affaires

Il faut donc prendre le problème à bras le corps dès maintenant et, si l'on décide d'engager le processus, programmer la reconversion pour ne pas la subir. Il convient de :

- former, dès à présent, même si la production ne baisse pas avant plusieurs années, les employés à de nouvelles techniques et qualifications ;
- mener parallèlement une politique suivie de construction d'usines de montage à l'étranger (avec fabrication sur place de certaines pièces) pour assurer pendant un certain temps un débouché aux pièces détachées ;
- faire un véritable plan de reconversion non seulement des constructions d'automobiles, mais aussi de toutes les entreprises d'équipement d'automobiles. Pour ces dernières, il est vrai, comme pour les garagistes, la « durabilisation » accroîtra l'activité « rechange ». Les secteurs d'accueil et de reconversion les plus naturels sont les suivants :
 - véhicules automobiles collectifs,
 - construction mécanique,
 - matériel pour voies ferrées,
 - construction électrique.

On notera d'ailleurs que la construction d'usines de montage à l'étranger, si elle est intelligemment organisée et non abandonnée à l'œil myope du profit, peut réduire sensiblement le problème de la main-d'œuvre puisqu'une partie des travailleurs du secteur sont des immigrés.

Un problème important est posé par les *motocyclettes*. La demande des motocyclettes et les importations correspondantes répondent beaucoup plus à une mode, un « courant sociologique » qu'à un besoin. En cas d'autarcie forcée, la suppression serait naturellement tout à fait possible. Mais, dans un environnement « normal », l'interdiction d'importations sortirait du cadre du présent scénario : apprécié par les jeunes, l'usage de motocyclettes fait partie aujourd'hui du « bien-être » pour cette catégorie de population. Pas question non plus de hausser les droits de douane ; cela ne ferait qu'aviver la frustration en élevant le seuil de possession, sans guère réduire la valeur des importations. Reste la seule solution, celle d'une campagne de dissuasion.

Pays	Production mondiale		
	Cycles	Cyclomoteurs	Motocycles
Etats-Unis	9 500 000	22	—
Japon	9 441 000	—	3 767 327
Allemagne	3 249 000	226 725	84 357
France	2 165 000	1 216 196	—
Grande-Bretagne	2 015 000	—	48 439

Au contraire, la production de *cycles et cyclomoteurs* — et leur exportation — doit être encouragée. Voici l'un des domaines où le renforcement d'un réseau commercial à l'étranger est souhaitable, sans omettre là encore de « prévoir » des reconversions possibles car les pays neufs construiront aussi sous peu leurs propres bicyclettes.

Répartition des brevets déposés en France et par pays d'origine (*)

Année	France	Allemagne Fédérale	Italie	Pays-Bas	Belgique Luxembourg	Etats-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	Suède	Total des brevets déposés (tous pays) (**)
1965	17 509	7 534	1 033	1 205	594	8 899	3 651	948	2 074	638	17 793
1966	17 467	7 703	1 183	1 238	637	10 819	3 481	1 093	2 285	684	49 186
1967	17 317	7 615	1 210	1 256	565	10 630	3 166	1 457	2 112	669	49 341
1968	17 561	9 444	1 341	1 278	695	11 392	3 790	1 715	2 272	803	53 656
1969	12 974	7 786	1 015	1 169	549	10 765	3 218	2 158	1 983	779	45 393
1970	11 106	8 416	1 226	1 134	526	10 538	3 072	2 526	2 011	630	47 283
1971	14 962	8 167	1 234	1 237	531	10 385	2 811	2 723	2 101	714	17 971

Source : Ministère du développement industriel et scientifique (Institut national de la propriété industrielle).

(*) Y compris les brevets spéciaux de médicaments.

(**) Y compris les pays non cités dans ce tableau.

tion sont payés presque autant que les directeurs financiers et administratifs. Mais si l'on « descend » ensuite au niveau des diplômés d'ingénieurs d'autres écoles, la prime à la « finance » s'accroît ; les primes au marketing et à l'informatique réapparaissent. Que dire au niveau du baccalauréat ? En un mot, le tissu interstitiel technique n'est pas doré. Sans doute l'évolution se propage-t-elle dans le bon sens, puisque la hausse des salaires « production - entretien » (64 % entre 1970 et 1974) a été la hausse record de toutes les spécialités, mais un long chemin reste à parcourir, d'autant que, comme pour le travail manuel, la rémunération ne suffit pas ; la valorisation passe par d'autres moyens que l'argent. Il y a une « image » dévalorisée qui persiste malgré le rattrapage financier.

Les ingénieurs et techniciens ne sont guère, non plus, incités à développer l'innovation et les dépôts de brevets, les droits de l'inventeur (personne physique) étant mal défendus en France. Contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, il n'est pas même fait obligation à l'entreprise de mentionner le nom de l'inventeur sur le brevet quand le chercheur est salarié. L'intéressement financier est très rare : les sociétés invoquent à ce sujet le coût de dépôt des brevets. Il est vrai qu'un dépôt français (3 000 à 4 000 francs minimum, y inclus les frais de rédaction par un ingénieur en propriété industrielle) est déjà onéreux et, avec l'extension internationale nécessaire compte tenu de l'interpénétration commerciale des économies, il atteint vite 30 000 à 40 000 francs (environ 4 000 à 5 000 francs par pays). C'est cher mais irréductible puisque ces frais obligatoires correspondent à des honoraires d'ingénieurs étrangers et à des taxes de dépôt auprès des instituts étrangers.

L'ingénieur qui désire poursuivre seul, dans un atelier ou petit laboratoire personnel, des recherches contiguës à celles de son travail quotidien, est encore moins stimulé. Le coût du brevet est alors à sa charge ; s'il veut le céder ou en concéder licence, il est en général spolié par les sociétés rompues à ce genre de transaction. Et il n'existe pas de récompense digne de ce nom : les prix du concours Lépine ou de la Société Française de Recherche et d'Innovation sont dérisoires (1 500 francs).

Bref, les fonctions techniques ont encore peu d'éclat relativement aux autres, et l'innovation n'est pas encouragée. Mais cela ne suffit pas à expliquer la faiblesse française dans ce domaine.

- *Insuffisance de la recherche/développement*

Lorsque l'on parle de « recherche », le chiffre clé cité le plus généralement est celui du pourcentage du PNB qui y est consacré : 1,5 % en France en 1975 (alors qu'en cette année terminale du VI^e Plan, le taux prévu était de 2,43 %). Sur ce point, la France est nettement en retard. Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne, Allemagne versent 2 %, 3 % de leur PNB à la recherche. La France ne dispose que de 62 000 chercheurs alors que le chiffre prévu par le VI^e Plan était de 73 000. Dans le budget de 1976, la croissance des dépenses de recherche est de 9 %, à peine la hausse probable des prix, soit une progression quasi nulle en francs constants. Le tableau ci-après est significatif : le budget progresse de 6,8 % pour l'INRA, 9 % pour le CNEXO, 10 % pour le CNES alors que les recherches agronomiques, océanographiques et spatiales (télécommunications, télé-détecteurs géologiques) sont, on l'a vu précédemment, fondamentales pour l'indépendance nationale. Citons ici M. Aigran, ancien Délégué général à la Recherche scientifique et technique : « La recherche, c'est comme la santé, on n'en découvre les bienfaits que lorsque l'on est malade... la pénurie actuelle de soja attire l'attention sur le problème des protéines pour la nourriture du bétail... si on avait, il y a quelques années, mis quelques millions de plus sur la recherche agronomique en matière de protéines, on aurait sans doute maintenant le moyen d'économiser une bonne partie (des deux milliards de surcroît que l'économie française va payer en raison de la hausse des prix des aliments du bétail) ».

(En millions de francs)

Ancienne nomenclature	1975			1976			Plan de soutien (autorisations de programme)
	Autorisations de programme	Crédits de fonctionnement	Total	Autorisations de programme	Crédits de fonctionnement	Total	
Total de l'enveloppe recherche dont :	4 748,46	3 734,36	8 482,82	5 270,81	3 941,46	9 212,27	1 127
Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ...	2 250	—	2 250	2 461	—	2 461	230
Centre national d'études spatiales (CNES)	638,64	197,81	836,45	710	213,6	923,6	120
Centre national d'exploitation des océans (CNEXO)	88	79,65	167,65	94	88,1	182,1	1,5
Plan-calcul	300	—	—	300	—	—	760
Institut de recherche en informatique et automatique (IRIA)	27	39,04	66,04	29	42	71	—
Fonds de la recherche Aide au développement	246,60	12,8	525,4	344,9	14,5	654,4	—
Actions de la direction des mines	266	97,37	172,37	295	105,4	187,9	8
Institut national de recherche agronomique (INRA)	75	408,54	484,54	82,5	430,3	517,3	5,5
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	76	1 566,7	1 916,7	87	1 623,6	1 998,6	25
Direction des enseignements supérieurs	350	287,22	391,22	100	304,5	404,5	13,6
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	104	254	302	53,3	266,5	319,8	—
Transports	48	55,3	175,3	130	59,7	189,7	13,3

Source : Le Monde, 17 septembre 1975.

Mais, dans le cadre du scénario et de son objectif d'indépendance nationale, le raisonnement en pourcentage du PNB prête lui-même à critique : les résultats de la recherche ne sont pas fonction croissante du pourcentage du PNB, mais plutôt de la valeur absolue de l'investissement. En 1976, les crédits du budget fédéral des Etats-Unis pour la recherche seront de 21,6 milliards de dollars ; en France, de 9 milliards de francs, soit 2 milliards de dollars, dix fois moins. Ceci signifie de façon certaine que la probabilité de découverte d'une invention dans chaque domaine est dix fois moindre en France qu'aux Etats-Unis. Donc, que la domination technologique américaine ne peut aller qu'en s'accroissant même si, en pourcentage du PNB, l'effort américain décroît (50). Il n'y a pas maintien de *statu quo* si l'on vogue de conserve à 2 % ou 3 % du PNB,

(50) En fait, il y a probablement une fonction de production scientifique où la valeur des innovations de l'année (sous forme de leurs retombées ou rendements actualisés) est fonction de la valeur absolue des investissements mais aussi de la somme des investissements passés et du capital matériel installé, ce qui ne fait qu'amplifier le condominium scientifique américano-soviétique.

mais agrandissement de l'écart. Pour « tenir le rythme » américain, la France devrait consacrer à la recherche 10 % au moins de son PNB. Elle peut ne pas avoir une telle ambition mais elle ne peut pas, dans le cadre de ce scénario, se contenter de 3 %, moins encore de l'actuel 1,68 %, sinon la supériorité américaine, voire soviétique sera sensible dans quinze, vingt ans au niveau du quotidien, plus gravement au niveau des libertés formelles immédiates. Sans compter l'effet de levier qu'a cette domination sur la « fuite des cerveaux » : si la « science » est aux Etats-Unis et en URSS, les candidats scientifiques français iront l'y chercher en rangs serrés.

- *Propositions*

Les propositions suivantes pourraient-elles éviter cet affaiblissement ?

- Porter à 5 % du PNB l'effort global de recherche (2 stades réunis) et intéresser les Français aux grands projets.
- Réorganiser la recherche publique par une centralisation-décentralisation en regroupant de manière fonctionnelle ou régionale certains laboratoires qui poursuivent des recherches parallèles ou adjacentes (voir en particulier du côté des laboratoires universitaires).

La *décentralisation fonctionnelle* doit porter en particulier sur le rapport « recherche fondamentale/recherche appliquée » (RF/RA) qui doit être décidé dans chaque domaine et évoluer en fonction des besoins (51). En fait, ce rapport fluctue de façon autonome : il y a une sorte de relai permanent entre RF et RA, le besoin technique suscitant la RA qui appelle actuellement la RF, laquelle répond et débouche en général sur une autre « grappe » de RA. Mais ceci doit être décidé par domaine scientifique et technique.

La *décentralisation régionale* doit, si possible, lier les laboratoires aux activités économiques locales. Ainsi, les laboratoires de l'INRA devraient continuer à (ou décider de) s'intéresser plutôt aux cultures et élevages locaux. Cette décentralisation a une limite ; poussée dans ce sens à son extrême, du fait de la centralisation industrielle à Paris, elle conduit plutôt à centraliser la recherche à Paris. Il vaut mieux dans ce cas que la décentralisation se fasse dans l'autre sens et que l'industrie vienne s'établir près des centres de recherche. Autre limite : il n'y a pas d'intérêt à trop spécialiser une région, sinon elle subit trop fortement les à-coups conjoncturel sectoriels (Toulouse : aéronautique, informatique ; Seattle : Boeing...).

Naturellement, les priorités entre les domaines doivent être fixées préalablement : par exemple, dans l'optique du scénario, sur l'agronomie, les télécommunications et la mécanique avec un horizon, pour la recherche, non pas à 1980, mais à 1995/2000, comme on l'a souvent proposé plus haut.

- Appuyer les actions concertées (52) sur les hommes plus que sur les entreprises.

Il est bon d'aider un laboratoire industriel privé à poursuivre une recherche et même à développer les moyens ou produits nouveaux. Ce second type d'aide (développement), normalement à la charge des entreprises, doit toutefois être plus réduit et étroitement contrôlé.

Il serait aussi souhaitable de favoriser le passage temporaire d'ingénieurs de l'industrie à la recherche publique ou para-publique et de chercheurs publics (éventuellement universitaires) dans l'industrie pour y poursuivre des recherches intéressant l'activité de l'industrie concernée et celle du laboratoire public. Il ne s'agit pas de battre en brèche le statut des

(51) Surtout pas en fonction de la conjoncture politique et économique : ce fut une erreur de confondre « impératif industriel » et « priorité à la recherche appliquée » et de décider cette priorité de façon générale.

(52) 111 millions en 1971, 210 millions en 1974 pour la recherche ; 138 millions en 1971, 450 millions en 1974 pour le développement.

chercheurs à plein temps du CNRS ou d'autres offices publics ; mais certains d'entre eux peuvent avoir envie de voir les prolongements aval de leurs recherches ; réciproquement des ingénieurs peuvent désirer approfondir vers le fondamental une recherche appliquée s'il s'agit de créer une symbiose entre recherche publique et privée, RA et RF (les deux couples ne se recouvrent pas totalement, d'où la nécessité d'une certaine décentralisation régionale mais à coup sûr d'une décentralisation fonctionnelle).

Exemple : l'opto-électronique. On fabrique (53) aujourd'hui des fibres de verre de diamètre minuscule (100 fibres dans 1 mm) qui transmettent le courant sur 10 km par réflexion d'un rayon lumineux sur les parois internes du verre, sans plus de 20 % à 30 % de perte d'énergie (il y a quelques années, la perte était encore de 99 %). Il faudrait baisser encore ce pourcentage et arriver à des câbles de 20 kilomètres sans relai. Ceci intéresse les télécommunications. Un ingénieur d'une entreprise verrière ou des PTT pourrait alors être détaché pour deux ans au CNET (à côté de chercheurs professionnels) ou même à un laboratoire public plus spécialisé dans la RF, pour rechercher les substances *ad hoc* (du même coup, stimuler dans ce laboratoire d'autres recherches contiguës), puis revenir dans la firme de verre pour industrialiser le produit trouvé.

- Inciter plus d'élèves et d'étudiants à suivre des études scientifiques plutôt que littéraires, juridiques, sociologiques, économiques. Pour cela, il faut « banaliser » les études scientifiques, détruire le mythe de la « bosse des maths », du « fort en maths ». Tout esprit est apte à comprendre et accumuler un stock de connaissances scientifiques bien plus élevé que le niveau minimum actuel (celui des sections A et B). Détruire ce mythe du « fort en maths », c'est du même coup détruire l'auréole des grandes écoles scientifiques, qui tendent à former des commerciaux, des administratifs ou des PDG plutôt que des ingénieurs ou des techniciens.
- Supprimer la spécificité de l'enseignement technique, en introduisant ses matières propres dans tous les enseignements à tous les stades (atelier, technologie).
- Valoriser l'image du technicien (et du travailleur manuel) par tous les moyens existants (dans l'enseignement, par des émissions sur les carrières techniques, dans les feuillets, etc.).
- Détruire l'idée que technique = pollution, en montrant justement que recherche = technique sans pollution.
- Assurer à l'inventeur salarié l'inscription de son nom sur le brevet, une prime minimale obligatoire et substantielle après, si besoin est, décision d'un jury extérieur à l'entreprise et à la profession.
- Renforcer la protection que confèrent les brevets, par l'accélération des procédures juridiques (un procès en contrefaçon dure dix-huit mois à dix ans), surtout par un véritable examen technique du brevet, comme en Allemagne, et non par un simple avis documentaire, comme dans la nouvelle loi française de 1968.
- Créer une caisse d'aide au dépôt des brevets qui, après un premier examen superficiel, prenne en charge la taxe de dépôt et d'examen, et œuvre pour mettre enfin au point le « brevet européen » qui sera moins coûteux.
- Créer un service public d'ingénieurs-rédacteurs de brevets (distincts de l'INPI) et gratuit (sans suppression des ingénieurs privés).
- Créer un service de publication de brochures illustrées « exportables » par domaine des inventions récemment déposées.

(53) Du moins CORNING GLASS aux Etats-Unis.

- Créer un ou des prix annuels de l'innovation technique par grand domaine attribuable uniquement aux personnes physiques salariées.
- Organiser un service central (ou par profession) de dépouillement technique (brevets et revues) par spécialités (54) de manière mathématique et systématique. Il ne s'agit pas de « ré-inventer » ce que d'autres ont déjà mis au point.
- Sur le plan défensif, enfin, il convient de disposer d'un service des licences suffisamment compétent pour refuser les transferts abusifs de royalties au profit de faux brevets déposés au Lichtenstein...

Dans ces propositions, il n'a guère été question de l'Europe. C'est qu'une recherche européenne visant à permettre à l'Europe de « *compter sur ses propres forces* » ne peut voir le jour que si l'Europe est unie politiquement. Les expériences malheureuses dans les domaines atomique (EURATOM) et spatial prouvent bien cette nécessité. La coopération ne peut s'envisager que pour le développement d'un produit précis (Concorde, Airbus) et c'est dans le domaine spatial (fusée Ariane et laboratoire Spacelab mais aussi, comme le prévoit Boeing Aerospace Company, un satellite central à énergie solaire) que la coopération serait la plus judicieuse aujourd'hui. C'est en effet « le » domaine où une nation est limitée et aussi « le » domaine où, pour les télécommunications, les Etats-Unis ont une avance considérable.

Telles sont certaines des propositions qui semblent conduire à une meilleure utilisation de la capacité scientifique et innovatrice de la nation, à une meilleure utilisation de sa force de travail intellectuelle. Mais le même problème se pose au niveau de la force de travail manuel.

2. Le travail « immigré ». Division ou automatisation des tâches

Le tableau ci-contre donne une idée comparative des flux de travailleurs en Europe et, par suite, des effets de leurs transferts sur les balances des paiements.

En France, les immigrés occupent dans l'appareil productif une place voisine de celle qu'ils tiennent en Allemagne.

Activités	Pourcentage des salariés étrangers parmi les salariés	Pourcentage d'ouvriers étrangers parmi les ouvriers
	octobre 1973	
Extraction de minéraux divers	10,3	12,6
Production des métaux	17,9	} 20,8
Première transformation des métaux	13,5	
Construction de machines . . .		
Verre, céramique, matériaux de construction	16,0	12,3
Caoutchouc et amiante	14,5	7,9
Bâtiment et travaux publics . .	15,7	23,1
Hygiène	30,7	37,3
	30,4	34,6
Ensemble des activités	12,4	19,4

Source : Supplément 31 au bulletin mensuel Statistiques du travail, 1975.

(54) On a souvent tendance à prendre comme documentalistes des jeunes femmes ayant « une bonne culture générale » ; actuellement, la documentation surtout technique, devrait devenir le fait d'ingénieurs de plus en plus érudits.

(Estimations 1974)

Pays d'émigration Pays d'immigration	Pays d'émigration									
	Allemagne	Suisse	France	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Autriche	Suède	Royaume-Uni	Total
Portugal	81 000	3 000	475 000	4 000	4 000	9 000 *	—	1 000	10 000	588 000
Espagne	160 000	75 000	265 000	34 000	19 000	2 000	—	2 000	17 000	574 000
Italie	405 000	306 000	230 000	70 000	10 000	11 000	2 000	3 000	70 000	1 037 000
Yougoslavie	495 000	23 000	50 000	3 000	9 000	1 000	166 000	23 000	—	770 000
Grèce	223 000	5 000	5 000	6 000	2 000	—	—	8 000	—	249 000
Turquie	585 000	14 000	25 000	10 000	33 000	—	29 000	2 000	—	698 000
Finlande	5 000	1 000	1 000	—	—	—	—	105 000	1 000	113 000
Maroc	14 800	—	130 000	30 000	23 000	—	—	—	—	197 800
Algérie	—	—	440 000	3 000	—	—	—	—	—	443 000
Tunisie	10 600	—	70 000	—	1 000	—	—	—	—	81 600
Autres	415 600 *	158 000	209 000 *	70 000	57 500 *	18 000	32,000	53 000	1 702 000 *	2 784 000
Total	2 395 000	585 000 *	1 900 000	230 000	158 500	41 000	229 000	197 000	1 800 000	7 535 500
	* dont : 100 000 Autrichiens	* Non compris : 152 000 saisonniers et 98 000 frontaliers	* Dont 70 000 Africains et non compris 130 000 saisonniers		* Non compris 22 500 Surinonais et Antillais	* 15 000 selon autorités portugaises			* Dont 1/4 Irlandais et 1/3 ressortissants du commonwealth	
Proportion de travailleurs étrangers (en %) par rapport à la population (1973-74)										
Totale	3,9	9,1	3,6	2,4	1,2	12,0	3,0	2,4	3,2	3,4
Salariée	11,0	20,5	11,4	7,4	4,1	34,0	9,9	5,4	7,9	9,8

Source : L'Observateur de l'OCDE, n° 69 - 1975.

Ils trouvent essentiellement des postes de basse qualification.

Activités	Pourcentage d'OS étrangers dans l'ensemble des salariés étrangers octobre 1973
Extraction de minéraux divers	38,3
Production et première transformation des métaux ..	62,9
Fabrication d'ouvrages en métaux	62,1
Construction de machines et de matériel mécanique ..	57,5
Construction électrique et électronique	67,8
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	81,5
Fabrication d'instruments de précision	68,8
Industrie textile	63,9
Industries transformatrices de métaux	68,7

L'ONI indique que, parmi les travailleurs permanents, les plus nombreux en 1973 sont les Portugais (24,3 %), puis les Marocains (20,3 %), les Tunisiens (15,8 %), les Turcs (14,1 %), les Espagnols (5,2 % seulement).

On sait que l'immigration est bloquée depuis 1974. Elle régressait depuis plusieurs années.

1969/1970 : 200 000 personnes,
 1971 : 177 000 personnes,
 1972 : 120 000 personnes,
 1973 : 153 000 personnes (boom économique),
 1974 : 65 000 personnes.

La nécessité de s'abstenir d'importer la force de travail, tant du point de vue des immigrés eux-mêmes que d'un point de vue national a déjà été vue. Ceci pose un double problème :

- va-t-on renvoyer chez eux ces travailleurs brutalement sans compensation ?
- par qui et comment va-t-on les remplacer ?

a) A la première question, la réponse est évidemment négative. Ni l'économie française, ni celle de leur pays d'origine où règne, en général, déjà un important chômage déguisé ne supporterait un renvoi brutal.

Ce retour des travailleurs étrangers doit donc se faire progressivement, de manière planifiée et d'accord avec le pays d'origine (55). Il s'accompagnera d'investissements dans leurs branches d'origine (création d'entreprises de BTP ou d'usines de montage d'automobiles) ou dans des branches dont on programme le déclin progressif dans les pays industrialisés, et vers lesquelles ils puissent aisément se reconvertir (textile, chaussures, montage d'appareils électro-ménagers). Il faut signer avec les pays neufs d'origine des « plans retour-investissements-achats de produits finis ou de matières premières ».

(55) Il est à noter à ce sujet que les travailleurs qu'il nous serait le moins difficile de remplacer sont quelquefois ceux qui manquent le plus dans les pays neufs : ainsi dans l'hôtellerie la Tunisie fait venir à grands frais pour son développement touristique des maîtres d'hôtel et spécialistes français et suisses, alors que des Tunisiens occupent le même genre de poste en France ; même en les payant au même taux qu'en France, la Tunisie gagnerait à leur retour. Mais il s'agit d'un cas marginal.

b) Mais il faut surtout envisager le remplacement, là aussi progressif, de ces travailleurs immigrés. Trois cas sont à considérer :

- le travail demande une qualification technique et n'est effectué par un immigré en France qu'en raison de la désaffectation du Français pour les travaux manuels ;
- le travail demande une certaine qualification mais est physiquement dur et intellectuellement abrutissant (chaîne, BTP), donc rejeté par le Français ;
- le travail est sale, jugé dégradant (aides soignants, hygiène urbaine).

Dans le premier cas, la solution consiste à revaloriser ce travail manuel par les moyens analogues à ceux proposés ci-dessus pour les fonctions techniques. L'« ouvrier » doit se sentir « quelqu'un » (cf. l'ouvrier allemand). Bien au-delà du système de passerelles permanentes entre enseignements technique et général esquissé par L. Storelu, il est possible d'envisager l'obligation pour tous, à 16 ou 18 ans, d'une période de travail manuel avant ou pendant le service national.

Dans le second cas, cette revalorisation est insuffisante ; il y a donc lieu de

- pousser au maximum l'automatisation,
- tenter de redonner une certaine globalité aux tâches,
- compenser les mauvaises conditions de travail par une réduction relative de la durée hebdomadaire du travail.

Les deux premières réformes sont en cours ; la globalisation de tâches semble avoir un certain succès en Suède, moins en France. La troisième n'est pas réellement engagée. C'est une retraite à 60 ans à plein tarif qui doit être accordée à tout travailleur ayant accompli vingt années de travail manuel.

Dans ce domaine d'ailleurs, le scénario n'implique pas une généralisation de la retraite totale à 60 ans. Ce serait gâcher d'importantes forces. Mieux vaut ménager un départ progressif dès 55 ans et faciliter pour certains, le passage d'un travail de force devenu trop lourd à un travail moins fatigant. Ces travailleurs expérimentés sont souvent précieux par le soin, l'exactitude qu'ils apportent dans leurs tâches. Par contre, les retraites avec travail complémentaire devraient être proscrites.

Quant au dernier cas (tâches salissantes ou jugées dégradantes), les solutions sont moins évidentes.

Il y a bien sûr les fuites en avant technico-utopiques (56) :

- installation de bandes passantes transportant les ordures au bout de chaque rue dans des collecteurs géants sur camions (57) ;
- gardiens d'immeubles et habitants de pavillons versant eux-mêmes leurs ordures dans la benne ;
- enlèvement des ordures, considéré comme partie intégrante du service national (au même titre que le travail d'aide soignant ou l'assistance aux personnes âgées...) ;
- tour de rôle de tous les occupants d'un quartier (idem).

(56) Dans la même optique, Michel BOSQUET imaginait que chacun passe une partie de sa vie à construire sa maison, son véhicule dans des ateliers collectifs de création et de production libre. (« Le coup de foudre du 4 septembre », *Le Nouvel Observateur* du 8-14 septembre 1975, n° 585.)

(57) Toutefois ces procédés d'automatisation sont possibles. Ainsi un procédé SITA de collecte automatique avec compactage qui donne un coût de 30 F par tonne d'ordures. De même à GRENOBLE-ECHIROLLES, les déchets sont aspirés à 100 km/h dans des canalisations mises en dépression par un groupe moto-dépresseur, puis compactés. Le système serait rentable à partir de 30 logements par conduits de chute.

Solutions séduisantes, très « chinoises », souhaitables sans doute, envisageables localement ou ponctuellement mais pas généralisables si ce n'est peut-être en service national ou hospitalier ; « un peu » de chacune de ces solutions originales doit être associé aux mesures suivantes dont la « plausibilité » et l'efficacité sont plus grandes :

- diminution des déchets : elle résulterait du consignage, de la lutte contre le super-emballage et les récipients en matière plastique non dégradable ;
- tri des déchets à *domicile* entre déchets organiques ordinaires, verrerie, papiers-cartons, métal et matières plastiques ;
- stockage temporaire dans les immeubles ou groupes de pavillons des déchets récupérables ;
- incinération domestique des déchets organiques ou par immeuble ou par ensemble immobilier ;
- nationalisation générale du service de collecte des ordures (58), fixation de hauts salaires, et réduction très forte de la durée du travail pour les éboueurs et autres employés de l'hygiène publique ;
- renforcement de la réglementation, de la surveillance et des pénalités encourues pour non-respect de l'environnement et pour épandage sauvage des déchets.

Bref, toute une série de mesures ponctuelles qui pourraient concourir à un remplacement quasi total du travail immigré par un service national.

(58) Actuellement municipalisé.

Analyse détaillée du commerce extérieur français

L'analyse suivante sera menée en référence au tableau suivant, par sections.

(Milliers de francs)

Sections	Code	Importations	Exportations	Solde
Animaux vivants. Produits du règne animal	01	7 241 644	9 230 577	+ 1 988 933
Produits du règne végétal	02	10 069 690	16 291 671	+ 6 221 981
Corps gras. Cires	03	3 317 102	1 488 836	— 1 828 266
Produits des industries alimentaires. Boissons. Tabacs	04	8 423 669	11 792 256	+ 3 368 587
Produits minéraux	05	63 381 644	7 794 289	— 55 587 355
Produits chimiques	06	18 093 632	21 457 346	+ 3 363 714
Matières plastiques. Caoutchouc .	07	9 370 299	11 061 606	+ 1 691 307
Peaux, pelleteries, cuirs et ouvrages	08	2 208 603	2 327 180	+ 118 577
Bois, liège, vannerie	09	4 180 663	2 138 947	— 2 041 716
Papiers et applications	10	9 426 462	5 411 091	— 4 015 371
Matières textiles et ouvrages	11	16 033 337	17 000 127	+ 966 790
Chaussures, chapeaux	12	1 191 384	1 693 518	+ 502 133
Pierre. Céramique. Verre	13	3 711 010	3 788 482	+ 77 472
Perles, pierres, gemmes, et monnaies, métaux précieux	14	6 002 660	4 660 791	— 1 341 864
Métaux communs et ouvrages ..	15	29 430 687	32 262 802	+ 2 832 114
Machines et appareils mécaniques et électriques	16	35 824 503	36 949 457	+ 1 129 954
Matériel de transport	17	16 038 455	27 108 090	+ 11 069 635
Musique. Photo. Horlogerie	18	6 665 501	4 909 096	— 1 756 405
Armes et munitions	19	228 948	98 549	— 130 399
Articles divers	20	3 505 929	2 634 094	— 871 835
Objets d'art	21	279 428	473 382	+ 193 954

Source : Annuaire Statistique des Douanes.

■ Animaux vivants. Produits du règne animal - 01 -

Structure du solde de la section

Animaux vivants	+ 771 354
Viandes et abats	— 1 398 144
Poissons crustacés	— 970 955
Laits, produits laitiers	+ 3 852 321
Autres produits animaux	— 265 643
Total (milliers de francs)	+ 1 988 933

L'excédent obtenu sur *animaux vivants* et *produits du règne animal* est très hétérogène ; un très fort excédent sur les exportations de bovins est à moitié compensé par des importations de porcins et d'équidés ; par contre, la France est déficitaire sur les viandes et abats ; le déficit tient principalement aux importations de viandes de porc et de moutons non compensées par les échanges de bovins : un déséquilibre structurel fait que la France exporte autant d'avants c'est-à-dire de viandes à bouillir... qu'elle importe de viandes à biftecks.

Déficit aussi sur les *poissons*, *crustacés*, *mollusques* avec un solde négatif de 320 millions de F pour saumons et crustacés, et de 102 millions pour les escargots...

Puis vient l'excédent *laitier* lié à la protection tarifaire du Marché Commun comportant deux postes différents : un excédent lait et crèmes qui n'existe effectivement que par la vertu de la protection tarifaire et un excédent fromage qui correspond à une spécificité française.

■ Produits du règne végétal - 02 -

Structure du solde de la section

Plants vivants	— 150 092
Légumes alimentaires	— 848 134
Fruits comestibles	— 1 549 583
Café, thé, épices	— 1 824 178
Céréales	+ 10 269 947
Produits minoterie	+ 1 752 562
Oléagineux (50 % arachide, 50 % soja)	— 1 328 664
Matières à tanner, teindre	— 48 836
Matières à tisser	— 50 641
Total (milliers de francs)	+ 6 221 981

L'excédent est dû au poste *céréales* (blé : 50 %, orge : 25 %, maïs : 25 %). La France est importatrice nette de riz. Corrélativement, le poste *minoterie* est excédentaire, particulièrement par la farine.

Cet excédent est réduit par des importations de *légumes* et en particulier de haricots — pourtant fertiles dans le Midi — et de tomates (401 millions F) avec la même remarque...

Autre poste déficitaire, celui des *fruits* avec pour l'essentiel agrumes et bananes alors que la France est excédentaire sur les pommes et poires. Les importations inévitables de *café*, *thé*, *épices*, viennent aussi réduire l'excédent *céréales* ainsi que les *oléagineux*.

■ Corps gras. Cires - 03 -

Le déficit de la section 03 provient de l'huile d'arachide (Sénégal), de tournesol (URSS), des acides gras industriels (Benelux-RFA), de l'huile de ricin destinée aux fibres synthétiques (Brésil à 100 %) et de l'huile d'olive (Italie-Espagne). La France est exportatrice nette d'huile de colza.

■ Produits des industries alimentaires. Boissons. Tabacs - 04 -

Structure du solde de la section

Préparations de viandes et abats	— 213 186
Sucres et sucreries	+ 1 628 699
Cacao et préparations	— 895 335
Préparations à base de céréales	— 69 641
Préparations de légumes	+ 231 142
Préparations alimentaires diverses	+ 128 543
Boissons, vinaigres	+ 3 963 201
Résidus, déchets alimentaires	— 1 054 976
Tabacs	— 349 861
Total (milliers de francs)	3 368 587

Le solde positif de cette section repose d'abord sur le *sucre et les sucreries* et particulièrement le sucre de betteraves exportés vers l'Italie (30 %) et sur les *boissons*, particulièrement les vins dont, en tête « champagne » et bordeaux. La France est importatrice nette de bière.

Le déficit des *produits à base de céréales* tient à la biscuiterie fournie essentiellement par le Benelux. La France est importatrice nette de tomates en conserves.

Le poste de *résidus* est important, car il reflète notre dépendance en tourteaux de soja (— 1 540 MF) dont 71 % viennent des Etats-Unis.

■ Produits minéraux - 05 -

Structure du solde de la section

Sel, soufres, plâtres	— 1 589 349
Minerais métalliques	— 2 436 229
Combustibles minéraux solides	— 51 561 777
Total (milliers de francs)	— 55 587 355

Le solde négatif est la somme de trois déficits : celui des *sels, soufres et plâtres* tient pour l'essentiel aux phosphates de calcium (Maroc : 45 % ; Togo : 30 %) mais aussi à l'amiante (Canada et URSS) ; le second provient des *minerais métalliques* avec, en tête, les fers suédois et mauritaniens, puis les zincs canadiens et péruviens et les manganèses du Gabon et d'Afrique du Sud ; enfin s'ajoute évidemment le déficit pétrolier hypertrophié en 1974. Mais la France importe aussi pour 3 milliards de francs de houille et d'antracite de l'Allemagne de l'Ouest, de Pologne et des Etats-Unis.

■ Produits chimiques - 06 -

Le solde positif de cette section tient à trois postes :

- les *produits chimiques inorganiques* où l'excédent français porte sur les produits divers : l'oxyde d'aluminium, l'hydroxyde et les carbonates de sodium ;
- les *produits de parfumerie*, dont les principaux clients sont dans l'ordre la RFA, les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne ;
- ensuite les *produits pharmaceutiques*.

Structure du solde de la section

Produits chimiques inorganiques	+ 1 079 565
Produits chimiques organiques	— 890 535
Produits pharmaceutiques	+ 1 687 686
	— 339 143
Extraits tannants, tinctoriaux	+ 16 096
Huiles essentielles, parfumerie, toilette	+ 1 564 521
Savons, produits d'entretien	— 105 617
Matières albuminoïdes, colles	+ 284 923
Poudres explosifs	+ 51 300
Produits photo et cinéma	— 71 465
Produits divers chimie	+ 86 375
Total (milliers de francs)	+ 3 363 714

Déficit sur les *produits de la chimie organique* qui tient, pour l'essentiel, aux hydrocarbures, en particulier des cyclo-hexanes (USA, GB), des benzènes (GB, Benelux), des toluènes et styrènes, etc. (?).

On remarquera que le déficit sur *engrais* ne comprend pas les phosphates et superphosphates classés au chapitre précédent. A noter un excédent sur les pigments au titane, un déficit sur les peintures vernis (Benelux + RFA : 74 ‰). La France est exportatrice nette de pellicules non imprimées, mais importatrice nette de plaques et de films-plans : politique « intérieure » due à la multinationale Kodak.

■ Matières plastiques. Caoutchouc - 07 -

Structure du solde de la section

Plastiques artificiels et ouvrages	— 73 709
Caoutchouc naturel ou synthétique et ouvrages	+ 1 765 016
Total (milliers de francs)	+ 1 691 307

Le solde positif de cette section est dû au poste *caoutchouc*, et particulièrement à l'excédent de 1,3 milliard sur *pneumatiques* (60 ‰ en RFA). Le déficit des plastiques artificiels tient surtout aux produits dits de condensation et aux polyéthylènes. Déficit aussi sur le latex importé de Malaisie (55 ‰).

■ Peaux, pelleteries, cuirs et ouvrages - 08 -

Structure du solde de la section

Peaux et cuirs	— 58 223
Ouvrages en cuir et peau	+ 263 260
Pelleteries et fourrures	— 86 460
Total (milliers de francs)	+ 118 577

Le léger excédent sur la section 08 comporte un déficit léger sur *cuirs et peaux* avec excédent sur peaux d'ovins tannés et déficit sur peaux brutes de tous animaux (Australie, Nouvelle-Zélande 55 %); excédent léger sur les *ouvrages* avec les vêtements en cuir (215 millions) et articles de voyage (126 millions), enfin déficit sur les *pelletteries*.

■ Bois. Liège. Vannerie - 09 -

Structure du solde de la section

Bois, charbons, ouvrages	— 1 814 584
Liège et ouvrages	— 147 600
Vannerie	— 79 532
Total (milliers de francs)	— 2 041 716

Le déficit tient essentiellement aux *bois*, et particulièrement aux bois sciés longitudinalement importés de Scandinavie (35 %), d'URSS (10 %), secondairement (— 731 millions) aux bois bruts d'Afrique Noire.

Le déficit du poste *liège* tient aux bouchons, venant pour l'essentiel du Portugal (70 %).

■ Papiers et applications - 10 -

Structure du solde de la section

Matières pour la fabrication du papier	— 2 167 051
Papiers, cartons et ouvrages	— 1 559 424
Articles de librairie	— 288 896
Total (milliers de francs)	— 4 015 371

Le plus gros déficit de cette section vient de la pâte à papier importée de Suède (40 %), du Canada (19 %) et des Etats-Unis (14 %).

L'autre déficit porte autant sur les papiers ordinaires en rouleaux et feuilles, en particulier le papier « journal » (pour moitié : 500 millions), que sur les papiers « couchés » imprégnés. Le déficit sur articles de librairie tient moins aux livres qu'aux images et gravures (RFA, 54 %).

■ Matières textiles et ouvrages - 11 -

Le solde légèrement positif de cette section tient à plusieurs mouvements nets en sens contraires. D'abord un déficit sur le *coton* importé d'URSS (25 %), des Etats-Unis (19,5 %), compensé par un excédent sur le vêtement pour lequel nos principaux clients sont les pays de la CEE.

Par ailleurs, des déficits sur les autres *fibres*, par exemple le jute (Bangla-Desh : 53 %, Siam : 26 %), le sisal (Brésil : 32 %, l'Angola : 24 %) et sur les *tapis*, particulièrement à points noués (Iran : 49 %) et autres tapis venant du Benelux (78 %). L'excédent léger sur la *laine* est dû à un double mouvement : importation de laines brutes et

exportations de laines lavées, peignées, cardées. Le solde négligeable de la *bonneterie* provient de deux mouvements importants en sens opposés, qui ne s'expliquent pas par des raisons techniques.

Structure du solde de la section

Soie	— 88 106
Textiles synthétiques continus	+ 330 684
Filés métalliques	+ 21 447
Laines, poils, crins	+ 226 233
Lin et ramie	+ 214 381
Coton	— 1 549 442
Textiles synthétiques discontinus	+ 681 159
Autres fibres végétales	— 429 853
Tapis, velours, ruban	— 558 693
Ouates, cordages	+ 67 730
Bonneterie	+ 32 992
Vêtements et accessoires en tissus	+ 2 058 987
Autres articles confectionnés	41 853
Friperie, chiffons	— 92 580
Total (milliers de francs)	+ 966 790

En ce qui concerne les *vêtements*, le solde légèrement positif provient d'abord des exportations de vêtements de dessus pour femmes et fillettes, en particulier vers le Benelux (robes : 22 %, jupes : 22 %, chemisiers : 18 %, pantalons : 11 %) et la RFA (robes : 20 %, jupes : 36 %, chemisiers : 38 %, pantalons laine : 50 %, pantalons en fibres : 38,5 %).

A noter les importations nettes de manteaux de laine du Benelux (21 %) et de RFA (17 %), ainsi que de chemises pour hommes (RFA : 11 %, Benelux : 13,5 %, Malaisie : 14 %). Mais solde positif aussi sur vêtements de dessous féminins, châles, foulards, etc., cravates (jusqu'à 23 %). Pour les *autres articles*, la France est importatrice nette de linge de lit et de toilette (Benelux : 37 % et 64 %), exportatrice nette de vitrages et de tentes de camping.

■ Chaussures. Chapeaux - 12 -

Structure du solde de la section

Chaussures	+ 517 664
Parapluies, cannes	— 29 418
Coiffures, chapeaux	+ 29 695
Plumes, duvets	— 15 808
Total (milliers de francs)	502 133

Le solde positif de la section 12 est dû pour l'essentiel aux *chaussures*. A distinguer un solde très positif (+ 300 000) sur les chaussures en matière plastique ou caoutchouc, exportées vers nos partenaires traditionnels de la CEE, et un solde un peu plus faible (+ 247 000) sur les chaussures à semelle de cuir et dessus variables. Dans ce secteur il faut remarquer que la France est exportatrice nette de chaussures « sport » tout cuir ou semelle cuir, de chaussures à dessus cuir avec semelle intérieure pour hommes (clients usuels du Benelux, de la RFA...) mais importatrice nette pour les chaussures de femmes avec pour principal fournisseur l'Italie.

■ Pierre. Céramique. Verre - 13 -

Structure du solde de la section

Ouvrages en pierre, plâtre, ciment	— 191 924
Produits céramiques	— 648 646
Verres et ouvrages en verre	+ 918 042
Total (milliers de francs)	77 472

Le déficit sur *ouvrages en pierre, plâtre, ciment* tient surtout aux ouvrages en marbre italien, aux ardoises espagnoles, aux meules allemandes belges, et hollandaises ; mais la France est exportatrice nette d'abrasif. Le déficit sur *ouvrages en céramique* tient essentiellement aux carreaux et pavés en grès allemand et italien et aux carreaux et pavés en faïence italienne. Déficit aussi sur la vaisselle de porcelaine allemande et les statuettes, ornements italiens et asiatiques. Excédent sur le *verre* grâce aux exportations vers le Benelux, la Grande-Bretagne, l'Italie.

■ Perles, pierres, gemmes. Monnaies. Métaux précieux, Bijouterie - 14 -

Pour cette section évidemment déficitaire, nos principaux fournisseurs sont le Benelux, la Suisse, la Grande-Bretagne, mais aussi l'Inde et Dubai et, pour les monnaies, les Etats-Unis (89 %).

■ Métaux communs et ouvrages - 15 -

Structure du solde de la section

Fer, fonte, acier	+ 8 502 963
Cuivre	— 3 878 606
Nickel	— 333 492
Aluminium	— 181 239
Magnésium, béryllium	— 4 964
Plomb	— 100 683
Zinc	— 280 217
Etain	— 478 694
Autres métaux	— 161 233
Outillages, coutellerie	— 136 972
Ouvrages divers	— 114 749
Total (milliers de francs)	+ 2 832 114

L'excédent sur les *métaux* ne tient évidemment qu'aux exportations de fer, fonte, acier, « fer » de lance des exportations françaises, très réparties dans le monde ; mais les échanges sont déficitaires vis-à-vis de l'Allemagne.

Les autres postes sont tous évidemment déficitaires, mais ce ne sont pas toujours ni même souvent les pays neufs producteurs initiaux, qui sont les fournisseurs de la France. Ainsi le principal fournisseur de cuivre est le Benelux (32 %) ; pour le nickel

c'est la Grande-Bretagne (27 %) puis le Canada (21 %) ; pour le plomb c'est encore le Benelux (42 %), comme pour le zinc (32 %) ; l'étain par contre vient d'abord de Malaisie (48 %).

Il n'a pas été possible de ventiler par produits et pays le chapitre *outillages, coutellerie*, faisant lui aussi l'objet de doubles échanges. Par contre, dans les *ouvrages divers*, le déficit provient des ferrures pour bâtiment (RFA : 60 %), pour meubles (RFA : 55 %), pour divers « articles » (RFA : 57 %), de statuettes et objets d'ornementation en métaux (Italie : 63 %) et des lampes diverses pour éclairage (RFA : 35 %, Italie : 34 %).

■ Machines, appareils mécaniques et électriques - 16 -

Structure du solde de la section

1) Machines et appareils mécaniques dont :	— 1 329 438
• machines à vapeur, moteurs...	— 456 158
• pompes, conditionnement air	+ 940 137
• fours (non électriques), brûleurs	+ 171 258
• appareils pour froid, machines à laver, centrifugeuses, pulvérisateurs, machines à jet...	— 594 260
• lavage, manutention, terrassement	+ 1 747 774
• machines agricoles	— 391 292
• machines pour industrie alimentaire	— 26 719
• machines pour industrie papier imprimerie	— 698 684
• machines pour industrie textile	+ 1 047 541
• convertisseurs, laminoirs	— 105 889
• machines pour travail métaux	+ 1 133 750
• machines pour travail pierre	— 19 440
• machines pour travail bois et plastique	— 123 082
• pièces détachées, machines-outils à moteur, appareils à sondage	— 230 441
• machines de bureau, ordinateurs	— 1 282 875
• machines à trier, cribler	+ 148 173
• robinetterie	+ 385 183
• divers	— 206 292
2) Machines et appareils électriques dont :	+ 2 454 892
• générateurs électro-aimants	+ 907 665
• piles - accus	+ 186 740
• machines-outils électromagnétiques	— 232 414
• appareils domestiques (tondeuses, rasoirs, éclairage, lampes, chauffage) + fours domestiques et industriels	+ 486 337
• appareils radio-téléphone signalisation	+ 46 502
• condensateurs, lampes, tubes, fils, câbles, isolateurs, ...	+ 1 223 864
Total (milliers de francs)	+ 1 129 954

L'excédent de la section 16 résulte d'un déficit sur les machines et appareils mécaniques et d'un excédent plus fort sur les appareils électriques.

1) En ce qui concerne le premier poste (*machines à vapeur, moteurs*), la France est exportatrice nette de chaudières de machines à vapeur d'eau mais importatrice nette de moteurs à explosion ou combustion, pour lesquels la RFA est à la fois premier fournisseur et client devant l'Italie et les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. On notera en particulier le déficit sur turbo-réacteurs et autres propulseurs fournis à 80 % par les Etats-Unis (— 800 000 avec pièces détachées).

En ce qui concerne les *pompes et machines à conditionnement d'air*, les principaux postes excédentaires concernent les moto-compresseurs, en particulier frigorifiques mais l'excédent est fait d'une multitude de petits excédents avec échanges très intenses dans les

deux sens. Les clients sont toujours les mêmes : RFA, Grande-Bretagne, rejoints, pour ces articles, par quelques pays neufs ou pauvres d'Europe (Grèce, Espagne, Yougoslavie, Brésil...). Excédent aussi sur les groupes pour le conditionnement d'air et les appareils de ventilation mais là encore, avec des échanges importants dans chaque sens sur les mêmes produits.

Excédent aussi sur les *fours industriels* et de laboratoires *non électriques*, en particulier fours de boulangerie-pâtisserie, mais déficit sur fours à métaux.

Le commerce déficitaire des *appareils de réfrigération* est essentiellement effectué avec l'Italie. Le commerce des laminoirs autres qu'à métaux (textile, papier) est équilibré à faible niveau (30 millions de francs). La France est exportatrice nette d'appareils pour le traitement des matières par changement de température, particulièrement des échangeurs de température et des chauffe-eau et chauffe-bains.

Le commerce des centrifugeuses, appareils à filtration et épuration, est équilibré (400 millions dans un sens et l'autre). Clients : Afrique du Nord, Benelux ; fournisseurs : RFA, Grande-Bretagne, Etats-Unis.

Déficit surtout face à l'Allemagne sur les lave-vaisselles et les machines à étiqueter, capsuler, emballer.

Poste exceptionnel pour la France : les *machines textiles*. L'excédent provient en particulier des machines à filer, autres peigneuses et cardeuses (où, fait notable, les Etats-Unis sont les premiers et importants clients), mais aussi des machines à tisser et tricoter, des métiers jacquard. Ces excédents — importants — comblent, et au-delà, les déficits sur machines à laver le linge allemandes (42 %) et italiennes (41 %), et les petites machines à coudre allemandes.

Avec les *machines outils* (pour le travail des métaux), on aborde le grand poste du déficit vis-à-vis de l'Allemagne sans pour autant que ce déficit soit clairement localisé : c'est qu'il est fait d'une multitude de petits déficits. Le point important est que la RFA est « le » grand fournisseur se taillant dans la plupart des cas une place supérieure à 50 % des importations françaises. A noter que la balance française est excédentaire sur les tours et les fraiseuses et, point positif, que les exportations françaises, même si elles sont minoritaires, sont très réparties, ce qui est un atout en cas de crise et explique sans doute la relative bonne tenue de ce poste en 1975.

Déficit sur les machines pneumatiques, à moteurs autres qu'électriques, en particulier les outils à moteur pour emploi à main importés essentiellement de la RFA (42 %) et des Etats-Unis (25 %), de Suède, du Japon ; mais déficit logique aussi sur les pièces détachées, allant sur l'ensemble des machines-outils de la rubrique puisqu'il y a déficit sur les machines elles-mêmes. Petit excédent sur les machines à gaz pour la soudure ou la trempe dont les exportations encore une fois sont très réparties. Léger déficit sur les appareils à pulvériser, disperser, etc.

En ce qui concerne les *appareils de levage et manutention*, l'excédent porte d'abord sur les appareils de levage et chargement, sur les grues d'abord, sur l'ensemble des appareils de levage ensuite ; chaque fois, les clients sont l'Italie, l'Algérie, le Benelux et les fournisseurs quasi monopolisateurs : la RFA et les Etats-Unis. Pour l'essentiel, l'excédent de ce poste tient aux engins de terrassement (+ 1 435 MF), en particulier les pelles et excavatrices sur chenilles et roues, les bulldozers, angledozer (matériels de sondage et de forage), et pièces détachées correspondantes. Quant aux « monopsones » (1) allemand et américain, remarque identique.

Le déficit sur les *machines agricoles* tient un peu aux machines pour le travail du sol et les rouleaux pour pelouse, mais beaucoup plus pour les machines pour récolte et battage, en particulier les moissonneuses-batteuses allemandes, et belges. La France est exportatrice nette de pressoirs, de foudroirs (2).

Petit déficit sur les *machines pour l'industrie alimentaire* tenant en particulier aux machines pour le travail de la viande. Déficit important sur les machines pour l'industrie du papier et l'imprimerie pour presque toutes les machines, mais en particulier pour les massicots, les machines à composer, les rotatives.

La France a un commerce très déficitaire sur les *machines de bureau* ; les machines à écrire d'abord (— 281 000) allemandes et néerlandaises, les machines à calculer électroniques imprimantes ou non, japonaises et italiennes, ou venant de Singapour, mais aussi, de manière lancinante, d'Allemagne et des Etats-Unis. Elle est aussi exportatrice nette de machines comptables à écrire du Benelux et d'Allemagne.

(1) Monopsonne : marché caractérisé par la présence d'un seul acheteur et une multitude de vendeurs.

(2) Il faut tenir compte aussi de l'exportation de machines usagées.

La balance est curieusement excédentaire pour les « ensembles intégrés et traitement de l'information » (ordinateurs) entièrement montés qu'elle exporte vers la CEE et même les Etats-Unis. Le déficit est proche d'un milliard sur les machines montées en France, à l'aide de pièces (unités centrales et périphériques) dont les Etats-Unis sont le principal fournisseur.

Le commerce de ces machines présente ensuite deux postes excédentaires : d'abord sur les *machines à trier, cribler, travailler* les matières minérales exportées plutôt vers des pays « neufs » ou « pauvres » d'Europe (Grèce, Mexique, Algérie), ainsi que sur les pièces relatives à ces machines. Le commerce est déficitaire sur les appareils de vente automatique, les machines à injecter, extruder, mouler (caoutchouc et matières plastiques) et ses principaux fournisseurs sont l'Allemagne et l'Italie. Dans la même sous-rubrique est inclus le commerce excédentaire de châssis de fonderie et moulages.

Avant-dernier excédent : la *robinetterie*. Les ventes françaises de robinetterie non automatique en cuivre, fer, fonte, acier inoxydable ou non, excèdent les achats : les pays de l'Est constituent un débouché important de 20 % à 30 % selon les produits. Par contre, le commerce est déficitaire — et c'est significatif — pour la robinetterie automatique et le fournisseur principal est la RFA (39 %) devant les Etats-Unis (25 %). Il y a, dans ces articles, des produits de haute technicité (ultra-vide, etc.).

Le déficit de la dernière rubrique concerne des roulements à bille (importations allemandes : 30 % ; américaines : 10 %), à aiguilles (RFA : 85 %), à rouleaux (RFA : 22 % ; Etats-Unis : 28 %), à galets (RFA : 45 % ; Italie : 26 %) ; pour ces derniers la France équilibre presque son commerce. Le déficit est dû aussi aux arbres et vilebrequins en particulier « autres » que pour véhicules automobiles (RFA : 55 %), aux engrenages (RFA : 61 %), réducteurs multiplicateurs, variateurs de vitesse (RFA : 48 %).

Bref, pour toute cette rubrique mécanique, sauf accident, c'est l'Allemagne avec laquelle la France réalise — si l'on peut dire — l'essentiel de son déficit, et derrière elle les Etats-Unis, mais bien souvent aussi l'Italie.

2) Elle a par contre un excédent global sur les machines et appareils électroniques dont voici le détail.

Commerce extérieur déficitaire, en ce qui concerne les appareils de radio, téléphone, télévision.

Les postes expliquant ce déficit sont principalement les récepteurs de radio portatifs, les téléviseurs « couleur » fixes, les téléviseurs « noir et blanc » portatifs. Les principaux fournisseurs de postes de radio portatifs sont Singapour et le Japon ; pour les téléviseurs, le Benelux et l'Italie.

Par contre, le commerce extérieur français est excédentaire pour les appareillages de radar, de radio-guidage, en particulier les matériels militaires. Ses clients sont divers : Grande-Bretagne, mais surtout pays neufs.

La France est par ailleurs exportatrice nette d'appareils de signalisation électrique divers, mais importatrice nette de condensateurs électriques en particulier en provenance de la RFA et d'Italie. Elle a surtout une balance fortement excédentaire sur les appareillages divers pour circuits électriques en particulier disjoncteurs, contacteurs, connecteurs ; ses exportations de ces articles sont très dispersées. Elle a une balance négative sur les résistances non chauffantes et les circuits imprimés (RFA et Japon) et sur les lampes et tubes électriques (Pays-Bas, Italie). Exportatrice nette de tubes cathodiques pour la télévision en couleur (Benelux), de transistors (RFA, Benelux). Gros déficit sur les circuits intégrés dits « monolithiques », avec les Etats-Unis en particulier, comme pour les circuits intégrés dits « hybrides ». Sa balance commerciale est positive sur les fils et câbles électriques (RFA, Benelux, mais forte dispersion). Elle importe aussi « diverses » machines électriques non citées jusqu'ici et toujours majoritairement des Etats-Unis (45 % à 70 % du total : générateurs industriels, étalons de tension, etc.). Balance excédentaire enfin pour les isolateurs en verre et céramique.

■ Matériel de transport - 17 -

Cette section correspondant aux véhicules est l'un des « fers de lance » du commerce extérieur français. La France est exportatrice nette — et fortement — de *véhicules* et *matériels pour voies ferrées* et surtout de locomotives électriques (+ 295 millions), d'automotrices (+ 114 millions), de wagons de voyageurs et plus encore de wagons

de marchandises (+ 312 millions) ainsi que de cadre et conteneurs. Ces articles sont exportés selon leurs plans d'équipement, vers tel ou tel pays neuf ou quasi sous-développés (Corée du Sud, Siam, Birmanie pour les locomotives en 1974) mais aussi vers l'Espagne et l'Algérie (wagons de voyageurs) et l'Europe (wagons de marchandises).

Structure du solde de la section

Véhicules et matériel pour voies ferrées	+ 1 172 294
Véhicules automobiles	+ 10 784 337
Navigation aérienne	— 92 026
Navigation maritime	— 794 970
Total (milliers de francs)	+ 11 069 635

Exportatrice nette, aussi, de boggies, bissels, essieux, etc. Le poste « roi » est le poste des *véhicules automobiles*, mais il « commence » par un déficit sur les tracteurs où Etats-Unis, RFA, Benelux, Italie sont les fournisseurs principaux (« microtracteurs » américains), avec un très large excédent ensuite sur les autocars et autobus exportés, en 1974 par exemple en Pologne, Nigeria, Algérie, mais importés aussi de RFA (60%). Vient alors l'excédent principal sur les voitures automobiles destinées au transport de personnes, commerce avant tout européen, tandis que les exportations de camions sont plutôt destinées au gré des contrats à divers pays neufs. Mais la France importe aussi beaucoup de camions d'Allemagne.

Corrélativement, la balance des pièces détachées en vue de montage extérieur est aussi largement excédentaire comme les balances ayant trait aux diverses pièces (roues, suspension, direction, etc.). La France est importatrice nette de motocycles de plus de 50 cm³ (Japon, RFA) mais exportatrice nette de vélocipèdes (Etats-Unis, Benelux). Elle importe aussi, en net, les remorques, semi-remorques et caravanes (Yougoslavie, Benelux).

Quant au poste de *navigation aérienne*, la France a une balance largement positive sur les hélicoptères (Etats-Unis mais aussi, en 1974, Irak, Koweït, Indonésie, Zaïre...), et aussi sur les avions en général (aérodynes dans le langage douanier) qu'elle vend aux Etats-Unis (60%), en Italie... (armes non comprises). Mais elle importe aussi beaucoup d'aérodynes des Etats-Unis. De même si sa balance est déficitaire sur les voilures, empennages, fuselages, elle est excédentaire sur autres pièces détachées (se rappeler le déficit sur moteurs).

Enfin, fort déficit sur les *véhicules marins*, en particulier les « bateaux-citernes » (Grande-Bretagne où la France en vend aussi... et surtout Japon : 63%), mais aussi chalutiers et « autres bateaux » (Japon : 50 %, Canada : 20 %). Sa balance est légèrement excédentaire pour les bateaux de plaisance.

■ Musique. Photo. Horlogerie - 18 -

Structure du solde de la section

Optique, photo, cinéma	— 1 405 615
Horlogerie	+ 192 282
Musique	— 543 072
Total (milliers de francs)	— 1 756 405

Fort déficit sur l'ensemble de cette section.

Principal composant déficitaire : les appareils d'*optique, photo, cinéma*. L'excédent sur la lunetterie est largement compensé par un déficit sur les appareils photos de

toute nature (RFA, Japon, Hong-Kong), sur les appareils de cinéma (vue et son), de projection, d'agrandissement (Japon, Etats-Unis, RFA). Importations massives d'appareils de photocopie à système optique (Pays-Bas) ou à contact (RFA) ; sa balance est juste équilibrée pour les instruments et appareils scientifiques mais fortement négative, dans cet ensemble, pour tous les instruments médicaux ou paramédicaux (appareils de dentisterie, stimulateurs cardiaques...). Déficit aussi sur les thermostats importés de RFA et d'Italie, les oscillographes et oscilloscopes (Pays-Bas, Etats-Unis) mais excédents sur les compteurs d'eau et de gaz. Fort excédent sur les appareils pour la météo, la géophysique.

Le poste « horlogerie » est excédentaire tant pour montres que réveils, horloges de commutation.

Déficit enfin sur les instruments de *musique* : en 1973, la France a importé 53 millions de pianos droits... Surtout sa balance a été déficitaire de 118 millions sur les électrophones, tourne-disques, etc. (RFA, Benelux). Déficit aussi sur les appareils divers de reproduction du son, les bandes magnétiques, les disques et tambours « vierges » (RFA, Pays-Bas, Japon, Etats-Unis) mais balance positive sur les disques enregistrés (Benelux, Suisse).

■ Articles divers - 20 -

Structure du solde de la section

Meubles, mobilier médical	— 1 228 903
Matières diverses, ivoire, ouvrages	+ 3 006
Brosserie, pinceaux	+ 33 349
Jeux, jouets, sports	— 58 430
Divers	+ 374 143
Total (milliers de francs)	— 871 835

Les autres postes de la balance des paiements courants

Les échanges commerciaux ne sont en effet pas les seuls que la France pratique avec l'étranger. D'autres échanges, d'autres flux monétaires interviennent qui se retrouvent au niveau de la balance des paiements et, en particulier, de la balance des paiements courants.

Balance des paiements 1974

(Millions de francs)

■ BIENS ET SERVICES	
A - Marchandises	
• Commerce FOB FOB	— 20 816
• Courtage	+ 2 078
	<hr/>
• Total marchandise	— 18 738
B - Services	
• non gouvernementaux	+ 2 280
• gouvernementaux	— 697
	<hr/>
	+ 1 583
<hr/>	
■ DONS ET AUTRES TRANSACTIONS UNILATERALES	
• Secteur privé	— 6 758
• Secteur public	— 4 839
<hr/>	
■ SOLDE DES TRANSACTIONS COURANTES	
	— 28 752

Source : Finances Informations - 9.75.1.

■ Biens et services

L'année 1974 est évidemment exceptionnelle en raison de la croissance fantastique de la facture pétrolière ; on voit toutefois que les autres postes de la balance des paiements courants auraient plutôt tendance à creuser le déficit.

Parmi les services — dont la balance propre est quelquefois dénommée balance des invisibles —, on distingue les transports, les voyages, les « revenus de facteurs » (revenus du travail), et les services dits gouvernementaux.

— La balance « transports » est déficitaire : déficit sur les transports maritimes (— 3 989 millions de francs), excédent sur les transports routiers, ferrés, aériens (+ 1 889 millions de francs).

	Hydro-carbures	Céréales	Autres pondéreux	Marchandises diverses	Total
Commerce extérieur maritime de la France (millions de F)	2 750	231	798	5 761	9 661
Commerce extérieur sur pavillon français (millions de F)	1 428	66	235	2 255	4 036
Taux de couverture (%) par le pavillon français (*)	52	29,5	29,5	39	42

(*) et non de l'Armement. On néglige le transport sur navires affrétés.

Le taux de couverture du pavillon permet d'apprécier d'une certaine façon la faiblesse de la France en matière de fret maritime. Une autre comptabilisation permet de l'apprécier. Il s'agit de la balance de frets et passages.

Balance des frets et passages - toutes zones - 1972

(Millions de francs)

Dépenses :		Recettes :	
Frets payés aux navires étrangers relevant de l'armement étranger sur les importations transitant par un port français	3 548,0	Frets payés aux navires relevant de l'armement français sur les exportations à partir d'un port français	1 102,5
Comptes d'échange de produits pétroliers	402,2	Comptes d'échange de produits pétroliers	402,2
Dépenses relatives à l'affrètement de navires étrangers .	393,6	Frets relatifs à l'importation de pétrole brut pour transit et processing	57,4
		Trafic tiers	1 371,7
	<u>4 343,8</u>		<u>2 933,8</u>
Solde des Dépenses et Recettes		— 1 410,0	
Fret sur importations transitant par un port étranger (*)		— 710,9	
Solde transport de marchandises		— 2 120,9	
Transport de passagers (**) par les navires relevant de l'armement français		+ 238,3	
Transports de voitures accompagnées		+ 19,9	
Solde de la balance des frets et passages		— 1 862,7	
<p>(*) Les douanes ne mentionnent pas la nature du pavillon des navires en ce qui concerne le trafic détourné (Detra). Toutefois l'ensemble du fret réalisé par des navires relevant de l'armement français entre deux ports non français, donc en particulier le fret relatif au trafic détourné, est comptabilisé dans le trafic tiers. En conséquence le mode de comptabilisation adopté majore les masses mais ne fausse pas le solde.</p> <p>(**) Il n'est pas possible d'estimer les dépenses de voyageurs français sur des navires étrangers.</p>			

Source : Economie et statistique, n° 64, février 1975.

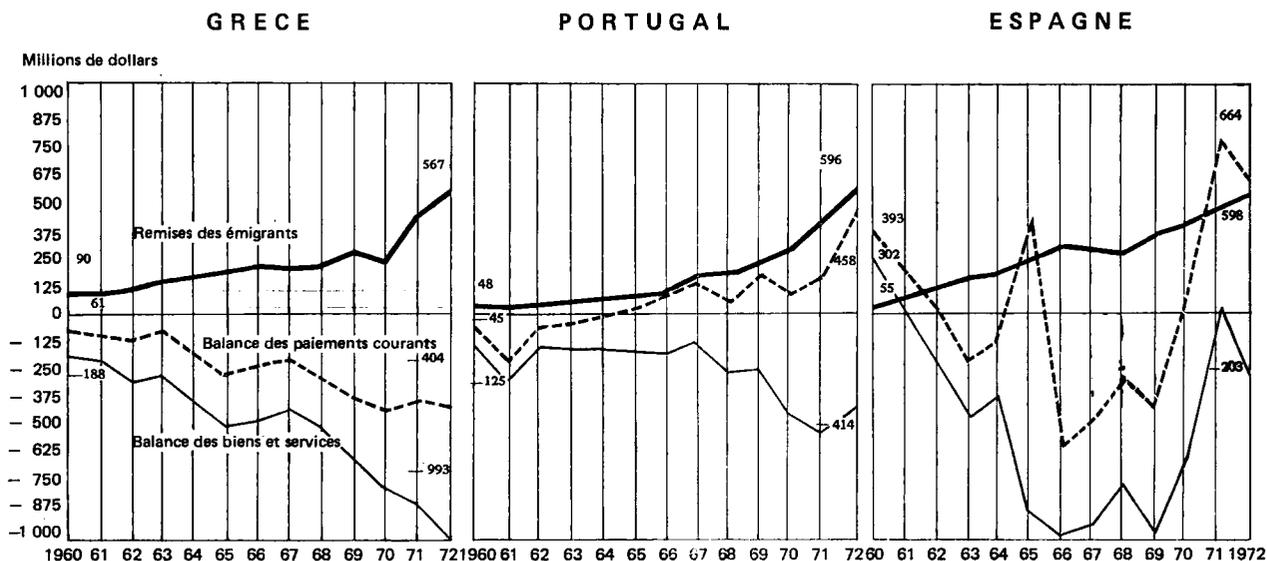
L'essentiel du déficit, c'est le transport des hydrocarbures : incluses dans les dépenses de 3 548 millions, ces dépenses de transports d'hydrocarbures représentent 1 500 millions avec seulement 200 millions de recettes. Déficit aggravé en 1971 quand la part du Moyen-Orient dans nos achats de pétrole a crû. Le transport de passagers est par contre bénéficiaire.

- La balance « voyages » (tourisme) a été excédentaire de 1 362 millions de F en 1974.
- Parmi les « revenus de facteurs », celle des revenus du travail est logiquement déficitaire : elle comporte les transferts de salaires (3) des travailleurs immigrés mais non leurs transferts d'économie (4). Ce solde a été de — 1 556 MF en 1974.

La balance des revenus du capital (intérêts sur prêts et emprunts et dividendes sur actions) était positive en 1974 (2 392 MF) mais l'endettement de 1974 risque de faire basculer ce solde.

GRAPHIQUE 7

L'EFFET DES ENVOIS DE FONDS DES EMIGRANTS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS, DU PORTUGAL, DE L'ESPAGNE ET DE LA GRECE



Source : L'Observateur de l'OCDE, n° 76, juillet-août 1975

La balance des recettes de la propriété intellectuelle et scientifique (+ 802 MF en 1974) est excédentaire. Mais ceci résulte essentiellement de la propriété littéraire et artistique car la balance « brevets » de la France est très déficitaire et a un profil de plus en plus inquiétant.

A l'autre bout de la « chaîne de travail », comme l'emploi des immigrés, elle traduit une mauvaise utilisation du travailleur collectif français.

— Quant à la balance des dépenses publiques, elle est légèrement déficitaire.

(3) Salaires transférés par les employeurs + versements de la Sécurité Sociale + pensions et retraites privés.

(4) Salaires transférés par les salariés.

■ Dons et autres transactions unilatérales

- Celles du secteur privé concernent essentiellement les transferts d'économie des travailleurs immigrés (— 5 456 en 1974 : les transferts ont été de 6 596 millions tandis que nos salariés à l'étranger envoyaient en France, à leurs familles, 1 140 millions de francs). Un autre poste mystérieux, dénommé « Autres opérations » et regroupant des versements divers de sociétés (mais pas des transferts de capitaux), cotisations, dons, legs... est lui aussi déficitaire de 1 302 millions de francs.
- Les dons du secteur public se sont élevés à 9 762 millions de francs en 1974. La France, pays riche, a logiquement une balance négative à ce niveau (— 4 839 MF).

■ Solde des transactions courantes

Au-delà de la balance des paiements courants, la balance des paiements globale comporte la balance des capitaux qui, à l'occasion, compense les excédents ou déficits des paiements courants.

Cette balance des capitaux se subdivise à son tour en *capitaux à long terme* : emprunts publics et privés, et investissements moins remboursements (les intérêts sur emprunts rentrent dans la balance des paiements courants), et balance des *capitaux à court terme* qui, soit compensent temporairement les déficits (crédits « swap », etc.), soit sont des capitaux flottants (hot money), capitaux de spéculation par excellence à la recherche du couple optimal « rendement-sécurité ».

Un scénario « *compter sur ses propres forces* » ne peut négliger cette seconde partie de la balance des paiements, d'autant que la spéculation peut très vite remettre en cause les « réserves » en devises d'un pays, et en particulier sa capacité d'importation. Il y aura donc lieu, au moins, de prévoir la mise en place d'un contrôle des changes (5) pouvant réellement éviter des mouvements de capitaux — tels que ceux de 1968-1969 — qui amplifient les pertes en devises liées à des difficultés temporaires de la balance commerciale. Dans un système de parités fixes, ces mouvements spéculatifs contraignent le gouvernement concerné à la dévaluation ; c'est d'ailleurs le but des spéculateurs. Dans un système de parités flottantes, ils provoquent un effondrement de la valeur de la monnaie nationale renchérissant d'autant les importations (et aggravant donc le déficit commercial initial) et mettent en cause le « crédit » du pays. *Notre scénario s'accommode mieux de ce fait, d'un système de parités fixes, lequel a, de plus, l'avantage de limiter la capacité d'investissement de l'économie dominante.*

D'autre part, la balance des capitaux, en particulier des capitaux à long terme, traduit justement l'ampleur de ces investissements étrangers et en sens inverse, celle des investissements nationaux à l'étranger.

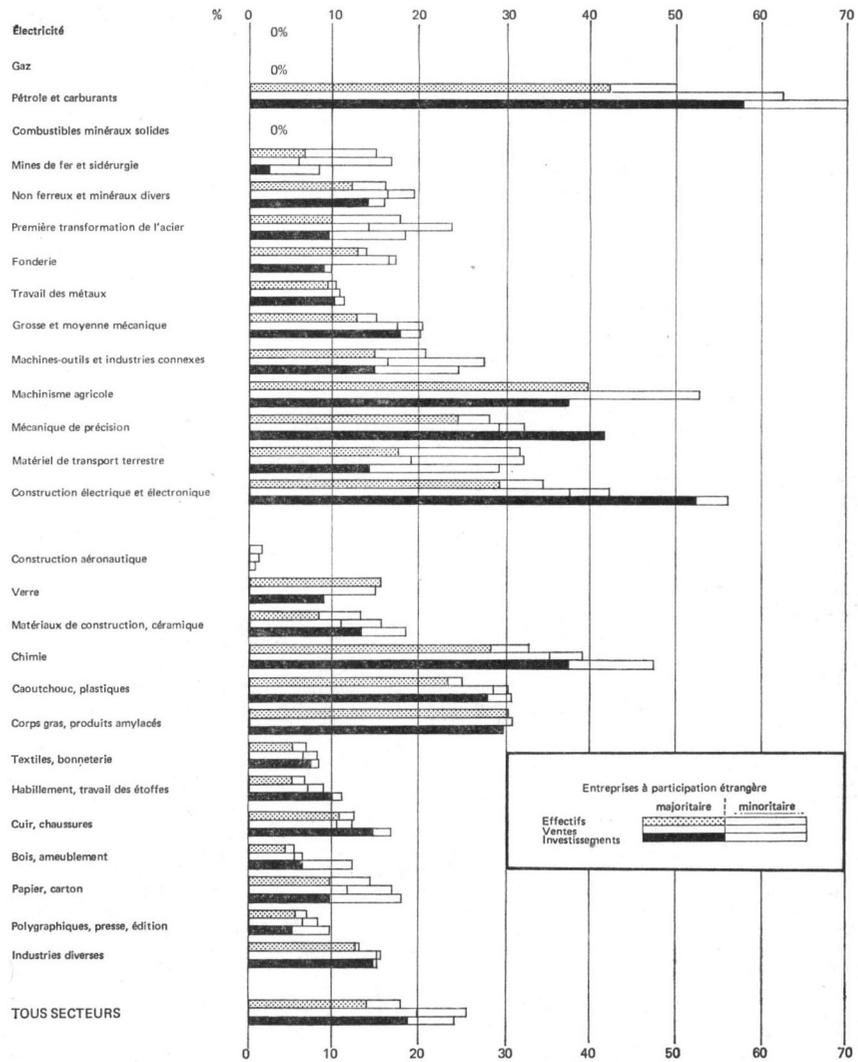
Ce double flux intéresse notre scénario par ses résultats, et surtout en ce qui concerne les participations étrangères dans l'industrie française. Celles-ci ont fortement crû depuis 1950, lorsque les Américains ont imposé leur monnaie fondante pour « se payer » des entreprises européennes, et aussi avec l'interpénétration industrielle du Marché Commun.

Le tableau (fig. 8) montre l'importance des participations étrangères par secteur. On voit que si tous les secteurs vitaux ne sont pas — encore — touchés (6), en revanche tous les secteurs concernés sont ceux qui, étant en « amont » du circuit productif, sont décisifs pour le fonctionnement de l'économie nationale. L'autre dessin (fig. 9) montre la part écrasante des Etats-Unis dans les participations étrangères. En soi, déjà, dans sa propriété même, l'industrie française n'est plus entièrement maîtresse de ses propres forces ; le cerveau moteur de nombreuses entreprises est aux Etats-Unis. Cette raison à elle seule justifierait la nécessité d'une inflexion dans les relations économiques internationales de la France. C'est la base d'une telle inflexion qui va maintenant être étudiée.

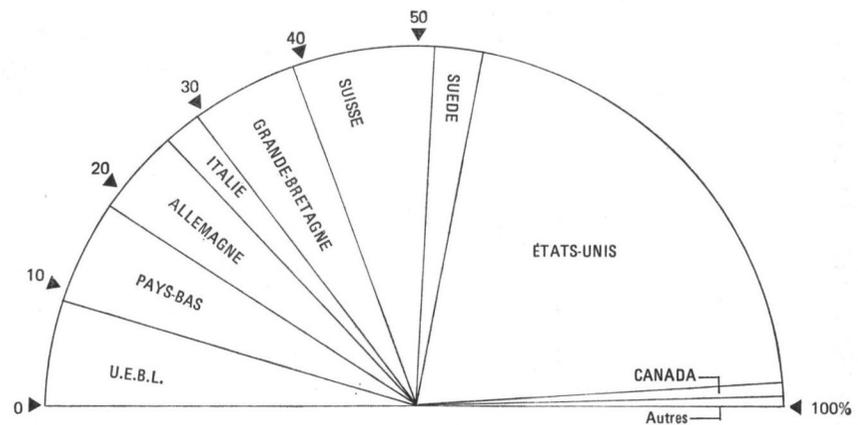
(5) Y inclus les paiements d'importations « anticipées » (leads) et les « retards » dans les rapatriements des recettes d'exportations (lags).

(6) EDF, par son choix, s'est tout de même rendue dépendante de Westinghouse pour les centrales nucléaires.

GRAPHIQUE 8
IMPORTANCE DES PARTICIPATIONS ETRANGERES
DANS 27 SECTEURS INDUSTRIELS



GRAPHIQUE 9
ORIGINE DES PARTICIPATIONS ETRANGERES
DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE AU 1-1-1973



Critère de répartition utilisé : EFFECTIFS employés dans les entreprises à participation étrangère majoritaire.

Situation de la France vis-à-vis de quelques matières premières

Minerai	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Aluminium	Transport Constr. élect. Emballages Bâtiment	Minerai Australie Jamaïque France Métal Etats-Unis Canada France	3,98 F/kg 118 (minerai) 2 450 (métal)	Alcan Alcoa Reynolds PUK Kaiser Alusuisse	PUK	Métal : 550	Bauxite 3 200 Métal 390	—	métal 70 %
Cuivre	Constr. élect. (60 %) Tubes	Minerai Etats-Unis Pérou Chili Zaïre Zambie Métal Etats-Unis France (Pérou)	5,50 F/kg 5 770 (métal)	Phelps Dodge Anaconda Cerro Corp. Noranda Kennecot AS	CGER (PUK) + transf. Tréf. Mét. CAB de Lens Desnoyer	410	30	170	6 % 34 % avec récupération
Etain	Revêtement Conserves	Asie Sud-Est Malaisie Thaïlande	50 F/kg 47 (minerai) 511 (métal)	Patino Rio Tinto Billiton	Cie Minière de St-Renan	11,5	0	0	100 %
Plomb	Carburants Accumulateurs	Minerai USA Canada Australie Pérou Mexique Métal Australie Pays occid.	180 F/kg 240 (minerai) 195 (métal)	Pennaroya Le Nickel Mokta (NPM) St Joe Min. Nat Lead	NPM	190 (minerai) 215 (métal)	160 en partie	—	minerai 80 %

Mineral	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés Internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Zinc	Bâtiment	Mineral Etats-Unis Am. Latine Europe Australie	3,60 F/kg	Anaconda Asarco Preussag Cerro Corp. Pennaroya	NPM Vieille Montagne Asturienne	480 minerai 290 métal	25		exp. : imp.
		Métal Etats-Unis Europe Australie	538 (minerai) 608 (métal)						
Antimoine	Accumulateurs anti-friction Peinture Céramique	Mineral Bolivie Af. du Sud	35 F/kg	pas de position dominante	Sté Nouvelle Mines de la Lucette Sté Métal Chauny	2,5 (métal)	1,5 à 2 (métal) (Autrefois gros producteur)	—	minerai 70 % métal 40 à 50
		Métal Chine URSS Etats-Unis Japon	53 (minerai) 40 (métal)						
Bismuth	Pharmacie Cosmétique Fibres artif. Alliages	Mineral (dérivé plomb) Pérou Bolivie Mexique 70 %	77,4 F/kg	Cerro Corp. (et filiale péruvienne) Amax Gulf Chiem (récupérat.)	Sté Prod. Chim. de Salsigne Pennaroya	1	0	0,1	90 %
		Métal Am. du Nord Europe Pérou	107						

Mineral	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Cadmium	Galvanoplastie Chimie Accumulateurs	sous-produit zinc	50 F/kg		Vieille Montagne Asturienne Pennaroya	1,1	0,6	—	54 %
Chrome	Aciers spéciaux Réfractaires	URSS (35 % exp. mond.) Afrique du Sud Turquie Rhodésie Philippines	0,26 F/kg 92	Barlow (Af. du Sud) Union Carbide	PUK (Madagascar) (production) et transformat.	330 concentré	0	0	0 %
Cobalt	Aciers spéciaux Chimie	Zaïre : 2/3 prod. mondiale de minerais	36,5 F/kg 15	Cecamine (Zaïre) qui livre à Oboken (Belgique) et Anglo-American (Zambie)	Omnivan Nord. Afri. qui produit au Maroc Transf. PUK	0,9	0	0	0 % tout Maroc
Fer			1,60 F la tonne de boulette 612			47 100	54 200	(ferraille 33 %)	Exp. 18 700 Imp. 11 500 100 %
Molybdène	Chimie Aciers spéciaux (armement)	Canada Etats-Unis 90 %	21 F/kg 10	USA : Amax Duvac Kennecot	PUK transf.	2,6 (métal)	0 %	0 %	0 % (USA Canada)

Minerai	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Nickel	Aciers spéciaux Galvanoplastie	Canada Nouvelle- Calédonie	20 F/kg 625	INCO Falconbridge Le Nickel West Mining	Le Nickel (prod.) Ugine Acier CR Loire Châtillon (transf.)	40	25	15	
Oxyde de titane	Pigments et titane métal	Australie Etats-Unis Canada 80 % 3 500 KT fabriqué à partir de l'éponge	0,096 F/kg 50	Kennecot New Jersey Zinc Nat. Lead Gold Fields	Minerai : néant pigments : Thann et Mulhouse	200	0 + gis. bretons et mise au point à partir d'élérite	—	0%
Titane métal	Ferroalliages Aéronautique Chimie	Etats-Unis URSS Gde-Bretagne Japon	14 F/kg 21	ICI (G-B) Nat. Lead US Steel ARMCO	éponge : néant métal : PUK	0,8	0	0	0%
Tungstène	Aciers « rapides » Carbures pour pièces « dures » Lampes	Etats-Unis Bolivie Thaïlande Corée Australie seul 1/3 Monde exp. Chine	36 F/kg 35 à 36	AMAX Union Carbide Beralt Tin	Minerai : Sté Minière d'Anglade transformat. : PUK	1,5	0,7 possibilités +	0	50%

Mineral	Usages	Pays producteurs	Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Vanadium	Aciers spéciaux (pipe-line)	Af. du Sud (50 % occident) Etats-Unis 30 % Finlande URSS	15 F/kg 15 à 25	Anglo-American	PUK	0,6	0,1 (s/produit bauxite)	0	16 %
Mercure	Chimie Electricité Peinture	Espagne Italie Mexique Yougoslavie Canada	1 200/1 300 F par bouteille de 34,5 kg	Almaden (Espagne) Monte Amiata (Italie)		0,4	0	0	0 %
Platine	Catalyseurs Pyromètres Bijouterie	Af. du Sud URSS Canada	150 \$/once	Rustombourg Impala Western Platinum (Af. du Sud) INCO Falconbridge (Canada)		7	0	récupération possible mais combien ?	0 %
Métaux associés au platine Palladium	Electricité Dentisterie Joaillerie	URSS (65 %) Af. du Sud (27 %)	11 500 F/kg	L'Etat Soviétique domine le marché	(transf.) Lyon-Lallemand Cie des Métaux Préc.	2 000 kg	}	0	0 %
Iridium	Catalyse Electronique Thermo-électr.		31 600 F/kg		PRO-Catalyse	20 kg			
Rhodium Ruthenium Osmium	pétrochimie Instruments Chimie	URSS 65 % Af. Sud 18 % Canada 14 %	68 100 F/kg			80 kg 2 kg 2 kg			

Mineral	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Lithium Strontium	Verre (anti-choc, barrière Ray. X) Chimie (aluminium)	Mexique Canada Espagne	Carbonate de lithium 20 F/kg Carbonate de strontium 1 F/kg	Lithium Corp. Foote Min. (USA) Minera Ocampo Valencia (Mexique) Kaiser (Canada)		0	0,3 carbonate de lithium 0,9 carbonate de strontium	0	0 %
Zirconium (minerai) Zircon métal	Réfractaires céramiques + métal ↓ nucléaire	Australie (80 %)	0,710 F/kg 15	Gold Fields WL Indust. Union Corpor. (Australie) Wah Chang AMAX (USA) PUK (France)	Transform. St-Gobain	0,033 (concentré) 0,25	0 possibilité Bretagne 11	0 0	0 % 0 %
Uranium	énergie	USA 50 % Af. Sud 19 % Canada 18 % France 6,5 % Niger 3,5 % Gabon 2 %	85 F/kg	RTZ (USA) NPM (F) Utha Indust. Exxon Indust. Gulf Indust. Getty Oil Ind. Sohio Indust. Veer Mac Gee Industry	CFA NPM SOMAIR (Niger) COMUF (Gabon) COMURHEX (Uranium métal) URANEX (vente à l'étranger d'uranium naturel)	1,7 1980 : 8,6	1,6	0	100 % 1980 : 20 % 30 %

Mineral	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en Mfr	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Amiante	Anti-corrosion Anti-flamme Amiantement	Canada 42 % URSS 33 % Af. Sud 9 %	1 000 F/tonne	Johns Mansville (USA-Canada)		160 dont 120 pour amiantement	0	0	0 %
Barytine	Charges pour peintures papier verrière bétons	USA 22 % RFA 9 % Mexique 6,5 % Irlande Pérou Italie	0,120 à 0,420 F/kg	Dresser Nat. Lead INCO Baker	Mines de Garrot Couleurs- Zinciques Mines de Corrèze	150	80 possibilité +	0	53 %
Graphite	Creusets Moules (fonderie) Réfractaires Accumulateurs Crayons	Corée Nord Mexique Corée Sud Chine Madagascar	0,65 à 1 F/kg	J. Parade (F) contrôle la production malgache		6,7	0	0	0 %
Mica	Construction électrique Isolant	USA 60 % Inde 15 % Af. du Sud Madagascar	mica brut 5,4 F/kg	Pas de dominant	Minerais de la Grande Ile contrôle la production malgache	3,0	0	0	0 %

Minerai	Usages	Pays producteurs	Prix (1974) Coût des importations en MF	Sociétés internationales	Sociétés françaises	Consommation française en KT	Production française en KT	Récupération KT	Taux de couverture
Phosphates	Engrais (90 %) Détergents	USA 38 % URSS 21 % Maroc 17 % Mais 1 ^{re} expo. Tunisie Sénégal	0,3 F/kg	Entreprises d'Etat IMCC (USA) Mobilon Keer Mac Gee	Petite participat. dans les mines sénégalaises	4 700	0	0	0 %
Potasse	Engrais (90 %)		0,5 F/kg	Potasses d'Alsace		1 800	2 066	0	114 %
Sel	Chimie (chlore soude) consommation humaine agriculture	USA Chine URSS Gde-Bretagne	industrie dénaturé 0,1 F/kg	ICI (G-B) Cargill Am. Salt Hardy Salt Oclebay (USA)	Salins Midi Salines Est	2 530 (sel cristallisé)	2 837	0	112 %
Soufre	Acide sulf. (engrais) Papier	USA Canada Pologne URSS	0,16 F/kg	Free Sulphur Texas Gulf Duval Corp. Pennzoil (USA)	SNPA	1 463	1 800	0	123 %
Spath fluor	Sidérurgie (acier à l'oxygène) Aluminium Chimie (plastiques)	Mexique Espagne Thaïlande URSS	0,3 à 0,4 F/kg	IMCC ICI Dow Chemical British Steel Reynolds Alcoa Krupp PUK	Production minerai SECME SOGEREM (PUK) CFMU (Nickel Pennaroya) transformat. PUK	250	350	0	140 %

Sigles utilisés

AELE	Association Européenne de Libre-Echange
AGREF	Association des Grandes Entreprises Françaises faisant appel à l'épargne
ALSPI	(Société) Alsacienne de Participations Industrielles
AOIP	Association des Ouvriers en Instruments de Précision
ARP	Avion Ravitailleur Polyvalent
ATO	Aquitaine Total
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BWR	Boiling Water Reactor
CAE	Compagnie européenne d'Automatisme Electronique
CAF	Cost and Freight (Coût et fret)
CdF Chimie	Charbonnage de France Chimie
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEBAL	(Société) Centrale d'Emballage en Aluminium
CEE	Commission Economique pour l'Europe - Communauté Economique Européenne
CEPAL	Commission Economique pour l'Amérique Latine
CERCA	Compagnie pour l'Etude et la Réalisation de Combustible Atomique
CFP	Compagnie Française des Pétroles
CGE	Compagnie Générale d'Electricité - Compagnie Générale des Eaux
CGER	Centre de Gestion et d'Economie Rurale
CGCT	Compagnie Générale de Construction Téléphonique
CGT	Compagnie Générale Transatlantique
CIASI	Comité Interministériel d'Aménagement des Structures Industrielles
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CII	Compagnie Internationale pour l'Informatique
CILOMI	Compagnie Internationale pour la Location du Matériel Informatique
CMB	Compagnie des Machines Bull
CMT	Confédération Mondiale du Travail
CNCE	Centre National du Commerce Extérieur
CNET	Centre National d'Etudes des Télécommunications
CNR	Conseil National de la Résistance
CNRO	Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du bâtiment
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CNUCED	Conseil des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COFACE	Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur
COGEMA	Compagnie Générale des matières nucléaires
CSF	Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
EDF	Electricité de France
EMC	Entreprises Minières et Chimiques
ERAP	Entreprise de Recherches et Activités Pétrolières

FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FBFC	Franco-Belge de Fabrication de Combustibles
FDES	Fonds de Développement Economique et Social
FIAT	Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board (franco à bord)
FRAMATOME	France-Amérique Atome
GATT	General Agreements on Tarifs and Trade
GDF	Gaz de France
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
ICL	International Computer Limited
IDI	Institut de Développement Industriel
IEJEG	Institut Economique et Juridique de l'Energie de Grenoble
INPI	Institution Nationale de la Propriété Industrielle
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPG	Institut Polytechnique de Grenoble
IPN	Institut de Politique Nationale - Institut de Physique Nucléaire
IRIA	Institut de Recherche, d'Informatique et d'Automatique
IRIS	Institut de Recherche et d'Information socio-économique
ITT	International Telegraph and Telephone
MAS	Manufacture d'Armes de Saint-Etienne
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONI	Office National d'Immigration
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PEON	Production d'Energie d'Origine Nucléaire
PNB	Produit National Brut
PUK	Péchiney Ugine Kuhlmann
PWR	Pressurized Water Reactor (Réacteur atomique à eau pressurisée)
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RFA	République Fédérale Allemande
RIQT	
SCAL	Société de Conditionnement en Aluminium
SEA	Société d'Electronique et d'Automatisme
SICN	Société Industrielle des Combustibles Nucléaires
SICREL	Société Industrielle des Combustibles pour Réacteurs Eau Légère
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SNECMA	Société Nationale d'Etudes et Construction des Moteurs d'Avion
SNIAS	Société Nationale Industrielle Aérospatiale
SNPAE	Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine
SPERAC	Systèmes et Périphériques Associés aux Calculateurs
SPRET	Société Parisienne de Recherches et d'Expansion Thérapeutique
TEE	Trans Europ Express
TOM	Territoire d'Outre-mer
TRT	Télécommunications Radio-électricité Téléphone
TVA	Taxe à la Valeur Ajoutée
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Table des matières

	Pages
Restructuration industrielle et aménagement du territoire	
SOMMAIRE	7
I - La crise	9
II - Le nouveau contexte de l'aménagement du territoire	33
III - Les scénarios de restructuration	41
1	
Mutations industrielles et rôle de l'Etat	
SOMMAIRE	51
PRESENTATION	55
1. LES RAPPORTS DE L'ETAT ET DE L'INDUSTRIE : POLITIQUE ECONOMIQUE ET STRUCTURE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT	59
2. LA CRISE. LE MECANISME DE LA CRISE, COMPORTEMENT DES GROUPES ET DE L'ETAT	83
I - Cadre général d'analyse	83
II - Les opérations de dégage-ment-engagement du capital	91
III - L'action de l'Etat dans les circonstances nouvelles : premier constat	97
3. LES TENDANCES	99
I - Le développement de la crise	100
II - Les relations internationales	113
4. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE. L'ETAT ET LES ACTIVITES PRODUCTIVES	133
I - Politique industrielle et politique économique	133
II - Tendances économiques et politique étatique	135
III - L'accompagnement des tendances économiques	136
	311

	Pages
IV - L'accompagnement des mouvements internationaux	139
V - La politique étatique, négation (nécessaire) de certaines tendances économiques	143
5. ELEMENTS DE CONCLUSION	149
ANNEXE : TROIS GROUPES INDUSTRIELS FINANCIERS FRANÇAIS	
— Pétrolière Elf	153
— Rhône-Poulenc	158
CII	161
2	
« Compter sur ses propres forces »	
SOMMAIRE	167
PRESENTATION	169
1. LA LOGIQUE DU SCENARIO	175
I - « Compter sur ses propres forces », pourquoi ?	175
II - « Compter sur ses propres forces », jusqu'où ?	183
III - « Compter sur ses propres forces », comment ?	185
2. ANALYSE DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES DE LA FRANCE (BIENS, SERVICES, CAPITAUX)	189
I - Brève étude historique	189
II - Les comptes extérieurs français	195
3. « COMPTER SUR SES PROPRES FORCES », PAR QUELS MOYENS ?	203
I - Une agriculture suffisante pour la France et utile au monde ..	204
II - L'autonomie énergétique	215
III - La sécurité pour les matières premières et produits bruts ..	226
IV - Une industrie pour l'avenir	243
V - Problèmes socio-économiques généraux	270
ANNEXES	
— Analyse détaillée du commerce extérieur français	283
— Les autres postes de la balance des paiements courants ..	295
— Situation de la France vis-à-vis de quelques matières premières	300
Sigles utilisés	309

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

■ Eléments pour des prospectives

• *Méthodologie de la prospective*

Techniques avancées et aménagement du territoire. N° 0, mars 1968 (épuisé).

Dictionnaire des projections 1985 et 2000. Population et emploi. N° 4 (1970), épuisé.

Scénarios d'aménagement du territoire. Essais méthodologiques. N° 12, janvier 1971, épuisé.

Prospective et analyse de systèmes. N° 14, février 1971.

Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe. N° 17, mars 1971.

Une image de la France en l'an 2000
Scénario de l'inacceptable
N° 20, juillet 1971.

Prospective et société. Problèmes de méthodes, thèmes de recherche. N° 28, mars 1972.

Documents. Méthode de travail. Une image de la France en l'an 2000. N° 30, septembre 1972.

Technologie et aménagement du territoire. Première réflexion. N° 33, octobre 1972.

Emploi et espace. Eléments pour un modèle de prévision. N° 49, décembre 1974.

SESAME, année 5. Système d'études du schéma d'aménagement de la France. N° 50, mars 1974.

La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective. N° 59, juin 1975.

SESAME, année 8. Programme de travail. N° 63, juin 1976.

Prospective, planification, programmation. Une analyse. N° 67, 1976.

• *Questions internationales*

Survol de la France. N° 29, avril 1972.

Les firmes multinationales. N° 34, février 1973.

Survol de l'Europe. N° 37, mars 1973.

Regard prospectif sur le bassin méditerranéen. N° 41, septembre 1973.

Industries en Europe. N° 46, décembre 1973.

Scénarios européens d'aménagement du territoire
N° 47, mars 1974.

La façade atlantique. Ouverture sur le monde. N° 51, novembre 1974.

L'Europe médiane : diagnostic pour des avènements. N° 53, décembre 1974.

Firmes multinationales et division internationale du travail. N° 55, juin 1975.
Syndicat et sociétés multinationales. N° 58, juin 1975.
Prospective des investissements étrangers en France. N° 62, juillet 1975.

• *Problèmes urbains*

Composantes de la fonction urbaine. Essai de typologie des villes. N° 3, avril 1970.
Approches de la réalité urbaine. N° 38, avril 1973.

Paris, ville internationale. Rôles et vocation. N° 39, mai 1973.
--

Le peuplement urbain français. Aspects historiques. N° 43, novembre 1973.
Régions urbaines, régions de villes. N° 44, novembre 1973.
Scénarios pour les villes moyennes. Deux avenir possibles. N° 48, août 1974.
Dynamique urbaine et projet régional. Un exemple : la région Alsace. N° 56, juin 1975.
Les petites villes en France. N° 64, juillet 1976.

• *Evolution de la société*

Transformation du monde rural. N° 26, février 1972.
Questions à la société tertiaire. N° 45, novembre 1973.
Transformations du travail industriel. Eléments pour des scénarios de société.
N° 52, novembre 1974.
Travail féminin : un point de vue. N° 54, février 1975.
Qualification du travail. Tendance et mise en question. N° 57, juillet 1975.
Décentralisation industrielle et relations de travail. N° 61, octobre 1975.

■ **Schéma d'aménagement**

La façade méditerranéenne. N° 1, novembre 1969, épuisé.
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. N° 5 (1970).
Schéma d'aménagement de la Basse-Seine. N° 6, août 1970, épuisé.
Aménagement du Bassin parisien. N° 7, août 1970, épuisé.
Rapport du groupe de travail Paris-Nord. N° 8 (1971), épuisé.
Schéma d'aménagement de la métropole lorraine. N° 9, mai 1970.
Schéma d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble. N° 10, mars 1971.
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire. N° 11 (1971).
Aménagement d'une région urbaine, le Nord-Pas-de-Calais. Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines. N° 19, juillet 1971.

Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne. N° 23 (1971).

L'espace nord-champenois. Perspectives de développement. N° 24 (1972).

Schéma d'aménagement de la Corse. N° 32, octobre 1972.

L'avenir de la Basse-Normandie. Livre blanc. N° 36, juillet 1973.

Bordeaux : ville océane, métropole régionale. N° 40, juillet 1973.

Littoral bas-normand. Schéma d'aménagement. Rapport d'orientation. N° 60 (1976).

■ Schémas de communication

Éléments pour un schéma directeur des télécommunications. N° 2, novembre 1969.

Éléments pour un schéma directeur de l'informatique. N° 13, janvier 1971, épuisé.

Éléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 25 (1972).

Les grandes liaisons routières : histoire d'un schéma. N° 31, septembre 1972.

Schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 35, mars 1973.

Services nouveaux de télécommunications. Éléments pour un schéma directeur. N° 42, novembre 1973.

■ Problèmes de l'eau

L'eau en Seine-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 15 (1971).

Les problèmes de l'eau en Artois-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 16 (1971).

Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 18, juin 1971.

L'eau en Adour-Garonne. Projet de livre blanc. N° 21, août 1971.

Les problèmes de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Projet de livre blanc. N° 22, septembre 1971.

L'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Projet de livre blanc. N° 27, février 1972.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1, avenue Charles-Floquet — 75007 PARIS

Fondateur de la collection : Gérard WEILL †

Directeur de la publication : Jacques DURAND

Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN - Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE BIALEC
9, avenue du Général-Leclerc
—— NANCY ——
D.L. n° 6330 - 1^{er} tr. 1977

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31 QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07
TÉL. : 261.50.10 - TÉLEX : 204826 DOCFRAN PARIS